

SUPPLÉMENT 2018 A

REVUE SCIENTIFIQUE EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Numéro 3/2018 - Supplément A

Information et communication publiques ET espaces publics sociétaux : interactions et tensions

Ce supplément a été coordonné par Sylvie Boisnier, Jean-Philippe De Oliveira, Isabelle Pailliarth et Chloë Salles.

France Aubin - Myriam Hernandez - Dorsaf Omrane - Pierre Mignot - Natacha Souillard - Cyrille Bodin - Philippe Chavot - Anne Masseran - Yeny Serrano - Christine Heimlich - Jean Zoungrana - Aurélia Dumas - Thomas Atenga - Michael Nexon - Gersende Blanchard - Tingting Tao - Rousiley Maia - Sarah Camguilhem - Gérald Lachaud - Peter Dahlgren

TABLE DES MATIÈRES

Isabelle Paillart, Chloë Salles	p. 5
▶ Présentation du supplément	
France Aubin	p. 11
▶ Les mouvements sociaux et la mise à l'agenda des problèmes publics : le problème en construction du contrôle des armes à feu aux États-Unis	
Myriam Hernandez	p. 27
▶ Les limites des recommandations de l'ONU sur la politique publique nationale de prévention : les représentations des femmes victimes de violences conjugales dans la communication publique française	
Dorsaf Omrane, Pierre Mignot	p. 41
▶ Dépistage du cancer du sein : enjeux d'une « concertation citoyenne »	
Natacha Souillard	p. 57
▶ Les conseils citoyens : des espaces de délibération « sous contrainte ». Les formes d'appropriation de la transition énergétique par le récit territorial : le cas du la géothermie profonde à Strasbourg	
Cyrille Bodin, Philippe Chavot, Anne Masseran, Yeny Serrano, Christine Heimlich, Jean Zoungrana	p. 69
▶ Les formes d'appropriation de la transition énergétique par le récit territorial : le cas du la géothermie profonde à Strasbourg	
Aurélia Dumas	p. 81
▶ Prévention de la santé au travail	
Thomas Atenga	p. 97
▶ Mobilisations sociales, médias et pouvoirs en postcolonies d'Afrique francophone : identités, dynamiques et enjeux	

Michael Nexon	p. 111
▶ Mettre en scène Twitter dans les émissions politiques télévisées : pratique journalistique hybride et construction artefactuelle d'une « opinion publique connectée »	
Gersende Blanchard	p. 123
▶ Du journal de l'Hommelet au <i>Blog2Roubaix</i> : les mutations de la contribution communicationnelle d'un comité de quartier à l'espace public	
Tingting Tao	p. 135
▶ La sphère publique sur les réseaux sociaux en Chine : enjeux et stratégies des acteurs	
Rousiley Maia	p. 149
▶ Politicisation and Depoliticisation within the Deliberative System: assessing interactions and tensions of political communication	
Sarah Camguilhem	p. 161
▶ Contestation civique des unités de méthanisation agricole, une mise en discussion publique des risques	
Gérald Lachaud	p. 171
▶ L'aéroport, la multinationale et les « zadistes ». Identification et conflictualité des acteurs de l'espace public sociétal	
Peter Dahlgren	p. 185
▶ The Humanities as Allies: Media Studies and the Web	

Information et communication publiques ET espaces publics sociétaux : interactions et tensions

Présentation du supplément

Sylvie Boisnier, Jean-Philippe De Oliveira, Isabelle Pailliarth et Chloë Salles

Ce supplément est composé d'une sélection d'articles (évalués en double aveugle) issus du colloque international « Information et communication publiques ET espaces publics sociétaux : interactions et tensions » organisé par le Gresec, qui s'est tenu les 12 et 13 octobre 2017, à l'Institut de la Communication et des Médias, Université Grenoble Alpes. Il a été coordonné par Sylvie Boisnier, Jean-Philippe De Oliveira, Isabelle Pailliarth, Chloë Salles.

TITLE

Public information and communication AND societal public spheres: interactions and tensions

TÍTULO

Información pública y comunicación Y espacios públicos sociales: interacciones y tensiones

INTRODUCTION

L'information et la communication publiques constituent au cours des années 80 un objet de recherche rassemblant les activités mises en œuvre par l'Etat et par ses services. L'émergence de politiques d'information et de communication publiques s'intègre dans « l'exercice quotidien du pouvoir de l'Etat dans une société où se grippent les mécanismes traditionnels de l'assujettissement » (de la Haye 1984 : 94). La multiplication des campagnes de communication se lit comme une manière pour l'Etat, ses services et les différentes structures qui dépendent de lui, de produire un consensus social au moment où les médiations historiques (le Parlement et les médias généralistes) s'affaiblissent et rendent nécessaires d'autres modalités de construction de ce consensus et des normes qui l'accompagnent. Cependant cette situation peut connaître des évolutions – c'est du moins cela qu'il est nécessaire aussi de questionner – par la montée des pouvoirs locaux, par la progressive professionnalisation et autonomisation de l'information-communication ou par la place que prennent de nouvelles questions sociétales portées par les mouvements de revendication.

Pour ces raisons, il est pertinent de mettre en regard les politiques d'information et de communication publiques ET la structuration de l'Espace public pluriel, compris dans sa double dimension : d'une part le processus d'émergence de questions sociétales, d'autre part les modalités de leur problématisation publique.

Traditionnellement, c'est la dimension politique de l'espace public qui a été surtout étudiée, donnant lieu à de nombreux travaux en sociologie, sciences politiques, philosophie politique et sciences de l'information et de la communication. Les exigences de démocratie participative, la transformation des organisations et du militantisme politiques, conjuguées aux usages des outils numériques et aux pratiques d'information sont considérés comme des éléments forts de la structuration des « arènes » politiques.

Le propos de ce supplément est de mettre l'accent sur la montée en débat public de questions sociétales : la place prise par les associations, le rôle journalistes et les professionnels de la communication, l'organisation des mouvements sociaux, l'évolution des engagements collectifs ou individuels, et la recherche et la production d'informations en dehors des médias généralistes constituent autant de tendances contribuant à la publicisation de questions sociétales : dans le domaine de la santé, des transports, de l'environnement, du travail, du genre, de la ville, de la science, de la culture, de la formation, de l'aménagement durable, de la bioéthique... Interroger les « interactions et tensions » permet de saisir un double mouvement, qui constitue l'une des caractéristiques des espaces publics sociétaux : celui venant des politiques publiques pour « dépolitiser » les enjeux sociétaux (Comby, 2015, Marchetti, 2008), et celui des revendications sociales pour publiciser les problèmes. C'est une analyse fine des logiques d'acteurs au sein d'espaces publics fragmentés et partiels (Miège, 2010), que propose ce supplément Il se décline en trois parties : l'une porte sur les politiques d'information et de communication publiques, l'autre aborde les logiques d'acteurs professionnels et non-professionnels qui prennent part à la médiatisation des problèmes sociaux et la dernière traite des espaces publics contemporains au regard de conflits sociaux.

POLITIQUES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION PUBLIQUES : ENTRE VOLONTARIAT ET COMPROMIS

Les campagnes de communication des instances publiques nationales et locales accompagnent, et soutiennent généralement des thématiques émanant de la sphère privée (le recyclage des déchets domestiques, la protection des enfants contre la maltraitance, les pratiques alimentaires, le tabagisme...). Cette démarche répond à plusieurs objectifs : valoriser l'action des pouvoirs publics nationaux ou locaux (D. Marchetti, 2008 ; Ollivier-Yaniv, 2014), « moderniser » les services publics à destination des usagers consommateurs, normaliser les comportements et légitimer l'action publique. Myriam Hernandez rappelle dans son analyse des campagnes de prévention des violences conjugales en France, que les mouvements féministes ont bien donné une ampleur publique à la violence faite aux femmes, comme le montre une partie du programme de l'ONU mais les campagnes françaises mettent en avant la victimisation de la femme, loin des revendications féministes.

En se penchant sur le *Dépistage du cancer du sein : enjeux d'une « concertation citoyenne »*, Dorsaf Omrane indique notamment la manière dont les revendications de la société civile sont convoquées, voire absorbées par les pouvoirs publics dans le cadre de dispositifs de « co-construction » d'une campagne de sensibilisation. Or, la réalisation de ces campagnes de communication peut être orientée par d'autres acteurs. Elles proviennent

ainsi parfois de demandes de citoyens (par le biais d'associations). L'article de Natacha Souillard, *Les conseils citoyens : des espaces de délibération « sous contrainte »* met en relief les difficultés rencontrées par ces derniers pour franchir le cadre de communication qui leur est concédé par les acteurs en charge des politiques publiques. D'autres fois, des organisations publique supranationales (ex. Union Européenne) ou infranationales (ex. collectivités locales) se saisissent d'une question, tel que le montre Cyrille Bodin dans *Les formes d'appropriation de la transition énergétique par le récit territorial : le cas du la géothermie profonde à Strasbourg*. Enfin, des entreprises privées sont également susceptibles de faire pression afin que leur activité ne pâtisse pas de ces campagnes, comme l'expose Aurélia Dumas dans son article sur la *Prévention de la santé au travail*. Entre stratégies en matière de prévention, d'information, de valorisation et de communication ou de concertation, les articles s'attachent à dresser les caractéristiques des actions menées par les institutions publiques (ou para-publiques) : identification des acteurs de l'espace public qui influencent ces processus de décision, des sujets qui sont privilégiés et les politiques d'information et de communication qui en émanent. Et l'approche macro que propose Thomas Atenga de la couverture médiatique des mobilisations sociales en post-colonies d'Afrique francophone sous différents régimes de pouvoir, offre une analyse détaillée de leurs interrelations.

LOGIQUES D'ACTEURS PROFESSIONNELS ET NON PROFESSIONNELS ET DISPOSITIFS DE LA MÉDIATISATION

Dans ce cadre, sont déterminantes les logiques d'acteurs professionnels de l'information et de la communication : journalistes, chargés de communication, responsables des relations publiques, managers et éditeurs de réseaux sociaux, statisticiens, spécialistes de la communication dite « d'influence ». Ils jouent un rôle important dans le processus de médiatisation. Comme le montre l'article de Mickaël Nexon sur l'appropriation de « tweets » par les journalistes dans le cadre d'une émission politique, cette médiatisation est marquée par plusieurs éléments : relations aux « sources », défense de frontières professionnelles, spécialisation en fonction de questions sociales ou émergence de nouvelles compétences. Dans un contexte de généralisation des relations publiques (Miège, 2007), cette médiatisation croise les actions menées par des non-professionnels de l'information et de la communication. Ces dernières s'expriment sur une multitude de supports, tels que des journaux de quartier, des blogs, des réseaux sociaux numériques. Les supports sont choisis en fonction des ambitions de leurs acteurs et de l'appropriation que ces derniers souhaitent de leurs contenus. C'est ce qu'aborde Gersende Blanchard dans son article portant sur le passage d'un journal de quartier du support papier, au blog géré en ligne. Ces supports révèlent ainsi des postures très diverses et parfois enchevêtrées, militantes, expertes, amateurs, etc. Par le biais de leurs productions d'information, ces non-professionnels viennent à concurrencer les médias, tout comme la médiatisation technique cherche à les contourner. Elles bousculent parfois les rapports de force à l'œuvre entre les différents acteurs, telle est la mission que se donnent certains utilisateurs de réseaux sociaux chinois interrogés par Tao Tingting dans le cadre de son article portant sur la co-construction d'un espace public contemporain en Chine. Dans un espace public caractérisé par une complexification des relations entre acteurs participant à la médiatisation, il est important d'analyser les liens ou rapports que ces différents acteurs tissent entre eux. En ce sens, Rousiley Maya propose dans son article de systématiser l'analyse des interactions et tensions dans les processus de délibération, permettant ainsi d'identifier les caractéristiques formelles et informelles d'un système politique.

ESPACES PUBLICS CONTEMPORAINS ET CONFLITS SOCIAUX

L'évolution de la sphère publique contemporaine (au sens de sphère de confrontation et d'affrontement), se complexifie : élargie à des champs sociaux, autres que le champ politique, elle repose sur la capacité des acteurs à transformer une question sociale en problème public, à imposer les contours de ce problème et à enrôler différentes forces sociales. La communication publique peut se présenter comme un obstacle à la mise en public d'une cause. En effet, la communication publique accompagne la consultation institutionnalisée, la procéduralisation de la démocratie (enquêtes publiques, commissions nationales), l'imposition de dispositifs participatifs, la construction d'une « citoyenneté » détachée de toute caractéristique sociale ou genrée, l'anticipation de conflits sociaux. La sphère publique contemporaine se caractérise ainsi par une tension entre des exigences de participation et de débats d'une part et des modalités de contrôle, de cadrage et de normalisation d'autre part. Les articles qui suivent sont centrés sur l'émergence de conflits. Il s'agit de caractériser les espaces publics contemporains à travers les revendications, luttes ou conflits portant sur des thématiques sociales en prenant en compte les contextes socio-historiques et socio-politiques. L'article de Sarah Camguilhem sur la contestation civique des unités de méthanisation montre ainsi de quelle manière les exigences sociales se construisent et se formulent et comment s'opèrent les déplacements entre sphères domestiques et espaces publics. Quant à l'article de Gérald Lachaud sur les acteurs en conflit autour du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes, il met en relief la manière dont se manifestent les rapports de force, entre confrontation et simple mise en visibilité. En définitive, cet axe révèle comment les instances nationales ou locales réajustent leurs stratégies d'information et de communication.

Enfin, à la lumière des nombreux enjeux pour la société dont relève aujourd'hui l'internet, dans l'émergence de questions sociales, et en définitive, dans le maintien d'un esprit critique qui maintient une cohésion plutôt qu'il ne divise, Peter Dahlgren met l'accent sur la dimension fondamentale des *humanities*, pour la démocratie.

Les articles sont précédés d'un article de France Aubin, issu de la conférence qu'elle a tenue à l'ICM, lors de l'ouverture du colloque.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aldrin P., Hubé N., Ollivier-Yaniv C., Utard J-M., *Les mondes de la communication publique*, Presses Universitaires de Rennes, 2014
- Akrich M., Méadel C., « De l'interaction à l'engagement : les collectifs électroniques, nouveaux militants dans le champ de la santé », *Hermès*, 2007, n° 47,
- Babouard R., « les mobilisations de clavier », *Réseaux*, 2013, n° 181,
- Arquembourg J., « L'antibiorésistance en France, du risque à la menace pour la santé publique. Analyse d'un processus inachevé de constitution d'un problème public », *Questions de communication*, 2016, n° 29,
- Bastien F., Neveu E., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Presses universitaires de Rennes, 1999,
- Beaud P., *La société de connivence. Médias, médiations et classes sociales*. Aubier, Paris, 1984,
- Cardon D., *La démocratie Internet*, La République des idées, 2010,

- Chambat P., « démocratie électronique: quelques jalons dans la généalogie d'une question », *Sciences de la société*, 2003, n° 60,
- Comby J-B., *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Raisons d'Agir, 2015,
- Dahlgren P. (2000), « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », *Réseaux*, 2000, n° 100, p. 157-186,
- De Iulio S., Boisnier S., Pailliant I., « L'alimentation une affaire publique? », *Questions de communication*, 2015, n° 27,
- De la Haye Y., *Dissonances. Critiques de la communication*, La pensée sauvage, 1984,
- Domingo D., Heinonen A., "Weblogs and journalism, A Typology to Explore the Blurring Boundaries", *Nordicom Review*, 2008, 29/1, p. 3-15,
- Fraser N. « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement », *Hermès*, 2001, n° 31, p. 125-156
- Habermas J. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, 1988, [1962],
- Honneth A. *La lutte pour la reconnaissance*, Editions du Cerf, 2000,
- Le Cam F., « États-Unis : les weblogs d'actualité ravivent la question de l'identité journalistique », *Réseaux*, 2006, n° 138, p. 139-158,
- Legavre, J.-B. (dir.), *L'informel pour informer, Les journalistes et leurs sources*, Éditions Pepper, Communication, Médias Europe, France, 2014,
- Marchetti, D., « Les sous-champs du journalisme », *Réseaux*, 2002, n° 111, p. 22-55,
- Marchetti D., *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Presses Universitaires de Grenoble, 2010
- Miège, B., *L'Espace public contemporain*, 2010, Presses Universitaires de Grenoble
- Moloch H., Lester M. « Informer : une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements », *Sociologie de la communication*, vol. 1, n° 1, 1997, p. 433-451,
- Negt O., *L'espace public oppositionnel*, Payot, 2007 [1972],
- Neveu C., « démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et en-sauvagement? », *Participations*, 201, 2001, n° 1,
- Ollivier-Yaniv C., Rinn M., (dir.) *Communication de l'Etat et gouvernement du social*, Presses Universitaires de Grenoble, 2009
- Pailliant I. (dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, 1995, ELLUG,
- Parasie S., Dagiral E., « Data-driven journalism and the public good: Computer-assisted reporters and programmer-journalists in Chicago », *New media and society*, 2012, 15(6), p. 853-871,
- Ruellan, D., *Le journalisme ou le professionnalisme du flou*, 2007, Presses Universitaires de Grenoble,
- Schmitt, L. *Quand les médias utilisent les photos des amateurs*, 2012, Ina éditions, Bdl éditions,
- Tuchman, G., *Making news, a study in the construction of reality*, 1978, Free Press, New York,
- Voirol O., « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », in *Réseaux*, 2005, n° 129- 130, p. 89-121.

Les mouvements sociaux et la mise à l'agenda des problèmes publics : le problème en construction du contrôle des armes à feu aux États-Unis

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Cet article est issu de la conférence invitée prononcée à l'occasion de l'ouverture du colloque *Information et communication publiques ET espaces publics sociétaux : interactions et tensions*, 12-13 octobre 2017, Institut de la communication et des médias, Université Grenoble Alpes.

France Aubin

France Aubin est professeure au Département de lettres et communication sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et membre du Centre de recherche interuniversitaire sur la communication, l'information et la société (CRICIS). Elle concentre ses travaux actuels au triptyque qui était au centre de son projet doctoral, à savoir l'espace public, les intellectuels et l'analyse de discours. Sa recherche s'inscrit dans une perspective multidisciplinaire essentiellement ancrée en philosophie et en sociologie politiques.
France.aubin@uqtr.ca

Plan de l'article

Introduction

Mouvements sociaux et espace public

Sociologie politique des problèmes publics

Identifier

Cadrer

Justifier

Populariser

Mettre en politique publique

La structure des opportunités politiques

Le degré d'ouverture du système politique

Le degré de stabilité des alliances politiques

L'existence de forces relais à des positions stratégiques

La division des élites

La capacité d'un système politique à apporter des réponses aux mouvements sociaux en développant des politiques publiques.

La construction des problèmes publics à l'ère des fausses nouvelles et de la viralité

Références bibliographiques

Articles dans les médias

RÉSUMÉ

L'article se veut une présentation de concepts empruntés à la sociologie des mouvements sociaux et à la sociologie politique des problèmes publics appliqués à un fait social récent, la tuerie perpétrée le 14 février 2018 dans une école secondaire de la Floride. L'auteure revient brièvement sur les mouvements sociaux avant de présenter la sociologie politique des problèmes publics qu'elle illustre avec la construction, aux États-Unis, du problème public du contrôle des armes à feu. L'article poursuit avec la structure des opportunités politiques, qui permet de discuter des éléments en place pour une éventuelle mise en politique du problème en construction. Il se termine en proposant à la discussion les cinq opérations de la construction d'un problème public revues en tenant compte des bouleversements qui touchent actuellement l'espace public médiatique.

Mots clés

Problème public / cadrage / mouvement social / répertoire d'action collective / espace public / structure des opportunités politiques

TITLE

Social movement and agenda building: the construction of arm control in the USA as a public problem

Abstract

The article is intended as a presentation of concepts borrowed from social movement theory and social construction theory applied to a recent social event – the killing perpetrated on February 14, 2018, in a Florida high school. The author briefly reviews social movement theory before presenting the political sociology of public problems which she illustrates with the construction of gun control as a public problem in the United States. The article continues with the structure of political opportunities, which allows touching upon the elements in place for a possible policy implementation regarding the problem under construction. It finally puts forward to discussion the five dimensions of a public problem in the making, taking into account the upheavals that currently affect the media.

Keywords

Public problem / framing, social movement / repertoire of contention / public sphere / political opportunity structure

TÍTULO

Los movimientos sociales y la inclusión en la agenda de problemas públicos: la construcción del problema del control de armas de fuego en Estados Unidos

Resumen

El artículo hace una presentación de conceptos tomados de la sociología de movimientos sociales y de la sociología política de problemas públicos aplicados a un hecho social reciente: la masacre realizada el 14 de febrero del 2018 en una escuela secundaria de la Florida. La autora aborda brevemente los movimientos sociales antes de presentar la sociología política de problemas públicos, la cual ella ilustra a través de la construcción en curso del problema público del control de armas de fuego en Estados Unidos. El artículo continúa con la estructura de las oportunidades políticas, lo que permite el debate sobre los elementos existentes para la puesta en marcha de una posible política del problema en construcción. Él se termina proponiendo al debate las cinco operaciones de la construc-

ción de un problema público ya vistas, teniendo en cuenta los cambios que tocan actualmente el espacio público mediático.

Palabras clave

Problema público / teoría del encuadre / movimiento social / repertorio de acción colectiva / espacio público / estructura de oportunidades políticas

INTRODUCTION

Au moment où je mets la dernière main à cet article inspiré en bonne partie de la conférence que j'ai prononcée à Grenoble en octobre 2017 prolifèrent dans l'espace public de multiples interprétations du fait social dramatique qu'a constitué la tuerie perpétrée le 14 février (2018) dans l'école secondaire Marjory-Stoneman-Douglas de Parkland, dans le sud-est de la Floride. Au nombre des acteurs s'affrontant discursivement figurent les médias, des acteurs politiques, le puissant lobby des armes à feu *National Rifle Association* (NRA), des survivants de la tuerie et des associations de la société civile formées après la tuerie de Sandy Hooks en 2012. Je commencerai par revenir brièvement sur les mouvements sociaux en m'attardant à deux de leurs composantes. J'aborderai ensuite les mouvements sociaux comme entrepreneurs de cause avant de présenter la sociologie politique des problèmes publics que j'illustrerai avec la construction en cours aux États-Unis du problème public du contrôle des armes à feu déjà évoqué. Je poursuivrai avec la structure des opportunités politiques des mouvements sociaux, ce qui me permettra de discuter brièvement des éléments en place pour une éventuelle mise en politique du problème en construction. Je terminerai en faisant un retour sur la construction des problèmes publics au temps des fausses nouvelles et de la viralité.

MOUVEMENTS SOCIAUX ET ESPACE PUBLIC

Les liens entre mouvements sociaux et l'espace public sont pluriels du fait même de la pluralité des sphères publiques. Avec la sphère publique médiatique, les mouvements sociaux entretiennent des relations qui peuvent être tendues (Tuchman 1978, Gitlin 1980, Champagne 1995, Gamson 1996, Neveu 1999a, Phipps et Szagala 2007, Barker 2007, Cardon et Granjon 2010). Les mouvements sociaux ont besoin des médias pour faire connaître leurs revendications, mais les médias souscrivent le plus souvent à « l'injonction de patience ». Celle-ci suppose qu'en démocratie, il existe des moments légitimes d'expression de l'opinion publique (élections, référendums et sondages) et d'autres qui ne le sont pas ou qu'ils le sont moins : « ce n'est pas la rue qui gouverne » (Jean-Pierre Raffarin cité chez Mathieu, 2011, p. 145). Il existerait cependant des différences nationales. Par exemple, la recherche de Benson (2013, p. 16) sur le cadrage médiatique de l'immigration a démontré que les médias français avaient tendance à présenter une plus grande diversité de points de vue que les médias étasuniens. Les recherches portant sur le mouvement étudiant québécois de 2012 ont montré que les principaux médias québécois avaient offert un traitement plutôt équilibré, mais superficiel du mouvement (Centre d'études sur les médias, 2014 ; Sauvageau et Thibault 2013). Barker (2007) souligne l'incompétence relative des médias à présenter et à expliquer des enjeux complexes, surtout lorsque ceux-ci impliquent une importante remise en question de l'ordre social.

Les moyens d'action composant le répertoire (d'action) des mouvements sociaux, comme les manifestations, les grèves et les marches, s'inscrivent par définition en marge des mo-

ments légitimés d'expression de l'opinion publique et bien souvent dans l'espace public physique de la rue. Ils sont généralement tolérés dans les systèmes démocratiques, mais très encadrés : « un répertoire est toujours une co-construction entre des mobilisés et les divers producteurs du maintien de l'ordre » (Offerlé 2008, p. 81). Au Canada, on observe une tendance à la répression du droit à manifester, en particulier contre certains types de mouvements sociaux, dont le mouvement étudiant (LDL, 2015). Des travaux ont mis en lumière le profilage politique effectué par les forces policières au moment d'appliquer les lois et règlements, notamment les règlements municipaux sur le maintien de l'ordre public (Dupuis-Déri, 2014). Depuis une vingtaine d'années, on assiste plus globalement à la judiciarisation de la contestation sociale (LDL, 2015, p. 4), voire du débat public dans le cas des poursuites-bâillons (Landry, 2012). Par ailleurs, McAdam, Tarrow et Tilly (1998) rappellent que les acteurs de la sphère politique réagissent souvent par la répression aux nouveaux répertoires. En conséquence, certains mouvements sociaux ont choisi de faire porter leurs revendications sur le recours même à certains dispositifs protestataires et plus globalement à la régulation qui en encadre ou en limite les usages (Landry, Aubin et Sénécal 2015). Somme toute, les relations qu'entretiennent les mouvements sociaux avec la sphère publique politique institutionnelle peuvent donc aussi être l'objet de tensions selon le répertoire d'action mobilisé.

Pourtant, il y a plusieurs décennies déjà, l'un des pères de l'interactionnisme symbolique, Herbert Blumer, décrivait en des termes plutôt positifs les mouvements sociaux, estimant qu'ils constituaient des sociétés en miniature :

In their growth a social organisation is developed, new values are formed, and new personalities are organised. [...] They leave behind an institutional structure and a body of functionaries, new objects and views, and a new set of self-conceptions. (Blumer in Lyman 1995, p. 76)

Blumer définissait les mouvements sociaux comme des entreprises collectives visant l'établissement d'un nouvel ordre social (*order of life*). Il jugeait que deux éléments étaient essentiels pour qu'émerge un mouvement social : « *They have their inception in a condition of unrest, and derive their motive power on one hand from dissatisfaction with the current form of life, and on the other hand, from wishes and hopes for a new scheme or system of living* » (Blumer in Lyman 1995, p. 60). Il estimait que tout commençait par un cultural drift, un changement social (le retour des femmes à la maison après l'effort de guerre par exemple), favorisant chez un grand nombre d'individus le sentiment qu'il existait un écart important entre ce qui était et ce qui pourrait être, entre l'ordre social existant et l'ordre social souhaité. Comme le résume bien Revillard (2003) : « *Au minimum, ces derniers doivent être insatisfaits d'un aspect de leur vie et optimistes quant à l'efficacité de l'action collective pour améliorer cette situation.* » (Revillard 2003, p. 8). Le mouvement social naîtrait ainsi d'une nouvelle vision des possibles à l'échelle personnelle : « *a new view of what they believe they are entitled to* » (Blumer in Lyman 1995, p. 61).

Des deux éléments, c'est le second : l'optimisme, la conviction de pouvoir réussir à changer l'ordre social, qui demeure le plus fragile. Pour générer une telle conviction, il faut en effet dénaturiser l'ordre social existant¹. La dénaturalisation mène ensuite à un processus de cadrage : les mouvements sociaux « *attribuent du sens, interprètent des événements et des conditions pertinentes, de façon à mobiliser des adhérents et des participants potentiels, à obtenir le soutien des auditoires et à favoriser la démobilisation des adversaires* » (Snow, 2001, p. 1).

.....

1. Dans les termes de Blumer, qui parlait non pas de conviction mais *d'agitation*, « [...]it acts to loosen the hold on them [people] of their previous attachments, and to break down their previous ways of thinking and acting » (Blumer dans Lyman, p. 65).

LA SOCIOLOGIE POLITIQUE DES PROBLÈMES PUBLICS

Depuis Blumer, de très nombreuses recherches ont été menées sur les mouvements sociaux et l'action collective en général, donnant naissance, dans des disciplines variées (McAdam, Tarrow et Tilly 1998 p. 8; Cefai 2009, p. 245) à plusieurs sous-champs, dont celui de la sociologie des mouvements sociaux à laquelle j'associe une partie de mes réflexions. La recherche en communication s'est particulièrement intéressée au répertoire d'actions collectives (Ollitrault, 1999 et Granjon, 2001) et plus globalement, aux liens entre dispositifs et enjeux de communication (entre autres Downing 2000, Costanza-Chock 2003 et Landry, 2012). Plus récemment, des travaux ont été menés sur la professionnalisation des militants et l'intégration des relations publiques à leur répertoire d'action (Millette, 2013).

L'approche de la sociologie politique des problèmes publics permet de surmonter l'impasse (éventuelle) d'un mouvement sans adversaire, comme le sont parfois les mouvements sociaux identitaires (le mouvement LGBT par ex.) tout en présentant un portrait plus complet de la situation jugée problématique. L'approche intègre en effet les différents acteurs et facteurs responsables de la conversion d'un fait social en un problème public. Si toutes les conversions ne s'inscrivent pas dans le parcours de la mobilisation, un bon nombre d'entre elles intègrent les mouvements sociaux. Ceux-ci agissent dès lors comme entrepreneurs de cause.

L'approche des problèmes publics doit beaucoup aux travaux de Joseph Gusfield. Au début des années 1980, il publiait *“The Culture of Public Problems: Drinking, Driving, and the Symbolic Order”* (1981). Dans son ouvrage, traduit récemment en français, il cherchait à comprendre pourquoi la conduite d'une automobile sous l'influence de l'alcool était devenue un problème public dans les années 1970. Autrement dit, comment ce qui était acceptable (ou à tout le moins habituel) chez les adultes auparavant, en l'occurrence boire de l'alcool avant de conduire une automobile, était devenu un crime. S'inscrivant dans les suites de travaux interactionnistes menés sur la sociologie de la déviance², la sociologie des problèmes publics s'intéresse précisément à ce travail de conversion puisqu'« *Un problème public naît de la conversion d'un fait social en objet de préoccupation et de débat, éventuellement d'action publique* » (Neveu, 2015).

Gusfield avait montré que ce qui paraît un jour irréfutable, par exemple le lien de causalité entre « l'alcool au volant » et les accidents de la route, reposait en fait sur la construction collective d'un problème par différents acteurs, certains acteurs ayant plus d'importance que d'autres dans la problématisation (dans la définition du problème). En posant l'existence d'une relation de causalité entre deux facteurs, la construction excluait du même coup d'autres facteurs expliquant les accidents de la route, les mettant à l'abri de la critique (et de l'intervention de l'État). C'est ainsi que l'augmentation significative des automobiles sur les routes, le sous-financement du transport en commun, l'augmentation des coûts d'habitation à proximité des emplois, la faible disponibilité des maisons pouvant accueillir une famille, le manque d'équipement de sécurité des automobiles, l'obligation pour de nombreux travailleurs de cumuler plus d'un emploi, dont un qui s'exerce la nuit, sont peu pris en compte lorsque vient le temps des bilans annuels des « victimes de la route », centrés essentiellement sur la dimension individuelle des responsabilités (consommation d'alcool, âge, et plus récemment rédaction de textos).

.....

2. Selon laquelle pour « *comprendre la déviance, il ne faut partir ni des individus, ni des comportements des individus, ni même des règles qui sont éventuellement transgressées, mais des situations dans lesquelles il peut advenir que soient désignés des déviants* » (Dorvil et Mayer 2001 p. 11).

Du fait social au problème public, il y a différentes étapes que Neveu, qui a fait connaître la sociologie politique des problèmes publics dans le milieu francophone de la recherche depuis une vingtaine d'années (Neveu 1999b, 2015), préfère nommer *opérations* pour éviter de supposer qu'il existerait une séquence incontournable. Ces opérations, au nombre de cinq, ne sont pas toutes nécessaires d'autant que les faits sociaux ne deviennent pas tous des problèmes publics. Il arrive également que ce qui sera finalement pris en charge par l'État et traduit en termes législatifs pour « résoudre un problème » n'ait pas fait l'objet de débat dans l'espace public.

Identifier

Pour qu'un fait social devienne un objet de débat public - un problème public - , il faut habituellement que des individus se mobilisent, ou plus exactement que des individus (ou des collectifs) se fassent les hérauts d'une cause. On les nomme entrepreneurs de cause ou encore de problèmes publics. Les mouvements sociaux font partie des entrepreneurs de cause, comme les médias, les partis politiques, les dirigeants politiques, les experts, les intellectuels, les laboratoires d'idées, les hauts-fonctionnaires et les groupes d'intérêts (Neveu, 2015). Ce sont les entrepreneurs de cause qui font d'une situation singulière (d'un fait social) un problème public. Ce sont eux qui définissent une situation comme problématique ; ce sont eux qui identifient le problème.

Il peut arriver cependant qu'un fait social provoque la création de ce qui deviendra plus tard un mouvement social, menant au moins temporairement à des coalitions en attendant que les acteurs puissent s'organiser de façon pérenne et s'affirmer véritablement comme entrepreneurs d'une cause. Ces coalitions contribuent au succès des acteurs à l'origine de la conversion du fait social en problème politique en mettant à leur service différents types de ressources (financières, organisationnelles). Mais ces coalitions exposent du même coup ces acteurs aux théories conspirationnistes qui associeront aux entrepreneurs de cause initiaux d'autres causes qu'il leur sera plus facile d'attaquer.

Ainsi des acteurs issus du mouvement pro-armes et des médias d'extrême-droite ont été rapides à délégitimer les étudiants qui se sont exprimés dans les médias, notamment Emma González et David Hogg, alléguant que leur statut de victimes ne faisait pas d'eux des experts et que « *their activism should be dismissed because in adolescence, "the emotional centers of the brain are overdeveloped in comparison with the rational centers of the brain"* » (Wilson, 2018). Ils ont également souligné que le père de David Hogg avait été à l'emploi du FBI et suggéré que l'étudiant était payé par des partisans d'Hillary Clinton. En agissant ainsi, les acteurs qui s'opposent au mouvement réclamant un meilleur contrôle des armes à feu souhaitent lui retirer la légitimité nécessaire pour exercer le rôle de d'entrepreneur de cause.

Cadrer

Les acteurs n'ont évidemment pas tous le même point de vue sur le fait social à l'origine du débat public. Ils présentent et opposent différents cadrages. Dans les suites immédiates de la tuerie à l'école secondaire, deux cadrages se sont affrontés : celui des étudiants qui ont survécu à l'attentat et décidé d'interpeler le président Trump et celui du président Trump. D'un côté, les étudiants ont associé la tuerie aux mesures législatives sur le contrôle des armes ; de l'autre, le président a associé la tuerie à un problème de santé mentale chez les jeunes. C'est aussi le cadrage qu'a utilisé la porte-parole de la NRA, Dana Loesch, lorsqu'elle s'est adressée aux étudiants en Floride, ce qui lui a valu les foudres de la foule qui s'était rassemblée pour l'écouter (Levin et Phipps, 2018).

L'acteur dont le cadrage sera retenu sera qualifié de *propriétaire du problème* (Neveu, 2015). C'est à lui qu'on prêtera la plus grande légitimité pour construire le problème, c'est-à-

dire l'identifier, le cadrer « définitivement » et le justifier. Il jouera aussi un rôle central dans les suites à donner au problème. Les acteurs politiques sont évidemment favorisés puisqu'ils sont censés représenter l'opinion des citoyens qui les ont élus, mais ils sont eux-mêmes influencés par d'autres acteurs, dont les différents groupes de pression. Ceux-ci peuvent suppléer d'autres lectures ou interprétations ou participer à renforcer l'interprétation officielle, comme le fait en mars 2018 la NRA dans le dossier de la tuerie en Floride, reproblématisant la tuerie dans l'école secondaire en problème de santé mentale et en incapacité des forces de l'ordre à prévenir les attaques et à y réagir rapidement.

Les étudiants qui ont entrepris de faire du contrôle des armes à feu un problème politique ne s'y sont pas trompés. Ils ont vite repéré la puissante NRA, qu'ils ont constituée comme une partie du problème. Avec l'aide d'autres associations partageant leur cause (et du *New York Times*), ils ont diffusé la liste de tous les membres du Congrès ayant reçu de l'argent de la NRA pendant la dernière campagne électorale (Kessler, 2018). De plus, ils ont posé, au seul républicain à avoir accepté leur invitation à discuter au capitole de l'état de Floride, Marco Rubio, la question suivante : *"Can you tell me right now you will not accept a single donation from the NRA?"* (Beckett, 2018).

Au moment d'écrire ces lignes, on observe également une pluralité de cadrages, comme c'est le cas au début de la construction d'un problème public. S'ajoutent et se superposent notamment les cadrages religieux (les prières vs les actions), politique (républicains vs démocrates), médiatique (Maison blanche vs médias) et antisémite (la NRA vs les juifs).

Justifier

Alors que le cadrage procède d'une mise en récit visant la problématisation de l'enjeu, la justification met l'accent sur la gravité du problème (Neveu, 2015). Elle repose sur différents registres, comme le registre scientifique, le registre économique, le registre juridique ou le registre médical. La justification fait donc appel à des savoirs situés, mais ces savoirs ne sont pas tous, comme on pourrait le croire, le produit d'expertises.

Dans l'affaire qui me sert à illustrer l'approche de la sociologie politique des problèmes publics, deux registres ont été mobilisés jusqu'ici : le registre juridique et le registre médical. Prenant pour appui l'interprétation du deuxième amendement de la constitution étasunienne³, des juristes ont fait valoir la jurisprudence de différentes causes à l'encontre de l'argument selon lequel il serait inconstitutionnel d'interdire les armes d'assaut comme celle qui a permis de tuer 17 personnes en quelques minutes dans une école secondaire de la Floride. La NRA, par l'entremise de son vice-président, Wayne LaPierre, a répliqué en associant le deuxième amendement aux libertés individuelles et la position adverse, « aux élites » : *"The elites don't care not one whit about America's school system and school children,"* [...] *"Their goal is to eliminate the Second Amendment and our firearms freedoms so they can eradicate all individual freedoms."* (Rampton et Brice, 2018). Les références au deuxième amendement ont donné lieu à des discussions sur le contexte dans lequel l'amendement avait été rédigé⁴. Des familles des victimes ont fait valoir que : *"The second amendment was talking about muskets. We're not talking about muskets. We're talking about weapons of mass destruction."* (Levin et Phipps, 2018).

.....

3. L'amendement se lit comme suit en français « Une milice bien organisée, étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, le droit qu'a le peuple de détenir et de porter des armes ne sera pas transgressé. »

4. Il faut savoir que la constitution étasunienne, contrairement à la constitution canadienne par exemple, doit être interprétée dans l'horizon d'attente originel, c'est-à-dire en tenant compte de ce que souhaitaient les « pères » de la constitution étasunienne. À propos de l'interprétation donnée par la Cour suprême des États-Unis au 2e amendement et du rôle de la NRA, voir Slate 2016

Le registre médical a ensuite été mis de l'avant en réaction au cadrage proposé par Trump et la NRA selon lequel le problème en était un de santé mentale chez les jeunes. Des militants ont rétorqué que les personnes atteintes de maladies mentales étaient plus à risque de mourir sous les balles que de tuer quelqu'un (Watts in Levin et Phipps, 2018)

Populariser

L'opération « populariser » désigne le fait d'exposer publiquement la construction du problème public. Elle ne se restreint pas à l'espace médiatique, mais vise l'ensemble des lieux et dispositifs où les gens délibèrent. Évidemment, certains entrepreneurs de cause sont mieux outillés que d'autres pour faire connaître leur cadrage et justification. Les ressources financières, l'appartenance aux réseaux de sociabilité « qui comptent », le capital scolaire qui permet de franchir les filtres rhétoriques de l'espace public dominant et l'accès aux médias sont des facteurs importants⁵. Le fait que les survivants qui ont entrepris de participer à la construction du problème appartiennent à un milieu aisé, bien pourvu en capital scolaire, culturel et économique, a été d'ailleurs noté par la NRA.

La situation est néanmoins des plus singulières en raison des liens entre la présidence actuelle et les médias. En effet, depuis l'entrée en fonction de Donald Trump à la présidence des États-Unis, la Maison-Blanche ne reconnaît plus les médias comme interlocuteurs légitimes. Leur rôle de représentant du public, de quatrième pouvoir, est donc profondément remis en question, déstructurant du même coup le système démocratique représentatif et la construction habituelle des problèmes publics. Les médias ne semblent plus en mesure de contribuer à l'agenda-building (Kyle, 2016). De plus, ils partagent depuis quelques années leur rôle d'agenda-setting et de médiateurs clés (Boullier 2012) avec les médias socionumériques.

Les médias étasuniens traversent en fait une double crise de légitimité. Les quotidiens étasuniens qu'on qualifiait hier de « quotidiens de référence », comme le *New York Times*, ont dû faire leur *mea culpa* après l'élection de Donald Trump - qu'ils n'avaient ni prévue ni souhaitée - et reconnaître qu'ils étaient déconnectés de l'opinion publique (voir notamment Kyle, 2016). En 2017, ils ont également perdu l'accès privilégié à la sphère politique institutionnelle qui leur avait été historiquement accordé. En effet, les briefings quotidiens du porte-parole de la Maison-Blanche ont été interdits aux médias qui critiquaient la présidence de Trump, accusés de pratiquer la désinformation (L'Obs, 2017).

On assiste donc à une étrange guerre de l'information interne (Barthel *et al.*, 2017). Lassés des accusations et des insultes que profère à leur endroit Donald Trump (Talbot, 2016), des médias reconnus comme le *New York Times* et le *Washington Post* ont produit des campagnes publicitaires mettant en avant leur rôle de chien de garde contre les *faits alternatifs* de la Maison-Blanche avec des slogans comme « *The truth is more important than ever* » (New York Times) et « *Democracy dies in darkness* » (Washington Post). Même la chaîne d'information continue CNN a subi les foudres du président Trump et entrepris de se défendre contre ses accusations.

Dans ces conditions, travailler à la mise à l'agenda médiatique, public et politique d'un fait social n'a jamais comporté autant d'incertitude, ce qui explique peut-être en partie le répertoire d'action mobilisé par les jeunes activistes. Celui-ci combine des actions appartenant au répertoire relativement classique du scandale (pétitions, slogans, t-shirts, entrevues dans les médias, marches) avec des actions du répertoire non contestataire et fortement institutionnalisé, plus proche des groupes d'intérêt, comme les débats dans les

.....

5. La question des ressources est l'objet de l'approche de la mobilisation des ressources, dont je ne traiterai pas ici.

lieux physiques de l'arène politique institutionnelle (les *townhalls*). À souligner que, dans ce dernier cas, les médias sont en mesure de réactiver le registre démocratique au sein duquel ils jouent eux-mêmes un rôle central, ce qui du même coup consolide leur rôle dans la construction du problème. Au cours des prochains mois, il sera intéressant de comparer le répertoire d'action de #NeverAgain avec celui du mouvement Black Lives Matter.

Mettre en politique publique

Enfin, il arrive que la construction d'un fait social en problème public donne lieu à des mesures législatives ou réglementaires visant à résoudre ce problème. Dans le cas qui nous occupe, l'adoption de nouvelles lois est au cœur même des revendications du mouvement #NeverAgain, qui rejette avec force les propositions dérivées des autres cadrages (institutionnalisation des jeunes atteints de santé mentale, entraînement et formation au maniement d'armes des enseignants, prime accordée aux enseignants qui accepteront d'être formés...). C'est une revendication qui s'inscrit dans les suites de nombreuses tentatives qui se sont soldées par autant d'échecs jusqu'à tout récemment. Certains estiment en effet que le vent est en train de tourner (*Le Monde*, 2018) d'autant que le président des États-Unis a adopté un nouveau cadrage, celui de l'affrontement de la NRA, en invitant les sénateurs de la Floride à adopter une loi restreignant l'accès aux armes de feu.

De fait, des modifications ont été apportées, reportant à 21 ans (plutôt que 18 ans), l'âge légal pour acheter une arme d'assaut, au grand dam de la NRA qui a entrepris des poursuites contre l'État de la Floride (AP et *The Guardian*, 2018). La loi a été adoptée le 10 mars, soit deux semaines avant les marches organisées par le mouvement à l'échelle du pays. Comme le souligne Kriesi (2009), il ne fait pas de doute que le calendrier électoral est un élément à prendre en compte dans la structure des opportunités politiques, que nous allons maintenant passer rapidement en revue.

LA STRUCTURE DES OPPORTUNITÉS POLITIQUES

Pour expliquer théoriquement les chances de succès d'un mouvement social, différents auteurs ont modélisé ce qu'il est convenu d'appeler la structure des opportunités politiques (SOP). Dans un texte souvent cité, Tarrow la définit comme l'ensemble des « dimensions récurrentes — mais pas nécessairement formelles ou permanentes — de l'environnement politique qui sont une source d'incitation à l'action collective en affectant les attentes de succès ou d'échec des gens » (Tarrow 1998 : 76-77). La SOP est aussi appelée approche structurale, en raison de l'importance qu'elle accorde aux structures, et approche du processus politique (Kriesi, 2009), en raison de l'importance qu'elle accorde aux acteurs politiques institutionnels. Elle a été étudiée dans les contextes de démocratie parlementaire et républicaine comme en France et aux États-Unis. Elle est revue depuis quelques années, en même temps que d'autres éléments centraux de la sociologie des mouvements sociaux, au motif qu'elle négligerait la dimension des subjectivités.

Deux grandes approches de SOP ont été développées : une approche historique (aussi appelée dynamique) et une approche comparative. L'approche historique est jugée plus dynamique parce qu'elle s'intéresse aux dimensions plus volatiles des opportunités. L'approche comparative est jugée plus statique parce qu'elle s'intéresse aux dimensions plus structurelles (Revillard, 2003). Je m'appuie pour ma part sur la synthèse proposée par Neveu (2005), qui comprend les cinq facteurs suivants : le degré d'ouverture du système politique, le degré de stabilité des alliances politiques, l'existence de forces relais à des positions stratégiques, la division des élites et la capacité d'un système politique à apporter des réponses aux mouvements sociaux en développant des politiques publiques.

L'approche est stato-centrée, c'est-à-dire qu'elle accorde à l'État un rôle central. Avant de passer les cinq facteurs en revue, je souligne que ce qui suit ne vise qu'à proposer des exemples concrets de ce qui pourrait constituer des indicateurs pour une recherche. Ils ne sont d'aucune façon tirés d'une recherche existante. Le lecteur tiendra compte de la dimension partiellement spéculative de ma démarche et de la visée pédagogique de l'exercice.

Le degré d'ouverture du système politique

La grande question qui anime les réflexions sur le degré d'ouverture du système politique est de savoir si la présence d'opportunités conventionnelles de participation encourage la participation contestataire non conventionnelle, ou au contraire la loyauté et le consensus (Revillard, 2003). Dans un système démocratique comme celui des États-Unis, qui reconnaît les libertés individuelles (liberté de presse, d'expression, d'association...), on observe l'existence de mouvements sociaux bien organisés (appelés organisations de mouvements sociaux ou mouvements sociaux stratégiques) et de groupes de pression qui sont formellement intégrés à la procédure politique (Courty, 2006). De ce point de vue, on peut dire que l'arène administrative est très ouverte aux revendications des groupes d'intérêt, mais il est moins certain que cela soit au profit des groupes d'*intérêt public*. Une partie de la contestation a tout de même été historiquement institutionnalisée (Kriesi, 2009).

Néanmoins, il subsiste en parallèle une forte participation contestataire souvent réprimée par les forces policières (et fort peu visible dans les médias traditionnels). Cela a été le cas du mouvement de lutte pour les droits civiques des Afro-américains qui ont été graduellement reconnus à partir des années 1950, mais dont subsistent encore aujourd'hui de graves violations. Le mouvement Black Lives Matter, qui se concentre sur le respect des garanties juridiques, demeure largement en marge et ne reçoit aucun signe d'ouverture politique de la part de la présidence actuelle. Dans le cas du mouvement réclamant un meilleur contrôle des armes à feu par l'État, nous avons vu que la présidence montre peu ou pas d'ouverture et a d'abord cherché à détourner la problématisation vers des problèmes individuels de santé mentale. En revanche, le républicain Marco Rubio s'est montré plus ouvert lors de ses échanges avec les étudiants, soupesant sans doute le degré de stabilité des alliances politiques.

Le degré de stabilité des alliances politiques

Le degré de stabilité des alliances politiques est en effet la plus grande fragilité de la présidence étasunienne, et en particulier du président Trump, qui n'a guère d'alliés sûrs sinon parmi les membres de sa famille qu'il a nommés dans son équipe rapprochée (Cartillier, 2018). La publication d'un ouvrage récent sur la Maison-Blanche laissant entendre que le chaos y règne (Wolff, 2018) – chaos que le président Trump a dit apprécier lors d'une rare présence parmi les médias (Silver, 2018) – s'ajoute aux départs et au renvoi de plusieurs membres de son équipe initiale. Rejeté par *l'establishment* de son parti, Donald Trump a connu peu de succès pour faire adopter ses politiques par ailleurs, d'autant que ses relations avec le chef du Parti républicain au Congrès, Paul Ryan, qui devrait être objectivement son allié, sont notoirement mauvaises. Les alliances politiques sont donc peu stables dans la présidence étasunienne actuelle.

L'existence de forces relais à des positions stratégiques

Le Président peut toutefois compter sur l'appui du juge Neil Gorsuch qu'il a nommé à la Cour suprême en janvier 2017, ce qui constitue une force relais à une position éminemment stratégique d'autant que la nomination assure la prépondérance numérique

des juges conservateurs. De manière générale, la séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire est considérablement fragilisée en raison des atteintes répétées du Président contre l'état de droit, à commencer par le renvoi « pour trahison », en janvier 2017, de la ministre de la Justice, Sally Yates, qui avait déclaré que le décret migratoire du Président était illégal. Malgré moult contestations formulées par des organisations de la société civile et des associations de juristes, dont l'ACLU, la troisième version du décret a finalement été adoptée et la Cour suprême des États-Unis a autorisé, en décembre 2017, l'application dans sa totalité. L'actuel ministre de la Justice, Jeff Sessions, a intenté des poursuites contre les villes étasuniennes qui se sont proclamées villes-sanctuaires en réaction au décret.

En revanche, dans la sphère publique médiatique, le Président ne peut guère compter que sur des médias d'extrême-droite et sur lui-même. *A contrario*, le mouvement #NeverAgain compte un nombre croissant d'appuis de la part d'entreprises privées, mais aussi de l'ancien président Obama et de son épouse (Leah, 2018). Il est trop tôt pour documenter les autres soutiens qu'obtiendront les étudiants du mouvement, mais ils vont croissants chaque jour et l'édition étasunienne du quotidien britannique *The Guardian* a mis sur pied un projet de sociofinancement (Break the Cycle) pour les aider à continuer d'occuper l'espace public. Les marches (March for our lives) qui se tiendront à l'échelle du pays le 24 mars de cette année (2018) devraient pouvoir donner un bon aperçu des soutiens, mais aussi des éventuelles recompositions d'alliances.

La division des élites

La division des élites déjà observée dans le cadre de l'adoption du décret migratoire et de l'annonce de la politique de renvoi des *Dreamers* semble s'accroître à la faveur des nouveaux appuis au mouvement #NeverAgain provenant d'acteurs économiques. En effet, de grandes entreprises, notamment bancaires (sous la pression de leurs clients), ont annoncé qu'elles mettaient un terme aux ententes qui les liaient à la NRA en demandant à l'association de retirer leurs noms de sa publicité (Wattles, 2018). D'autres entreprises ont annoncé qu'elles cessaient immédiatement de vendre des armes semi-automatiques (L'Express et AFP, 2018). Ceci explique peut-être pour quelles raisons après s'être dit l'ami de la NRA, le président étasunien a assuré ne pas avoir peur de l'association et indiqué qu'il serait en faveur de nouvelles mesures pour restreindre l'accès aux armes à feu (BBC, 2018). Cela permet également au président Trump de faire de la NRA le nouveau destinataire de la revendication et la cible des attaques du mouvement #NeverAgain et de ses alliés.

La capacité d'un système politique à apporter des réponses aux mouvements sociaux en développant des politiques publiques

Enfin, la capacité d'un système politique à apporter des réponses aux mouvements sociaux en développant des politiques publiques avait paru bien faible durant la présidence de Barak Obama, notamment parce que le Congrès et le Sénat avaient systématiquement bloqué ses tentatives de réforme et mené à la paralysie fréquente de la fonction publique du pays. En vérité, le système étasunien de contrepoids, où s'affrontent le droit de veto présidentiel et la séparation rigide des pouvoirs législatif et exécutif (l'absence d'une ligne de parti), est aussi en cause. Elle permet à la polarisation croissante du pays de réduire la capacité du système de laisser remonter au centre du pouvoir de nouvelles propositions émanant de la périphérie, pour le dire dans les termes de Habermas. En se retournant contre la NRA, Trump a voulu montrer qu'il était en mesure de jouer son rôle de président pour protéger la population contre les lobbies et en particulier celui de la NRA.

Enfin la question de savoir si les opportunités sont générales ou relèvent d'un domaine de politique publique spécifique demeure à l'étude. Il est possible qu'étant donné l'importance du port d'armes pour les citoyens des États-Unis et le lien établi par ses promoteurs avec l'identité étasunienne, il soit plus difficile de proposer une montée en généralité à partir des observations qui pourraient être menées de l'évolution du problème (Revillard, 2003). Une recherche qui chercherait à documenter la construction en cours du point de vue des opportunités politiques devrait donc tenir compte des variantes sectorielles (le cadrage du deuxième amendement de la politique publique concernée) et conjoncturelles (la présidence de Donald Trump).

LA CONSTRUCTION DES PROBLÈMES PUBLICS À L'ÈRE DES FAUSSES NOUVELLES ET DE LA VIRALITÉ

En conclusion, je propose de revenir très succinctement sur les cinq opérations de la construction d'un problème public en tenant compte des bouleversements qui touchent actuellement l'espace public médiatique.

D'abord, il faut se pencher sur le rôle des médias comme entrepreneurs de cause. Si des mouvements sociaux ont pu acquérir une certaine légitimité (souvent qualifiée de contre-expertise), quel rôle les médias peuvent-ils jouer au moment où les nouvelles modalités de production de la valeur dans l'industrie de l'information les déclassent au profit de médias sociaux évalués selon des critères de viralité et « d'engagement » des internautes (clics, mentions j'aime, retweets) ? Au moment où la popularité se substitue à la notoriété, comment pourront-ils participer à la définition des problèmes et des situations ?

Dans quelle(s) arène(s) les mouvements sociaux cadreront-ils leur cause si l'espace médiatique n'est plus qu'une arène parmi d'autres ? Leurs opérations de cadrage devront-elles se plier aux nouvelles contraintes de l'économie de l'attention où règnent l'anecdote et l'intérêt humain ?

Avec quel(s) discours les mouvements sociaux justifieront-ils leur démarche si les médias (et les scientifiques) sont discrédités et que tout est qualifié de « fausse nouvelle » dans un contexte de « guerre de vérités » ? (Rosanvallon, 2018).

Comment populariser un enjeu social ? Entre viralité et audience, quelle influence ? La démocratisation actuelle de l'espace public (Cardon, 2010) mène à une fragmentation extrême dont la fonction éditoriale se perd dans l'opacité des algorithmes et des ghettos idéologiques.

Enfin, pour traduire un problème en politique publique, il faut encore que les dirigeants acceptent d'être imputables (en évitant de signer des accords-commerciaux qui les rendent impuissants, par ex.) sans donner pour autant dans le discours identitaire de repli. Dans le cas du dossier du contrôle des armes à feu, les cadres et registres demeurent résolument nationaux, et donc sujets au climat électoral (Kriesi, 2009). C'est pourquoi les associations comme Moms Demand Action for Gun Sense in America et Everytown, proches des activistes de #NeverAgain, ont lancé la campagne « Throw them out ! » qui vise à identifier les politiciens qui restent proches du lobby des armes à feu et à contrer leur réélection (Abbatt, 2018).

In fine, dans un pays où les arènes administratives et parlementaires sont perméables aux lobbies, il semble que le répertoire d'action collective ne puisse se passer des modes de participation contestataire de type conventionnel comme l'appel aux votes. J'y vois un peu d'espoir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barker, M. (2007), *Conform or reform? Social movements and the mass media*. Fifth-Estate-Online- International Journal of Radical Mass Media Criticism.
- Barthel, Michael, Jeffrey Gottfried and Amy Mitchell (2017), Most Say Tensions Between Trump Administration and News Media Hinder Access to Political News. Pew Research Center. *Journalism and Media*, [en ligne], http://assets.pewresearch.org/wp-content/uploads/sites/13/2017/04/03161501/PJ_2017.04.04_Trump-Media-Relationship_FINAL.pdf
- Benson, Rodney. *Shaping Immigration News: A French-American Comparison (Communication, Society and Politics)* (p. 16). Cambridge University Press. Édition du Kindle.
- Boullier, D. (2012), *Plates-formes de réseaux sociaux et répertoires d'action collective*. In *Colloque» Mouvements sociaux en ligne face aux mutations socio politiques et au processus de transition démocratique»* (pp. 37-50). Karthala.
- Blumer, H. [1951] (1995), « Social Movements ». In *Social Movements. Critiques, concepts, case studies*. Stanford M. Lyman. (ed.) *Coll. Main trends of the Modern World*. New York, Washington Square: New York University Press, pp. 60-83.
- Cardon, D., & Granjon, F. (2010), *Médiactivistes*, Paris. Presses de Sciences Po, 24.
- Cardon, D. (2010), *La démocratie Internet. Promesses et limites*. Éditions du Seuil et la République des Idées. Paris.
- Cefaï, D. (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*. Lectures, Les livres.
- Centre d'études sur les médias (2014), *Les médias et la crise étudiante: Traitement du conflit par la presse quotidienne montréalaise*, [en ligne], <http://www.cem.ulaval.ca/pdf/Crise%20etudiante-Quotidiens.pdf>.
- Champagne, P. [1990] (2015), *Faire l'opinion: le nouveau jeu politique*. Paris : Édition Minuit.
- Costanza-Chock, S. (2003), Mapping the repertoire of electronic contention. *Contributions To The Study Of Mass Media And Communications*, 66, 173-191.
- Courty, G. (2006), *Les groupes d'intérêt*. La Découverte.
- Dorvil, H. et R. Mayer (2001), *Problèmes sociaux. Tome I. Théories et méthodologies*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Downing, J. D. (2000), *Radical media: Rebellious communication and social movements*. Sage.
- Dupuis-Déri, F. (2014), « Émergence de la notion de « profilage politique » : répression policière et mouvements sociaux au Québec » *Politique et Sociétés*.
- Fraser, N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris : Éditions La découverte.
- Gamson, W. A., & Meyer, D. S. (1996), *Framing political opportunity*.
- Gitlin, T. (2003), *The whole world is watching: Mass media in the making and unmaking of the new left*. Univ of California Press.
- Granjon, F. (2001), *L'Internet militant: mouvement social et usages des réseaux télématiques*. Apogée.
- Gusfield, J. R. (1981), *The culture of public problems: Drinking-driving and the symbolic order*. University of Chicago Press.
- Kriesi, H. (2009), *Les mouvements sociaux et le système politique: quelques remarques*

sur les limites de l'approche du processus politique. *Sociologie et sociétés*, 41 (2), 21-38.

Landry, N. (2012), *SLAPP. Bâilonnement et répression judiciaire du discours politique*, Montréal, Éditions Écosociété, 212 p.

Landry, N., Aubin, F., & Sénécal, M. (2015), Médias et mouvements sociaux: pratiques de mobilisations collectives. *Canadian Journal of Media Studies*, 13, 124-145.

Ligue des droits et libertés (LDL). (2015), *Manifestations et répressions. Point saillants sur le droit de manifester au Québec* <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rapport-manifestations-repressions-ldl.pdf>.

McAdam, Doug, Sidney Tarrow et Charles Tilly. (1998), Pour une cartographie de la politique contestataire. *Politix*. (11)41, 7-32

Mathieu, L. (2011), *La démocratie protestataire. Mouvements sociaux et politique en France aujourd'hui*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats ».

Millette, J. (2013), *De la rue au fil de presse. Grèves étudiantes et relations publiques*. Québec, QC : Presses de l'Université Laval.

Neveu, E. (1999A), Médias, mouvements sociaux, espaces publics. *Réseaux*, 17(98), 17-85.

Neveu, E. (1999B), L'approche constructiviste des «problèmes publics». Un aperçu des travaux anglo-saxons. *Études de communication. Langages, information, médiations*, (22), 41-58.

Neveu, E. (2005). *Sociologie des mouvements sociaux*. La Découverte. Neveu, E. (2015), *Sociologie politique des problèmes publics*. Armand Colin.

Offerlé, M. (2008). Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe-XXIe siècles). *Politix*, (1), 181-202.

Ollitrault, S. (1999), De la caméra à la pétition-web: le répertoire médiatique des écologistes. *Réseaux*, 17(98), 153-185.

Phipps, K., & Szagala, K. (2007), Social movements and the news media. *The McMaster Journal of Communication*, 4.

Revillard, A. (2003), *La sociologie des mouvements sociaux: structures de mobilisations, opportunités politiques et processus de cadrage*. halshs.archives-ouvertes.fr halshs-01141740.

Rosanvallon, P. (2018), *La démocratie à l'âge de la post-vérité*. Symposium. Collège de France. 27 février 2018, [en ligne], <https://www.college-de-france.fr/site/pierre-rosanvallon/symposium-2018-02-27-18h00.htm>

Sauvageau, F. & Thibault, S. (2013), Tout voir et tout entendre, mais sans comprendre! : Le conflit étudiant et les défaillances des médias1. *Recherches sociographiques*, 54 (3), 531-552.

Snow, D. (2001), Analyse de cadres et mouvements sociaux. L'action collective: mobilisation dans les arènes publiques, *Raisons pratiques*, 11.

Tarrow, S., Tilly, C., & McAdam, D. (1998), Pour une cartographie de la politique contestataire. *Politix*, (1), 7-32.

Tilly, Charles et Lesley J. Wood, (2009), «*Democratization and Social Movements*», *Social Movements: 1768-2008*, Boulder & London, Paradigm Publishers, p. 123-143.

Tuchman, G. (1978), *Making news: A study in the construction of reality*. New York Free Press

Wolff, M. (2018), *Fire and Fury: Inside the Trump White House*. New York: Henry Holt & Co.

Articles dans les médias

AP et The Guardian. (2018), NRA sues Florida over new gun law in wake of Stoneman Douglas shooting. The Guardian 10 mars 2018, [en ligne], <https://www.theguardian.com/us-news/2018/mar/09/florida-governor-gun-control-bill-teachers>.

BBC News. (2018), Trump at odds with Republican lawmakers over gun reforms. Édition US et Canada. 1er mars 2018, [en ligne], <http://www.bbc.com/news/world-us-canada-43235969>.

Beckett, L. (2018). Furious Florida survivors assail NRA and politicians and urge action on guns The Guardian 22 février 2018, [en ligne], <https://www.theguardian.com/us-news/2018/feb/21/florida-school-shooting-town-hall-cnn-students-nra-what-happened>.

Cartillier, J. et AFP. (2018), La solitude de Donald Trump. La Presse, 1er mars 2018, [en ligne], http://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201803/01/01-5155779-la-solitude-de-donald-trump.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_51_55838_article_POS1.

Gabbatt, A. (2018), Throw them out': plans to eject politicians 'beholden to the gun lobby' The Guardian 17 février 2018, [en ligne], <https://www.theguardian.com/us-news/2018/feb/17/the-resistance-niow-activists-gun-lobby>.

Pope, Kyle (2016), Here's to the return of the journalist as malcontent. Columbia Journalism Review. 9 novembre 2016, [en ligne], https://www.cjr.org/criticism/journalist_election_trump_failure.php.

Kessler, A. (2018), Why the NRA is so powerful on Capitol Hill, by the numbers. CNN. 23 février 2018, [en ligne], <https://www.cnn.com/2018/02/23/politics/nra-political-money-clout/index.html>.

L'Express et AFP. (2018), Aux États-Unis, une grande enseigne va cesser de vendre des fusils d'assaut, [en ligne], https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/aux-etats-unis-une-grande-enseigne-va-cesser-de-vendre-des-fusils-d-assaut_1988683.html

L'Obs. (2017), L'administration Trump bannit plusieurs grands médias du briefing quotidien. 25 février 2017, [en ligne], <https://www.nouvelobs.com/monde/l-amerique-selon-trump/20170225.OBS5764/l-administration-trump-bannit-plusieurs-grands-medias-du-briefing-quotidien.html>.

Le Monde. (2018), Armes aux Etats-Unis : la presse américaine discerne un espoir de changement. Le Monde. International. 22 février 2018, [en ligne], http://www.lemonde.fr/international/article/2018/02/22/armes-aux-etats-unis-la-presse-americaine-discerne-un-espoir-de-changement_5261109_3210.html#e1yy2oEDvt5qV5SC.99.

Leah, R. (2018), Michelle Obama pens tweet praising Parkland students: "We're behind you" Salon. 22 février 2018, [en ligne], <https://www.salon.com/2018/02/22/michelle-obama-pens-tweet-praising-parkland-students-were-behind-you/>.

Levin, S. et Claire Phipps. (2018), Florida survivors confront NRA spokeswoman in heated town hall meeting – as it happened. The Guardian 22 février 2018, [en ligne], <https://www.theguardian.com/us-news/live/2018/feb/21/cnn-town-hall-gun-control-debate-live-florida-students-nra-marco-rubio?page=with:block-5a8e3e36e4b05b8a927359db#block-5a8e3e36e4b05b8a927359db>.

Rampton, R. et M. Brice. (2018), U.S. gun lobby slams anti-gun 'elites' after Florida school massacre. Reuters. 22 février 2018, [en ligne], <https://www.reuters.com/article/us-usa-guns/u-s-gun-lobby-slams-anti-gun-elites-after-florida-school-massacre-idUSKCN1G61KZ>.

Silver, Laura. (2018), Trump Said He Likes «Chaos» And Joked Melania Might Be Next To Leave The White House At A Charity Dinner. Buzzfeed 4 mars 2018, [en ligne], https://www.buzzfeed.com/laurasilver/trump-said-he-likes-chaos-and-joked-melania-might-be-next?utm_term=.bhWLPWMLX#.lejaKo7ar.

Slate.fr. (2016), Comment la NRA a influencé la signification du second amendement sur le port d'armes Slate. 21 juin 2016, [en ligne], <http://www.slate.fr/story/119887/nra-influence-second-amendement>.

Talbot, M. (2016), Trump and the Truth: The “Lying” Media. New Yorker 28 septembre 2016, [en ligne], <https://www.newyorker.com/news/news-desk/trump-and-the-truth-the-lying-media>.

Wattles, J. (2018), Bank of America wants to talk to its customers who make guns. CNN 24 février 2018, [en ligne], <http://money.cnn.com/2018/02/24/news/companies/bank-of-america-assault-weapons/index.html>.

Wilson, J. (2018), How rightwing media is already attacking Florida teens speaking out. The Guardian. International Edition. 20 février 2018, [en ligne], <https://www.theguardian.com/us-news/2018/feb/20/how-rightwing-media-is-already-attacking-florida-teens-speaking-out>.

Les limites des recommandations de l'ONU sur la politique publique nationale de prévention : les représentations des femmes victimes de violences conjugales dans la communication publique française

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Myriam Hernández Orellana

Myriam Hernández Orellana est docteure en Sciences de l'Information et de la Communication, membre associée du Céditec (E.A.3119). Ses thématiques de recherche sont la communication publique, les campagnes de prévention, l'instrument informatif et communicationnel, la construction des problèmes publics, le discours institutionnel, les violences faites aux femmes. myriampazhernandez@gmail.com

Plan de l'article

Introduction

L'importance des idées et du discours féministe dans le travail de l'ONU

L'ONU : un acteur dans la construction de sens et de fabrication des instruments sur les violences conjugales Ce que les campagnes de communication nous disent de la politique publique nationale pour prévenir les violences conjugales

Conclusion

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

La construction du problème des violences conjugales à un niveau international a été réalisée en partie par les mouvements féministes et par l'ONU qui a publicisé un cadrage du problème et de la politique publique attendue par les États membres. Sachant que les recommandations des organismes internationaux sur les politiques publiques nationales se heurtent à l'influence des acteurs et institutions locales, l'article cherche à éclairer la relation entre la communication publique et l'espace public sociétal. Celui-ci se caractérise par l'émergence d'une question sociale en dehors de la sphère politique à travers l'analyse de la représentation des femmes victimes de violences conjugales dans les campagnes de communication françaises.

Mots clés

Communication publique de prévention, violence conjugale, ONU, empowerment, France

TITLE

Limits of UN recommendations concerning the national public policy of prevention: representations of the women victim of the conjugal violence in the French public communication

Abstract

The construction of the problem of domestic violence at the international level was carried out, among others, by the women's and feminist movements together with the UN, which publicized a framework of the problem and the public policy expected from the Member's States to treat the phenomenon. Knowing that recommendations of international organizations on national public policies are hampered by the influences of local actors and institutions, the article seeks to enlighten on the relationship with the societal public space, which is characterized by the emergence of a social issue outside the political sphere, through the analysis of the representation of women victims of conjugal violence in French communication campaigns.

Keywords

Public information campaigns, domestic violence, ONU, empowerment, France.

TÍTULO

Los límites de las recomendaciones de la ONU en la política pública de prevención: Las representaciones de las mujeres víctimas de violencia conyugal en la comunicación pública francesa

Resumen

La construcción del problema de la violencia doméstica a nivel internacional fue el fruto del trabajo, entre otros, de los movimientos feministas y ONU. Ésta a hecho público un marco del problema y de la política pública esperada de la parte de los Estados miembros para prevenir el fenómeno. Sabiendo que las recomendaciones de organismos internacionales sobre las políticas públicas locales son limitadas por las influencias de los actores e instituciones nacionales, el artículo se interesa a la relación entre la comunicación pública y el espacio público social, el cual se caracteriza por el surgimiento de un problema social fuera de la esfera política, a través del análisis de la representación de las mujeres víctimas de violencia conyugal en las campañas de comunicación francesas.

Palabras clave

Campañas públicas de prevención, violencia doméstica, ONU, empoderamiento, Francia.

INTRODUCTION

L'article présente les limites de la politique publique recommandée et développée par l'ONU dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes. La recherche s'intéresse à la représentation des femmes victimes dans les campagnes de communication grand public diffusées en France. Les campagnes de communication composent, entre autres actions de communication, un instrument informatif et communicationnel. Celui-ci est l'un des instruments d'action publique (IAP) identifiés par l'approche développée en France par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2004). Conçus comme des constructions sociales, les IAP « *sont porteurs des valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du monde de régulation envisagé* » (Lascoumes et Le Galès, 2004 p. 13). Cependant, en France la notion d'IAP ne prend pas en compte l'apport de cet instrument pour les politiques de prévention, voire les politiques publiques (Ollivier-Yaniv, 2013). Si nous avons bien repris la terminologie de Lascoumes et Le Galès, nous avons établi que les campagnes de communication publique constituent –par leur composante iconique et

langagière- le discours de l'État sur la thématique traitée dans le cadre d'une politique de prévention (Hernández Orellana, 2017). Ainsi, elles participent à la création de formes de « gouvernementalité » (Foucault, 2001). En effet, certains auteurs affirment que « *la gouvernementalité est surtout l'illustration parfaite d'un pouvoir incitatif dont l'action est d'orienter et de réguler les conduites collectives en mobilisant de nouvelles connaissances sur la société et son évolution* » (Bert, 2011 p. 74). Nous considérons que la communication peut être envisagée comme une « production de connaissances » et comme « *un élément entrant en jeu dans la formulation publique de problèmes ou d'enjeux sociétaux* » (Pailliant, 1995 p. 204). Les campagnes, par leurs composantes langagières et iconiques, véhiculent dans l'espace public des représentations du problème de la violence au sein du couple, des femmes victimes, des hommes agresseurs et du rôle de l'État dans la prévention et le traitement du phénomène. Elles orientent la façon dont les gens vont envisager le problème et son évolution : autrement dit, c'est à travers l'instrument informatif et communicationnel que les gouvernements vont essayer d'atteindre l'objectif final de la politique publique de prévention, à savoir gouverner les comportements et les conduites des individus.

En analysant la représentation des femmes victimes véhiculée par la communication publique, nous chercherons à éclairer la relation entre celle-ci et l'espace public sociétal, défini comme « *un champ social structuré, qui participe à la formation de l'opinion publique et à la publicisation d'une nouvelle question sociétale, qui fait "pression" sur le politique et ses mécanismes de décision et participe à institutionnaliser de nouvelles normes et pratiques* » (De Oliveira, 2014 p. 238). Les mouvements féministes et l'ONU ont rendu visible le problème de la violence conjugale dans le monde. Ils participent également à la construction des politiques publiques internationales, compris comme « *l'ensemble des programmes d'action revendiqués par des autorités publiques ayant pour objet de produire des effets dépassant le cadre d'un territoire stato-national* » (Petiteville et Smith, 2006 p. 362), parmi lesquelles se trouvent les politiques publiques multilatérales, « *produites par (ou dans le cadre) d'organisation internationales* » (*Ibid.*, p. 363). Inscrite dans un contexte où la globalisation a mené les États à chercher des réponses collectives et coopératives, cette « multilatéralisation de l'action publique » cherche à produire une lecture commune aux phénomènes « globaux », à l'adoption « *de normes de régulation multisectorielles (...), voire à mettre en place des processus injonctifs à l'endroit des États* » (*Ibid.* p. 364). Au travers de ses nombreux instruments (résolutions, déclarations, recommandations, conférences mondiales), incluant les travaux réalisés par des experts et publiés par l'ONU et le travail de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW), l'ONU participe à la formulation d'un « référentiel global » (Muller, 2005) sur les droits des femmes et la non-discrimination dans laquelle s'insère la thématique des violences faites aux femmes. Pourtant, l'influence des organismes internationaux sur les politiques publiques nationales est loin d'être mécanique. En effet, ces organismes ne sont que l'un des acteurs qui participent « des processus de recomposition des politiques sociales, dont les effets sont souvent "filtrés" par les acteurs et les institutions nationales » (Surel, 2010 p. 42).

Nous avons mobilisé deux types d'analyses. La première, de contenu thématique, qui apportera un éclairage sur la définition du phénomène au niveau international ainsi que sur l'influence du discours féministe sur les instruments onusiens. Cette première analyse s'appuiera sur l'étude de quatre Conférences mondiales des femmes promues par l'ONU (1975-1995) ainsi que sur différents instruments onusiens¹ adoptés par l'Assemblée générale (organe délibérant de l'organisme international). La deuxième analyse de nature

.....

1. Convention on the elimination of all forms of discriminations against women (Cedaw), 1979 ; la résolution 40/36 du 29/11/1985 ; résolution 45/114 du 14/12/1990 ; Recommandation générale n° 19 du Comité de la Cedaw (1992) ; Déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes (1993) ; résolution 55/68 du 04/12/2000 ; résolution 58/147 du 22/12/2003.

sémiologique (sémiologie des indices) permettra de sonder les campagnes réalisées et diffusées sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy (2007-2012), et mises en place par la Direction de l'Information et de la Communication des ministères sociaux (Dicom). Les cinq campagnes analysées étaient composées de deux spots de télévision, sept affiches et du site internet www.stop-violences-femmes.gouv.fr, sur lequel des témoignages de huit anciennes victimes étaient visibles par les usagers du site. La grille d'analyse a été élaborée selon différents critères : scénique (description) ; plastique (utilisation de dessins ou photos, *etc.*) ; d'éléments figurés (le point de vue, l'univers réel/déréalisé) ; narrative (signification des couleurs, des messages) ; relative aux mouvements d'humeur (grimace, *etc.*) ; et la prosodie.

Nous montrerons d'abord l'importance du discours et des idées issues des mouvements féministes sur le travail de l'ONU. Ensuite, nous observerons la construction d'une politique publique internationale proposée par l'ONU sur les violences faites aux femmes. Enfin, nous aborderons la façon dont le gouvernement français a retraduit la politique publique internationale proposée par l'ONU à travers les campagnes de communication qu'il a mises en place.

L'IMPORTANCE DES IDÉES ET DU DISCOURS FÉMINISTE SUR LE TRAVAIL DE L'ONU

La présence des mouvements féministes depuis l'origine de l'ONU a permis d'utiliser cette institution comme espace de lutte pour la reconnaissance des droits des femmes (Jiménez Bullaín, 2009). Leur action de lobbying au cours des débats préalables à l'adoption de la Charte de l'ONU en 1945 a permis d'inclure dans celle-ci la valeur de l'égalité entre les sexes (Facio, 2011). Dans les années 1960-1970, aux Etats-Unis et en Europe, la deuxième vague du mouvement féministe² a mis en lumière les inégalités persistantes envers les femmes. A partir des années 80, la Division de la Promotion de la Femme de l'ONU utilise les recherches issues du féminisme universitaire et des ONG comme documentation pour la préparation des conférences et réunions de la CSW (Folguera, 2010 paragr. 2180).

La notion d'empowerment : des mouvements féministes à l'ONU

Les mouvements féministes ont introduit des concepts dans le vocabulaire onusien. C'est le cas de celui d'empowerment, terme qui à la base désigne « à la fois un état et une action, celle de donner du pouvoir » (Bacqué et Biewener, 2013 p. 7. Bacqué et Biewener expliquent que le concept a été utilisé par le mouvement des femmes battues aux Etats-Unis au début des années 1970 où il a acquis sa signification liée à la critique féministe et sociale. Ce concept révèle une mise en question du pouvoir tel qu'il avait été compris jusque-là, dans un moment historique de questionnement du modèle basé sur une hiérarchie autoritaire et imposée. C'est dans le cadre de la publicisation de la subordination des femmes et par les réflexions produites autour de leur libération qu'aux Etats-Unis naissent deux courants du mouvement féministe traitant de la question de la subordination de la femme : le premier s'y intéresse à travers le pouvoir des hommes sur les femmes ; le deuxième,

.....

2. La première vague féministe (moitié du XIX^{ème} siècle / début du XX^{ème} siècle), s'est focalisé sur les droits des femmes, la revendication du droit de vote. La deuxième vague (1970) s'est centrée sur le droit des femmes à disposer de leur corps, des questions telles que le viol ont alors été publicisées et politisées (Blandin, 2017). La troisième vague (à partir des années 1990) s'intéresse aux questions telles que l'*empowerment*, la pensée *queer*, l'intersectionnalité, *etc.* (Lamoureux, 2006). Cependant, certaines auteures affirment qu'envisager l'histoire du féminisme à travers la typologie des vagues réduit, discrédite et simplifie tant la diversité que la complexité des idées du mouvement (Blais et al., 2007).

influencé par Michel Foucault, prend en compte la dimension du « pouvoir de », c'est-à-dire la capacité de promouvoir des changements significatifs. Cette approche a permis de « ne plus considérer les femmes comme seulement marginalisées et dominées et à dépasser les représentations victimisantes » (Bacqué et Biewener, 2013 p. 13). Elle distingue deux conceptions du pouvoir : la première, masculine, est considérée comme instrumentaliste, libérale et limitée, et la seconde, « féministe », promeut le pouvoir intérieur, le pouvoir « de » et le pouvoir « avec ». Dans ce cadre, l'empowerment était compris comme « un processus présenté comme égalitaire, participatif et local, par lequel les femmes développent une “conscience sociale” ou une “conscience critique” leur permettant de développer un “pouvoir intérieur” et d’acquérir des capacités d’action, un pouvoir d’agir à la fois personnel et collectif tout en s’inscrivant dans une perspective de changement social » (Ibid. p. 8).

Le concept d'empowerment a été formulé lors de la Conférence mondiale de Nairobi (1985), dans un document préparé par les féministes universitaires et militantes du tiers-monde, dans lequel il était considéré « comme une stratégie promue par les femmes du sud afin d'avancer vers le changement de leurs vies et produire un processus de transformation des structures sociales, ceux-ci étant les buts du mouvement. Cette approche politique met en avant l'importance de l'empowerment pour atteindre des représentations alternatives des femmes et plus encore, les faire réagir dans un processus des changements lents des relations sociales » (Léon, 2000, p. s/n).

L'empowerment a été promu à l'ONU par des féministes travaillant sur des questions liées au développement, notamment les approches autour de Women in Development (WID) et de Gender and Development (GAD) dans les années 80. Cela explique son utilisation par le « Programme des Nations Unies pour le Développement » dans les années 90 (Bacqué et Biewener, 2013). Pendant la Conférence mondiale de Beijing (1995), l'empowerment a été associé à l'obtention de ressources économiques et à l'idée d'un pouvoir politique incluant l'égalité entre les sexes dans différents domaines.

L'évolution de la thématique des violences faites aux femmes dans la théorie féministe

Colette Parent et Cécile Coderre (2004) ont identifié trois périodes dans le développement des théories féministes sur la violence conjugale : la première est celle de la publication du problème au travers des témoignages des victimes ; la deuxième, correspond à la définition du problème et la proposition de solutions ; lors de la troisième, les féministes vont envisager les femmes victimes comme des actrices sociales. Nous nous intéressons ici aux deuxième et troisième périodes. La thématique des violences faites aux femmes au sein du couple est apparue dans les mouvements féministes européens et d'Amérique du Nord au cours de la deuxième période (1980) pendant laquelle les féministes ont documenté le phénomène et cherché des solutions pour le prévenir. Elles l'ont également inscrit dans un continuum de violences dont sont victimes les femmes, certaines chercheuses en psychologie identifiant le cycle de la violence au sein du couple. Afin de guérir les femmes victimes, les féministes proposent de former des groupes de parole. Au cours de cette étape, les féministes ont plus souvent présenté les femmes comme des victimes que comme des actrices sociales. Nous incluons ici le travail réalisé par les féministes pour dénoncer les fausses représentations du phénomène - des femmes victimes et des hommes agresseurs - et affirmant que la violence conjugale arrive principalement dans les classes populaires où l'alcool en est la cause majeure. Lors de la troisième période (fin des années 80 et début 90), les féministes sont interpellées par les témoignages de femmes victimes qui refusent de se voir uniquement réduites au statut de victimes, et non appréhendées comme des femmes capables d'affronter la situation. Les auteures expliquent que ces nouvelles analyses présentent la figure d'une femme non plus désemparée mais considérée comme une actrice sociale confrontée à une situation. Il est possible d'observer

ver que la façon d'aborder le problème a évolué en accord avec l'une des caractéristiques de la troisième période féministe, telle que la revendication de l'« *empowerment, qui met l'accent sur la capacité d'agir des femmes mais aussi sur leur volonté de dénoncer toutes les formes d'injustice* » (Lamoureux, 2006 p. 61).

L'ONU : UN ACTEUR DANS LA CONSTRUCTION DE SENS ET DE FABRICATION DES INSTRUMENTS SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

Un long travail a fait que les violences faites aux femmes deviennent un problème dont l'ONU devait s'occuper. La question de la discrimination envers les femmes l'a ainsi conduit à développer des instruments internationaux pour y remédier, tout en produisant de nouveaux questionnements sur l'exercice réel de la non-discrimination en raison du sexe, dont le problème des violences. Le point de départ de cette réflexion est la « *Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination dont sont victimes les femmes* » (1967). De nombreux instruments onusiens ont subi des changements (résolutions, conventions, déclarations et conférences mondiales), lesquels témoignent d'une volonté de l'organisme d'avancer vers l'objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes et d'instaurer cette thématique comme l'un des axes importants de son travail. C'est ce travail constant dont l'ampleur n'a cessé d'augmenter malgré la lenteur des résultats obtenus (Mignot-Lefebvre, 1986) qui a permis la mise en marche d'un mécanisme visant le changement des sociétés.

La violence dans la famille est devenue un problème à partir de la deuxième Conférence Mondiale des Femmes³ qui s'est tenue à Copenhague (1980). On observe une première définition de la violence domestique, laquelle constitue « *une offense intolérable à la dignité des êtres humains et un problème grave pour la santé physique et mentale de la famille et de la société* » (ONU, 1980 p. 68). Ses manifestations sont la violence physique et sexuelle et d'autres types de maltraitance. Les victimes identifiées sont les femmes, les enfants et les personnes âgées. Cette violence serait le produit de plusieurs causes : l'emploi irrégulier, les problèmes économiques, l'abus d'alcool ou de drogues, et le manque d'estime de soi. Cinq ans plus tard, dans le cadre de la première résolution adoptée par l'Assemblée Générale (40/36 du 29/12/1985) sur cette thématique, le lien supposé entre l'alcool et la violence domestique sera également évoqué. A ce moment-là, les études sur le phénomène sont rares, ce qui peut expliquer que l'ONU reprenne, dans le document de la conférence et celui de la résolution, certaines représentations faussées du problème liées à l'abus d'alcool et des problèmes économiques du couple. En 1990, l'ONU adopte la résolution 45/114 qui définit la violence dans la famille comme « *un problème critique qui a des effets physiques et psychologiques graves sur les différents membres de la famille et qui compromet la santé et la survie de la cellule familiale* » (ONU, 1990 p. 227). Cette violence serait donc une menace constante pour la famille, car il s'agit d'un phénomène qualifié comme « récurrent », « général », lequel « affecte tous les secteurs de la société sans distinction de classe, de revenu, de culture, de sexe, d'âge ou de religion » (*Ibid.*). Cette idée va s'imposer par la suite dans les autres instruments onusiens mais plus largement dans le discours des États.

Les premières résolutions de l'ONU ont privilégié un cadrage juridique du problème : les agresseurs sont nommés « délinquants » et la plupart des mesures demandées aux États et aux instances onusiennes étaient d'ordre juridique et/ou criminologique. A partir de

.....

3. La première Conférence mondiale de la Femme (Mexique, 1975) n'a pas traité du problème. Dans la conférence de Copenhague, plusieurs déléguées ont manifesté leur préoccupation pour les niveaux de violence domestique, et ont demandé aux États, entre autres, la promulgation de lois.

1990 on observe un recentrage du problème, abordé à partir d'une approche multisectorielle centrée sur la protection des victimes et la prévention. Si la définition de la violence dans la famille et les propositions de mesures qui l'accompagnent s'inscrivent dans la deuxième étape observée par Parent et Coderre (2004), les femmes ne sont pas identifiées clairement comme victimes (principales) du phénomène. Par ailleurs, dans la résolution de 1985, l'ONU s'intéressait davantage aux conséquences du phénomène sur les enfants.

C'est à partir de la recommandation générale n° 19 du Conseil de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1992) que la violence dans la famille a été définie comme une discrimination envers les femmes. De plus, elles ont été incluses dans le cadre général des violences faites aux femmes, dont les conséquences « *contribuent à enfermer les femmes dans des rôles subordonnés et à maintenir leur faible niveau de participation politique, d'éducation, de qualification et d'emploi* » (ONU, 1992 paragr. 11). Une année plus tard, la Déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes a inscrit le phénomène dans les rapports de genre (Bereni *et al.* 2009). Ce document identifiait trois types de violences : physique, psychologique et sexuelle.

Le lien entre la violence conjugale et l'empowerment des femmes selon ONU

A partir des années 2000, l'ONU s'intéresse aux moyens permettant aux femmes de sortir de leur condition de victimes, de personnes vulnérables, notamment dans le cadre de politiques de prévention. Cela s'accompagne de l'arrivée du terme empowerment dans les instruments onusiens. L'importance politique de ce terme, la mise en question les rapports existants, n'apparaît pas dans les premiers documents onusiens cadrant l'action des États sur les violences conjugales.

Dans le préambule de la résolution 55/68 (2000)⁴, l'empowerment est considéré comme un outil pour mettre fin aux violences dont sont victimes les femmes : « *Soulignant l'importance de l'empowerment des femmes en tant qu'instrument pour éliminer toutes les formes de violences contre les femmes* » (ONU, 2002 p.2). Mais dans le corps du document, il est conçu comme un objectif, lequel ne peut pas être réalisé à cause de la violence : « *toutes les formes de violence contre la femme, [...] sont des obstacles pour l'avancement et l'empowerment de la femme* » (ONU, 2000 p.2). Trois ans plus tard, le lien entre dépendance économique des femmes et violences à leur rencontre est établi dans le préambule de la résolution 58/147 (2003) : « *Soulignant combien l'empowerment des femmes et leur indépendance économique est important afin de prévenir et d'éliminer la violence domestique contre les femmes* ».

L'empowerment est donc considéré comme un outil permettant de mettre fin aux violences et de les prévenir. L'ONU demande donc aux gouvernements de prendre diverses mesures pour assurer aux femmes (y compris celles qui ne sont pas victimes de violences) leur indépendance économique au travers de l'accès aux ressources (la terre, mais également les microcrédits, *etc.*) et plus largement l'égalité économique avec les hommes. Pour l'ONU, les politiques publiques pour prévenir et mettre fin au phénomène, doivent s'inscrire également dans une politique économique mise en place par les gouvernements, qui permettra aux femmes d'acquérir leur empowerment. Cela implique que pour l'organisation, les femmes constituent une catégorie à part entière ayant besoin d'accéder à son empowerment. Ce cadrage ne reconnaît pas que le concept implique un contre-pouvoir, une résistance (Mestrum, 2001), dont les femmes peuvent également jouir. Ainsi, l'ONU produit un lissage du concept et le vide de son sens politique tout en s'inscrivant dans la deuxième étape théorisée par les féministes et identifiée par Parent et Coderre.

.....

⁴ Nous avons analysé les textes en anglais car la traduction française utilise « autonomisation » ou « émancipation » pour traduire empowerment.

CE QUE LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION NOUS DISENT DE LA POLITIQUE PUBLIQUE NATIONALE POUR PRÉVENIR LES VIOLENCES CONJUGALES

En France, la question des violences faites aux femmes en tant que problème public a émergé au cours des travaux préparatoires de la troisième Conférence Mondiale des Femmes (Nairobi, 1985).

Cependant, c'est en 1989 que les premières politiques publiques ont été formulées et que la première campagne de communication sur le sujet a vu le jour. Entre 1989, année de la première campagne, et 2007, seules trois campagnes médiatiques ont été réalisées par les gouvernements⁵ successifs. C'est à partir de la présidence de Nicolas Sarkozy que la communication de la politique publique prend de l'importance par l'allocation d'un budget pour la réalisation annuelle de campagnes pour prévenir le phénomène, et par la désignation des violences faites aux femmes comme grande cause nationale de 2010 (Hernández Orellana, 2017).

La communication publique française victimise les femmes subissant des violences au sein de leur couple. Cela est observable dans les différents supports des campagnes (affiches, spot télévision et site internet) où la femme est représentée comme une personne incapable de se défendre, de fuir, ou d'appeler à l'aide. Ce manque de réaction des victimes a été mis en avant dans l'étape de publicisation du problème réalisée par les féministes.



Image 1. Affiche campagne 2008 « Ne laissez pas la violence s'installer. Réagissez »

.....

5. Ces campagnes ont été réalisées en 1989, 1990 (répétition du spot de l'année précédente), 2005 et 2007.

La campagne de 2008 utilise l'ironie pour aborder le thème de la violence conjugale. Sur cette affiche (image 1), la Dicom attend que les femmes victimes de violences s'identifient à la figure de la princesse en train d'être étranglée, et cela bien qu'il s'agisse d'un dessin inspiré du conte de fée « La belle au bois dormant ». Comme la princesse, les femmes victimes ont cru trouver l'amour dans la figure de l'homme qu'elles ont épousé. Mais les femmes victimes se retrouvent dans la situation où leur prince charmant ne l'est pas vraiment : le baiser du prince, qui réveillait la féminité de la jeune princesse, réveille brutalement l'instinct de survie de la femme (symbolisé par le bras de la princesse qui essaye d'empêcher l'étranglement). Cette superposition des figures de la princesse et de la femme victime est renforcée par la phrase de *head-line* « *Petite, vous rêviez sûrement d'un prince charmant. Pas d'un homme qui vous frappe le soir en rentrant* ». Bien que la victime essaye de se défendre en prenant le bras de l'homme, elle adopte une attitude plutôt passive. Allongée sur son lit, cette posture limite ses mouvements : elle ne peut pas s'enfuir.

La mise en place d'une victimisation des femmes maltraitées est plus évidente sur le site internet www.stop-violences-femmes.gouv.fr. Mis en ligne à partir de 2008, il a pour objectif de donner aux victimes et aux témoins des informations sur le phénomène mais également sur l'action publique, en plus de celles diffusées lors de campagnes médiatiques. Dans la version du site disponible entre 2008 et 2010, le gouvernement a utilisé des témoignages filmés d'anciennes victimes afin de permettre aux victimes usagères du site de libérer leur parole et d'appeler le numéro d'aide. Par ailleurs, le site permettait aux victimes d'écrire leur témoignage dans la rubrique « La Parole est à vous », lequel était ensuite publié. Nous avons comparé les témoignages de femmes filmées par la Dicom (8) et ceux de femmes usagères du site internet (30).

La victime...	Dicom (8)*	Usagères (30)*
Sans réaction y compris : pleurer, gémir, obéir	5	3
Se protéger : s'enfermer, esquiver les coup/objets	0	2
Se défendre : attaquer l'agresseur, l'affronter, lui tenir tête, vouloir divorcer (violence psychologique)	2	6
Demander de l'aide : à un proche, à un agent de l'État, appeler un numéro d'aide, les voisins...	0	3
Essayer de persuader l'agresseur	1	0
Partir du foyer : sortir, s'enfuir	0	2
Se révolter et le faire sortir de la maison	0	2
Faire une tentative de suicide	0	1
Sans information	2	15

Tableau 1. Actions des femmes victimes durant les attaques

Si l'on compare les comportements des victimes pendant une agression, on observe que les films mis en ligne par la Dicom véhiculent la représentation d'une femme qui ne réagit pas ou très peu, à l'inverse des usagères du site (6 sur 30 se sont défendues ; 3 sur 30 ont demandé de l'aide ; 2 sur 30 ont chassé l'agresseur de leur maison), dont le comportement évolue au cours d'une attaque. Par ailleurs, les témoignages filmés par la Dicom ne sont qu'un extrait de l'entretien (environ une minute et trente secondes) avec ces anciennes victimes, qui a duré une ou deux heures (Hernández Orellana, 2017). Cela explique pourquoi il n'y a pas d'information sur le devenir de ces femmes, comme c'est le cas de certains témoignages des usagères, lesquelles racontent aux autres usagères leur vie au moment où elles écrivent leur récit. Grâce à leur réussite, elles encouragent celles qui sont encore victimes, à abandonner leur compagnon agresseur et à prendre leur vie en main.

Dans le spot télévisé de la campagne de novembre 2010 et 2011 (Image 2), la Dicom a mis en scène l'acte de la violence. Deux enfants jouent à la dinette, la petite fille qui représente la femme victime renverse un peu de thé sur la table, ce qui provoque la colère du garçon, qui représente l'homme agresseur. Bien que la fille essaye de le calmer, il finit par l'agresser.



Image 2. Prises d'écran du spot télévisé diffusé en 2010 et 2011,
« Les enfants apprennent beaucoup de leurs parents y compris les violences conjugales »

Ici, on observe que la communication gouvernementale cherche à construire la figure de la victime comme un être dont le comportement est irréprochable, car elle n'a pas montré de comportement agressif ou méprisant qui aurait pu provoquer l'agressivité de l'homme. Au contraire, la victime a tout essayé pour calmer l'agresseur, pour ne pas l'exaspérer afin ne pas être attaquée (Hernández Orellana, Kunert 2013). Ce spot ainsi que l'affiche utilisée dans la campagne de 2010, permet d'observer comment la communication publique culpabilise les femmes victimes du maintien du phénomène car c'est à elles de changer de comportement et de dénoncer leur compagnon agresseur, afin que leurs enfants n'imitent pas les comportements des parents. Ceci est renforcé par le message de la campagne « *les enfants apprennent beaucoup de leur parents y compris les violences conjugales* » et par la phrase qui clôt le spot « *en France, une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son compagnon. Mettons fin au cycle de la violence* », où il y a une injonction à l'action.

Enfin, la campagne de 2011 cherche à publiciser l'action de l'État envers les femmes victimes à travers le témoignage de Cécile, une ancienne victime, mais également à travers les témoignages de deux représentantes de l'action publique : une écoutante du téléphone d'aide (géré par une association et soutenu par l'État) et une médecin. Par ailleurs, les instruments publicisés montrent que l'action publique française s'inscrit en partie dans celle promue par l'ONU, notamment en ce qui concerne la prise en charge des victimes. Mais la représentation de l'ancienne victime n'est pas celle d'une femme empowered car il n'y a pas d'indices dans son témoignage qui nous permettrait d'observer qu'elle a pris sa vie en main. Enfin, aucun des témoignages utilisés dans ces affiches ne mentionnent de politiques économiques permettant aux victimes de s'en sortir.

CONCLUSION

Le lobbying des mouvements féministes a permis d'inclure le concept d'empowerment dans le travail de l'ONU. Cependant, l'organisme international procède à un lissage du concept tel qu'il avait été défini par les féministes, en le vidant de son sens politique. Le travail des acteurs internationaux mentionnés ci-dessus a permis la prise en considération des violences dans la famille comme un problème public, dont l'ONU devait s'occuper. Désormais, le travail de l'ONU consiste à créer et à développer un cadre normatif et symbolique dans lequel doit s'inscrire l'action publique des États membres, lequel a été publicisé et promu au travers des nombreux instruments onusiens adoptés sur cette thématique.

L'analyse de campagnes de communication publique sur les violences conjugales, nous a permis d'observer la façon dont le gouvernement français a traduit la politique publique internationale proposée par l'ONU. Si certaines campagnes de communication ont bien publicisé l'action publique française, la traduction de cette action ne correspond pas au cadre onusien : aucune aide économique permettant à ces femmes de s'en sortir n'est publicisée. Plus largement, dans les campagnes de communication françaises, la représentation des femmes victimes est loin du cadrage féministe. Non seulement les femmes sont présentées dans la plupart des cas comme des victimes « victimisées », mais en plus elles sont culpabilisées à travers l'illustration de leur rôle de mère qui alimente et maintient le phénomène par un manque de réaction.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bacqué, Marie-Hélène ; Biewener, Carole (2013), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris : La Découverte (collection « Politiques et sociétés »).

Blais, Mélissa ; Fortin-Pellerin, Laurence ; Lampron, Eve-Marie ; Pagé, Geneviève (2007), « Pour éviter de se noyer dans la (troisième) vague : réflexions sur l'histoire et l'actualité du féminisme radical », *Recherches féministes*, n° 2, vol. 20, p. 141-162.

Bereni, Laure ; Chavin, Sébastien ; Jaunait, Alexandre ; Reveillard, Anne (2008), *Introduction aux gender studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles : De Boeck (collection « Ouvertures politiques »).

Bert, Jean-François (2011), *Introduction à Michel Foucault*, Paris : La Découverte (collection Repères).

Blandin, Claire (2017), « Présentation. Le web : de nouvelles pratiques militantes dans l'histoire du féminisme? », *Réseaux*, n° 201, p. 9-17.

De Oliveira, Jean-Philippe (2014), « La communication publique à l'appui d'une stratégie de repositionnement de l'État dans l'espace public. Le cas de la lutte contre le sida et la question homosexuelle », *Questions de Communication*, n° 26, p. 235-256.

Facia, Alda (2011), « Viena 1993, cuando las mujeres nos hicimos humanas », *Pensamiento Iberoamericano* [En ligne], Consulté le 15/10/2016, <http://www.pensamientoiberoamericano.org/articulos/9/177/0/viena-1993-cuando-las-mujeres-nos-hicimos-humanas.html>

Folguera, Pilar (2010), « La equidad de género en el marco internacional y europeo » (p. 97-146), in Maquieira, Virginia (ed.), *Mujeres, globalizacion y derechos humanos*, Valencia : Ediciones Cátedra (colección « Féminismos »).

Foucault, Michel (2001), « La "gouvernementalité" », *Dits et écrits* vol. 2 1976-1988, p. 818-825.

Hernández Orellana, Myriam (2017), *Quand la communication publique construit la gouvernamentalité. Une comparaison des campagnes de communication pour prévenir les violences contre les femmes au sein du couple (Chili, 2006-2010 et France, 2007-2012)*. Thèse pour obtenir le grade de Docteur en Sciences de l'information et de la Communication, soutenue à l'Université Paris-Est.

Hernández Orellana, Myriam ; Kunert, Stéphanie (2013), « Ethos de l'État et pathos communicationnel : les campagnes gouvernementales de lutte contre les violences faites aux femmes (Chili, 2006-2010, France 2007-2010) », *Semen*, n° 36, p. 155-170.

Jimenez Bullaín, Maritza (comp) (2009), *Instrumentos internacionales y regionales de protección a las mujeres contra la violencia*, [En ligne], Consulté 22/06/2015, http://www.observatoriojusticiaygenero.gob.do/documentos/PDF/topicos_interes/TPI_Instrumentos_Intern_Reg_Proteccion_Mujeres_c_Violencia.pdf

Lamoureux, Diane (2006), « Y a-t-il une troisième vague féministe ? », *Cahiers du genre*, vol. 3, hors série n° 1, p. 57-74.

Lascoumes, Pierre ; Le Galès Patrick (dir.) (2004), *Gouverner par les instruments*. Paris : Armand Colin.

Léon, Magdalena (2000), « Empoderamiento: relaciones de las mujeres con el poder », *Estudios feministas* [En ligne], Consulté le 20/11/2017, <https://periodicos.ufsc.br/index.php/ref/article/view/11935>

Mestrum, Francine (2001), « L'"empowerment", le pouvoir et la capacité d'action » (p. 17-27), in Marques-Pereira, B. et Nolasco, (éd.), *La représentation politique des femmes en Amérique latine*, Bruxelles : GELA-IS, L'Harmattan.

Mignot-Lefebvre, Yvonne (1986), « Idéologie et enjeux internationaux d'une décennie », *Tiers Monde*, n° 105, p. 129-142.

Muller P. (2005), « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, n° 3, vol. 56, p. 155-187.

Ollivier-Yaniv, Caroline (2013), « Communication, prévention et action publique : proposition d'un modèle intégratif et configurationnel. Le cas de la prévention du tabagisme passif », *Communication & Langages*, n° 176, p. 93-111.

Pailliart, Isabelle (dir) (1995), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble : Éditions Ellug.

Parent, Colette ; Coderre, Cécile (2004), « Paradoxes des théories féministes sur la violence contre les conjointes » *La Revue Nouvelle*, [en ligne], Consulté le 10/01/2016, http://www.revuenouvelle.be/IMG/pdf/036-045_Dossier_Parent-C10p.pdf

Petiteville, Franck ; Smith, Andy (2006), « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue française de science politique*, n° 3, vol. 56, p. 357-366.

Surel, Yves (2010), « Le poids des organisations internationales dans les réformes des politiques sociales », *Informations sociales*, n° 157, p. 36-43.

Préventions des cancers du sein : ce que la controverse fait à l'action publique

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Dorsaf Omrane

Maîtresse de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication au sein du Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales (LERASS) de l'Université de Toulouse 3 – Paul Sabatier. Les recherches s'inscrivent dans la communication des organisations et plus particulièrement sur les usages et pratiques liés aux TIC dans un contexte organisationnel. Les recherches actuelles questionnent les pratiques info-communicationnelles des praticiens de la santé et de la population concernés par la prévention et le dépistage du cancer du sein.
dorsaf.omrane@iut-tlse3.fr

Pierre Mignot

Docteur en sciences de l'information et de la communication et chercheur associé au sein du Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales (LERASS) de l'Université de Toulouse 3 – Paul Sabatier. Les recherches portent sur les représentations dans le contexte de la santé et en particulier de la prévention. Il est question d'analyser les discours et les contenus de dispositif sociaux-numériques en ligne comme Facebook ou twitter.
pierre.mignot@iut-tlse3.fr

Plan de l'article

Introduction

Contextes socio- économiques et politiques des préventions des cancers du sein

Communication de la santé publique : vers une culture de la prévention ?

La multiplicité des acteurs de la prévention : des compétences enchevêtrées

Le dépistage organisé du cancer du sein au fil du temps : un dispositif de prévention controversé

Analyse de « La concertation citoyenne et scientifique » en ligne sur le dépistage du cancer du sein

Méthodologie de la recherche

Promesses de la communication et politique du « risque occulté »

Discours technico – médical controversés : la fin de l'autorité symbolique de l'expert ?

Campagnes de prévention et dénonciation du message culpabilisateur

Campagnes de prévention et approche socio-économique et environnementale

Conclusion

RÉSUMÉ

À partir d'une approche de la communication et des médiations dans l'action publique, l'article analyse un dispositif de concertation en ligne mandatée par le ministère de la santé et mis en place par l'Inca en 2016. Sous l'emprise des controverses, de la prévention du cancer du sein en général et du dépistage organisé en particulier, autrement dit de la critique ou de la contestation publique, dans des arènes diversifiées, l'action publique

consiste ici à mettre en place un dispositif de concertation afin d'anticiper, maîtriser et réguler les risques liées aux contestations publiques. L'analyse de contenu des contributions de la concertation permet de mettre en évidence les critiques fondamentales concernant la prévention du cancer du sein. Ces critiques sont fortement liées aux dispositifs de communication occultant les risques du surdiagnostic et les discours médicotéchniques et institutionnels culpabilisant. L'article souligne également les limites des campagnes de prévention primaire qui occultent les risques collectifs socio-économiques et environnementaux.

Mots clefs

Communication; santé publique; controverse; concertation, prévention, cancer du sein

TITLE

Breast cancer prevention: what controversy does to public action? Prevención del cáncer de seno: lo que la controversia hace a la acción pública

Abstract

Based on an approach of communication and mediation in public action, the article analyzes an on-line consultation mechanism mandated by the Ministry of Health and set up by the Inca in 2016. Under the Controversy, the prevention of breast cancer in general and organized screening in particular, in other words criticism or public protest, in diverse arenas, the public action here consists in setting up a consultation mechanism to anticipate, control and regulate the risks associated with public protests. The content analysis of the contributions of the consultation allows highlighting the fundamental criticisms concerning the prevention of breast cancer. These criticisms are strongly linked to communication devices obscuring the risks of overdiagnosis and medico-technical and institutional discourse that makes people feel guilty. The article also highlights the limits of primary prevention campaigns that obscure collective socio-economic and environmental risks.

Keywords

Communication; public health; controversy; consultation, prevention, breast cancer

TÍTULO

Prevención del cáncer de seno: lo que la controversia hace a la acción pública

Resumen

Basado en un enfoque de comunicación y mediación en la acción pública, el artículo analiza un mecanismo de consulta en línea ordenado por el Ministerio de Salud y creado por el Inca en 2016. Bajo la influencia controversia, la prevención del cáncer de mama en general y la detección organizada en particular, en otras palabras, la crítica o la protesta pública, en ámbitos diversificados, la acción pública consiste en establecer un mecanismo de consulta para anticipar, controlar y regular los riesgos asociados con las protestas públicas. El análisis de contenido de las contribuciones de la consulta permite resaltar las críticas fundamentales sobre la prevención del cáncer de mama. Estas críticas están estrechamente relacionadas con los dispositivos de comunicación que oscurecen los riesgos del sobrediagnóstico y el discurso médico-técnico e institucional que hace que las personas se sientan culpables. El artículo también destaca los límites de las campañas de prevención primaria que oscurecen los riesgos socioeconómicos y ambientales colectivos.

Palabras clave

Comunicación; Salud pública; controversia; consulta, prevención, cáncer de mama

INTRODUCTION

Depuis la fin du vingtième siècle et l'« affaire du sang contaminé » jusqu'aux débats à répétition sur la vaccination et « le scandale » pharmaceutique sur le « Levothyrox » en passant par « la crise de la vache folle » ou de la « grippe aviaire », la santé publique n'a cessé d'être critiqué et remise en cause pour ce que les acteurs politiques qualifient comme « crise sanitaire ». Un climat de défiance vis-à-vis des experts et des institutions de santé, s'est instauré progressivement à la suite des différentes affaires politico-sanitaires et conflits d'intérêt, mais aussi les craintes suscitées par l'émergence de maladies, de pathologies ou de virus que l'on ne maîtrise pas (Romeyer, Moktefi, 2013). Nous assistons également à ce que les médias désignent par « affaires » ou « scandales » des laboratoires pharmaceutiques (Levothyrox, Médiator, Vioxx, *etc.*) ou à la prolifération des produits de consommation considérés comme cancérigènes. Parallèlement, se développent des formes d'individualisation des pratiques de santé et de choix de vie comme le refus de la vaccination ou l'appel aux médecines parallèles (Romeyer, Moktefi, 2013). Certains praticiens (Saout, 2009) parlent de crise de confiance des citoyens à l'égard du système sanitaire. Cette crise de confiance largement médiatisée alimente et multiplie l'ampleur des mouvements de contestation notamment en ligne. Sous toute forme d'activisme et quelques soient les acteurs : institutionnels, praticiens, associations, militants, dédiés à des maladies (sida, cancers, maladies orphelines, *etc.*) ou à d'autres causes sanitaires (vaccination, tabac, environnement, *etc.*). L'action publique pourrait se voir transformer du fait des controverses répétées relatives aux décisions ou l'absence de décision institutionnelle. Ces transformations peuvent concerner le développement des campagnes de communication de prévention, renouvellement des modes d'action de la société civile *via* les associations et son implication dans les actions publiques, l'épidémie du sida, étant un exemple particulièrement significatif de ces changements (Ollivier Yaniv, 2015).

Les préventions du cancer du sein, qu'elles soient primaire : manger cinq fruits et légumes et pratiquer une activité sportive ou secondaire : se faire dépister tous les deux ans à partir de 50 ans, sont sujettes depuis quelques années à des contestations publiques émanant de praticiens de la santé, de la population concernée et des associations. Le présent article propose d'analyser les contributions numériques, de la première « concertation citoyenne et scientifique » dans le domaine de la santé qui a été mandatée par le ministère de la santé et mise en place par l'INCA en 2016 (Cette analyse s'inscrit dans le cadre d'une étude plus globale sur les dispositifs socio-numériques de prévention contre le cancer du sein, observation terrain, entretiens, et analyse des contenus d'un corpus RSN concernés par cette question). De manière complémentaire aux analyses de la communication publique sanitaire à l'épreuve des controverses (Ollivier-Yaniv, 2015), les controverses et les débats publics (Badour, Mabi, 2015) en ligne (Campion *et al*, 2015). Nous interrogeons les discours et dispositifs incitatifs et persuasifs de prévention à travers l'analyse de contenus des contributions numériques. Par ailleurs, la particularité de cet objet d'analyse consiste à ce qu'il soit un dispositif de communication conçu, émanant et contrôlé par les institutions publiques et qu'il ne permet aucun échange entre participants sur la plateforme numérique sous la forme d'un « forum hybride », par exemple. Il s'agit alors d'un dispositif de recueil de contributions et non pas d'interactions. Dans cette perspective, nous considérons ce dispositif de concertation comme « composante de l'activité poli-

tique » (Ollivier–Yaniv, 2010) qui permettrait aux pouvoirs publics d'anticiper, neutraliser et réguler les risques : du cancer du sein en tant que première cause de mortalité chez les femmes d'une part et de la contestation publique d'autre part.

Avant d'analyser les contributions de la « concertation citoyenne et scientifique », il convient de contextualiser la prévention des cancers du sein et mettre en évidence en quoi ce sujet est controversé. Ensuite nous présentons notre méthodologie de recherche et enfin les principaux résultats relatifs à la dénonciation du discours et des dispositifs institutionnels de prévention.

CONTEXTES SOCIO- ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES DES PRÉVENTIONS DES CANCERS DU SEIN

Nous avons choisi dans cette première section de présenter le contexte des préventions des cancers du sein dans sa complexité culturelle, organisationnelle et communicationnelle. Comment la prévention du cancer du sein a pu évoluer depuis le début du XXe siècle? Quels sont les enjeux des acteurs publics, privés et associatifs impliqués dans la politique de prévention? Jusqu'où ces incertitudes peuvent contribuer à l'alimentation des contestations publiques

Communication de la santé publique : vers une culture de la prévention ?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) désigne la prévention comme « tout acte destiné à éviter des phénomènes attendus ». L'approche de santé publique distingue, quant à elle, trois catégories d'actions préventives. La prévention primaire représente l'ensemble des actions qui réduisent l'occurrence ou l'incidence d'une maladie. Vacciner les personnes âgées contre la grippe ou vacciner les enfants contre le ROR (Rougeole, Oreillons, Rubéole) répond à cet objectif. De même que manger cinq fruits et légumes et pratiquer une activité sportive, fait partie de la politique des campagnes de préventions primaires contre les cancers. La prévention secondaire représente les actions qui visent à réduire la morbidité ou les conséquences d'une maladie une fois celle-ci apparue. Les campagnes de dépistage du cancer du sein auprès des femmes de plus de 50 ans, de même que les campagnes de dépistage du cancer du côlon auprès de la population française ont pour objectif de repérer dans la population ciblée les personnes nécessitant une prise en charge la plus précoce possible pour éviter l'évolution de la maladie vers des complications et, si possible, l'éradiquer chez la personne par une prise en charge adaptée. Enfin, la prévention tertiaire représente les actions qui ont pour objectif de réduire l'invalidité associée à des maladies chroniques. L'insertion professionnelle des malades en phase de rémission ou après leur guérison, fait partie de cette prévention.

La prévention a occupé, depuis le développement de la médecine curative, une place secondaire dans le système de santé français. La préoccupation majeure a été, selon Ménoret, (2006, 2007), d'assurer un accès aux soins plutôt que de favoriser une culture de la prévention. Les crises sanitaires comme ceux de la transfusion sanguine, l'hormone de croissance, les canicules de l'été 2003, 2006, ont sensibilisé l'opinion à la notion de « sécurité sanitaire » et fait émerger une prise de conscience nouvelle autour des problématiques de la prévention (Romeyer, Moktefi, 2013).

Il est aussi à noter un contexte politique et juridique « favorable à la prévention ». En effet, la notion de prévention est apparue dans la législation pour la première fois dans le Code de la Sécurité Sociale grâce à la loi du 5 janvier 1988. Il faut attendre 1998 pour que le terme général de prévention figure dans le Code de santé publique, à travers la loi de

lutte contre les exclusions qui pose le principe de « programmes régionaux pour l'accès aux soins et à la prévention des personnes les plus démunies ». C'est cependant la loi du 4 mars 2002 qui reconnaît à la prévention une place de premier plan dans la politique de santé. Depuis, les politiques publiques mettent en place et valorisent des dynamiques pour renforcer la prévention, soutenues par le ministère de la santé. Cette évolution de la politique de prévention, renvoie à la remise en cause d'une vision exclusivement curative de la santé au profit d'une approche globale de la prévention, dont l'objet ne serait plus seulement le risque mais la recherche de la santé au sens où l'a définie l'OMS « d'état complet de bien-être physique, mental et social, et non point seulement d'absence de maladie ou d'infirmité ».

Dès lors, les acteurs, les discours et les dispositifs de prévention se diversifient. Il est en effet attendu des campagnes de prévention de favoriser le maintien d'un comportement dit « normal » ou (à terme) de modifier un comportement dit « à risque ». Ceci pose le problème de l'édiction de normes, comme celles du dépistage du cancer du sein à partir de 50 ans, ou surtout lorsque celles-ci ne relèvent même pas de la santé proprement dites comme les normes esthétiques (Romeyer, Moktefi, 2013). L'omniprésence et les effets de contraintes de la prévention ont ainsi suscité de nombreuses critiques (Peretti-Watel, Moatti, 2009) qui questionnent cette idéologie de culture préventive, publicisée et fortement médiatisée. Parmi les critiques sont évoqués les risques. L'individu souhaite avoir l'initiative quant au choix de les courir ou de les prévenir. **Ce choix** exige des solutions de nature autre qu'individuelle. Dans ces situations, il convient selon certains chercheurs (Loubière, Parent, Tallon, 2004) d'articuler les libertés individuelles avec les exigences collectives, et d'arriver à un équilibre entre libertés individuelles et intérêt général.

Cette confrontation des logiques de prévention individuelles et collectives n'est pas sans conséquence sur la perception de certaines populations concernées par la prévention du cancer du sein, son dispositif et ses acteurs. Surtout que cette dernière est souvent fondée sur des campagnes d'individualisation et de responsabilisation des personnes dites « à risque ».

La multiplicité des acteurs de la prévention : des compétences enchevêtrées

Il existe une pluralité d'acteurs, et par conséquent de logiques et d'intérêts, dans le domaine de la prévention: usagers, médecins, associations, firmes pharmaceutiques, collectivités locales, État. Des interactions multiples entre ces acteurs naît une réelle complexité de la décision dans le domaine de la prévention. En France, les compétences en matière de prévention sont partagées entre l'État et les collectivités territoriales, ce qui ne contribue pas à la lisibilité de l'ensemble du système. Outre les directions compétentes du ministère de la Santé, de nombreux acteurs (instances spécialisées, organismes publics ou parapublics) interviennent dans le dispositif de prévention. Depuis 1992, on recense la création d'une série d'agences, d'établissements publics autonomes, chargés des aspects sectoriels de la politique de santé publique. A cela s'ajoute la représentation institutionnelle des usagers qui apparaît en France à la suite des ordonnances Juppé de 1996. Les pouvoirs publics ont conféré une légitimité institutionnelle aux associations de malades et aux associations de consommateurs et de familles.

C'est bien un mouvement ancien de mutualisation qui touche aussi les acteurs plus spécifiques que sont ceux du dépistage organisé des cancers. Il existe de nombreux acteurs qui participent de près ou de loin au dépistage organisé des cancers du sein (DOCS) : les professionnels de santé, qui sont en contact direct avec la population sont au premier plan ; le médecin traitant joue un rôle pivot, il est placé au centre du dépistage du cancer colorectal et garde une place prépondérante pour le dépistage organisé du cancer du

sein. Les médecins spécialistes, gynécologues et gastro-entérologues interviennent également dans ces dépistages. Par ailleurs, la prévention du **cancer du sein** et le dépistage sont organisés d'une manière plus globale à l'échelle nationale : ministère de la santé, Institut national du cancer (InCa), Institut de Veille Sanitaire (l'InVS), la Haute Autorité de Santé (HAS) ; régionale (L'ARS Midi-Pyrénées (Occitanie aujourd'hui), le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), les Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) et départementale : dépistage organisé des cancers du sein et du colon en Haute Garonne (Doc31) par exemple.

La multiplication des institutions pourrait conduire à des compétences enchevêtrées, à une absence de synergie ou à des défauts de coordination mais également à des inégalités sociales dans l'accès à l'information de sensibilisation à la prévention et/ou au dispositif de dépistage organisé. Le rapport de l'INCa, mandaté par l'Agence Nationale de la Santé Publique (ANSP) afin d'évaluer et réorganiser le dispositif de dépistage du cancer du sein, souligne l'hétérogénéité de ces structures quant aux résultats attendus et aux systèmes d'information utilisés. Le rapport révèle la nécessité de réorganiser la politique de prévention des cancers. Cette réorganisation attendue doit « permettre d'encourager les interfaces entre les acteurs pour fluidifier le parcours de santé, de gagner en efficacité en optimisant les moyens et en développant le système d'information entre les acteurs, et enfin, de préciser les articulations entre les niveaux territorial, régional et national » (2016). L'enjeu consiste à définir une organisation plus efficace qui doit par ailleurs préserver la qualité du dispositif, faciliter l'accès au dépistage et permettre le déploiement des actions prévues dans le Plan cancer 2014-2019.

Outre les acteurs institutionnels de la prévention il est à noter que le nombre d'entreprises qui se sont engagées dans la sensibilisation contre le cancer du sein n'a cessé de croître au fil des ans. «Estée Lauder», «Avon», «Komen» l'entreprise «Zeneca Pharmaceutical», producteur du « tamoxifène », médicament contre le cancer du sein le plus vendu au monde, ainsi que d'autres organisations commerciales et non commerciales participent à plusieurs événements et activités au cours du mois d'octobre. Cette opération de sensibilisation est connue en France sous la dénomination «Octobre rose». Au mois d'octobre 1994, le groupe Estée Lauder en association avec le magazine *Marie France* crée la campagne de sensibilisation intitulée « Le Cancer du Sein, Parlons-en ». Parallèlement, des mouvements contre l'exploitation de cette cause par des industriels ont vu le jour, à l'instar du mouvement « *think before you pink* » lancé en 2002 afin de sensibiliser les américains à ce qu'ils appellent le « *pink washing* ». La ligue contre le cancer lance en 2016 une charte « *Stop pink washing* » afin de sensibiliser ses collaborateurs contre les dérives mercantiles et opportunistes de cet événement :

« Octobre Rose a su s'imposer comme un rendez-vous grand public permettant de sensibiliser et de mobiliser contre le cancer du sein, c'est une belle victoire. Mais, aujourd'hui, Octobre Rose devient, malheureusement et à bien des égards, une mobilisation souvent détournée de son objet, prétexte à des communications opportunistes, désordonnées voire mercantiles. Cette dérive tend à anéantir l'efficacité du message. Résultat : la participation au dépistage organisé ne cesse de diminuer chaque année atteignant 50,7 % en 2016 » (<http://www.liguecancer44.fr/actualite/stop-au-pinkwashing/>, consulté 06/10/17).

La prévention du cancer du sein évolue dans un contexte d'incertitude stratégique socio-politique et médico – sanitaire au vu de la remise en cause de son idéologie normative, d'un dispositif non individualisé et scientifiquement contrasté et d'un ensemble d'acteurs et de compétences enchevêtrés qui peine à réaliser leurs « objectifs ».

Le dépistage organisé du cancer du sein au fil du temps : un dispositif de prévention controversé

Depuis le début du XXe siècle, l'American Cancer Society (ACS) aux Etats-Unies, comme la Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC) en France, militent pour la détection précoce des cancers. À partir des années 1970 La technique de dépistage par mammographie est supposée être un outil fiable de dépistage des populations asymptomatiques. Elle devient, dans les décennies qui suivent, une pratique médicale de plus en plus courante et ce sans concertation publique (Ménoret 2007 ; Boissonnat, 2003). Ce sont les gynécologues, les industriels et les praticiens libéraux, notamment radiologues, qui facilitent cette diffusion (Ménoret, 2007). Ce n'est que dans les années 1980 que la mammographie s'impose comme un élément essentiel du dispositif de surveillance en France.

En France, le programme de Dépistage Organisé du Cancer du Sein (DOCS) a vu le jour en 2004. Ce programme repose sur un cahier des charges publié au Journal officiel du 21 décembre 2006 (Arrêté du 29 Décembre 2006 relatif aux programmes de dépistage des cancers qui définit et encadre ses modalités, son suivi et son évaluation). Toutes les femmes de plus de 50 ans et jusqu'à leurs 75 ans – soit 9,5 millions de femmes - sont ainsi appelées tous les deux ans à passer une mammographie entièrement prise en charge par l'assurance maladie. Les enjeux sont importants du point de vue de la santé publique. Plus de vingt-deux millions de dépistages par mammographie ont ainsi été organisés. Le taux de survie nette à cinq ans d'un cancer du sein est de 86 % pour les personnes diagnostiquées entre 1989 et 2004. En 2014, plus d'une femme sur deux a participé à ce dépistage soit près de 2 520 000 personnes. À ces chiffres s'ajoutent environ 10 % à 15 % de femmes qui réalisent des mammographies de dépistage à la demande du médecin ou de leur propre initiative appelé dépistage spontané ou opportuniste ou individuel (DI). Le dépistage, qu'il soit individuel ou organisé, est désormais présent dans le quotidien médical des femmes de 50 à 74 ans (Sources : <http://invs.santepubliquefrance.fr/fr./layout/set/print/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Cancers/Donnees-par-localisation/Cancer-du-sein> et <http://www.doc31.fr/>). Les institutions et les espaces d'information et de communication autour de la prévention primaire et secondaire se sont multipliés. Depuis plus d'un siècle, tant les experts du cancer du sein que leurs institutions officielles adhèrent au principe du diagnostic et du traitement précoce qui organise les normes médico-centrées du dépistage, mais cette hégémonie est de plus en plus contestée (Junod et Massé, 2003). Chaque programme de dépistage est susceptible de faire débat et, tant pour l'expert que pour le profane, les questions peuvent être nombreuses en termes de précision ou en termes de sécurité par exemple. Combien de personnes risquent d'être des faux négatifs? De quel type de traitement efficace disposons-nous afin d'éradiquer les symptômes de la maladie dépistée? Ces traitements sont-ils eux-mêmes sans risque? Par ailleurs, la remise en question du taux de mortalité, indicateur utilisé pour mesurer les évolutions du dispositif ne plaide pas en la faveur du programme. En effet, il est aujourd'hui difficile d'affirmer et de prouver qu'une éventuelle baisse de la mortalité suite à un cancer du sein serait directement liée à la présence du DOCS. L'examen de ces questions est aujourd'hui réservé au jugement des experts (Ménoret, 2007).

Le dépistage organisé (DO) a connu une remise en cause bien avant son établissement définitif à l'échelle nationale. La fin des années 1980 voit émerger les premières opinions divergentes, mais c'est en 2000 que la controverse latente débute réellement, ne cessant de se développer jusqu'à aujourd'hui. C'est à tour de rôle que différents chercheurs (Junod *et al*, 2004) et praticiens (Vernet, Henry, 2007; Boissonnat, 2004) affirment l'inutilité du DOCS par l'intermédiaire d'études établissant son inefficacité pendant que d'autres

réfutant les avis préalablement émis en réaffirmant cette utilité. La médiatisation de ces discussions entre pairs renforce la controverse, soulevant *in fine* le rapport bénéfices/risques (Delalogue *et al.* 2016) lié à ce dispositif de détection précoce. Un mouvement militant, en dehors du cadre médico-sanitaire, contre le dépistage a vu le jour essentiellement aux Etats-Unis (Ménoret, 2010) et en France, notamment avec la publication en 2011 de l'ouvrage de Rachel Campergue intitulé « No Mamma : enquête sur le dépistage du cancer du sein ». Depuis, nous constatons des initiatives individuelles et collectives allant dans le même sens.

Force est de constater que les objectifs fixés au début du programme de dépistage organisé peinent à être atteints. Après 4 ans de conduite du programme au niveau national, une stagnation du taux de participation a été constatée. Voulu comme un dispositif auquel près de 80 % des femmes concernées (de 50 à 74 ans) devaient participer, les taux recensés depuis 2008 se situent autour de 50 %. Même si des différences sont mesurables en fonction des territoires mais aussi des groupes socioéconomiques, les chiffres restent tout de même éloignés des ambitions initiales. La concertation citoyenne et scientifique » menée en France en 2016 a fait émerger ces points de discussion. Le rapport produit en aval de cette concertation pointe également les risques liés au dépistage en lui-même, pouvant conduire à de faux positifs ou à de faux négatifs, des sur-diagnostics, des sur-traitements, à encourir certains risques liés à la radiothérapie.

ANALYSE DE « LA CONCERTATION CITOYENNE ET SCIENTIFIQUE » EN LIGNE SUR LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Les contestations publiques émanant de la société civile, associations, praticiens de la santé, ont été à l'origine d'une action publique fondée sur «La concertation citoyenne et scientifique ». La concertation a été menée par l'Inca et mandaté par le ministère de la santé en 2016 avec la participation d'un comité d'orientation rassemblant des experts, des représentants institutionnels et des usagers. Cette concertation a eu pour objectif « d'engager une réflexion collective sur l'évolution du dépistage organisé du cancer du sein », en recueillant les avis et les attentes des citoyens et praticiens. Le recueil des contributions en ligne a été ouvert entre octobre 2015 et avril 2016, « *pour que chacun, citoyen-ne, professionnel-le, représentant associatif ou institutionnel, puisse s'exprimer librement* ». Toutes les contributions sont accessibles sur le site www.concertation-depistage.fr. Des conférences des citoyennes d'abord et des professionnels par la suite ont eu lieu à l'issue desquelles un rapport final de la concertation a été rendu public et le comité d'orientation a rédigé un cahier d'orientation. Cette concertation citoyenne se rattache symboliquement à un processus de démocratie participative classique : concertation/décision. Néanmoins, au vu des conditions de sa réalisation, nous considérons cette concertation comme une action mesurée « *active, ouverte, contingente et révisable* » au sens de Callon et al (2001). Elle s'écarte du modèle de la « décision tranchante et tranchée », qui semble être inadapté à un contexte d'incertitudes et de controverses évoqués supra.

Enfin, même si nous n'étudions ici que les témoignages citoyens, il semble important de préciser que des associations et des professionnel-le-s concerné-e-s par la question du dépistage et de la prise en charge des cancers du sein participent à cette concertation.

Méthodologie de la recherche

Dans ce contexte d'analyse de la concertation citoyenne nous avons retenu une approche de triangulation des données. La recherche sur les questions de prévention primaires

peut combiner les méthodes qualitatives et quantitatives de recueil de données qui s'enrichissent mutuellement. Les moyens de les combiner sont multiples. Une recherche qualitative peut précéder une recherche quantitative en générant des hypothèses pour produire et/ou tester les items d'un questionnaire quantitatif. Symétriquement, un travail quantitatif peut faciliter une recherche qualitative en identifiant les thématiques à l'approche qualitative. Les deux techniques de recueil peuvent être utilisées conjointement. C'est cette dernière technique que nous avons choisi de mobiliser pour cette étude.

Nous avons analysé l'ensemble des contributions ouvertes *via* l'outil d'analyse lexicométrique Iramuteq. Ce dernier est un logiciel d'analyse de textes et de tableaux de données. Il s'appuie sur le logiciel de statistique R et sur le langage Python. Iramuteq propose un ensemble de traitements et d'outils pour l'aide à la description et à l'analyse de corpus textuels et de matrices de type individus/caractères. Cette analyse nous a permis d'obtenir des items et de créer une grille d'analyse.

C'est à partir de celle-ci que nous avons développé une analyse de contenus (Bardin, 2007, 43) en extrayant du corpus des contributions des contenus qui nous permettent de comprendre et d'interpréter des représentations en train de se faire (Paillé, 2011,17).

Dans ce contexte nous avons recensé d'abord les items les plus fréquents dans le corpus des contributions grâce au logiciel Iramuteq (voir annexe) et nous avons par la suite tenté de repérer les représentations citoyennes par rapport au programme national du dépistage organisé et au discours des campagnes publiques de prévention. Le corpus analysé concerne uniquement les contributions citoyennes. Celles-ci comptent 80 % de l'ensemble des contributions soit 395 au total. Nous présentons ci-dessous les principaux résultats de notre étude.

Promesses de la communication et politique du « risque occulté »

Les discours incitatifs dans les années 80, au début du dépistage, sont exclusivement des discours de médecins libéraux, à la différence des États-Unis par exemple, où ces discours sont reproduits par des groupes de pression constitués de femmes représentant tendanciellement les classes moyennes instruites, blanches et sans problèmes particuliers (Ménoret, 2006). Les discours de prévention en France sont majoritairement issus des institutions, publiques, privées ou associatives comme expliqué ci-dessus.

Dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein, les lettres d'invitation représentent le premier dispositif de communication persuasive et incitative. Trois types de lettres d'invitation sont envoyées aux femmes : la première invitation à la date anniversaire de 50 ans, une seconde invitation lorsque la femme n'a pas répondu à la première, puis, une nouvelle invitation bisannuelle, une fois la femme intégrée dans le programme de dépistage. Alors que, dans le cadre d'un programme national, on pourrait s'attendre à ce qu'un modèle unique de lettre ait été établi, comportant les mêmes informations jugées indispensables afin d'assurer l'égalité de l'accès à cette information, tel n'est pas le cas. En effet, la présentation de ces lettres varie selon les structures de gestion qui l'envoient. Toutefois, trois éléments principaux de même nature sont systématiquement portés à la connaissance des femmes : la finalité du dépistage organisé, les actes proposés, le contrôle qualité dont ils sont l'objet, et leur coût. Ces informations sont jugées insuffisantes par les personnes ayant exprimé leur point de vue. La lettre est un dispositif jugé incomplet. Elle précise la finalité du dépistage organisé, et n'indique que ses seuls bénéfices. En effet, ceux-ci, clairement affichés, postulent que le diagnostic précoce du cancer du sein avant l'apparition de symptômes permet de mieux le soigner. C'est l'indication des seuls bénéfices attendus du dépistage du cancer du sein sans qu'ils soient présentés en regard des risques qu'il comporte, comme celui du surdiagnostic.

Les questions relatives à l'information sont nombreuses, les contributions mettant l'accent sur le rôle primordial qu'elle joue dans la mesure où le choix qu'une femme est susceptible de faire est dépendant des renseignements fournis. Une revendication sans ambiguïté est exprimée : l'information transmise devrait être « claire » et « honnête ». Cette exigence d'une information de « qualité » est exprimée tout au long du processus mis en place dans le cadre du dépistage organisé. Aussi faut-il distinguer trois contenus informationnels transmis : l'information générale sur le dépistage du cancer du sein lui-même, des informations fournies dans le courrier d'invitation pour effectuer une mammographie de dépistage, puis celles délivrées une fois le diagnostic établi, notamment lorsqu'il est péjoratif. Bien que les critiques comme les propositions ne soient pas de même nature, l'ensemble permet de repérer les représentations d'une information « de qualité » (sans occulter les risques) tout au long du parcours qui va du dépistage à la prise en charge du cancer du sein lorsque celui-ci est diagnostiqué afin de permettre à chaque femme d'exprimer son choix en connaissance de cause. Il est bien évidemment primordial pour le chercheur de questionner cette représentation de l' « information de qualité » et de s'interroger plus globalement sur les dispositifs info-communicationnels du dépistage du cancer du sein.

Discours technico – médical controversés : la fin de l'autorité symbolique de l'expert ?

La plupart des discours de prévention se base sur ce que Simpson (2000) appelle : la croyance pharmacologique et technologique. Croire et avoir confiance dans les prouesses technico-médicales est une manière d'espérer un meilleur déroulement de la maladie et des techniques de prévention. Les contenus du discours technico-médical répondent à des questions techniques sur la maladie. Elle vise à étudier l'approche médicamenteuse et plus généralement des substances susceptibles d'agir sur l'organisme. Il s'agit ici d'un rapport de délégation : les patientes s'en remettent aux dispositifs sur la base d'une dépendance volontaire fondée sur la confiance. De ce dispositif de jugement se dégage donc une sorte d'autorité symbolique sur la base de laquelle les choix sont effectués. C'est ainsi que certaines femmes dans le cadre du dépistage précoce vont se conformer à l'autorité médicale (compliance) et volontairement se fier au dépistage mammographique, au test génétique ou même à la prise des produits pharmaceutique anticancéreux même s'ils ne sont pas inoffensifs. Souvent, la confiance dans l'expertise du professionnel, le médecin traitant ou le gynécologue joue un rôle décisif dans le choix du mode de dépistage (Kalecinski *et al*, 2015).

Dans le corpus étudié de la concertation citoyenne et scientifique les arguments du discours technico-médical sont controversés. Alors que l'objectif du dépistage est de réaliser un diagnostic précoce de la maladie, la remarque est souvent faite qu'il ne suffit pas à lui seul. D'une part, Il ne détecte pas tous les cancers et d'autre part, le diagnostic fait au temps T du dépistage ne prémunit pas contre un diagnostic futur de cancer du sein avant la phase de dépistage suivant. La question du surdiagnostic se pose, d'autant plus que les occurrences reviennent régulièrement. L'occurrence « surdiagnostic » est utilisée 23 fois, dont 15 par des médecins et 8 par des citoyen-ne-s. L'occurrence « mortalité » est utilisée 31 fois, dont 21 par des médecins et 10 par des citoyen-ne-s. Le surdiagnostic correspond à la détection par le programme de lésions cancéreuses mais qui n'auraient pas évolué vers un cancer infiltrant du vivant de la personne. Ces réflexions émanent de deux fois plus de médecins que de citoyennes. Le reproche est fait de « transformer des femmes saines en fausses cancéreuses », qu'elles soient en faveur de l'abandon ou du maintien du dépistage. L'argumentation s'appuie souvent sur des données chiffrées et documentées relevant d'une expertise profane (Thoër, Levy, 2014) mettant en cause l'autorité symbolique

de l'expert et du discours technico-médical médiatisé sur les taux de mortalité évités : « *Je pense qu'il faut être clair en termes d'information sur la diminution de mortalité. En valeur relative (= -20 %) certes mais aussi en valeur absolue (100 à 250 pour 100 000 femmes invitées) ainsi que noter qu'un décès est évité pour 400 à 900 femmes dépistées* ». [contributeur, 25 janv., 47] ; « ... *d'après les dernières publications le dépistage réduit la mortalité de 20 % (très bien) mais il y a un surdiagnostic de 10 % (sûrement minimisé!).[...] Donc le dépistage sacrifie le bien être de 10 % de femmes au profit de celles réellement malades* ». [contributrice, 3 mars, 55-56]

L'acte médical du dépistage est également remis en cause. Les questions soulevées par la mammographie et l'examen clinique des seins sont omniprésentes. Plusieurs points sont discutés : la mammographie, la double lecture. Près d'une vingtaine de contributions relatent l'expérience de femmes pour lesquelles la mammographie est un examen très douloureux, source de beaucoup d'appréhension, conduisant certaines à reculer, voire à cesser de participer au dépistage. La double lecture systématique des seuls clichés jugés normaux est également l'objet de questionnements. Il ressort de plusieurs contributions qu'elle est considérée comme une sécurité. C'est l'atout le plus évident du diagnostic organisé (Kalicinski, 2015) qui conduit aussi bien les citoyen-nes, que les professionnel-les de santé ou les associations à suggérer que cette deuxième lecture soit également effectuée pour les diagnostics réalisés en dehors du dépistage organisé ; il est également proposé qu'il n'y ait qu'un seul dépistage, quelle que soit l'origine de la prescription, de même qualité et permettant un même suivi des données, ce qui devrait être possible au fur et à mesure du développement de la transmission numérique des clichés. En outre, plusieurs contributions se demandent pourquoi cette deuxième lecture devrait n'être réservée qu'aux seuls clichés jugés normaux, et ne serait pas effectuée pour ceux présentant des anomalies

Campagnes de prévention et dénonciation du message culpabilisateur

Le discours de la prévention repose souvent sur la responsabilité individuelle de la santé. Cette posture se présente le plus souvent en termes de choix de style de vie et encourage tout autant, par exemple, à abandonner la cigarette, à faire du sport et à manger sainement (prévention primaire), qu'à adhérer aux principes de la détection précoce (prévention secondaire). Les études (Kalecinski *et al*, 2015 ; Mazet, 2009) mettent en évidence un rapport différencié au dépistage selon l'origine sociale des femmes. Nous différencions celles qui sont plutôt dans une approche de culture préventive : contrôler sa santé et rester en bonne santé décrit par Bertolotto (2003), femme « maîtresse de son destin » de celles qui ont une approche de la prévention guidée par la peur de la maladie et de la mort (Kalecinski *et al*, 2015). Bien que ce discours de la prévention soit rassurant pour certaines femmes et corresponde à leur rapport à la santé, au corps et à leur sensibilité à la problématique de la prévention, il est contesté par certains chercheurs et certaines patientes.

En effet, cette approche de responsabilisation et d'individualisation promeut, de fait, une perspective de prévention à court terme puisque concentrée sur les comportements d'individus. Ce processus devra donc être répété pour chaque génération (Ménoret, 2006). Par ailleurs, l'individualisation du risque et la responsabilisation dans les campagnes de prévention sont remises en cause dans la littérature scientifique (Sweeney, 2014). L'analyse d'un corpus sur les échanges numériques autour de la prévention du cancer du sein mené dans une étude antérieure, montre que les messages de prévention qui concernent les facteurs de risque (alimentation, activité sportive, hygiène de vie) suscitent très peu d'interaction. Si les interactions ne sont pas fréquentes, elles sont souvent critiques, se rapprochant parfois de la dérision.

Concernant le corpus de notre étude le message culpabilisateur de la campagne « Octobre rose » sont dénoncés de manière récurrente. Une contribution résume bien le premier aspect : « *Tous les ans, nous avons droit à la campagne « Octobre rose » avec le déferlement de messages culpabilisants, infantilisants, pour toucher les femmes par l'émotionnel censé être leur vecteur principal de communication et visant à les transformer toutes en bécassines cancéreuses qui s'ignorent* » [citoyenne] ou bien encore : « *Nous sommes dans une pensée unique en la matière, et « Octobre rose » y participe, bêtifiant les femmes en laissant penser qu'hors de ce dépistage point de salut* ». [Citoyenne]

Campagnes de prévention et approche socio-économique et environnementale

Les discours de prévention qui mettent au contraire l'accent sur une perspective à long terme en examinant conjointement maladie et société, qui devrait relier la maladie à des déterminants collectifs socio-économiques et environnementaux sont très peu présents dans les campagnes de prévention du cancer du sein. La prise en compte de ces déterminants est pourtant attendue de la population concernée et non confiante. La définition de l'environnement comprend les agents physiques, chimiques et biologiques présents dans l'atmosphère, l'eau, les sols ou l'alimentation, auxquels les individus peuvent être exposés dans les différents lieux de vie. L'évaluation des liens entre cancer et facteurs environnementaux est délicate, et surtout très controversée. Les répercussions des modifications de l'environnement et des habitudes alimentaires sur l'homme et plus particulièrement sur l'augmentation constatée de l'incidence de certains cancers, sont devenues une préoccupation majeure de santé publique. Il est question également ici de responsabiliser les pouvoirs publics quant à la prise en charge collective et sur le long terme de la prévention primaire : « *une violence de plus faite aux femmes. Le dépistage n'est pas la prévention. La prévention passe par la limitation de la pollution chimique, mais qui reste taboue au vu des intérêts financiers qu'elle génère* » [professionnel de la santé]

Quant aux facteurs socio-économiques la montée des critiques à l'égard de l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique est à relever. Cette situation se trouve exacerbée lorsque ces mêmes acteurs industriels participent à des campagnes de prévention contre le cancer du sein. A titre d'exemple, Zeneca Pharmaceutical, le plus grand vendeur au monde de médicaments anticancéreux est également grand producteur de pesticides et autres produits délétères, connus pour être particulièrement cancérigènes (Paulsen, 1994, Ménoret, 2005). Plusieurs contributions déplorent que les marchands du temple se soient insinués dans chaque campagne annuelle ; ainsi semble-t-il évident que « *la campagne est instrumentalisée* » et que l'on « *se sert du ruban rose pour vendre des produits de beauté ou autres. Révoltant!!* », de même que l'on « *continue à infantiliser et culpabiliser les femmes, les conduire comme des moutons à l'abattoir vers la mammo pour servir une industrie florissante qui présente octobre rose comme une fête alors que la maladie n'a rien à voir avec des rubans, une course à pied, des illuminations ou des soirées de gala, mais l'argent prospère* ». Aussi plusieurs contributions suggèrent-elles que, pour l'avenir, on veille à cesser de confondre campagne d'information et campagne de publicité et souhaitent que de « vraies » campagnes d'information soient proposées aux femmes et, peut-être, de façon réitérée tout au long de l'année.

L'opacité et l'opportunisme qui caractérisent les échanges marchands (Karpik, 1996) sont source de conflits d'intérêt dans le secteur de la santé et accentuent les incertitudes et le manque de confiance dans le système sanitaire et ses acteurs. Alors que les examens pratiqués par les radiologues agréés dans le cadre du dépistage organisé sont fondés sur le principe de gratuité pour les femmes, car ils sont pris en charge à 100 % par l'assurance maladie, sans avance de frais, plusieurs contributions critiquent le fait qu'il constitue pour

ces derniers une source d'intérêts jugés trop lucratifs. Les mots utilisés, exprimés sur le mode de l'indignation, sont tous péjoratifs : ainsi a-t-on affaire à un « business » doublé d'un « lobbying », une industrie » du dépistage ; c'est un « marché » qualifié de « juteux » ou de « lucratif » ; c'est une activité qui fait gagner de l'argent », voire « beaucoup d'argent », « source de « brassage d'argent » qui est une « machine à fric ». La représentation ainsi exprimée est celle d'une pratique profitable pour les médecins qui participent au dépistage organisé, parce que ce dernier draine vers eux les femmes incitées à le pratiquer, en sus des femmes qui choisissent de les solliciter pour un dépistage individuel. Mais au-delà, deux autres idées s'expriment sur le dépistage, celle d'être une activité qui pourrait se faire à leur détriment d'un point de vue financier et celle d'être potentiellement porteuse de conflits d'intérêts. Sur le premier plan, plusieurs contributions font état, outre la mammographie, de la pratique systématique d'une échographie ou d'un autre acte de contrôle qui, quant à eux, doivent être acquittés par la femme. Ainsi, une professionnelle, mais qui témoigne en tant que femme participant au dépistage organisé, dit-elle que « c'est une manne pour le privé : le dépistage « offre » la mammographie, mais les praticiens demandent presque toujours une échographie derrière, écho qu'ils facturent » ; pour une autre, les femmes se font exploiter financièrement car elles sont des « vaches à lait », voire des « tiroirs-caisses ». Nous retrouvons ainsi près de 86 commentaires qui portent sur la question financière du dépistage. Nous retrouvons ainsi des occurrences comme « business » doublé d'un « lobbying », une « industrie » du dépistage ; c'est un « marché » qualifié de « juteux » ou de « lucratif » ; c'est une activité qui fait gagner de l'argent », voire « beaucoup d'argent », « source de « brassage d'argent » qui est une « machine à fric ». Sur le second plan, la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) qui repose sur le suivi d'indicateurs est évoquée : « mon médecin traitant pense plus à sa prime qu'à m'écouter », ce qui est une façon d'exprimer un conflit d'intérêts qui se dessine en filigrane, celui pour le médecin d'être plus préoccupé par son intérêt financier que par celui de prêter attention à sa patiente.

CONCLUSION

La question de l'arène publique se pose ici du point de vue de l'évolution des dispositifs d'information et de communication publique. L'espace n'est pas uniquement constitutif de la controverse mais aussi de l'information sur le dépistage. Si le dépistage organisé est donc nécessaire comme l'exprime beaucoup de contributions, il faudrait également prévenir : intégrer les notions de prévention, d'hygiène de vie, d'environnement, dans la lutte contre le cancer du sein. La concertation ouvre sur le fait que toutes les femmes de 50 à 74 ans puissent accéder au dépistage organisé, et qu'elles puissent décider, en toute connaissance de cause, d'y participer ou non. Avant l'âge de 50 ans, sans être incluses dans le dépistage organisé, les femmes ont aussi besoin d'information. Il semble donc apparaître dans la concertation que l'évaluation régulière du dépistage organisé doit se faire selon différents aspects (sanitaires, économiques, sociaux, de santé publique...), et de le faire évoluer en conséquence. Le manque d'évaluation rend difficile le jugement du rapport coût-avantage pour la société ainsi que celui du maintien ou non du dépistage organisé. Les discours autour du dépistage sont amenés à se renouveler vers un discours plus humain, empathique et individualisé tout au long du parcours du dépistage. Au-delà d'un débat sur une pratique médicale c'est bien une approche plus globale sur l'acceptation d'un phénomène social de santé publique dont il est question ici.

À l'issue de cette concertation citoyenne et scientifique, les pouvoirs publics ont prononcé récemment, le 21 avril 2017, de nouvelles mesures notamment sur les processus d'information, l'intégration des femmes de plus de 25 ans dans un dispositif d'information et

de surveillance, le renforcement du rôle du médecin généraliste et du gynécologue dans le dispositif d'information et de sensibilisation au cancer du sein. Ces nouvelles mesures, fortement impulsées par l'INCA, semblent aller dans le sens d'un dispositif de prévention individualisé et non pas de masse comme ce qui a été le cas jusque-là. Reste à savoir, dans quelques années, comment ces mesures seront mises en place et perçues aussi bien par la population concernée que par les acteurs de la santé.

La concertation publique en tant que composante de l'activité politique avait pour objectif de réguler et maîtriser les contestations publiques et scientifiques autour du dépistage organisé du cancer du sein. Cette concertation offre en réalité un espace de débat centré sur les institutions publique comme DOC31 et la confiance médicale. En effet, la concertation a déclenché chez les citoyens, des questionnements sur le dépistage et ses conséquences et à développer ainsi le savoir profane ou le savoir d'expériences médicales personnelles.

Les nouvelles formes de l'agir public, comme les mouvements de contestation en ligne des groupes sociaux émergents et les pratiques info-communicationnelles profanes- experts par leurs expériences, longtemps écartés des choix de la politique sanitaire forment aujourd'hui un enjeu de l'action publique dans le domaine de la santé. En effet, dans certaines circonstances, ces profanes peuvent être une force de proposition et peuvent contribuer à explorer de nouvelles solutions et à enrichir, ce faisant, les actions publiques comme dans le cadre de cette concertation. Les profanes ici sont « en recherche », Ils s'intéressent aux concepts et aux méthodes utilisées afin de mieux pouvoir peser sur la conduite du processus et les choix publics (Callon *et al*, 2001). Au-delà de cette concertation, et dans le cadre d'autres études que nous menons sur la prévention du cancer du sein, outre les limites du discours institutionnel constatés, nous avons soulevé la force persuasive du «savoir de l'expérience » dans les espaces d'échanges en ligne entre personnes concernées par le cancer du sein. Dans un contexte où les principes et les compétences caractéristiques de la fonction communication apparaissent en définitive subordonnés aux décisions politiques et aux savoirs biomédicaux (Ollivier - Yaniv, 2015) et que la concertation citoyenne étudiée exclue toute expertise en communication dans son comité d'orientation, il serait opportun de se demander : ce que les politiques de santé publiques font du « savoir de l'expérience » ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Badouard, R., Mabi, C., (2015), «Controverses et débat public : nouvelles perspectives de recherche », *Hermès, Controverses et communication*, n° 73, p. 225-231.
- Bertolotto, F., Joubert, M., Leroux, M., Ruspoli, S., Ancelle-Park, R., Jestin, C., *et al.*, (2003), « Facteurs sociaux de l'absence de participation aux campagnes de dépistage de masse du cancer du sein », *Bull épidémiologie hebdo*, p.4. 25
- Callon, M., Lascoumes, P., et Barthe, Y., (2001), *Agir dans l'incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Éditions du Seuil.
- Campion, B., Tessier, L., Bourgatte, M, (2015), « Interactions en ligne sur les changements climatiques. Dynamiques d'échanges et affordances des dispositifs », *Hermès, Controverses et communication* ; n° 73, p. 181-190
- Junod, B., Massé, R., et Quélier, C., (2004) « Cancer du sein: danger des certitudes prétendues », *Santé publique*, vol. 16, n° 1, p. 21-26.

- Kalecinski, J., Régnier-Denois, V., Ouédraogo, S., *et al.*, (2015), « Dépistage organisé ou individuel du cancer du sein ? Attitudes et représentations des femmes. », *Santé Publique*, vol. 27, n° 2, p. 213- 220.
- Ménoret, M., (2007a), « Incertitude médicale et rhétorique statistique en cancérologie. », *Sciences Sociales et Santé*, n° 25 (1), p. 33-54.
- Ménoret, M., (2007b), « Le risque de cancer du sein en France : un mode unique de prévention », *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 1, p. 145-160.
- Ménoret, M., (2006) « Prévention du cancer du sein : cachez ce politique que je ne saurais voir », *Nouvelles Questions Féministes*, n° 25, p. 32-47.
- Ménoret, M., (2010), « Objets ici, actrices là-bas. Les patientes françaises, passagères clandestines d'un mouvement social du cancer du sein. », *Pratiques*, n° 49, p. 32-36.
- Ollivier-Yaniv, C., (2015) « La communication publique sanitaire à l'épreuve des controverses », *Hermès, La Revue*, vol. 73, n° 3, pp. 69-80.
- Pailliart, I., Strappazon, G., (2007), « Les paradoxes de la prévention des cancers: publication et privatisation. », *Questions de communication*, n° 11, p. 17-31.
- Peretti-Watel, P., Moatti, J-P., (2009), *Le principe de prévention*, Paris, Seuil.
- Romeyer, R., Moktefi A., (2013), « Pour une approche interdisciplinaire de la prévention. », *Communication & langages*, pp. 33-47.
- Saout, C., (2009), « La crise de confiance dans le système de santé. », *Les Tribunes de la santé*, n° 1, p. 119-132.
- Simpson, C., (2000), « Controversies in Breast Cancer Prevention », (p. 131-152), in Potts, L., (Ed.), *Ideologies of Breast Cancer. Feminist Perspectives*, New York: St. Martin Press.
- Sweeney, E., (2014), « The Individualization of Risk and Responsibility in Breast Cancer Prevention Education Campaigns », *Policy Futures in Education*, vol. 12, n° 7: pp. 945-960.
- Thoër, C., (2012), « Les espaces d'échange en ligne consacrés à la santé : de nouvelles médiations de l'information santé. », (p.57-91), in C. Thoër, Levy, J-J., *Internet et santé, usages, acteurs et appropriations*, PUQ, (collection santé et société).
- Thoër, C., Levy, J-J., (2014), *Internet et santé, usages, acteurs et appropriations*, Québec, PUQ, (collection santé et société).
- Thoër, C., Millerand, F., (2016), « Internet comme terrain d'investigation et mode de collecte des données qualitatives en santé. », (p. 151-164), in Kivits, J., *Les recherches qualitatives en santé.*, Armand Collin, Collection U.

Les conseils citoyens, des espaces de délibération sous contrainte

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Natacha Souillard

Doctorante en Sciences de l'information et de la communication, thèse effectuée sous la direction de Pascal Marchand, LERASS, Université Toulouse 3 Paul Sabatier.

Plan de l'article

Le contexte politique et institutionnel des conseils citoyens

Politique de la ville et conseils citoyens

Le contexte toulousain

Une architecture complexe

Constitution du corpus et méthodologie

Des espaces discursifs de délibération sous contraintes

Un « agir communicationnel » institutionnellement normé

Planifier et composer les réunions : entre verticalité et interaction

Communiquer, être informé et s'institutionnaliser (classes 1 et 5)

Le cadrage interne du processus délibératoire : Animation, modération, gestion de l'ordre du jour

Comprendre le contrat de ville et y trouver sa place (classes 9 et 10)

Un « agir communicationnel » en deçà du contrat de ville : horizontalité et réticularité

S'afficher, expérimenter, mettre en place (classes 3, 4, 6, 11 et 12)

Les problèmes spécifiques au quartier (18, 16, 20, 21)

Portrait d'un espace public local polyphonique

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

La récente refonte de la politique de la ville matérialisée par la loi de programmation du 21 février 2014, a instauré un nouveau type d'assemblée citoyenne : les conseils citoyens. Associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville, les conseils citoyens font partie intégrante des dispositifs de gouvernance locale. Ils sont ainsi révélateurs des tensions de politisation/dépolitisation (Comby, 2009) des problèmes publics locaux entre autonomie et co-responsabilité. Nous interrogeons ces nouveaux dispositifs de participation, comme des espaces de délibération (Blondiaux & Sintomer, 2002) sujets à de multiples contraintes. Ils sont les lieux d'expression d'un "agir communicationnel" (Monnoyer-Smith, 2006) institutionnellement normé et témoignent de spécificités territorialisées.

Mots clés

Démocratie participative, politique de la ville, conseils citoyens, habitants, territoire, espace public local

TITLE

The Citizen councils, spaces of deliberation submitted to constraints

Abstract

The recent (February 2014) french law called “Loi Lamy” created a new type of citizen assembly: citizen councils. Citizen councils are meant to be an integral part of the local governance device. They reveal the tensions between politicization and depolitization (Comby, 2009) of local public issues and between autonomy and co-responsibility. We question these new participatory devices, as spaces of deliberation (Blondiaux & Sintomer, 2002) submitted to numerous constraints. They are the places of expression of an institutionally standardized «communicative action» (Monnoyer-Smith, 2006) and bring territorial specificities.

Keywords

Participatory democracy, city politics, citizen councils, inhabitants, territory, local public space

TÍTULO

Los consejos de ciudadanos, espacios de deliberación sujetos a limitaciones

Resumen

La reciente ley francesa del 21 de febrero de 2014, llamada “loi Lamy” creó un nuevo tipo de asamblea ciudadana: los “consejos de ciudadanos”. Estos consejos forman parte integral del dispositivo de gobernanza local. Por lo tanto revelan las tensiones entre una politización y una despolitización (Comby, 2009) de los asuntos públicos locales y entre una búsqueda de autonomía y la corresponsabilidad. Cuestionamos estos nuevos dispositivos participativos, como espacios de deliberación (Blondiaux y Sintomer, 2002) sujetos a numerosas limitaciones. Con lo cual se pueden entender como unos lugares en los que se expresa una «acción comunicativa» institucionalmente estandarizada (Monnoyer-Smith, 2006) en un contexto territorial específico.

Palabras clave

Democracia participativa, política de la ciudad, consejos ciudadanos, habitantes, territorio, espacio público local

LE CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DES CONSEILS CITOYENS

Politique de la ville et conseils citoyens

Le processus de métropolisation qui accompagne celui d’une montée en puissance des villes et régions européennes, réactualise les enjeux de la gouvernance et de la mise en œuvre des politiques locales (Balme, Faure, Mabileau, 2000). La transformation des pratiques de gouvernance territoriale et la portée croissante des discours promouvant la participation des citoyens, notamment chez une partie des professionnels de l’action territoriale (Kirszbaum, 2017) et son institutionnalisation progressive dans des dispositifs variés (Beauvois, 2006), ont conduit le législateur à renouer, à l’occasion de la refonte de la politique de la ville en 2013 avec ce sujet (Kirszbaum, 2017). Le ministre de ville, F. Lamy a sollicité la sociologue M.-H. Bacqué et le leader du collectif AC Le FEU, M. Mechmache

pour la production d'un rapport sur la participation des habitants des quartiers populaires. Leur rapport préconisait une démocratisation « radicale » de la politique de la ville, qui permettrait l'ouverture d'un large espace au pouvoir d'agir des citoyens, en vue de faire de la démocratie participative le « lieu d'impulsion des politiques publiques »¹. Mais la plupart des propositions du rapport sont restées sans suite. La seule nouveauté introduite par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (dite « loi Lamy ») consiste en la création, dans chacun des 1514 quartiers inscrits dans la géographie dite « prioritaire », de « conseils citoyens ». Inspirés des « forums hybrides » (Blondiaux, Sintomer, 2002, p.20), ils sont composés d'habitants, tirés au sort et volontaires, d'associations et d'autres acteurs économiques locaux. Ils s'inscrivent ainsi dans une offre institutionnelle traditionnelle de participation (Kirszbaum, 2017).

Le principe de gouvernance posé par la loi Lamy est celui de la « co-construction » avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, en s'appuyant notamment sur les conseils citoyens, selon des modalités qui sont ensuite définies par les contrats de ville et sur la « co-formation ». Associés à « l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville », les conseils citoyens font dès lors partie intégrante du dispositif de gouvernance locale relatif à la politique de la ville sans pour autant qu'un principe de co-décision ne soit posé. La nature participative est de fait largement atténuée et demeure labile car elle laisse une grande marge d'interprétation aux pouvoirs publics locaux dans la mise en œuvre de cette « co-construction ». Le principe de « co-formation » confère quant à lui aux conseils citoyens une mission plus ou moins tacite, celle de se former, de s'instruire au contrat de ville et à la politique de la ville. Il tendrait dès lors à devenir un outil de communication publique à dimension relationnelle (Cardy, 2013). Chargé de traduire à la fois le contrat de ville pour les habitants et les attentes des habitants pour les pouvoirs publics locaux, chargés de missions, experts et techniciens, il revêtirait un rôle de médiateur. Si la connaissance et l'information sont une condition préalable au pouvoir d'agir, la frontière entre dispositif de participation et dispositif de communication publique n'en demeure pas moins poreuse.

Une forme d'autonomie est également garantie par la loi : « Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. ». Le principe de neutralité exclut de fait, une forme de politisation (Comby, 2009) des conseils citoyens qui pourrait s'effectuer par leur mise en relation avec des partis politiques ou des syndicats, conformément aux craintes récurrentes en contexte local de voir les associations de quartiers devenir les instruments de l'opposition. Il n'exclut pas cependant totalement le militantisme hérité des luttes urbaines dans les années 1970 et le militantisme associatif. Ainsi, imbriquant des rôles sociaux distincts, de l'habitant au citoyen, l'encadrement légal des conseils citoyens semble révélateur des tensions de politisation/dépolitisation des problèmes publics locaux (*Ibid.*).

Le contexte toulousain

Dans le cadre de cette étude nous nous sommes intéressés très spécifiquement au contexte toulousain. La Métropole toulousaine compte douze conseils citoyens dont neuf à Toulouse et trois dans des communes adjacentes (Cugnaux, Colomiers, Blagnac). Plusieurs modalités de constitution des conseils étaient proposées par le ministère² aux collectivités

.....

1. Extrait d'un entretien avec Mohamed Mechmache dans La lettre du cadre territorial du 09/11/2017 : <http://www.lettreducadre.fr/14464/mohamed-mechmache-pourquoi-une-fois-elu-lhomme-politique-se-loigne-t-il-des-gens/>

2. Voir le cadre de référence édité par le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports

qui pouvaient s'appuyer sur les listes électorales, les RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés), les fichiers EDF (Electricité de France), les listes des bailleurs sociaux, dans le respect des dispositions de la loi Informatique et Libertés. À Toulouse cette constitution s'est faite par tirage au sort sur les listes électorales, ce qui exclut *de facto* les résidents étrangers du dispositif de sélection, contrairement à ce que préconisait le rapport initial. En complément, il a toutefois été procédé à un appel à candidature, répondant ainsi aux exigences du cadre de référence. On compte un conseiller citoyen pour cent habitants soit vingt à quatre-vingt conseillers par conseil citoyen en fonction de la taille et de la densité de la zone prioritaire concernée. Les habitants qui ne sont pas membres du conseil citoyen peuvent y être associés, en assistant aux séances plénières ou dans des groupes de travail plus informels mais ils ne peuvent pas prendre part aux votes, cette prérogative étant réservée aux membres titulaires, inscrits sur la liste déposée en préfecture. Ils disposent d'un petit budget de fonctionnement alloué par les partenaires du contrat de ville qui correspond à 1 euro par habitant de la zone inscrite à la géographie prioritaire. Leur lancement a été effectif en septembre 2015 dans le cas de Toulouse. En amont, un groupe d'habitants, piloté par la direction du contrat de ville de Toulouse métropole avait pris part aux réflexions sur l'élaboration du dit contrat. Ce dernier compte 36 signataires -dont les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), les bailleurs sociaux, l'État, *etc.*- et prévoit des orientations thématiques et stratégiques : « améliorer le cadre de vie », « favoriser la création de richesse », « renforcer la cohésion sociale ». Des priorités transversales sont également soulignées : la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, et la laïcité. L'association des conseils citoyens à la mise en œuvre du contrat de ville s'effectue par le biais d'un comité de pilotage réunissant tous les conseils citoyens de la métropole toulousaine et les partenaires du contrat de ville, ainsi que de comités techniques, chargés du suivi de la conduite des opérations prévues par le contrat de ville.

Une architecture complexe

L'institutionnalisation *ex-ante* des conseils citoyens dans un dispositif politique à l'architecture relativement complexe est ainsi susceptible de provoquer des tensions dans les systèmes politiques locaux et le fonctionnement de la démocratie de proximité, certains élus montrant encore des réticences à reconnaître une « expertise d'usage » aux habitants et à se soumettre à cet « impératif délibératif » (Blondiaux, Sintomer, 2002). Mais elle génère également des tensions avec certains groupes militants des quartiers populaires défiant à propos de la capacité des conseils citoyens à favoriser le pouvoir d'agir des habitants. Trop de pouvoir pour certains, pas assez pour d'autres, les conseils citoyens sont traversés par les frictions traditionnellement liées à ce type de démocratie participative descendante, entre l'autonomie, d'inspiration auto-gestionnaire et la co-responsabilité visant essentiellement à conférer plus de transparence et de lisibilité à l'appareil bureaucratique (Beauvois, 2006). Cette imbrication consubstantielle dans un cadre technique, voire « technocratique » (*Ibid.*) incite également à comprendre ces dispositifs participatifs d'avantage comme des espaces de délibération sujets à de multiple contrainte (Blondiaux et Sintomer, 2002). L'environnement institutionnel structure l'« agir communicationnel » (Monnoyer-Smith, 2006) susceptible de se déployer dans les conseils citoyens mais il ne s'y réduit pas pour autant car un « agir communicationnel » en deçà ou en parallèle au contrat de ville est identifiable à partir de l'analyse discursive de leurs séances plénières. Pour tenter de cerner la structuration interne de ces espaces de délibération et de saisir les contours de l'« agir communicationnel » susceptible de s'y déployer, nous avons souhaité nous intéresser spécifiquement aux contenus discursifs des séances plénières de quatre conseils citoyens toulousains. Ce matériau discursif permet d'appréhender les mises en

sens mais aussi en pratique et donc de comprendre comment les conseils citoyens, dans un contexte micro-local s'auto-définissent.

CONSTITUTION DU CORPUS ET MÉTHODOLOGIE

Le corpus sur lequel se fonde cette étude est constitué des retranscriptions de vingt-deux séances plénières de quatre conseils citoyens toulousains :

Nom du conseil	Période	Nbre de séances	Durée totale (min.)
Conseil Citoyen Trois-Cocus / La Vache	Déc. 2015 - Avril 2016	5	561
Conseil Citoyen Bellefontaine / Milan	Févr. 2016 - Oct.2016	7	657
Conseil Citoyen Reynerie / Mirail-Université	Avril 2016 - Oct. 2016	6	663
Conseil Citoyen Soupetard / La Gloire	Juin 2016 - Nov.2016	4	538

Figure 1 : Tableau de présentation du corpus

Comme le présente le tableau ci-dessus, les enregistrements des séances ont été effectués sur des périodes et des durées variables d'un conseil citoyen à l'autre. Cette hétérogénéité s'explique en grande partie par les contraintes du terrain. En premier lieu, la difficulté de prise de contact avec les conseils citoyens, en phase de démarrage au moment de cette étude. Ensuite, l'acceptation des enregistrements au cours des séances (auxquelles nous avons assisté). Enfin les réunions se sont parfois tenues en simultané et il était donc impossible de procéder à l'observation de chacune.

Le contexte de l'étude est par conséquent particulier, micro-local, circonscrit à quelques séances, de quelques conseils citoyens sur une temporalité très particulière, celle du démarrage des instances engagées dans processus d'institutionnalisation. C'est donc la constitution des conseils citoyens comme des univers de pratiques et de sens partagés (Lagroye, Offerlé, 2011) qui est ici en jeu.

Les textes qui composent ce corpus correspondent aux 15948 prises de paroles enregistrées (on compte en moyenne une quinzaine de locuteurs par séance), soit un total de 423088 occurrences. Les locuteurs, conseils, séances et dates ont été conservées en tant que variables illustratives.

La répartition géographique couvre trois secteurs différents de la métropole toulousaine, ce qui nous permet de voir apparaître des spécificités liées aux territoires. Si les caractéristiques socio-démographiques des quartiers sont proches, un critère unique d'inscription à la géographie prioritaire ayant été retenu, ils se distinguent au niveau des aménagements et réhabilitations prévues sur les quartiers au titre de la politique de la ville (« cœurs de quartier », démolitions, rénovations, etc).

L'analyse de contenu du corpus a été effectuée à l'aide du logiciel IramuTeQ³ (Ratinaud et Déjean, 2009 ; Ratinaud et Marchand 2015). Le logiciel permet d'effectuer une série d'analyses statistiques, factorielles ou classificatoires, sur la base d'opérations de comptage des mots (occurrences) qui constituent les colonnes d'un tableau lexical et de segmentation des textes, qui composent les lignes du tableau lexical. « Sur la base de ce tableau lexical, on peut coder l'absence (0) ou la présence (1) d'un mot dans un paragraphe [ou segment de texte]. La succession de ces 0/1 définit le profil d'un mot (colonnes) ou d'un [segment de texte] (lignes). Il est

.....

3. Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires : <http://iramuteq.org/>

alors possible de classer l'ensemble du lexique en regroupant [les segments de textes] qui ont des profils semblables. » (Marchand, Ratinaud, 2012, p. 26).

Ces analyses statistiques permettent de cerner, par une approche globale, la structure lexicale du corpus décomposé en classes lexicales ou en espaces lexicaux, en distinguant ce qui est commun de ce qui se singularise. Il est alors possible de rendre compte de la diversité des thématiques à partir de leur regroupement en classes lexicales.

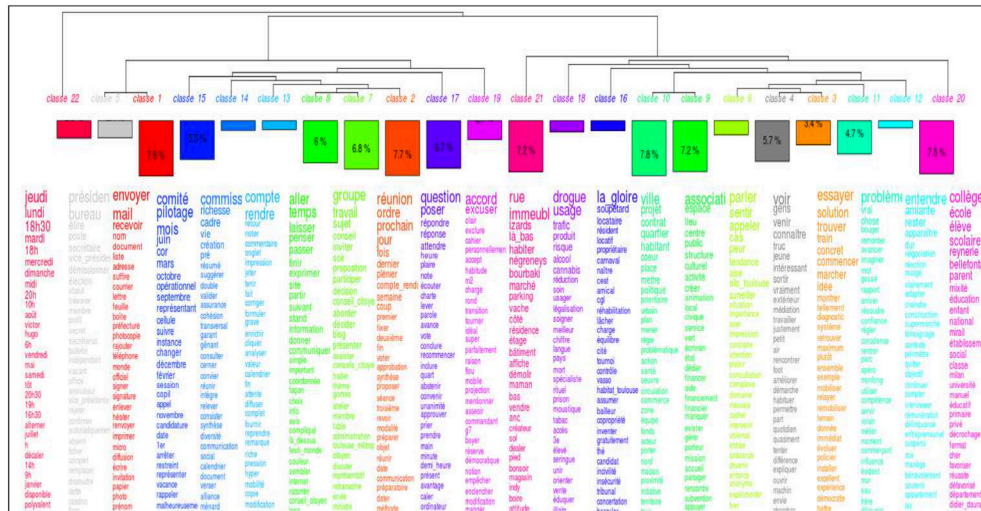


Figure 2 : Classification Hiérarchique Descendante (IRaMuTeQ)

DES ESPACES DISCURSIFS DE DÉLIBÉRATION SOUS CONTRAINTES

La classification Hiérarchique Descendante fait apparaître deux grands ensembles lexicaux qui semblent structurer les séances plénières des conseils citoyens. Le premier offre un panorama détaillé des multiples contraintes organisationnelles auxquels sont confrontés les conseillers citoyens. Il permet ainsi d'identifier les contraintes organisationnelles qui sont les témoins d' « un agir communicationnel » institutionnellement normé (Monoyer-Smith, 2006). Ces contraintes renvoient soit à l'organisation des séances et les modalités du fonctionnement interne des conseils, soit au dispositif dans son ensemble et son impact sur le fonctionnement des conseils citoyens. D'un point de vue formel, sont ainsi identifiables quatre types de contraintes : l'agenda (classes 22 et 2), l'animation interne (classes 8, 7, 2, 17, 19) et l'articulation du dispositif délibératoire (classes 15, 14, 13), enfin, la nature institutionnelle des conseils citoyens (classes 5 et 1). Le fond étant difficilement dissociable de la forme, la seconde partie de la classification, qui porte davantage sur les sujets des discussions et délibérations renvoie à un clivage similaire. En d'autres termes, ce qui est lié au contrat de ville se distingue de ce qui ne l'est pas ou moins. Le contenu des discussions est fondamentalement structuré par sa relation au contrat de ville et au dispositif de gouvernance dans lequel sont insérés les conseils citoyens. Ainsi, les classes 10 et 9 nous renseignent sur la façon dont le dispositif du contrat de ville structure les thématiques et projets investis par les conseils citoyens, à la fois en terme de projet que de positionnement dans la gouvernance locale. Les autres classes (18, 16, 12, 20) font référence à divers thématiques problématiques sur les quartiers d'appartenance mais qui ne sont pas directement mises en relation avec le contrat de ville et aux modalités d'une capacité d'agir qui se déploierait en deçà ou en parallèle au contrat de ville (classes 6, 4, 3, 11, 12).

Les conseils citoyens apparaissent ainsi comme des espaces de friction et d'articulation, à géométrie variable, entre des contraintes propres au caractère descendant du contrat de ville, dans lesquels les conseils citoyens s'apparentent à un dispositif de concertation tandis que d'autres sont propres à l'institutionnalisation des conseils citoyens en tant qu'espace de délibération. Nous verrons dans un premier temps les éléments qui peuvent être compris comme révélateurs d'un « agir communicationnel institutionnellement normé » (Monnoyer-Smith, 2006) par le contrat de ville et par le conseil citoyen et dans un second temps, ceux qui semblent s'en dégager, témoignant de résistances discrètes ou d'appropriations différenciées d'une identité « conseil citoyen ».

UN « AGIR COMMUNICATIONNEL » INSTITUTIONNELLEMENT NORMÉ

Plusieurs types de contraintes conditionnent l'agir des conseils citoyens. Elles impactent pour la plupart leurs modalités de fonctionnement et d'organisation mais interviennent aussi sur leur capacité d'action.

Planifier et composer les réunions (classes 22, 15 et 2) : entre verticalité et interaction

En interne, les conseils citoyens sont confrontés aux difficultés de planification (dates des séances plénières, des groupes de travail, ordre du jour). Cette planification est également contrainte par l'agenda du contrat de ville qui garde la maîtrise du calendrier opérationnel, matérialisé en grande partie par les réunions du comité de pilotage et dans une moindre mesure, celles des comités techniques. Ces dernières fixent un certain nombre d'objectifs auxquels les conseils citoyens doivent être en mesure de répondre (thèmes prioritaires, proposition de projets pour le quartier, suivi du calendrier des interventions, etc.) et pour lesquelles il est nécessaire de désigner des représentants qui sont chargés à la fois de porter la parole du conseil citoyen et de faire un compte-rendu aux autres membres lors des plénières. Si initialement les instances demandaient à ce que les représentants soient fixes, cette exigence s'est abaissée devant la volonté de certains conseils citoyens de favoriser une rotation.

Il n'en demeure pas moins qu'en gardant la maîtrise des dates et du contenu des réunions, le dispositif de pilotage contraint considérablement les paroles autorisées dans le cadre des réunions plénières. Mais planifier les réunions met également en évidence le problème crucial de l'articulation des temporalités, d'une part entre professionnels et bénévoles et entre bénévoles d'autre part. Les dates et heures de réunion décidées collectivement sont systématiquement l'objet de négociations voire de renégociations car si les dates et heures conviennent à la majorité des présents elles peuvent exclure des membres qui ne sont jamais disponibles sur ces créneaux horaires. Le recours à des outils de sondages en ligne (*Doodle*), adopté par un conseil présente l'avantage d'associer les absents à la décision tout en l'externalisant du temps de la plénière. Il présente néanmoins deux inconvénients, la décision se trouve reportée et repose sur l'investissement d'une personne, il peut aussi contribuer à accentuer une certaine fracture numérique notamment chez les plus âgés. Une autre solution a été d'alterner les jours et heures de réunions, enfin, un conseil a fait le choix d'établir un jour et une heure fixe, à chacun de se libérer ou non. Entre désintérêt pour les activités du conseil et incapacité à assister aux réunions plénières, le prosaïsme de la contrainte soulève deux des difficultés majeures de la participation, la disponibilité et l'assiduité. Il met aussi en évidence des différences de représentations considérables sur le conseil citoyen : doit-il s'adapter pour que chacun puisse y trouver sa place ? Ou revient-il à la responsabilité et l'engagement de chacun de s'adapter au conseil citoyen ?

Communiquer, être informé et s'institutionnaliser (classes 1 et 5)

La gestion de la communication essentiellement par voie électronique mais non exclusivement, se trouve associée à la gestion des formalités administratives du conseil, comme par exemple, la déclaration en préfecture. Cette proximité semble indiquer que la gestion de la communication participe du processus d'institutionnalisation des conseils citoyens, comme le résume très bien la phrase suivante extraite de la classe 1 : « *L'information, c'est le pouvoir* ». Les informations des instances de pilotage et celles propres au conseil doivent pouvoir circuler auprès de chacun des membres et cette nécessité est conditionnée par la création de listes de contacts mises à jour, sans quoi la légitimité même du conseil citoyen et celle des instances de pilotage peuvent s'en trouver mises à mal. Les conseils citoyens contraints parfois d' « aller à la pêche aux informations » ont pu parfois nourrir une forme de défiance envers les « intermédiaires », accusés de « manipulation » (extraits de la classe 1).

S'agissant de l'information en interne, la question s'est posée avec une acuité particulière à l'occasion de la démission d'une personne ayant été élue au « bureau » d'un des conseils (classe 5). Si le statut importait assez peu pour les membres qui considéraient cette élection comme une simple formalité administrative liée à la nécessité de pouvoir afficher une personnalité morale (statut d'association loi 1901), sans répercussion sur le fonctionnement collégial du conseil, la démission a rouvert les négociations sur les statuts, le rôle du bureau, le règlement intérieur et la gestion de la circulation de l'information.

Le cadrage interne du processus délibératoire : Animation, modération, gestion de l'ordre du jour (classes 8, 7, 2, 17, 19, 13 et 14)

Selon les conseils, plusieurs rôles font l'objet de désignation sur la base du volontariat. Outre les représentants aux instances, des secrétaires, animateurs de séances sont désignés à chaque séance. Le degré de formalisation de cette répartition des rôles est sujet à variations d'un conseil à l'autre. Leur mission réside dans la prise de note, la gestion de l'ordre du jour, la répartition des temps de parole et parfois leur modération, en veillant à ce que les échanges ne versent pas dans un registre émotionnel trop prononcé (ex. : « les gardiens du ressenti ») se conformant ainsi implicitement aux injonctions de rationalité du débat démocratique. Des éléments lexicaux témoignent directement de l'existence de débats comme « accord », « excusez-moi » ou « poser des questions » ou encore « laisser parler » (classes 8 et 19). L'écoute et le respect de la parole d'autrui font ainsi partie des règles, plus ou moins tacites, régissant le fonctionnement des plénières qui apparaissent dès lors comme des espaces dans lesquels la discussion est possible. Elle peut ou non déboucher sur une prise de décision collective qui est, ou non entérinée par un vote. Si la tenue d'un vote peut être un argument pour ne pas rouvrir la discussion ultérieurement, ce n'est pas pour autant systématique.

Ceci étant dit, le processus délibératoire ne se réduit pas aux séances plénières car des groupes de travail et commissions, sont formés, (ce qui n'a pas été sans négociation dans certains conseils) pour approfondir les sujets jugés importants voire prioritaires.

Exemples : « *Alors l'idée ce n'est pas de travailler forcément par groupe complètement aujourd'hui c'est que des personnes s'approprient des sujets qu'on vous propose et ces sujets ils peuvent vivre en dehors des réunions du conseil-citoyen* » (classe 7)

« *L'idée c'est de se donner un sujet de débat pour qu'on ait le temps d'aller au plus profond des choses et puis on ne fasse pas comme ce soir* » (classe 8)

En parallèle à des groupes internes aux conseils citoyens d'autres groupes de travail sont constitués par l'instance de pilotage du contrat de ville, ici Toulouse métropole, comme le comité de pilotage, mais aussi un groupe plus informel chargé de réfléchir spécifiquement à la question de la participation des habitants. Les travaux des sous-groupes sont restitués et mis en discussion au cours des séances plénières. Du « copil » (Comité de pilotage) aux groupes de travail, la délibération apparaît donc ici comme un processus échelonné, cadré et conditionné en partie par la connaissance et la compréhension du contrat de ville.

Comprendre le contrat de ville et y trouver sa place (classes 9 et 10)

Un des éléments ayant le plus occupé les discussions porte autour du contrat de ville et de la fonction des conseils citoyens. Cette compréhension du contrat de ville, d'abord définitionnelle, peut être amenée par des interventions de personnes extérieures, des chargés de mission politique de la ville mais elle passe aussi par la capacité des membres à identifier les bons interlocuteurs (associations, bailleurs sociaux, maires de quartier, *etc.*) et à construire un projet susceptible d'être entendu en comité de pilotage et recevoir un écho positif de la part des décideurs.

Exemple : « *il y un contrat qui doit servir pour les habitants des quartiers prioritaires, l'objectif c'est ça, les habitants sont-ils concernés sont-ils impliqués par la politique de la ville ?* » (classe 10)

Les lieux de rencontres et de partage, les tiers lieux, la dynamisation de la vie associative sont les projets qui semblent les plus investis par les conseils. Néanmoins, tous les quartiers ne font pas l'objet des mêmes (ré-)aménagement et ceux-ci conditionnent la mise en visibilité de problématiques spécifiques et l'appropriation de leurs enjeux.

Exemples : « *La réunion du 3 mars on a défini quelles étaient nos priorités dans la cohésion sociale, la première des priorités c'était de réfléchir sur un lieu de rencontre et d'échange animé par les associations et ouvert aux habitants* » (classe 9)

« *On met l'accent sur le fait d'augmenter l'immobilier avec une telle rapidité sur le quartier sans aucun service autour sans aucun équipement public c'est mettre en difficulté encore plus la zone du contrat de ville* » (classe 10)

L'appropriation des enjeux de la politique de la ville pour les quartiers soulève également des interrogations importantes sur les missions mêmes des conseils citoyens, en tant que partenaire du contrat de ville et en tant qu'instance indépendante dont le déploiement est national. C'est dès lors une réflexion sur *les* conseils citoyens qui est engagée. Peuvent-ils être porteurs de projets ? Quels sont les dispositifs d'accompagnement et de formation prévus par la loi et le contrat de ville ? Quels sont les engagements mutuels à respecter ? Leur mission principale se réduit-elle au suivi de la mise en œuvre des opérations d'aménagement de l'espace urbain ? Cette montée en généralité, embryonnaire, laisse cependant entrevoir les conditions d'une politisation des conseils citoyens qui s'inscrirait dans la construction de relations entre conseils citoyens (Le premier forum national des conseils citoyens s'est tenu en octobre 2016, à l'initiative du Ministère), sur le territoire métropolitain et au-delà, en parallèle plutôt qu'en opposition avec les contrats de ville et la politique de la ville. Toutefois, dans la temporalité de cette étude, une forme de politisation plus discrète semble plutôt se déployer en deçà du contrat de ville, comme condition préalable à l'action des conseils citoyens.

UN « AGIR COMMUNICATIONNEL » EN DEÇÀ DU CONTRAT DE VILLE : HORIZONTALITÉ ET RÉTICULARITÉ

Si le contrat de ville façonne en grande partie l'activité discursive des conseils, elle ne s'y réduit pas pour autant. Un agir communicationnel se déploie en deçà du contrat de ville et il apparaît de deux façons distinctes. D'abord dans la volonté, de trouver les meilleures manières d'« aller vers les gens » les habitants, pour construire l'image la plus fidèle possible des attentes et besoins du quartier (classes 4 et 3). Ensuite, dans le partage des expériences sensibles relatives aux problèmes du quartier, entre les membres du conseil citoyen (classes 6, 11, 12, 20, 21, 18, 16) sans que ceux-ci soient nécessairement réductibles au cadre de référence du contrat de ville. Ces choix stratégiques participent d'une connaissance du système complexe que constitue le quartier dans lequel s'insère le conseil citoyen. Sa capacité à s'insérer dans le tissu associatif local, à occuper les espaces de vie comme les marchés et autres événements ponctuels voire à les susciter, relève ainsi à la fois d'un « agir communicationnel » constitutif d'un vivre-ensemble (Berger, Céfaï, Gayet-Viaud, 2011) local, faisant certes écho en partie à la thématique de la cohésion sociale du contrat de ville mais témoignant aussi d'une réelle stratégie de légitimation. Le conseil citoyen affiche ainsi sa volonté de s'imposer comme un acteur à part entière de la démocratie de proximité.

S'afficher, expérimenter, mettre en place (classes 3, 4, 6, 11 et 12)

La plupart des conseils citoyens ont accordé une attention particulière à leur mise en visibilité, voire leur mise en scène, par la création de blogs ou sites internet, d'un logo mais aussi par la volonté d'occuper les espaces et moments de vie et de rencontre comme les marchés, les festivals et autres animations ponctuelles du quartier. Ils ont également cherché à prendre part à cette vie locale en réfléchissant à l'organisation de repas de quartier, à la participation (à titre individuel ou collectif) à des événements organisés par les associations (locales ou non) ou à la façon dont ils pourraient s'insérer dans des locaux municipaux leur conférant une visibilité et leur permettant d'assurer d'éventuelles permanences. Cette volonté d'agir en appelle directement à la recherche d'une définition collective du rôle qui pouvait leur incomber, celui de « représentant » ou de « porte-parole » des habitants. Cette définition, renvoie à une identité partagée liée au quartier et à ses habitants, au même titre que les comités ou conseils de quartier. Cela pose la question de la multiplication des interlocuteurs car contrairement à ce qui était prévu, les conseils citoyens ne se sont pas substitués aux collectifs d'habitants déjà constitués et bien implantés dans trois des quartiers concernés par cette étude. Au contraire, ces collectifs semblent tendre à construire une complémentarité car des membres des comités de quartiers sont amenés soit à intervenir soit à siéger au conseil citoyen en tant qu'association du quartier. Un des conseils citoyens a même contribué largement à la création d'une association de locataires, agissant ainsi directement comme un levier de mobilisation locale.

Exemples : « *Moi j'attendais beaucoup justement des questionnaires qu'on fera pour voir je pense qu'il y a une majorité de gens ça ne sera pas « Agir », ni les plantations, non ça ne sera pas ça leur préoccupation* »

« *Des habitants, deux trois habitants tu vois, dans ton quartier par exemple si on veut visiter tu connais deux trois personnes qui connaissent bien leur quartier et ils s'associent à notre visite* »

Les problèmes spécifiques au quartier (18, 16, 20, 21)

Certains des sujets discutés dans les conseils citoyens et ayant donné lieu à une prise de position de ces derniers relèvent des spécificités des territoires et de leurs aménagements, qu'ils entrent ou non en résonance avec les orientations stratégiques du contrat de ville.

Les immeubles (vie, entretien, rénovation, construction, démolition), l'environnement scolaire, l'aménagement d'un « cœur de quartier » ou les trafics de drogue ont donné lieu à des traitements différenciés chez les quatre conseils citoyens, chacun investissant davantage une de ses thématiques plutôt qu'une autre. Ces différences mettent en évidence les singularités des conseils citoyens et l'impact de l'action territoriale sur la vie des quartiers.

Portrait d'un espace public local polyphonique

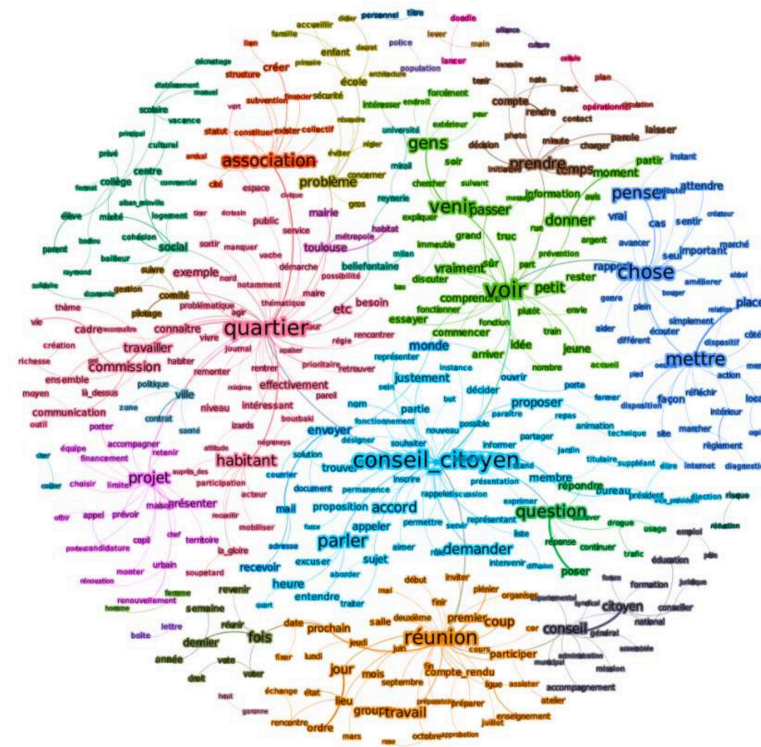


Figure 3 : Analyse de similitude (IRaMuTeQ), image retravaillée avec le logiciel Gephi (<https://gephi.org/>)

La polyphonie discursive observable à partir des séances plénières de ces quatre conseils citoyens dresse un portrait contrasté d'un espace public local, territorialisé, (Miège, 2010 et Gadras, Pailliant, 2013) à la fois semblable et singulier. L'analyse de similitude ci-dessus présente les espaces lexicaux qui peuvent être lus comme les préoccupations communes des conseils citoyens. Ces espaces s'agencent autour des notions de « quartier », « habitant », « association ». Dans ce contexte, les conseils-citoyens cherchent à « aller » « voir » et faire « venir » les « gens ». Ils « prennent », autant que possible, le « temps » de « penser », « parler », de « mettre en place » des « choses », de « proposer » des « projets », de poser des « questions », en se réunissant, en travaillant dans les groupes de « travail », les « commissions » et les instances de « pilotage ». Cette volonté de se saisir des enjeux des quartiers en y associant les habitants et en questionnant les possibilités octroyées par le dispositif semble témoigner d'une politisation discrète, contrainte mais réelle, liée au quartier et à ses acteurs. Si la capacité d'action est conditionnée par un apprentissage du fonctionnement du contrat de ville et de la démocratie de proximité, conformes à la fois aux nouvelles pratiques relationnelles de la communication publique qui pourrait ainsi s'apparenter à une démocratie de la sollicitation et aux vertus éducatives supposées de la démocratie participative (Bratosin 2006), il reste à savoir si cette connaissance permet une appropriation de la politique de la ville par les habitants, si elle tend à favoriser leur pouvoir d'agir et de prendre part au processus de décision publique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Balme Richard., Faure Alain, Mabileau Albert (coord.) (1999), *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Paris : Presses de Sciences Po.

Beauvois Jean-Léon (2006), « Quelques principes préalables à la mise en route des programmes de démocratie participative », *Sciences de la société*, n° 69, p. 11-24.

Berger Mathieu, Cefaï Daniel. Gayer-Viaud Carole (coord.) (2011), *Du civil au politique, ethnographies du vivre-ensemble*, Paris : P.I.E Peter Lang (collection : Action publique).

Blondiaux Loïc, Sintomer Yves (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, p. 17-35.

Bratosin Stefan (2006), « Démocratie participative en Europe », *Sciences de la société*, n° 69, p. 3-9.

Cardy Hélène (2013), « Les palmarès des collectivités territoriales et leur médiatisation : quels enjeux pour l'attractivité des territoires (image, identité, compétitivité) ? » in Noyer Jacques, Raoul Bruno, Pailliant Isabelle (coord.) *Médias et Territoires, l'espace public entre communication et imaginaire territorial*, Lille : Presses Universitaires du Septentrion (collection : Acquisition et transmission des savoirs), p. 116-132.

Comby, Jean-Baptiste (2009), La contribution de l'Etat à la définition dominante du problème climatique, *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 2009, 17-29.

En ligne : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2009/Comby>

Gadras Simon, Pailliant Isabelle (2013), « Les territoires et les médias dans la construction de l'espace public », in Noyer Jacques, Raoul Bruno, Pailliant Isabelle (coord.) *Médias et Territoires, l'espace public entre communication et imaginaire territorial*, Lille : Presses Universitaires du Septentrion (collection : Acquisition et transmission des savoirs), p. 24-37.

Kirszbaum Thomas (2017), « Notice «Politique de la ville» », in Kada Nicolas, Courtecuisse Claire, Aubelle Vincent, Romain Pasquier (coord.) *Dictionnaire encyclopédique de la décentralisation*, Paris : Editions Berger-Levrault.

Lagroye Jacques, Offerlé Michel (coord.) (2011), *Sociologie de l'institution*, Paris : Belin. Miège Bernard (2010), *L'espace public contemporain*, Grenoble : PUG.

Monnoyer-Smith Laurence (2006), «La pratique délibérative comme invention du politique», *Sciences de la société*, n° 69, p. 51-70.

Ratinaud Pierre, Dejean Sébastien (2009), « *IraMuTeQ : implémentation de la méthode ALCESTE d'analyse de texte dans un logiciel libre* » communication à la modélisation appliquée aux sciences humaines et sociales (MASHS 2009), Université de Toulouse.

Ratinaud Pierre, Marchand Pascal (2012), *Être français aujourd'hui. Les mots du « grand débat » sur l'identité nationale*, Paris : Les Liens qui Libèrent.

Ratinaud Pierre, Marchand Pascal (2015), « Des mondes lexicaux aux représentations sociales. Une première approche des thématiques dans les débats à l'Assemblée nationale (1998-2014) », *Mots. Les langages du politique*, n° 108, p. 57-77.

Les formes d'appropriation de la transition énergétique par le récit territorial : le cas de la géothermie profonde dans la métropole de Strasbourg

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Cyrille Bodin*, **Philippe Chavot***, **Anne Masseran****, **Yeny Serrano***,
Christine Heimlich*, **Jean Zoungrana*****

*LISEC (Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication), Université de Strasbourg

** CREM (Centre de Recherche sur les Médiations), Université de Metz

*** SAGE (Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe), Université de Strasbourg

Cyrille Bodin est chercheur postdoctoral au LISEC, Université de Strasbourg. Ses travaux portent notamment sur les économies symboliques de la connaissance mobilisées dans le cadre des controverses socio-scientifiques (nanotechnologies, géothermie profonde). cyrille.bodin@unistra.fr

Cette étude est réalisée dans le cadre du projet européen DESTRESS H2020, mené par le groupe de travail « Sciences sociales » (WG7) du LabEx G-EAU-THERMIE Profonde (Université de Strasbourg, CNRS, Electricité de Strasbourg).

Plan de l'article

Introduction

Dynamiques des projets de géothermie profonde : projets « ancrés » versus projets « hors-sols »

Les politiques environnementales comme récit territorial « volontariste » à Illkirch

La transition énergétique et le développement durable comme positionnement mercatique municipal

Un accompagnement pédagogique du projet axé selon une économie de la promesse

Le récit territorial à Eckbolsheim : un appel à la mobilisation citoyenne et à une expertise pluraliste et contradictoire

Une opposition face à l'EMS et à l'État

Le développement d'une expertise contradictoire dans le cadre de l'administration du territoire

Épilogue : deux formes triviales d'appropriation réalisées selon une même logique structurale ?

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

Les politiques publiques de transition énergétique se traduisent en Alsace par une multiplication de projets de centrales de géothermie profonde. Toutefois, leur émergence dans des territoires à forte densité de population va susciter une controverse et de vives discussions notamment quant à la répartition des bénéfices et des risques entre les municipalités. Nous proposons une étude socio-discursive des récits territoriaux, fortement contrastés, produits par deux communes. D'un côté, Illkirch-Graffenstaden met en avant un volontarisme municipal servant un discours promotionnel du territoire. De l'autre, Eckbolsheim appelle à une négociation avec les pouvoirs publics et à la constitution d'une

expertise pluraliste. Or, ces deux discours vont mobiliser des contrats relationnels et des imaginaires différenciés à l'endroit des résidents de ces deux villes, variant entre public « profane » et public « citoyen ».

Mots clés

Géothermie profonde, transition énergétique, controverse, publicisation des territoires, récit territorial.

TITLE

The forms of appropriation of energy transition by the territory narrative: the case of deep geothermal energy in Strasbourg Eurometropolis.

Abstract

Energy transition public policies have led to the multiplication of deep geothermal power plant projects in Alsace. However, their emergence in a densely populated territory has generated controversies. In particular, the distribution of benefits and risks between municipalities of Strasbourg Eurometropolis is discussed. We propose a socio-discursive study of territorial narratives produced by two municipalities that appear strongly contrasted. On the one hand, Illkirch- Graffenstaden highlights a municipal voluntarism aiming at promoting its territory. On the other hand, Eckbolsheim calls for negotiations with public authorities and for the constitution of a pluralist expertise. However, each of these two discourses mobilizes specific relation and imaginary contracts with regards the residents of these two cities, varying between «lay» public and «citizen» public.

Keywords

Deep geothermal energy, energy transition, sociotechnical controversy, science popularisation, territory publicising, territory narrative.

TÍTULO

Las formas de apropiación de la transición energética en la narrativa de las autoridades territoriales: el caso de la energía geotérmica de alta temperatura en la metrópolis de Estrasburgo

Resumen

En Alsacia, las políticas públicas de transición energética se traducen en diversos proyectos de centrales geotérmicas de alta temperatura. Sin embargo, aquellos proyectos previstos en áreas densamente pobladas han generado controversias y acalorados debates, principalmente en torno a la repartición riesgos / beneficios entre las comunas implicadas. Este artículo presenta un análisis socio- discursivo y comparativo de las narrativas territoriales, altamente discordantes, de dos comunas. Por un lado, Illkirch construye un discurso de promoción territorial en torno a la energía geotérmica ; por el otro Eckbolsheim aboga por una negociación con las autoridades públicas y por una valoración pluralista. De esta forma, la narrativa territorial construye contratos relacionales basados en imaginarios de los residentes que varían entre el público «profano» y el público «ciudadano».

Palabras clave

Geotermia profunda / de alta temperatura, transición energética, controversia, visibilización territorial, narrativa territorial.

INTRODUCTION

Les mesures et incitations en faveur des énergies renouvelables présentes dans le plan climat national (2004) puis les lois Grenelle I et II ont fait passer le domaine de la géothermie profonde de l'approche expérimentale à une industrie économiquement viable. Située sur le bassin d'effondrement géologique du fossé rhénan, l'Alsace dispose de ressources importantes permettant le déploiement de centrales géothermiques en vue de produire une électricité « propre » et/ou d'alimenter des réseaux urbains de chaleur destinés aux habitations, aux entreprises ou infrastructures publiques.

Toutefois, l'émergence des projets de centrales géothermiques dans le territoire de l'Eurorégion de Strasbourg (EMS), suscite une controverse depuis 2015, où les impératifs d'une transition énergétique sont mis en tension avec les revendications liées à une publicisation des risques. Alors que certains projets comme celui porté par la ville d'Illkirch-Graffenstaden rencontrent peu d'hostilité, trois projets, dont un situé à Eckbolsheim, font l'objet de vives réactions, notamment au moment des enquêtes publiques (EP) menées au printemps 2015. La controverse oppose les riverains aux opérateurs et aux instances de gouvernance locale. En effet, les techniques mobilisées lors des forages et de la mise en œuvre du « doublet géothermique » ne sont pas sans générer une suspicion de certaines associations et élus locaux, opérant parfois des rapprochements avec l'exploitation des gaz de schistes par « fracturation » et leurs lourdes conséquences environnementales. En outre, la sismicité induite lors des phases d'essais sur certains sites de forage peut laisser à penser que la géothermie profonde en milieu urbain est une entreprise risquée.

Dans ce cadre, nous interrogerons les discours portés par la presse des collectivités locales en situation de controverse, permettant une mise en lumière des formes d'appropriation discursive de la géothermie profonde par les municipalités. Nous partons du postulat selon lequel la presse municipale constitue un archétype dans la fabrique du récit territorial, au sens où elle constitue pour les élus locaux une manière « d'habiter » le territoire par le langage (Certeau, 1980). Ainsi, le territoire « c'est, en premier lieu peut-être, de l'espace investi par le langage : autant l'espace peut s'appréhender sans qu'il y ait dénomination préalable (...), autant le territoire a besoin d'être nommé pour être saisi matériellement et symboliquement » (Noyer, Raoul, Pailliant, 2013, p. 12). A la fois « lieu propre » de construction du discours de la municipalité et lieu de constitution de celle-ci sur « son territoire », la presse territoriale génère un récit spécifique par lequel est mis en cohésion un espace géographique avec un pouvoir politico-administratif, marquant une certaine emprise structurelle de la représentation politique dans la construction d'un espace culturel et patrimonial.

Néanmoins, les municipalités s'emparent différemment du thème de la géothermie profonde, selon les modalités relevant des configurations politiques locales et des procédures décisionnelles permettant la mise en place des projets, oscillant dans les grandes lignes entre projet « ancré » aux structures de la représentation territoriale et projet « hors sol », décidé en d'autres lieux. De telle sorte que les formes de publicisation et les contrats relationnels (Certeau, 1980) mobilisés par les discours municipaux varient fortement, en embarquant avec eux les modalités d'une construction des représentations du territoire, mais aussi des résidents qui y vivent. « L'énonciation suppose en effet (...) une *appropriation* de la langue par le locuteur qui la parle [et] l'implantation d'un interlocuteur (réel ou fictif), et donc la constitution d'un *contrat* relationnel (...) » (Certeau, 1980, p. 56).

Nous réaliserons une étude comparée des discours produits par les villes d'Illkirch et d'Eckbolsheim, impliquant les formes d'appropriation sociales et de mise en circulation triviales de la thématique (Jeanneret, 2008 & 2014), tour à tour selon la construction d'un

récit mettant en avant un « volontarisme » municipal dans le cadre de la transition énergétique ou à l'inverse l'exercice d'un « devoir de vigilance » relié au principe de précaution. Nous émettons ici l'hypothèse selon laquelle la dynamique propre à chaque projet, la perception et la réflexion autour des risques contribuent à transformer les mises en récit du local et la mobilisation d'une « altérité communicationnelle » (Noyer, Raoul, Pailliant, 2013). Cette dernière est ici conçue sous la forme d'une identité idéale apposée à l'endroit des résidents, permettant une légitimation du discours selon des canons de publicisation différenciés. D'un côté, Illkirch tend à mobiliser une forme de vulgarisation propre aux logiques communicationnelles d'une représentation politique interdépendante avec une expertise réduite à ses considérations techniques. Cette position conduirait ainsi « à sacraliser le représentant » et à considérer comme « profane le représenté » (Fromentin & Wojcik, 2008, p. 16). De l'autre, Eckbolsheim adopte les registres de la contestation sociale en situation de controverse, en faisant plutôt appel à un idéal du principe de publicité (Habermas, 62 & 92), renforcé par la dimension locale de la discussion publique (Pailliant, 94 ; Pailliant & Gadras, 2013). Cet agencement discursif repose alors sur l'évocation d'un citoyen appelé à exercer un devoir de vigilance sur son territoire, conduite à partir d'une expertise critique et pluraliste développée localement par la municipalité.

Nous proposons ici de réaliser une analyse socio-discursive pragmatique permettant la comparaison entre les titres des deux municipalités. Nous délimitons notre corpus primaire à une période allant de 2014 à nos jours, et à partir d'une recherche filtrée par le mot-clef « géothermie ». Nous obtenons un total de 24 documents répartis sur 18 numéros mensuels à Illkirch et 17 documents répartis sur 8 numéros trimestriels à Eckbolsheim. Nous complétons cette analyse à partir d'un corpus élargi comprenant les comptes rendus des conseils municipaux et une série d'entretiens qualitatifs menés auprès des équipes municipales constituée préalablement par l'équipe SHS du LabEx G-EAU-thermie profonde. Il s'agira méthodologiquement d'analyser et de tenter de relier le « comment » de l'agencement des textes avec les « pourquoi » polychrésiques de leurs contextes. Dans une première partie, nous expliquerons avec plus de précisions les modes d'implantation des centrales, entre projet « hors sol » et projet « ancré ». Nos deux parties suivantes seront chacune dédiées à l'analyse des discours municipaux replacés dans leurs contextes respectifs.

DYNAMIQUES DES PROJETS DE GÉOTHERMIE PROFONDE : PROJETS « ANCRÉS » VERSUS PROJETS « HORS-SOLS »

Mise en place du décor, les cintres entrent en action

La région Alsace offre un terrain privilégié pour le développement de la géothermie profonde (GP) : dans son sous-sol, la température peut atteindre près de 140° à 2000 mètres de profondeur. C'est également en Alsace, à Soultz-Sous-Forêts qu'a été expérimenté, grandeur nature, le protocole de la GP. Depuis 2008, cette centrale pilote a été raccordée au réseau électrique. De plus, la centrale de Rittershoffen inaugurée en juin 2016, alimente en eau chaude une usine. Ces deux projets sont développés par ES-Géothermie.

Malgré ces succès et malgré les différentes politiques incitatrices nationales et locales, les projets qui ont vu le jour au sein de l'EMS à partir de la fin des années 2000 ne sont pas accueillis de la même façon. Les liens qui s'établissent entre opérateurs et communes influencent à la fois la perception des projets par les élus et les mesures d'accompagnement qu'ils mettent en œuvre. En outre, les relations qui se tissent – ou non – entre les populations concernées, les opérateurs, les politiques et les élus locaux, sont quant à elles fonda-

mentales dans la manière dont sera appréhendé et mis en sens un projet technologique. Partant de ces constats nous avons opéré la distinction entre projets « ancrés » dans le territoire, d'une part, fruits d'une longue maturation concertée entre différents acteurs, et projets « hors sol », d'autre part, élaborés à la faveur d'avantages économiques et/ou de programmations politiques nationales, ignorant souvent les spécificités du territoire local (Chavot, Masseran, Bodin, Serrano, Zoungrana, 2019).

Ainsi, le projet pionnier d'Illkirch est soutenu par des relations partenariales entre Électricité de Strasbourg (ES, maison mère d'Électricité de Strasbourg géothermie) et la ville, à l'initiative de l'équipe municipale. Il vient appuyer le plan climat volontaire qu'Illkirch a adopté en 2005 et permettra d'alimenter les réseaux de chaleur de la ville et de l'Eurométropole. Il s'agit donc d'un projet ancré et utile localement participant aux évolutions du mix énergétique local. L'opérateur ES- Géothermie joue le rôle de prestataire de service et formalise, au fil des échanges avec la ville, un projet permettant de produire de la chaleur et un peu d'électricité durant la saison estivale. ES laisse à la mairie le soin de communiquer autour du projet tout en répondant positivement aux diverses sollicitations pour venir participer à des réunions.

Deux des trois projets contestés au sein de l'Eurométropole sont le fruit d'une prise d'intérêt de l'entreprise aquitaine Fonroche dans le développement de la géothermie en Alsace. Cette entreprise engage des tractations avec l'Eurométropole dès 2011, en présentant plusieurs projets de forage à Eckbolsheim, à Vendenheim et dans le quartier de Strasbourg dit « Port au pétrole ». Ces trois projets, partagent plusieurs points communs : contrairement à celui d'Illkirch, ils ne sont pas ancrés localement, les communes hôtes ne sont ni initiatrices ni partenaires de ces projets « hors sol » visant à produire de l'électricité verte et participant de fait au plan national de transition énergétique. De surcroît, ils sont portés par une entreprise privée jusqu'alors inconnue dans la région. Enfin, la mise en œuvre de la géothermie, relevant de l'application du code minier, réduit les prérogatives politiques des élus locaux en la matière. Dans ce cadre, la relation qui se tisse entre opérateur et collectivités locales se trouve inversée : l'EMS joue ici le rôle de prestataire accompagnant Fonroche dans la recherche des sites d'implantation et dans ses échanges avec les différentes communes membres, sommées de participer à ces échanges. Ces trois projets font l'objet d'une vive contestation notamment de la part des élus municipaux. Se pose ainsi la question de l'emboîtement des niveaux politico-administratifs de prise de décision, du national au local, dans le développement des territoires mettant en exergue les nécessités d'un ancrage territorial négocié face à « l'imposition » de projets « hors sol ».

LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES COMME RÉCIT TERRITORIAL VOLONTARISTE À ILLKIRCH

Acte un, lever de rideaux

Ville de 27000 habitants et troisième en population sur l'EMS, Illkirch dispose d'infrastructures importantes à l'échelle de l'agglomération, avec notamment deux lignes de tramway, les récentes extensions de l'Université de Strasbourg et un « parc d'innovation » technologique. Ville au passé industriel métallurgique, elle dispose toutefois de terres agricoles et d'espaces naturels dont la superficie se réduit sous le poids d'une croissance urbaine. Ces ressources spatiales, rares dans la proche périphérie strasbourgeoise, suscitent une certaine convoitise au sein du secteur immobilier.

Le maire PS de la ville de 1995 à 2016, qui sera également président de l'EMS, est allié avec les écologistes lors des élections municipales. Il va impulser de nombreux projets en-

vironnementaux à Illkirch, cette dernière se positionnant au travers de la signature « ville naturelle et innovante ». Dans ce cadre, le développement d'une centrale géothermique profonde, en partenariat avec la société ÉS, ambitionne d'alimenter des réseaux de chaleur à destination des infrastructures publiques, des entreprises et des habitations sur le territoire municipal. Il s'agit également, les beaux jours venus, de générer une électricité à faible empreinte carbonée.

Aussi, le mensuel municipal « Infograff » (tirage 14500 ex., 28 pages, 11 numéros) va adopter une position d'accompagnement informationnel et technique des projets. Le titre mobilise en de multiples occurrences les canons et procédés rédactionnels de la vulgarisation (Jeanneret, 1994), ainsi qu'une économie de la promesse (Caune, 2006 ; Quet, 2012) prolongée par un discours de l'exemplarité municipale à l'endroit de ses administrés. Le titre contribue ainsi à une couverture apologétique et irénique du projet : ses choix et modalités de développement ne semblent jamais relever d'une discussion publique contradictoire, mais bien plutôt d'un accompagnement pédagogique des résidents.

La transition énergétique et le développement durable comme positionnement mercatique municipal

La ville d'Illkirch met en place depuis plusieurs années une politique de certification et/ou de labellisation particulièrement centrée sur l'environnement (plan de « territoire à énergie positive », normes ISO 50001 et 14001...) ; politique de certification largement couverte par le titre Infograff et servant un discours classificatoire entre villes dans le cadre d'une compétition interterritoriale. Ainsi dans la rubrique « Tribunes », la majorité municipale s'exprime en ces termes : « L'heure est à la transition écologique ou à la transition énergétique. (...) notre ville est la deuxième de France à obtenir la certification ISO 50001 » (n° 221, oct. 14, p.26). A l'instar des palmarès territoriaux, ces classements contribuent à la médiatisation d'une attractivité territoriale ainsi qu'à une valorisation de l'action publique locale (Cardy, 2013).

Le titre Infograff va largement développer, pour la période étudiée, un discours d'accompagnement des choix politiques préalablement définis par la ville quant aux usages de la géothermie profonde. Il propose sur la période étudiée une vingtaine de documents traitant du sujet, alternant de la simple date portée dans l'agenda municipal au plus volumineux dossier (par exemple « Une politique volontariste de réduction des consommations énergétiques », n° 234, déc. 15, p. 14), en passant par des encadrés et des brèves. La majorité des documents collectés prend place dans la rubrique « Ville verte et agréable ». Nous relevons également l'annonce en deuxième de couverture d'un promoteur immobilier mobilisant la géothermie aux fins d'une argumentation commerciale.

Au cours de cette période, les occurrences du terme « géothermie » dans les productions demeurent irrégulières, parfois espacées de sept mois, et couvrent les grandes étapes de développement du projet, marquant une volonté d'accompagnement informationnel dans la mise en place de la centrale géothermique avec ÉS. Cette ligne éditoriale emprunte un ton factuel propre à la presse générale d'information, servant toutefois la mise en scène des élus et membres de l'équipe municipale : visite de la centrale de Rittershoffen par les élus locaux (n° 219, juil. 14, p. 18), réunion de travail – un stammtisch – entre élus et représentants d'entreprises locales sur le thème « Comment mettre en place une démarche de territoire à énergie positive ? » (n° 224, janv. 15, p.9), « Visite du Président de l'Eurométropole » des équipements et projets municipaux (n° 234, déc. 15, p. 4), *etc.*

Cette logique d'accompagnement informationnel du projet par le discours municipal encadre également la couverture de l'EP dans ses grandes dates : de son annonce prévision-

nelle (n° 219, juin 14, p. 18), en passant par l'article « Géothermie : réunion et enquête publiques » (n° 227, avr. 15, p. 11), puis avec le document « Géothermie : avis favorable suite à l'enquête publique » (n° 231, sept. 15, p. 11).

Un accompagnement pédagogique du projet axé selon une économie de la promesse

Cependant, aux côtés des articles rédigés sur un ton factuel réside toute une série de discours performatifs. Le discours d'accompagnement se double ainsi d'une forme de médiation pédagogique envers les résidents, conduite avec l'opérateur : reprise par Infograff des visuels fournis par ÉS explicitant les techniques employées, la couverture d'une exposition des « camions vibreurs » de sondage sismologique prospectif qui sillonneront la ville ou encore la mise en place d'une réunion publique confiée à ÉS. Par conséquent, l'expertise en géothermie profonde ne semble pas relever d'une mise en discussion pluraliste et critique du projet, mais plutôt d'une forme de délégation unique du discours municipal envers ÉS. La réunion publique organisée une semaine avant l'EP doit « permettre à chacun de comprendre ce qu'est la géothermie profonde et de répondre à vos questions » (n° 227, avr. 15, p. 11).

Les formes d'écriture propres à la vulgarisation sont alors mobilisées, par exemple à l'occasion d'un bref article intitulé « Géothermie profonde – Campagne d'imagerie à partir du 6 juillet ». Le passage des « camions vibreurs » est ainsi présenté : « *La méthode d'imagerie du sous-sol fonctionne sur le principe d'une « échographie », mais à l'échelle des couches géologiques. Elle consiste à envoyer dans le sol des ondes acoustiques et à enregistrer en surface le retour de ces ondes* » (n° 230, juil. 15, p. 12). La métaphore employée peut apparaître sous la forme d'une transposition de la géothermie profonde dans un cadre médical, et plus précisément peut-être encore dans celui d'une maternité, porteuse d'une symbolique forte.

Les documents illkirchois recourent fréquemment à une économie discursive de la promesse, souvent au travers de projections chiffrées conjuguées au futur ou au conditionnel. Cette économie discursive demeure l'une des formes triviales de la vulgarisation : « *La communication promettante joue ainsi un rôle dans le déroulement de la recherche et de l'innovation mais aussi dans la construction des attentes sociales à l'égard des biens technologiques et dans l'émergence des controverses qui les affectent. En particulier, elle modifie les conditions d'exercice de la contestation autour des sciences et des technologies (...)* » (Quet, 2012, p. 276). Aussi, le développement des techniques de géothermie profonde n'est jamais présenté comme relevant d'une thématique controversée présentant des risques, ni même au regard d'une discussion publique concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme. Aucune référence n'est ainsi faite à une opposition pourtant perceptible au travers d'autres dispositifs médiatiques locaux, notamment dans la presse quotidienne régionale (PQR) ou les blogs locaux.

Seule exception, l'opposition municipale s'emparera dans la rubrique « Tribunes », dédiée à cet effet, de la thématique sous l'angle de la critique du dispositif de l'EP : « L'un des éléments pointés de façon récurrente par les commissaires enquêteurs a été le manque de communication et de visibilité sur les projets de la part de l'Eurométropole. (...) une lettre adressée aux riverains aurait été la bienvenue ainsi qu'une information claire en amont de l'enquête. (...) nous déplorons que l'enquête publique n'ait duré qu'un seul mois, empêchant ainsi les Illkirchois de se saisir réellement du dossier » (n° 232, oct. 15, p. 26).

L'appropriation de la géothermie profonde faite par la mairie d'Illkirch sert la construction discursive d'une légitimation de l'équipe municipale au travers de la mise en récit d'une « politique volontariste » en matière de politique environnementale. Redoublant un discours promissif et pédagogique, nous relevons alors une autre forme de discours performatif, celui d'une exemplarité municipale visant à modifier les comportements

dans le cadre d'une politique de « conduite du changement » : « *Agir en faveur du développement durable, ce n'est pas seulement faire des choix. C'est aussi affirmer une attitude et un état d'esprit autour d'actions concrètes* » (n° 221, oct. 14, p. 26) ; « *La ville encourage également ses habitants à réduire leurs consommations énergétiques en octroyant une aide de 300 pour l'installation de panneaux solaires...* » (n° 234, déc. 15, p. 15).

Ainsi au travers du titre Infograff, la GP n'est pas sujette à discussion publique, et encore moins à controverse. Elle relèverait plutôt d'une décision technique qu'il conviendrait de justifier pédagogiquement aux résidents et administrés selon le modèle d'un *public understanding of science* (Chavot & Masseran, 2012).

LE RÉCIT TERRITORIAL À ECKBOLSHEIM : UN APPEL À LA MOBILISATION CITOYENNE ET À UNE EXPERTISE PLURALISTE ET CONTRADICTOIRE

Acte deux, nouvelle scène

Démographiquement, Eckbolsheim demeure une ville de petite taille par rapport au « géant » que constitue Strasbourg. Avec ses 7000 habitants, elle ne dispose que d'un représentant au conseil de l'EMS, contre 47 pour Strasbourg et 7 pour Illkirch. Sur le plan politique, le maire est adhérent au parti « Les Républicains », à l'opposé des majorités socialistes et écologistes présentes à Strasbourg, à Illkirch et à l'EMS. Eckbolsheim ne dispose sur son ban communal que de peu d'infrastructures d'échelle métropolitaine, à l'exception du Zénith Strasbourg Europe. La ville plaide d'ailleurs depuis quelques années pour une extension du tramway sur son ban communal, une ligne s'arrêtant dans le quartier voisin de HautePierre, appartenant à la ville de Strasbourg.

Le projet de centrale géothermique, soutenu par l'entreprise Fonroche, génère un conflit portant sur la répartition des bénéfices et des risques industriels entre les territoires des villes d'Eckbolsheim et de Strasbourg. En effet le projet, situé sur le ban communal de la première, ambitionne prioritairement de desservir un réseau de chaleur destiné aux habitations de la seconde. Aussi se pose le problème d'une concurrence entre structures politiques locales, entre les niveaux de la municipalité et de la métropole. La ville d'Eckbolsheim émet notamment une critique à l'endroit de la représentation politique de l'EMS, les élus de la majorité strasbourgeoise étant suspectés de se réserver les bénéfices tout en faisant porter les risques sur les municipalités voisines, plus petites. S'engage discursivement une lutte des formes de la représentation entre « intérêts particuliers » des élus strasbourgeois pris dans leurs contextes électoraux locaux et « intérêt général » de l'EMS dans son ensemble.

C'est dans ce cadre que le trimestriel municipal « Liaison » (tirage 4000, 40 pages environ, 3 numéros) déploie un discours empruntant aux registres de l'opposition dans le cadre des controverses sociotechniques. Il s'agit ici de positionner la ville comme acteur politique « vigilant », de « *porter une attention particulière aux dossiers qui suscitent des inquiétudes légitimes* » (n° 77, janv. 15, p. 3) et aux « *impératifs de sécurité, de fiabilité technique et financière, ainsi que sur les considérations environnementales, le tout dans l'intérêt général de la population d'Eckbolsheim* » (*Ibid.*, p. 12).

Une opposition face à l'EMS et à l'État

Les élus de la commune d'Eckbolsheim adoptent lors d'une délibération du Conseil municipal, en mai 2015, la position suivante : « (...) *la géothermie profonde suscite l'adhésion dans son principe d'énergie renouvelable, mais l'appréhension dans sa réalisation de proximité. S'il est impossible de garantir l'absence absolue de tout danger, les différents échanges avec les services de*

l'État et le porteur de projet semblent indiquer que les procédures adaptées ont été identifiées (...) et que les différents risques ont été envisagés (...). Il n'empêche que l'inexpérience sur le terrain de Fonroche Géothermie ne va pas sans renforcer les interrogations légitimes sur le déroulement des opérations (...) ainsi que sur l'anticipation des risques ».

Par conséquent, Eckbolsheim adopte à l'unanimité une réponse en forme de « non, mais... », précisant les conditions d'un ralliement possible des élus au projet. Il s'agit en particulier de fournir des garanties assurantielles aux résidents et à la commune, de négocier « des contreparties pour la commune de la part de la société Fonroche mais aussi de la métropole de Strasbourg », et finalement de garantir l'emploi de techniques de forage permettant une maîtrise des risques, en évitant la « fracturation ». Ce discours va se doubler de revendications structurelles (Kitschelt, 1986) envers l'État : « *La géothermie profonde relève du droit minier, de décrets ministériels et d'arrêtés préfectoraux. Le code minier est cependant discret sur une éventuelle redevance au bénéfice des communes hôtes, traversées ou tout simplement voisines, qui sont cependant concernées indirectement par un projet géothermique. (...) si l'État autorise, au niveau ministériel et préfectoral, l'ouverture des travaux miniers et donc la géothermie profonde sur le territoire communal, l'État doit également s'engager formellement (...) à assumer les risques éventuellement encourus par la commune hôte et sa population contre tout dommage éventuel* ». Et de rappeler que les marges de manœuvre municipales demeurent réduites, la décision finale relevant de la préfecture.

Aussi, contrairement à Illkirch, le discours municipal sur le développement de la géothermie profonde en milieu urbain va rapidement se stabiliser, pour la période couvrant janvier 2015 à janvier 2016, sous la forme d'une rubrique propre et récurrente dans chaque numéro, « Géothermie : un point d'étape », souvent annoncée par « l'Édito » du Maire. Presque systématiquement, lorsqu'il est fait référence à la géothermie profonde à Eckbolsheim, les rédacteurs précisent l'absence de rôle de la mairie dans le développement du projet. « *Depuis qu'elle a connaissance de ce projet, qu'elle n'a absolument pas initié, la Municipalité a assisté à de nombreuses réunions et multiplié les demandes d'informations auprès de tous les intervenants concernés (...)* » (n° 77, janv. 15, p. 12), lors de l'édito du maire : « *Je pense principalement au projet de géothermie, dont la commune n'est pas à l'initiative, et qui requiert des échanges d'information entre les élus, y compris ceux du groupe minoritaire, et de nombreux interlocuteurs (...)* » (Ibid., p. 3), ou encore : « *Il vous avait été rendu compte dans les deux précédentes éditions de la présente publication de l'état d'avancement de la phase préalable à ce projet, dont il convient de rappeler qu'il ne relevait en rien d'une quelconque initiative de la commune* » (n° 79, sept. 15, p. 35).

Le développement d'une expertise contradictoire dans le cadre de l'administration du territoire

Les registres mobilisés, face à ce qui est présenté comme un projet imposé, adoptent un angle de traitement proche du journalisme d'investigation en situation de controverse. Il y est question de « risques », « d'incertitude », « d'inquiétudes légitimes », de « vigilance », « d'acceptabilité », de « sécurité des personnes et des biens », *etc.* Dans ce sens, nous relevons également une référence aux exemples de géothermie ayant posé problème aux populations, tout en soulignant que les techniques mobilisées diffèrent à Eckbolsheim : « *La technique envisagée est différente de celles utilisées sur des sites dont il a été souvent question (Lochwiller, Bâle, Landau, Stauffen, etc.) et ne nécessite pas le recours à la fracturation* » (n° 77, janv. 15 p. 12).

Il s'agit par conséquent d'examiner discursivement les ratés techniques afin de déterminer collectivement un souhaitable parmi les possibles. Ainsi, le récit territorial proposé marque à Eckbolsheim la volonté des élus de constituer une expertise indépendante per-

mettant la défense des intérêts au niveau municipal : « les élus en charge du dossier ont poursuivi leur démarche de collecte d'information sur ce projet complexe : analyses documentaires, discussions avec les parties prenantes du dossier (Préfecture, Eurométropole, DREAL, etc.), participations à des congrès, des colloques et des conférences, mais aussi des déplacements sur des sites de géothermie en France, en Allemagne et en Islande » (n° 83, janv. 17, p. 11). Il s'agit également d'un récit mettant en scène la municipalité dans un rôle de vigilance face à l'opérateur : « *Fonroche devra démontrer qu'elle présente toutes les garanties financières et assurantielles pour ce projet. Aucun risque ne devra peser sur notre commune ni sur ses habitants* » (n° 75, mai 15, p. 35), à l'opposé des discours promissifs portés par la municipalité d'Illkirch.

Néanmoins, l'argumentation développée par le titre « Liaison » ne s'oppose pas au développement de la géothermie profonde dans son ensemble, mais bien plutôt à la manière dont le projet s'est implanté sur le territoire municipal selon des intérêts extérieurs, en dehors des prérogatives décisionnelles de la représentation locale.

Or, cette position semble faire l'objet d'un consensus entre majorité et opposition municipales. Ainsi, cette dernière explique dans la rubrique « Expression libre », l'équivalent de la « Tribune » à Illkirch : « *La géothermie est une source d'énergie renouvelable quasi inépuisable et d'avenir. Elle pourrait représenter un atout pour notre commune. Mais ne gâchons pas ce potentiel en nous laissant trop vite emporter dans un tourbillon d'intérêts qui ne sont pas les nôtres* » (n° 78, mai 15 p. 35). De facto, le groupe minoritaire s'associe à la majorité afin de « faire front » : « *Tous ensemble, municipalité, élus de la majorité et de la minorité, associations et habitants, nous devons dire à l'État, à l'Eurométropole et à Fonroche notre inquiétude (...)* » (*Ibid.*). En retour, le discours produit par les membres de la majorité municipale fait également alliance avec le discours du groupe minoritaire dans la constitution d'une expertise locale et pluraliste : « *(...) la municipalité, en relation avec le groupe minoritaire, a en effet multiplié les réunions (...)* » (*Ibid.*, p. 12).

Un appel à l'idéal du principe de publicité semble être mis en pratique au niveau local. Celui-ci sera articulé autour de la mise en récit de l'acquisition d'une expertise par les groupes municipaux, mais aussi dans une forme d'union des groupes pour la défense des intérêts locaux. Cette matérialité discursive s'observe en particulier au travers de l'emploi récurrent des termes « négociation », « dialogue », « débat » et « discussion » mobilisés par les rédacteurs, et qui vont servir à leur tour à lancer un appel à la mobilisation des citoyens d'Eckbolsheim lors de la mise en place de l'EP : « *les semaines à venir vont également être marquées par deux phases de concertation particulièrement importantes, auxquelles je vous invite à prendre part : il s'agit du PLU métropolitain et du projet de géothermie à Eckbolsheim. Vous trouverez dans ce bulletin les informations nécessaires pour vous permettre de participer à ces débats, en gardant tout comme nous à l'esprit que notre commune s'inscrit dans un territoire en mutation et que nous devons veiller ensemble à maîtriser son développement* » (n° 78, mai 15, p. 3).

Et, toujours pour soutenir la comparaison avec Illkirch, la couverture que tiendra Liaison du passage des « camions vibreurs » sera réalisée non-plus selon une vulgarisation, mais plutôt sous l'angle d'un devoir de vigilance face au risque : « *Fonroche, qui a été autorisé à réaliser une campagne d'acquisition de données géophysiques par le Préfet, organisera (...) le passage de camion vibrateurs (...). Cette opération sera encadrée par les services de l'État et fera l'objet de constats d'huissier* » (*Ibid.*, p. 12).

ÉPILOGUE : DEUX FORMES TRIVIALES D'APPROPRIATION RÉALISÉES SELON UNE MÊME LOGIQUE STRUCTURALE ?

Le déploiement des projets d'exploitation de la géothermie profonde au sein des municipalités de l'EMS génère un ensemble de conflictualités et de concurrences pour l'énonciation du récit territorial, qui apparaît dans ce cas précis pour le moins fragmenté. Cette compétition, qui est également celle pour un contrôle des conditions de possibilité d'énonciation du récit territorial, place en tension des imaginaires contrastés de la technique, de l'expertise légitime et d'une altérité communicationnelle apposée aux résidents. Les formes d'appropriation de la géothermie profonde par le discours des deux municipalités font ainsi appel à deux normes de publicisation très différentes, que l'on pourrait résumer ici, assez sommairement, à l'opposition entre les deux idéaux d'un « principe de publicité » et d'un « principe de vulgarisation ».

Les logiques sociales d'appropriation de la géothermie profonde, si elles semblent de part et d'autre participer à un agencement de textes fortement différenciés, relèvent en revanche de contextes pluriels et complexes méritant un détour réflexif. Il s'agit ici d'éviter une trop forte surdétermination, réduisant l'agencement des textes à une cause unique. Par exemple, une lecture restreinte aux uniques aspects partisans ne permettrait pas d'aborder la question de la vétusté des structures de la représentation politique et de son appareil idéologique. Le « front commun » des groupes à Eckbolsheim nous rappelle que le problème dépasse parfois la seule question de l'appartenance à un parti. Ainsi, nous pensons plutôt que la convergence de multiples facteurs contextuels participe à l'agencement des textes en permettant, à un moment donné, de répondre à un certain opportunisme discursif.

Toutefois, et dans une dimension plus structurale, il semble que les deux cas présentent un point commun, dans la correspondance des nécessités liées à l'activité symbolique de la représentation politique pesant sur les modes de construction du récit territorial. A Illkirch, l'appropriation de la géothermie profonde sert une mise en scène des élus comme principaux conteurs du récit territorial, en même temps qu'elle permet une valorisation de l'action publique municipale, effaçant la dimension conflictuelle de la controverse. Ainsi, selon « *une logique maintes fois analysée, la domination idéologique prend les traits d'une domination en vertu du savoir qui, derrière la raison et la science, tend à invisibiliser les monopoles d'autorité qui assurent de façon effective sa reproduction* » (Aldrin & Hube, 2016).

A Eckbolsheim, l'appropriation discursive de la géothermie semble correspondre à la volonté des élus locaux de réaffirmer leurs fonctions territoriales « bafouées » par l'irruption d'un projet décidé en d'autres lieux. Aussi, les registres propres aux contestations sociales ne semblent être mobilisés, avec ce qu'ils impliquent en termes de « participation citoyenne », qu'en ce que le développement de la géothermie profonde contrevient aux prérogatives des agents de la représentation politique locale. D'ailleurs, une fois les demandes municipales satisfaites, le projet ne fera plus l'objet d'une mise en récit dans le titre « Liaison », mais sera exclusivement publicisé sous la forme d'actes administratifs non commentés dans les comptes rendus du Conseil municipal. Comme si la contestation locale s'était éteinte avec la contestation municipale...

Et finalement, les formes du récit territorial en situation de controverse, telles que formulées par la presse des deux collectivités, semblent se rejoindre sur un point : une volonté d'affirmation – ou de réaffirmation – du pouvoir de l'élu sur la vie publique locale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aldrin, Philippe & Hube, Nicolas (coord.) (2016), « L'État participatif. Le participationnisme saisi par la pensée d'État », *Gouvernement et action publique*, n° 2, Presses de Sciences Po, p. 9-29.
- Cardy, Hélène (2013), « Les palmarès des collectivités territoriales et leur médiatisation : quels enjeux pour l'attractivité des territoires (image, identité, compétitivité) ? », in Noyer J., Raoul B. & Pailliarth Isabelle (dir.), *Médias et Territoires, L'espace public entre communication et imaginaire territorial*, Presses Universitaires du Septentrion, p. 113-132.
- Caune, Jean (2006), « Les discours sur les nanos : construction d'une nouvelle science et/ou controverses sur le progrès ? », *Quaderni*, n° 61, p. 25-37.
- Chavot, Philippe & Masseran, Anne, « Engagement et citoyenneté scientifique : quels enjeux avec quels dispositifs ? », *Questions de communication*, n° 17, p. 81-105, 2010.
- Chavot Philippe, Masseran Anne, Bodin Cyrille, Serrano Yeny, Zoungrana Jean (2019), "Geothermal energy in France. A resource fairly accepted for heating but controversial for high- energy power plants", in Pellizzone A., Manzella A., Allansdotir A. (eds.), *Geothermal Energy and Society*, Springer, Lecture Notes in Energy, p. 105-122.
- Certeau, Michel (1990), *L'invention du quotidien, arts de faire*, Folio essais.
- Fromentin, Nicolas & Wojcik Stéphanie (2008), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyens*, L'Harmattan.
- Gadras, Simon & Pailliarth, Isabelle (2013), « Les territoires et les médias dans la construction de l'espace public », in Noyer J., Raoul B. & Pailliarth I. (dir.), *Médias et Territoires, L'espace public entre communication et imaginaire territorial*, Presses Universitaires du Septentrion, p. 23-38.
- Habermas, Jürgen (1997), *L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot.
- Habermas, Jürgen (1992), « L'espace public, 30 ans après », *Quaderni*, n° 18, p. 161-191.
- Jeanneret, Yves (1994), *Écrire la science, formes et enjeux de la vulgarisation*, PUF.
- Jeanneret, Yves (2008), *Penser la trivialité, la vie triviale des êtres culturels*, Hermès-Lavoisier.
- Jeanneret, Yves (2014), *Critique de la trivialité. Les médiations de la communication, enjeu de pouvoir*, Ed. Non Standard.
- Kitschelt, Herbert (1986), « Political opportunity structure and political protest: anti-nuclear movements in four democracies », *British Journal of Political Science*, p. 57-85.
- Noyer, Jacques, Raoul, Bruno & Pailliarth, Isabelle (coord.) (2013), *Médias et Territoires, L'espace public entre communication et imaginaire territorial*, Presses Universitaires du Septentrion.
- Pailliarth, Isabelle (1993), *Les territoires de la communication*, PUG.
- Quet, Mathieu (2012), « La critique des technologies émergentes face à la communication promettante. Contestations autour des nanotechnologies », *Réseaux*, n° 173, p. 271-302.

Prévention de la santé au travail et politiques d'information et de communication des entreprises : le transfert de responsabilité et mutations de l'espace public

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Aurélia Dumas

Aurélia Dumas est docteure en Sciences de l'Information et de la Communication. En 2016, elle a soutenu une thèse inscrite dans le champ de la communication organisationnelle, qui a remporté le Prix de la thèse 2017 de l'école doctorale Langues, Littératures et Sciences Humaines de l'Université Grenoble Alpes. Ses recherches portent principalement sur l'étude des médiations et l'évolution des formes de communication au sein des organisations, à l'ère du numérique, ainsi que leurs enjeux.
aurelia.dumas@univ-grenoble-alpes.fr

Plan de l'article

Introduction

Méthodologie mobilisée et caractéristiques du terrain de recherche

Les rapports de l'Etat à la prévention de la santé au travail : évolutions et tensions

De la prise en compte progressive des problématiques de santé au travail par l'Etat

L'essor du rôle de l'entreprise dans la prévention de la santé des salariés : du transfert de responsabilité de l'Etat à l'entreprise

Les paradoxes de la prise en charge de la prévention par l'entreprise

Politiques d'information et de communication de la prévention de la santé au travail : de la justification de « l'action » de l'entreprise

Transfert de responsabilité de l'entreprise au salarié et médiation paradoxale

Conclusion

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

Cet article se propose d'analyser la construction de la légitimité de l'entreprise dans la prise en charge de la prévention de la santé des salariés à la lumière des évolutions du rôle de l'Etat dans la prévention de la santé au travail. Il montre qu'il s'opère un transfert de responsabilité de l'Etat à l'entreprise dans la gestion de ces questions, constituant un cadre légitimant vis-à-vis des politiques d'information et de communication mises en œuvre par l'entreprise dans le domaine. Sur le support des résultats obtenus dans le cadre de notre thèse de doctorat, nous observons que l'entreprise, qui tend à justifier de son action en matière de prévention de la santé au travail, s'apparente à une instance de médiation paradoxale, au regard des logiques de responsabilisation des salariés qu'elle poursuit.

Mots clés

Prévention, santé, communication d'entreprise, médiations organisationnelles, transfert de responsabilité, mutations de l'espace public.

TITLE

Health prevention at work and informational and communicational politics of companies: between transfer of responsibility and transformations of public sphere

Abstract

This article will analyze building of legitimacy of companies in the care of health prevention of employees according to the changes of the role of the State in health prevention at work. It shows how there is a transfer of responsibility between State and companies in health prevention management, which is a framework of legitimization for informational and communicational politics of companies. Based on results of our doctoral research, we observe how the company, which tends to justify its action in health prevention at work, makes a paradoxical mediation entity, with regard to logics of responsibility to employees that it pursues.

Keywords

Prevention, health, company communication, organizational mediations, transfer of responsibility, transformations of public sphere

TÍTULO

Prevención de la salud y políticas de información y comunicación de las empresas: entre transferencia de responsabilidad y transformaciones de espacio público

Resumen

Este artículo tiene como objetivo analizar la construcción de la legitimidad de la empresa en la gestión de la prevención de la salud de los empleados a la luz de los cambios en el papel del estado en la prevención de la salud ocupacional. Demuestra que existe una transferencia de responsabilidad del Estado a la empresa en la gestión de estos temas, que constituye un marco legitimador en relación con las políticas de información y comunicación implementadas por el Empresa del sector. Sobre la base de los resultados obtenidos en el contexto de nuestra tesis doctoral, observamos que la empresa, que tiende a justificar su acción en la prevención de la salud en el trabajo, es similar a una mediación paradójica. Mira la lógica de la responsabilidad de los empleados que persigue.

Palabras clave

Prevención, salud, comunicación corporativa, mediaciones organizacionales, transferencia de responsabilidades, cambios en el espacio público.

INTRODUCTION

Cet article s'intéresse à l'étude de la publicisation (Habermas, 1992 ; Romeyer, 2011) de la prévention de la santé au travail, dans un contexte de fortes évolutions au regard du renforcement du cadre législatif en la matière (arrêté ministériel du 23 avril 2009 faisant suite à l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail du 2 juillet 2008). Hélène Romeyer propose une relecture de la notion d'espace public, tel que forgée par Jürgen Habermas (1981), qu'elle définit, à sa suite, comme un processus social de mise en visibilité de questions d'intérêt général au travers d'un double phénomène de publicisation et de mise en débat public (Romeyer, 2010). Partant du constat d'un emploi de l'espace public au sein des travaux de recherche comme grille d'analyse trop souvent figée voire

normative et, pour le moins, focalisée sur des dimensions politiques, la chercheuse lui préfère le terme de publicisation, qui, selon elle, traduit davantage l'idée de dynamiques et de changements, plus proche des phénomènes observés et auquel nous nous référons ici : « *la publicisation [...] intègre l'idée de progression du processus, selon des chronologies et des modalités propres à chaque contexte* » (Romeyer, 2011, p.9). Ainsi, la santé a-t-elle pris progressivement une place croissante au sein de l'espace public et concerné, en fonction des sujets (cancer, maladie d'Alzheimer, sida, sécurité routière, etc.), une pluralité d'acteurs et de discours, en concurrence au sein de l'espace public. Nous inscrivant dans la lignée des travaux de recherche menés en SIC qui étudient les évolutions du rapport de l'État en matière d'information et de communication publique relatives aux questions de santé (Ollivier-Yaniv, 2000 ; Pailliarth et Strappazzon, 2007 ; Lafon et Pailliarth, 2007 ; Romeyer, 2010, 2013 ; Lafon et De Oliveira, 2012 ; De Oliveira, 2012), notre propos consiste ici à questionner la construction de la légitimité de l'entreprise à informer et à communiquer au sujet de la santé auprès de ses salariés. Tel que le formule la chercheuse Anne-Marie Gingras, au sein de l'espace public moderne, la légitimité d'un acteur n'est pas donnée une fois pour toute mais procède bien d'une construction complexe qui se définit par son caractère erratique : « *la légitimité se construit, varie dans le temps et emprunte des voies multiples* » (Gingras, 2008, p.3). Dès lors, elle relève d'un processus de légitimation, dynamique par laquelle un acteur tend à asseoir sa légitimité auprès ou par rapport à d'autres acteurs, s'apparentant ainsi à une quête renouvelée. Dans le domaine de la prévention de la santé au travail, les pouvoirs publics n'opèrent pas par le truchement de campagnes d'information et de communication publiques mais il est demandé à l'employeur, autrement dit à l'entreprise en tant qu'entité juridiquement responsable, de prendre en charge les politiques d'information et de communication autour des questions de prévention de la santé au travail.

Au regard de ce phénomène, peut-on considérer l'entreprise suivant des logiques d'élargissement de l'espace public, comme « espace public partiel » (Le Moëne, 1995, p.140 ; Floris, 1995 ; Miège, 2010), fragmenté (Floris, 1995 ; Miège, 1995 ; 2010) ? Nous verrons dans quelle mesure la prise en charge par l'entreprise de questions d'utilité publique participe d'un renforcement de la légitimité institutionnelle de cette dernière (Floris, 1996, p.16), en tant qu'acteur social et sociétal, à la faveur d'une mise en visibilité stratégique (Ollivier-Yaniv, 2006, 2010, 2013) au sein de l'espace public. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les résultats de notre recherche doctorale (Dumas, 2016), au sein de laquelle il s'est agi de développer une approche communicationnelle des dispositifs de prévention de la santé et de la sécurité au travail, qui mobilise le cadre d'étude des Approches Communicationnelles des Organisations (ACO), issu du champ de la communication organisationnelle en SIC.

Nous présentons succinctement le cadre théorique et méthodologique mobilisé au sein de notre recherche ainsi que les caractéristiques de notre terrain d'étude Puis, dans une partie plus contextuelle, nous retraçons au travers de quelques grandes étapes la construction de la légitimité de l'entreprise en matière de prévention de la santé au travail, venant ouvrir une réflexion quant au transfert de responsabilité à l'œuvre. A la lumière des résultats de notre recherche, il apparaît que les politiques d'information et de communication ainsi que les dispositifs de prévention déployés au sein de l'entreprise participent d'une démonstration des moyens mis en œuvre en matière de prévention de la santé au travail et s'inscrivent dans des logiques de justification et de légitimation de l'action de l'entreprise à la fois vis-à-vis de ses salariés mais également par rapport au cadre réglementaire, afin de ne pas être tenue pour responsable en cas de survenue de problèmes de santé au travail. Dès lors, l'entreprise se révèle être une instance de médiation paradoxale au travers de la responsabilisation des salariés qu'elle instaure *via* ses politiques d'information et de communication.

MÉTHODOLOGIE MOBILISÉE ET CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN DE RECHERCHE

Notre recherche doctorale, dont sont issus les résultats présentés dans cet article, a développé une approche communicationnelle des dispositifs de prévention de la santé et de la sécurité au travail, fondée sur le programme Approches Communicationnelles des Organisations (Bouillon, Bourdin et Loneux, 2007 ; Bouillon, 2013). Ce dernier se caractérise par une appréhension communicationnelle des organisations, considérées en tant que niveau intermédiaire de structuration sociale à la croisée du microsocio (les salariés) et du macrosocio (la société) (Bouillon, 2013, p. 301). Autrement dit, dans le cadre des ACO, l'approche communicationnelle se veut multidimensionnelle dans la mesure où il s'agit d'étudier tout à la fois les situations de communication, au plus proches des acteurs de l'organisation et de leur activité de travail, mais aussi les processus d'information et de communication *via* notamment l'étude des dispositifs info-communicationnels au cœur de l'organisation et enfin les politiques de communication mises en œuvre, c'est-à-dire les discours et les récits qui participent de l'instauration d'une ingénierie du symbolique autour de l'entreprise que ce soit à destination de ses membres ou plus largement de la société. Les situations, les processus et les politiques d'information et de communication sont ainsi autant de dimensions info-communicationnelles à observer au sein de l'entreprise. D'un point de vue méthodologique, pour répondre à la démarche des ACO et multiplier les angles d'investigation, nous avons mené notre recherche au sein d'une grande entreprise industrielle française, dans le secteur de l'énergie, d'envergure internationale, qui est implantée dans plus d'une centaine de pays et compte plus de 150 000 employés dans le monde dont plus de 20 000 en France. Nous avons procédé à une combinaison de techniques d'enquête qui comprenait des observations de terrain conduites sur plus d'une année, notamment aux côtés des acteurs de la prévention au sein de l'entreprise, la constitution d'un corpus de 43 documents touchant aux informations et aux communications déployées dans le domaine de la prévention et diffusées dans l'entreprise ainsi que la tenue de 47 entretiens de recherche auprès des acteurs de l'entreprise. Nous avons pu interroger 26 salariés, de tous niveaux hiérarchiques et appartenant à des services différents, qui se composaient - de cadres dirigeants, - de managers d'équipe, attachés au service de la production industrielle mais aussi de la gestion ou encore des ressources humaines, - ainsi que de membres du personnel sans fonction d'encadrement dans leurs missions (des cadres intermédiaires issus du service de la production industrielle, du service commercial et marketing, du service de la communication et du service des ressources humaines mais également des assistants de direction et des techniciens d'usines). Par ailleurs, les entretiens ont également été menés auprès de 21 acteurs de la prévention, salariés de l'entreprise, comprenant, d'une part, des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels, des infirmiers, tous rattachés au service des ressources humaines, et, d'autre part, des responsables de la sécurité subordonnés, quant à eux, au service de la production industrielle.

D'un point de vue de l'analyse des données recueillies, les notes manuscrites issues des observations conduites sur le terrain de recherche ont fait l'objet d'un travail de condensation (Miles et Huberman, 1991 ; Strauss et Corbin, 2003) et ont mené à l'établissement de fiches de synthèse, permettant progressivement d'adopter non plus seulement un mode d'observation narrative, de l'ordre du récit détaillé des faits observés, mais attributive qui procède par effet de repérages ciblés (Blanchet *et al.*, 2005, p. 44). Par ailleurs, certaines observations, réalisées lors de moments de rassemblement, ont donné lieu à une analyse sémio-herméneutique, dont la démarche vise à une étude sémiotique des images, des discours mais aussi des pratiques, couplée en une appréhension des enjeux institution-

nels que tend à mettre en évidence la mobilisation des systèmes symboliques produits (Bryon-Portet, 2011). Une telle approche a également été mobilisée dans le cadre de l'étude du corpus pour une partie des documents à forte dominante visuelle. Pour les autres documents dont le contenu textuel était important, le recours à l'analyse du discours (Charaudeau et Maingueneau, 2002 ; Mazière, 2005) a été privilégié. Enfin, les entretiens semi-directifs menés ont fait l'objet d'une analyse de contenu (Bardin, 2013), sur le support d'une grille d'analyse thématique élaborée suite à la retranscription intégrale de l'ensemble des entretiens, constituant ainsi plus de 1 000 pages de verbatim recueillis.

Suivant cette perspective, l'approche communicationnelle poursuivie a eu pour objectif d'appréhender d'un point de vue communicationnel les stratégies et logiques des différents acteurs en présence en matière de prévention à savoir l'entreprise elle-même, ici appréhendée en tant qu'entité juridiquement responsable en matière de prévention des risques, mais également les professionnels qui ont en charge la mise en œuvre de la politique de prévention édictée au sein de l'entreprise (les acteurs de la santé et les acteurs de la sécurité) et enfin les salariés à qui sont destinées les actions et les discours d'ordre préventif. L'entreprise qui constitue notre terrain de recherche a organisé la prise en charge de la prévention en créant deux directions : une direction de la santé au travail et une direction de la sécurité au travail, toutes deux composées par les acteurs de la prévention qui sont porteurs à la fois des politiques d'information et de communication touchant à la prévention de la santé au travail mais également des dispositifs associés. La direction de la santé au travail correspond à un service de santé au travail intégré à l'entreprise et comprend les acteurs de la santé (médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, infirmiers) qui, bien qu'ils soient salariés de l'entreprise, bénéficient d'un statut à part en son sein puisque leurs pratiques professionnelles sont protégées par la loi qui garantit leur indépendance. La direction de la sécurité est, quant à elle, constituée par les acteurs de la sécurité, qui sont des préventeurs rattachés aux directeurs de site et qui, eux, doivent répondre aux objectifs fixés par l'entreprise en termes de diminution et d'évitement des accidents, s'ils souhaitent évoluer tant d'un point de vue de leur grille de salaire que de leur carrière, ce qui n'est pas le cas des acteurs de la santé. Or, il est apparu que tous ces différents groupes d'acteurs en présence poursuivent des logiques et stratégies communicationnelles différenciées, du fait notamment d'une conception de la prévention de la santé et de la sécurité au travail elle-même distincte, mais également d'enjeux qui leur sont propres. Nous nous intéressons plus spécifiquement, dans le cadre de cette contribution, au positionnement de l'entreprise en la matière, au regard des résultats de notre enquête de terrain.

LES RAPPORTS DE L'ÉTAT À LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL : ÉVOLUTIONS ET TENSIONS

De la prise en compte progressive des problématiques de santé au travail par l'État

L'accroissement de l'intervention de l'État dans le domaine de la santé publique et de sa publicisation, mis en évidence au sein de plusieurs travaux de recherche en SIC (Ollivier-Yaniy, 2000 ; Pailliar et Strappazon, 2007 ; Lafon et Pailliar, 2007 ; Romeyer, 2010, 2013 ; Lafon et De Oliveira, 2012 ; De Oliveira, 2012), concerne également le champ de la santé au travail, tel que le montrent les évolutions du cadre juridique français. En effet, c'est à partir de la fin du XIXe siècle, à la faveur de l'émergence d'une hygiène industrielle, que l'État intervient de plus en plus dans le domaine de la protection de

la santé des travailleurs et qu'il va se produire un renforcement du cadre juridique en vigueur en la matière (Vigarello, 1999 ; Bourdelais, 2001 ; Fassin *et al.*, 2000 ; Fassin et Hauray, 2010). A l'origine, le contrat de travail est régi par le Code civil de 1804 qui, sur la base de l'autonomie de la volonté, pose le principe de la liberté contractuelle impliquant, dans les rapports sociaux, la souveraineté de la loi de l'offre et de la demande. En d'autres termes, les parties sont libres de consentir et de se soumettre aux obligations qu'elles déterminent entre elles, concrétisées par la conclusion du contrat. Le principe d'autonomie de la volonté repose ainsi sur le postulat de la liberté de l'homme consacrée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 avec pour effet la libre organisation des intérêts privés par les individus eux-mêmes.

Or, la Révolution industrielle du XIXe siècle a engendré de profondes mutations tant dans les méthodes de production que sur le plan social (exode rural, salariat massif concentré dans les pôles industriels) ou encore sociétal (apparition du prolétariat, travail des femmes et des enfants) (Vigarello, 1999 ; Bourdelais, 2001). Dans les faits, la soumission de la relation de travail au Code civil débouche sur l'affirmation de la puissance de l'employeur vis-à-vis du salarié, l'employeur fixant, seul, le contenu de la relation du travail, d'autant que l'interdiction posée par la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 interdisant les corporations, laisse le salarié seul face à son employeur. D'un point de vue sanitaire et social, la population ouvrière se voit soumise à une situation de grande précarité contre laquelle les mouvements ouvriers, animés par les doctrines socialistes, s'opposent. Une première loi en date du 22 mars 1841 fait suite au rapport Villermé, issu d'une grande enquête de terrain menée sur la condition ouvrière et publiée en 1840 qui décrit la misère du prolétariat. La loi interdit alors le travail des enfants de moins de 8 ans, réduit le travail pour les enfants de 8 à 12 ans à 8 heures par jour et pour les enfants de 12 à 16 ans à 12 heures par jour. Elle marque le point de départ de l'intervention de l'État en matière de protection sanitaire des salariés. Toutefois, il faudra attendre l'avènement de la IIIe République pour que les pouvoirs publics se saisissent de cette question sociale sous la forme d'une réglementation du travail. L'État fixe alors des règles minimales protégeant le salarié. Tout d'abord, la loi du 19 mars 1874 renforce la protection des femmes et des enfants dans l'emploi et institue un premier corps d'inspection du travail. Cette loi interdit, par ailleurs, le travail des femmes dans les mines et sera complétée par la loi de 1892 interdisant pour les femmes le travail de nuit. Mais, il faut attendre la loi fondamentale du 9 avril 1898 pour que soit instituée une responsabilité sans faute de l'employeur en cas d'accident du travail.

L'interventionnisme étatique va se développer au XXe siècle en matière de protection des travailleurs (Vigarello, 1999 ; Fassin *et al.*, 2000 ; Fassin et Hauray, 2010). Le premier Code du travail, qui recense tous les textes de lois adoptés jusqu'alors, est publié en 1910. L'essor du droit du travail s'amorce avec l'arrivée au pouvoir du Front populaire en 1936. Les accords de Matignon du 8 juin 1936 entre les partenaires sociaux, sous l'égide du gouvernement Blum, érigent les conventions collectives en lois de la profession. A la Libération, le contexte sanitaire et social de la France d'après-guerre conduit les pouvoirs publics à instaurer un nouveau système de protection sociale, sur la base du programme du Conseil national de la résistance. Par les ordonnances d'octobre 1945, le législateur institue un régime général de sécurité sociale réservé aux salariés, structure d'accueil destinée à absorber les régimes spéciaux déjà existants (marins, mineurs, cheminots...) qui devait bénéficier à terme aux professions non encore protégées. La gestion du régime n'est pas étatique mais paritaire, c'est-à-dire confiée aux partenaires sociaux. Ces ordonnances contribuent au développement de l'État-providence, défini par l'implication de l'État dans les domaines économiques et sociaux. Faisant suite au préambule de la Constitution de la IVe République, qui consacre les droits sociaux

fondamentaux¹, la loi du 11 octobre 1946 instaure la surveillance obligatoire des salariés et le décret du 1^{er} août 1947 crée le service de médecine du travail. Ce dernier met en place le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS), outil de prévention des risques professionnels qui deviendra avec la loi Auroux du 23 décembre 1982 le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)², issue de la fusion entre le comité d'hygiène et de sécurité et le comité d'amélioration des conditions de travail (CACT) institué en 1973 et mis en place dans les structures de plus de 300 employés. La loi Auroux du 23 décembre 1982 autorise également un droit de retrait pour tout salarié confronté à un danger grave et imminent pour sa vie ou pour sa santé.

Ainsi le législateur a-t-il progressivement établi une réglementation précise en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail dont les dispositions sont impératives, d'ordre public, c'est-à-dire non négociables par les partenaires sociaux, et exposent le contrevenant à des sanctions pénales. Or, parallèlement à l'affirmation de la responsabilité de l'employeur relativement à la protection de la santé de ses employés, son rôle s'est renforcé et a évolué pour s'inscrire dans des logiques non plus de réparation mais de prévention des risques professionnels, ainsi que nous allons le voir.

L'essor du rôle de l'entreprise dans la prévention de la santé des salariés : du transfert de responsabilité de l'État à l'entreprise

Au corpus des règles internes en matière de protection de la santé au travail, sont venus s'ajouter les textes européens, suite à l'adhésion de la France au traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la CEE. En 1986, afin de développer un espace social européen, l'Acte unique européen (AUE) affirme clairement la compétence de la Communauté européenne en matière de santé et de sécurité des travailleurs. L'article 118 du traité relatif aux politiques sociales précise que « la Commission a pour mission de promouvoir une collaboration étroite entre les États membres dans le domaine social, notamment dans les matières relatives [...] aux conditions de travail, [...] à la protection contre les accidents et les maladies professionnels, à l'hygiène du travail. » Ainsi la directive-cadre du 12 juin 1989 contient-elle des principes généraux relatifs à la prévention des risques professionnels, la protection de la santé et de la sécurité que la loi du 31 décembre 1991 transpose en droit interne au sein du Code du travail français. L'article L. 4121-1 du Code du travail met alors à la charge de l'employeur l'obligation de garantir la sécurité et la santé de ses salariés. L'employeur doit en assurer l'effectivité et, à ce titre, est donc tenu de prendre les « mesures nécessaires » à cette fin. Or, il apparaît que la loi sera analysée par les juges comme une obligation de sécurité de résultat. En effet, à l'occasion des actions engagées par les victimes de l'amiante, l'obligation de sécurité de l'employeur, prévue par les dispositions de l'article L.4121-1, est qualifiée, dans les arrêts du 28 février 2002, d'obligation de résultat, et non de moyens, incombant à l'employeur. En outre, afin de permettre une meilleure indemnisation des victimes, dont la réparation est jusqu'ici forfaitaire d'après l'article L. 452-1 du Code de la sécurité sociale, la haute juridiction définit le régime de la faute inexcusable de l'employeur, qui intervient lorsque l'employeur s'est révélé

.....

1. « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère, et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et loisirs. », préambule de la Constitution de la IV^e République, article 11.

2. Constitué dans tous les établissements occupant au moins 50 salariés, le CHSCT est une personne morale. Il est composé de représentants du personnel désignés par les membres élus des représentants du personnel, du médecin du travail et présidé par le chef d'entreprise. Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs notamment au travers de l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels, auxquels peuvent être exposés les salariés. En l'absence de CHSCT, ce sont les délégués du personnel qui exercent les attributions normalement dévolues au comité.

incapable de prévenir un dommage touchant à la sécurité et à la santé du salarié. La qualification d'obligation de résultat de l'employeur par la Chambre sociale de la Cour de cassation engage la responsabilité de l'employeur de plein droit du seul fait de son inexécution, ce qui constitue de fait un tournant. Selon une jurisprudence constante et non démentie depuis les onze arrêts du 28 février 2002 (Brimo, 2013), la faute inexcusable de l'employeur correspond donc au manquement de ce dernier à son obligation de sécurité de résultat, notamment révélé par un accident du travail ou une maladie professionnelle. Ainsi s'opère-t-il un glissement d'une obligation de réparation de l'employeur consécutivement à un accident du travail ou une maladie professionnelle vers une obligation de prévention, que vient corroborer l'analyse judiciaire.

Or, si l'employeur est tenu à une obligation de sécurité de résultat et non de moyens, les mesures nécessaires quant à sa mise en œuvre sont laissées, en grande partie, à son appréciation. La loi précise que « [c]es mesures comprennent : 1) des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ; 2) des actions d'information et de formation ; 3) la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes » (article L. 4121-1, Code du travail). A cet égard, le document unique ou document unique d'évaluation des risques (DU ou DUER) a été créé par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, au titre de l'article L. 4121-3, qui contraint au recensement détaillé des risques professionnels encourus en fonction des activités de travail exercées. Mais, si le document unique vient compléter les supports préventifs et moyens d'action que l'employeur se doit de mobiliser au sein de l'entreprise, ce dernier reste juge quant à leur formalisation. Les politiques d'information et de communication mises en place par l'employeur en matière de prévention des risques professionnels se révèlent stratégiques à cet égard, d'autant que la jurisprudence considère qu'il y a une présomption de faute inexcusable lorsque l'employeur s'est déjà vu signaler le risque que ce soit par le salarié concerné, le CHSCT ou encore la médecine du travail. Cette présomption joue également lorsqu'il y a une violation de l'obligation d'information ou de formation du salarié (Brimo, 2013). Par ailleurs, le rôle de l'employeur en matière de prévention s'est également accru à travers l'extension du domaine des risques professionnels aux risques psychosociaux (RPS), suite à l'accord national interprofessionnel du 2 juillet 2008 sur le stress au travail, les pouvoirs publics se saisissant de cette question en réponse à une forte demande sociale consécutive aux suicides de salariés survenus au sein de grandes entreprises, telles que France Telecom, Renault et Peugeot, et très largement médiatisés.

Il s'opère ce que l'on peut appréhender comme un transfert de responsabilité de l'État à l'entreprise, pour le moins révélateur d'un « tournant institutionnel » (Loneux et Huët, 2009) qui participe d'une reconfiguration des formes de gouvernance et des espaces de médiation au sein de l'espace public. Le renforcement de la responsabilité et, partant, du rôle de l'employeur dans le domaine de la prévention de la santé au travail correspond à un élargissement de l'espace public au-delà de la sphère politique, constitutif d'une fragmentation de l'espace public (Floris, 1995, p. 130 ; Miège, 1995, p. 174). La délégation de pouvoir de l'État à l'entreprise renvoie alors cette question sociétale dans l'espace privé que constitue l'entreprise. Il a lieu une « dépolitisation » (Boltanski, 2008 ; Marchetti, 2008) de la question de la prévention des risques professionnels, qui érige l'entreprise en tant qu'acteur majeur de la prévention de la santé au travail. Ce transfert de responsabilité de l'État à l'entreprise se traduit du côté de l'employeur par des attendus dans la mise en place de politiques d'information et de communication qui soient tournées vers la prévention des risques professionnels à destination des employés. Il constitue un cadre légitimant vis-à-vis de la communication de l'entreprise autour de la prévention de la

santé au travail. Pour autant, un tel phénomène n'est pas sans soulever certaines tensions quant au rôle conféré à l'entreprise privée ici rendue dépositaire de l'intérêt général. Il ressort de notre recherche que le cadre réglementaire, attaché à l'obligation de résultat à laquelle l'employeur est tenu, reste la condition de l'action de l'entreprise, qui craint des poursuites judiciaires : *« En termes de délégation de pouvoir, quand quelqu'un arrive à signer une délégation de pouvoir, cela veut dire que s'il y a un problème dans son périmètre, on va devant le juge en premier. Du coup, ça pousse un petit peu à dire qu'il faut les ressources nécessaires pour faire ce métier. Ça pousse les personnes à dire que «ça craint pour mon matricule», comme on dit, «moi qui suis le chef, à mon niveau, en bas, ça fait un moment qu'ils me disent qu'il faut des gars en santé et en sécurité. Maintenant que je porte une responsabilité, effectivement, en cas d'accident, si jamais je ne mets pas les ressources, je suis responsable. C'est la prise de conscience de certains décideurs qui ont compris qu'ils pouvaient être très embêtés au pénal, parce que tous les gens qui sont en-dessous et qui signent une délégation de pouvoir, si on n'a pas avec l'autorité, les moyens et les compétences, ça ne marche pas. Le juge va dire : «écoutez, monsieur, vous avez peut-être autorité et peut-être les compétences mais vous n'avez pas les moyens.» »* (un préventeur). Ainsi que l'énoncent les acteurs de la santé et de la sécurité interrogés, l'entreprise répond au cadre législatif en vigueur : *« De toute façon l'entreprise, en termes de culture sécurité, on est dans la réaction, l'injonction, on n'est pas encore et surtout on est encore loin d'une politique santé intégrée. »* (une intervenante en prévention des risques professionnels). *« Pourquoi les RPS prennent de l'ampleur ? Parce que la législation française pousse. Il n'y aurait pas ça, l'entreprise ne ferait rien. La preuve, les RPS ne rentreront pas dans les procédures internationales de l'entreprise. »* (le directeur de la Sécurité France).

LES PARADOXES DE LA PRISE EN CHARGE DE LA PRÉVENTION PAR L'ENTREPRISE

Politiques d'information et de communication de la prévention de la santé au travail : de la justification de « l'action » de l'entreprise

Il ressort de notre travail de recherche que les politiques d'information et de communication mises en place autour de la prévention de la santé au travail au sein de l'entreprise s'inscrivent dans des logiques de mesure de la performance et de contrôle des salariés, prenant la forme de nombreux *reportings*. Au regard des risques encourus pour l'entreprise d'un point de vue juridique que ce soit en termes de responsabilité civile et/ou pénale vis-à-vis de la protection de la santé et de la sécurité des salariés mais également par rapport aux coûts potentiels afférents, il a été instauré de nombreuses mesures de contrôle en vue d'identifier les risques professionnels existants et de déterminer les causes des accidents lorsqu'ils surviennent. A travers ces contrôles, l'objectif est de maintenir une pression sur le personnel, mis sous une surveillance continue et c'est une véritable chasse aux accidents qui est menée au sein de l'entreprise : *« L'énorme cheval de bataille, c'est le fait de ne plus avoir d'accidents de travail, c'est ce qu'on entend tout le temps, tout le temps, tout le temps. Il y a des objectifs, ils sont vraiment là-dessus. Et dernièrement, les acteurs de la sécurité ont insisté sur le fait qu'ils allaient se focaliser aussi sur les presque-accidents, toujours avec ce même objectif de contrôler les salariés. »* (un médecin du travail). Ces *reportings* sont pilotés, pour leur grande majorité, par les préventeurs de site, qui doivent répondre de la mise en œuvre de la sécurité au sein de leur établissement de rattachement. Outre les évaluations des risques professionnels (EVRP) qui participent de l'obligation légale de l'entreprise en vue de l'établissement du document unique, d'autres suivis ont été introduits dans l'optique de vérifier la tenue des objectifs de santé et de sécurité fixés par l'entreprise et auxquels les responsables de site doivent se conformer. Leur atteinte se révèle stratégique puisqu'elle

fait partie de l'évaluation annuelle et il est à noter que des primes de résultat y sont indexées. Pour le responsable de site ainsi que pour certains managers, une bonification au titre du calcul de la prime d'intéressement est attachée à la performance obtenue en matière de nombre d'accident, selon qu'il soit faible ou encore qu'il ait lieu une diminution de leur nombre. Pour certains d'entre eux, ces objectifs sont mondiaux c'est-à-dire qu'ils s'appliquent à l'ensemble des sites détenus par le groupe dans le monde, sans distinction. A travers ces différents *reportings* demandés au titre du suivi des objectifs, il est question de mettre en concurrence les sites entre eux et de générer ainsi des logiques de compétition, ces derniers étant notés et évalués relativement les uns par rapport aux autres. Mais, au-delà du contrôle et de la pression exercés sur les salariés, il apparaît révélateur que les préventeurs eux-mêmes ne sachent pas réellement à quoi servent ces *reportings* d'un point de vue de l'action préventive : « *On fait énormément de reportings qu'on remplit. Mais on ne sait pas à quoi ils servent. Si on nous expliquait, je pense qu'on serait beaucoup plus enclins et beaucoup plus motivés pour les remplir, même si on le fait quand même. Mais, la vérité c'est qu'on n'a pas assez d'informations pour comprendre la finalité des choses. Donc, on fait du reporting, c'est bien. Ça sert à faire des statistiques, mais après à qui ça remonte, est-ce que c'est consolidé au niveau monde ? On ne sait pas.* » (un préventeur).

Il s'agit pour l'entreprise de mesurer mais aussi d'informer et de former le salarié sur les différents risques professionnels mais également sur les procédures et règlements à suivre, mis en place à titre préventif et auquel l'employé est tenu de se référer. De telles logiques culminent jusqu'à la contractualisation puisqu'au sein des usines il est demandé aux opérateurs de signer, en tant que nouvel arrivant, un document récapitulatif des risques encourus par le salarié et des moyens de prévention instaurés au sein de l'entreprise (port des équipements de protection individuelle, déplacements dans l'atelier, etc.). Ainsi que le constate un médecin du travail : « *Je remarque que les formations à la sécurité sont de plus en plus formalisées. Vous êtes informés, vous avez signé qu'il fallait mettre le gant, signé qu'il fallait mettre ça. S'il y a un accident, on peut vous dire «attendez, on vous avait demandé de le faire, vous ne l'avez pas fait.» On fait signer la personne pour bien dire «vous l'avez lu»* ». L'entreprise tend ainsi à se prémunir contre tout manquement en cas de problématique du fait de l'octroi au salarié des connaissances préalables nécessaires et des moyens utiles à la prévention de sa santé et de sa sécurité au travail. Or, il apparaît que certains des équipements de protection individuelle, imposés par le règlement interne, ne permettent pas aux opérateurs de fournir le travail demandé, ce qui oblige les salariés à retirer une partie desdits équipements pour pouvoir réaliser les tâches réclamées par l'entreprise. Tel que le rapportent ces acteurs de la santé : « *On est souvent en confrontation avec les acteurs de la sécurité qui vont dire : «mettez les EPI» et puis l'opérateur qui me dit : «si j'ai mes gants, je ne peux pas mettre ma pièce, ma vis dans le trou.» Donc, ça peut être un facteur de non sécurité si on l'engonce dans les moyens.* » (une ergonome). « *J'ai travaillé avec un membre d'une équipe de sécurité qui était très dogmatique : «c'est scandaleux les gens qui ne portent pas leurs gants parce qu'après, ils ont des coupures, ils vont à l'infirmerie et c'est ennuyeux. On perd du temps. Ils n'ont qu'à porter leurs gants.» La question est qu'ils [les acteurs de la sécurité] vont être dans l'application de la directive et non dans la compréhension du pourquoi. Est-ce que la personne n'a pas porté ses gants parce que dans la réalisation de son travail, il y a eu un aléa qui a fait que les gants ne pouvaient pas être portés ?* » (une intervenante en prévention des risques professionnels). Le salarié se met alors en danger et, au-delà, sera rendu responsable en cas de problème, pour défaut de respect du règlement, bien qu'il ne fasse que répondre à des injonctions paradoxales.

L'entreprise multiplie les informations et les communications sur les questions de prévention de la santé et de la sécurité au travail, dans des visées que l'on peut appréhender comme performatives, l'objectif étant pour elle d'apparaître en conformité avec les obligations du cadre législatif en vigueur, de justifier de son « action » en matière de prévention.

L'information et l'éducation aux risques se déplacent ici du côté de leur (re-)connaissance par le salarié, suivant des logiques de responsabilisation et d'individualisation de leur prise en charge par l'employé. Les politiques d'information et de communication mises en œuvre par l'entreprise dans le domaine de la prévention de la santé au travail tendent donc à s'apparenter à une communication managériale (Floris, 1996 ; Olivesi, 2006), de l'ordre d'une communication autopromotionnelle et gestionnaire, support de valorisation de l'image de l'entreprise que ce soit auprès de ses partenaires extérieurs mais aussi auprès de ses salariés, dans des visées de régulation sociale et de gestion du personnel au sein de l'entreprise. L'enjeu est bien celui d'une démonstration des moyens mis en place, comme tendent également à le mettre au jour les logiques de responsabilisation des employés qui peuvent être à l'œuvre.

Transfert de responsabilité de l'entreprise au salarié et médiation paradoxale

Les politiques d'information et de communication ainsi que les dispositifs afférents déployés se définissent comme une déclinaison de la politique d'entreprise poursuivie en matière de prévention de la santé au travail et tendent à constituer des formes de médiation entre l'entreprise et le salarié, qui se fondent notamment sur le principe de l'expression et de l'échange (Rouzé, 2010 ; Davallon, 2003) et dont les acteurs de la prévention se trouvent être les porteurs. Nous entendons ici le terme de médiation à la fois comme « concept opératoire » mais aussi comme pratique sociale (Davallon, 2003) : « concept opératoire », formé des diverses propositions définitives issues de différentes catégories, telles que la médiation médiatique, la médiation culturelle, *etc.*, qui comme le constate Jean Davallon, au-delà des caractéristiques distinctives, se rencontrent la fois dans la présence d'un élément tiers mais aussi dans l'effet de transformation opéré par la médiation, notamment au sein de l'environnement social. Par ailleurs, le sens habituel du terme, qui est également son sens premier, définit la médiation en tant que pratique sociale caractérisée par un objectif de régulation voire de règlement d'un conflit au travers de l'établissement de liens, d'échanges (Davallon, 2003). Suivant cette perspective, l'entreprise, à qui le législateur a confié la responsabilité de la prise en charge de la prévention de la santé au travail, joue un rôle d'intermédiaire entre l'État et les salariés, cibles de la prévention. La position de l'entreprise, dont l'action en matière de prévention de la santé au travail relève du domaine public (Miège, 2010, p. 102), s'apparente ainsi à une médiation d'ordre institutionnel. Dès lors, tel que l'énonce Vincent Rouzé, la médiation procède d'enjeux stratégiques (d'ordre politique, économique, social, *etc.*) ou idéologiques qu'il s'agit de mettre au jour. Pour le chercheur, la généralisation de la médiation, comme réponse apportée en matière de gestion des conflits dans le rétablissement de la communication et des liens sociaux, est à comprendre à l'aune de l'institutionnalisation du régime de la communication lui-même au sein de la société (Rouzé, 2010). À cet égard, les dispositifs de prévention mis en place au sein de l'entreprise se veulent des espaces d'expression et s'adosent à la participation du salarié dans l'échange et le partage d'informations (évaluation des risques professionnels, accompagnement individuel ou collectif, déclaration d'accident, formation aux risques, *etc.*). Or, les logiques quantitatives de mise sous surveillance des employés poursuivies par l'entreprise favorisent la stigmatisation des salariés victimes de problématiques en santé au travail : la détermination des causes tend à se limiter à la recherche d'un fautif du côté humain reléguant le rôle de l'environnement ou encore l'organisation du travail. Les discours dominants au sein de l'entreprise tendent à imputer les problématiques rencontrées sur les comportements des salariés, à pointer le défaut d'application de procédures, de suivi du règlement ou encore à renvoyer la source des problèmes du côté de la sphère privée des salariés : « *Tant qu'on n'évoluera pas au niveau*

droits et devoirs du salarié et du management, le salarié n'évoluera pas. Par exemple, aujourd'hui, quelqu'un qui a un accident du travail, il aura commis une faute, je ne dis pas non plus qu'il faut le mettre au pilori mais lui faire un courrier et lui faire comprendre que la prochaine fois qu'il recommence cette faute-là, il risque d'avoir des soucis plus graves. C'est comme sur la route, c'est malheureux mais vous prenez un PV, peut-être vous allez changer votre comportement routier. » (un manager). « Quand il y a un déséquilibre dans la vie du salarié. Tout à coup, le salarié se sent surinvesti dans l'entreprise et il ne voit plus l'équilibre dans tout ça. Le principal obstacle, c'est nous-mêmes. » (une directrice des ressources humaines au sujet des RPS).

La pression exercée se révèle d'autant plus forte que l'entreprise mène une politique dite de « zéro accident », pilotée sur le terrain par les acteurs de la sécurité, qui comme son nom l'indique entend lutter contre toute survenue d'accident. Or, tel que nous l'avons observé, les acteurs de la sécurité tendent à reporter la pression qu'ils subissent de la part de leur hiérarchie, en matière de lutte contre les accidents, sur les salariés. Dès lors, si d'après les chiffres les accidents diminuent, dans les faits, il n'en est rien car une des conséquences de cette démarche est le fait que les salariés s'abstiennent de déclarer les accidents survenus de peur de se voir suspectés, incriminés ou encore par crainte de déclasser leur site ou de porter préjudice à leurs managers. La baisse du nombre d'accidents sur site ne se révèle donc qu'apparente, se traduisant dans les faits par la mise en place de stratégies de dissimulation de la part des salariés en vue de préserver leurs intérêts. Tel que le rapportent ces acteurs de la santé : « Quand on rabâche aux salariés que c'est l'horreur d'avoir un accident de travail, et qu'il faut tout faire pour ne pas en avoir, le jour où quelqu'un va se blesser, il va réfléchir à deux fois avant d'aller le déclarer parce qu'il sait que derrière, ça fera une espèce de mini-drame, de psychodrame et qu'en plus dans le pire des cas, on peut lui reprocher aussi de pas avoir fait attention, de pas avoir utilisé les bons outils. » (un médecin du travail). « Aujourd'hui, lorsque les salariés ont un accident de travail et quelle que soit sa gravité, cela déclenche tout de suite une armada de personnes, qui vont graviter autour de l'accidenté. C'est également mis dans les entretiens annuels, il y a un objectif sécurité pour les managers, il y a un objectif sécurité pour les préventeurs, on l'a même trouvé et on l'a vite fait enlever un objectif zéro accident pour les infirmières. Donc, toutes les fois où il y a un accident de travail, il y a un panel de gens qui sont autour de la personne, autour du manager, autour de tout le monde pour savoir comment ça s'est passé et pourquoi. Si c'est fait intelligemment ce n'est pas un problème, mais là ça prend des proportions telles que les personnes n'osent même plus déclarer un accident de travail ou autre chose. On en arrive à des situations où les infirmières ne peuvent plus faire leur boulot correctement, où les salariés n'osent plus venir déclarer officiellement leurs accidents de travail sur le cahier Sécurité sociale, parce qu'il y a des sanctions qui vont avoir lieu au niveau de leur manager, au niveau d'eux-mêmes. [...] Il faut, bien sûr, faire baisser les accidents de travail et les coûts liés aux accidents du travail, mais il y a peut-être une autre façon de s'y prendre. Aujourd'hui, il y a moins de premiers soins et de personnes qui viennent à l'infirmierie, on nous dit c'est bien parce qu'on a bien fait de la prévention. Non, ce n'est pas bien parce que les chiffres que vous avez ce ne sont pas les bons. » (une infirmière).

Ainsi, les logiques de responsabilisation du salarié mises en œuvre par l'entreprise, sur fond de stigmatisation de celui-ci, compromettent-elles sa participation vis-à-vis des dispositifs de prévention instaurés, ce qui contrevient ici à la démarche de prévention en elle-même. En tant que dispositifs de médiation, les dispositifs de prévention déployés au sein de l'entreprise se fondent en partie sur l'échange, l'expression et la parole des salariés : ils dépendent à ce titre de l'engagement de l'employé. Autrement dit, la participation du salarié apparaît comme une condition de la prévention qui n'est pas ici de rigueur au regard des stratégies de dissimulation instaurées par les salariés en réponse au transfert de responsabilité auquel l'entreprise procède dans l'optique de se dédouaner elle-même d'une potentielle mise en cause. À défaut de penser les problématiques en santé au travail d'un point de vue organisationnel, structurel et systémique ce qui tendrait à remettre en

question l'entreprise elle-même dans ses modes de fonctionnement, cette dernière opère au travers d'une responsabilisation du salarié qui se révèle contre-productive d'un point de vue de la prévention, faisant apparaître l'entreprise comme une instance de médiation paradoxale en matière de prévention de la santé de ses employés. Le transfert de responsabilité opéré de l'État à l'entreprise, à qui est confiée la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels auprès de ses employés, tend donc à se décliner du côté des salariés qui, considérés comme informés, tendent à être tenus pour responsables en cas de problématiques rencontrées.

CONCLUSION

La prise en charge par l'entreprise de questions d'utilité publique participe de la construction de la légitimité institutionnelle de cette dernière en tant qu'acteur social et sociétal, constituant notamment un positionnement stratégique de promotion et de mise en visibilité de l'entreprise au sein de l'espace public. Au travers des politiques d'information et de communication ainsi que des dispositifs de prévention mis en place, cette dernière informe et communique au-delà de ses seuls salariés. A ce titre, il est à noter que l'entreprise constituant notre terrain de recherche promeut régulièrement l'organisation de la prévention qu'elle a développée dans les médias et s'est vu décerner des prix venant récompenser le bien-être au travail de ses employés. Pour autant, le renforcement du rôle de l'employeur et, partant, de l'entreprise, corrélatif à un positionnement de l'État inscrit dans des logiques de retrait vis-à-vis de la publicisation des questions de prévention de la santé au travail, n'est pas sans soulever certaines tensions. En effet, ainsi que nous l'avons observé, il s'opère un transfert de responsabilité de l'État à l'entreprise mais également de l'entreprise au salarié.

Ainsi que le montrent les résultats de notre recherche, les logiques de responsabilisation de l'employé qui dominent visent à garantir l'entreprise de tout manquement susceptible de la mettre en cause, le salarié ayant été tenu informé des règles de prévention à respecter. Une telle démarche tend à obérer les possibilités de participation mais également d'appropriation de ces questions par les salariés, venant limiter la montée en débat de telles problématiques sociétales. L'entreprise apparaît comme une instance de médiation paradoxale vis-à-vis de la prise en charge de la prévention de la santé au travail des salariés, les logiques de contrôle instaurées allant jusqu'à nuire à la prévention elle-même. Dès lors, si le transfert de responsabilité opéré de l'État à l'entreprise participe d'un élargissement de l'espace public en direction de l'entreprise, de telles mutations tendent à se limiter à une « dépolitisation » de la question qui soulève pourtant de forts enjeux sociétaux mais, ainsi que nous l'avons vu, dont les salariés ne parviennent pas à se saisir au regard des pratiques de l'entreprise dans le domaine. À travers ce transfert de responsabilité de l'État à l'entreprise et de l'entreprise aux salariés, il s'opère une relégation par l'État de cette problématique sociétale qui, dépolitisée et confiée à la prise en charge de l'entreprise, s'apparente à une privatisation de la question, apparaissant pour le moins confiscatrice par rapport à l'expression des salariés et à la sauvegarde de leurs intérêts, tels que le montrent les résultats issus de notre terrain de recherche. Ceci constitue une limite manifeste quant à la légitimité même de l'entreprise à prendre en charge les questions de santé au travail, faisant écho à la contradiction existant dans la conciliation des intérêts de l'entreprise privée rendue dépositaire de l'intérêt général.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bardin, Laurence (2013), *L'analyse de contenu*, Paris : PUF.
- Blanchet, Alain, Ghiglione, Rodolphe, Massonnat, Jean et Trognon, Alain (2005), *La technique d'enquête en sciences sociales. Observer, interviewer, questionner*, Paris : Dunod.
- Boltanski, Luc (2008), *Rendre la réalité inacceptable. A propos de « La production de l'idéologie dominante »*, Paris : Demopolis.
- Bouillon, Jean-Luc (2013), « *Concevoir communicationnellement l'organisation. Contribution à l'analyse des rationalisations organisationnelles dans le champ de la «communication organisationnelle»* », habilitation à diriger des recherches en SIC, sous la direction d'Anne Mayère, Université de Toulouse.
- Bouillon, Jean-Luc, Bourdin, Sylvie et Loneux, Catherine (2007), « De la communication organisationnelle aux «approches communicationnelles» des organisations: glissement paradigmatique et migrations conceptuelles », *Communication & Organisation*, n° 31, p. 7-26.
- Bourdelaï, Patrice (coord.) (2001), *Les hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques*, Paris : Éditions Belin.
- Brimo, Sara (2013), *L'État et la protection de la santé des travailleurs*, Paris : LGDJ.
- Bryon-Portet, Céline (2011), « L'approche sémio-herméneutique : une nécessité pour étudier les dispositifs symboliques des organisations et leurs enjeux communicationnels », *Communication & Organisation*, n° 39, p. 151-166.
- Charaudeau, Patrick et Maingueneau, Dominique (coord.) (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Éditions du Seuil.
- Davallon, Jean (2003), « La médiation : la communication en procès? », *MEI Médiation et Information*, n° 19, p. 37-60.
- De Oliveira, Jean-Philippe (2012), « *Communication publique et formes de gouvernabilité contemporaines de l'État. Le cas de l'homosexualité dans les campagnes de prévention du sida en France (1987-2007)* », thèse de doctorat en SIC, sous la direction d'Isabelle Pailliart, Université de Grenoble.
- De Oliveira, Jean-Philippe (2014), « La communication publique à l'appui d'une stratégie de repositionnement de l'État dans l'espace public. Le cas de la lutte contre le sida et de la question homosexuelle », *Questions de communication*, n° 26, p. 235-265.
- Desmoulin, Lucile et Vaxelaire, Stéphane (2014), « *Le spectacle des risques professionnels : théâtre d'entreprise et santé-sécurité au travail* », Actes du Colloque GRIPIC, Université Paris-Sorbonne, 11-13 juin 2014, p. 149-157.
- Dumas, Aurélia (2016), « *Approche communicationnelle des dispositifs de prévention de la santé et de la sécurité au travail : penser la communication organisationnelle comme communication affective* », thèse de doctorat en SIC, sous la direction de Fabienne Martin-Juchat, Université Grenoble Alpes.
- Fassin, Didier, Grandjean, Hélène, Kaminski, Monique, Lang, Thierry et Leclerc, Annette (coord.) (2000), *Les inégalités sociales de santé*, Paris : La découverte.
- Fassin, Didier et Hauray, Boris (coord.) (2010), *Santé publique. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte.
- Floris, Bernard (1995), « L'interpénétration de l'espace public et de l'entreprise. L'entreprise sous l'angle de l'espace public », in Pailliart, Isabelle (coord.) *L'espace public et*

l'emprise de la communication, Grenoble : Ellug, p. 119-138.

Floris, Bernard (1996), *La communication managériale. La modernisation symbolique des entreprises*, Grenoble : PUG.

Gingras, Anne-Marie (2008), « La construction de la légitimité dans l'espace public », *Politiques et sociétés*, vol. 27, p. 3-9.

Habermas, Jürgen (1981), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris : Fayard. Habermas, Jürgen (1992), « L'espace public, 30 ans après », *Quaderni*, n° 18, p. 161-181.

Jolivet, Alexia et Vásquez, Consuelo (2013), « La santé organisante : enjeux organisationnels d'un travail de déplacement », *Questions de communication*, n° 23, p. 319-344.

Lafon, Benoît et De Oliveira, Jean-Philippe (2012), « Le cancer et la maladie d'Alzheimer, des chantiers présidentiels. De la gestion moderne des maladies aux stratégies communicationnelles des présidents Chirac et Sarkozy », *Communication*, vol. 30/1, [en ligne], Consulté le 15 novembre 2017, <http://communication.revues.org/index2863.html>.

Lafon, Benoît et Pailliant, Isabelle (2007), « Malades et maladies dans l'espace public », *Questions de communication*, n° 11, p. 7-15.

Le Moëgne, Christian (1995), « Espace public et entreprise : penser la sphère professionnelle », in Pailliant, Isabelle (coord.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble : ELLUG, p. 139-165.

Le Moëgne, Christian (coord.) (1998), *Communications d'entreprises et d'organisations*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Loneux, Catherine et Huët, Romain (2009), « Le tournant institutionnel de la RSE à l'épreuve de l'analyse communicationnelle », *Revue Française de Socioéconomie*, n° 4, p. 117-134.

Marchetti, Dominique (coord.) (2008), *Communication et médiatisation de l'État. La politique invisible*, Grenoble : PUG.

Mazière, Francine (2005), *L'analyse de discours*, Paris : PUF.

Miège, Bernard (1995), « L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté », in Pailliant, Isabelle (coord.) *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble : Ellug, p. 163-175.

Miège, Bernard (2010), *L'espace public contemporain. Approche info-communicationnelle*, Grenoble : PUG.

Miles, Matthew et Huberman, Michael (1991), *Analyse des données qualitatives : recueil de nouvelles méthodes*, Bruxelles : De Boeck-Wesmael.

Olivesi, Stéphane (2006), *La communication au travail. Une critique des nouvelles formes de pouvoir dans les entreprises*, Grenoble : PUG.

Ollivier-Yaniv, Caroline (2000), *L'État communicant*, Paris : PUF.

Ollivier-Yaniv, Caroline (2006), « La communication publique : communication d'intérêt général et exercice du pouvoir », in Olivesi, Stéphane (coord.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, disciplines*, Grenoble : PUG, p. 97-112.

Ollivier-Yaniv, Caroline (2010), « L'action publique contre le tabac : paradoxe discursif et enjeux politiques de la communication institutionnelle », in Romeyer, Hélène (coord.), *La Santé dans l'espace public*, Rennes : Presses de l'EHESP, p. 69-78.

Ollivier-Yaniv, Caroline (2013), « Communication, prévention et action publique : proposition d'un modèle intégratif et configurationnel. Le cas de la prévention du tabagisme passif », *Communication & Langages*, n° 176, p. 93-111.

Pailliar, Isabelle et Strappazon, Géraldine (2007), « Les paradoxes de la prévention des cancers : publicisation et privatisation », *Questions de communication*, n° 11, p. 17-31.

Romeyer, Hélène (2011), « *Approche communicationnelle de la notion de publicisation* », habilitation à diriger des recherches en SIC sous la direction de Pailliar Isabelle, Université Stendhal, Grenoble.

Romeyer, Hélène (coord.) (2013), « Penser la prévention : discours, acteurs et dispositifs », *Communication & Langages*, n° 176.

Rouzé, Vincent (2010), « Médiation/s : un avatar du régime de la communication ? », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2010/2, p. 71-87.

Strauss, Anselm et Corbin, Juliet (2003), « L'analyse de données selon la *grounded theory*. Procédures de codage et critères d'évaluation », in Céfaï, Daniel (coord.), *L'enquête de terrain*, Paris : La Découverte, p. 363-379.

Vigarello, Georges (1999), *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*, Paris : Éditions du Seuil.

Mobilisations sociales, médias et pouvoirs en postcolonies d'Afrique francophone : identités, dynamiques et enjeux

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Thomas Atenga

Professeur au Département de communication de l'Université de Douala, Cameroun. Ses recherches portent sur : médias et pouvoirs, médias, politiques et espace public, Tic et changements sociaux en Afrique.

Plan de l'article

Introduction

Décolonisations, parti unique, transitions démocratiques. Une brève histoire des médias et des mobilisations en Afrique francophone

 Médias et mobilisations pendant les décolonisations

 Médias et mobilisations sous le parti unique

 Médias et mobilisations depuis les transitions démocratiques

Acteurs et identités médiatiques des mobilisations

 Médias et mobilisation sur la citoyenneté

 Médias et mobilisations sur la gestion du pouvoir

 Médias et mobilisations sur la souveraineté économique

Conclusion

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

Penser les mobilisations sociales en Afrique francophone, c'est penser le rôle que les médias ont joué et jouent dans leur publicisation, leur dissémination, leur légitimation. C'est la première idée force de ce travail. La seconde indique que historicité des mobilisations sociales, histoire des médias et des formes de gouvernement sont ici inextricablement liées. La troisième souligne enfin qu'en dépit de la diversité des situations, les questions portant sur une plus grande demande de citoyenneté, sur l'alternance au pouvoir, sur la souveraineté économique, *etc.* sont parmi les plus médiatisées.

Mots clés

Mobilisations sociales, médias, pouvoirs, Afrique francophone.

TITLE

Social mobilizations, media and power in postcolonies of francophone Africa: identities, dynamic, issues

Abstract

Thinking social mobilizations in French-speaking Africa is thinking the role that media played and play in their publicization, dissemination and legitimization. This is the first idea of this work. The second indicates that historicity of social mobilizations, history of media and forms of government are inextricably linked in this part of the world. The third, finally, underlines the fact that, despite the diversity of situations, questions concerning a greater demand of citizenship, alternation in power, economic sovereignty, are among the most publicized.

Keywords

Social mobilizations, medias, powers, francophone Africa

TÍTULO

Movilizaciones sociales, medios y podencias en postcolonías de francofón áfrica: identidades, dinámica, asuntos

Resumen

Pensar las movilizaciones sociales en el África francófona es pensar en el papel que los medios jugaron y jugaron en su publicidad, difusión y legitimación. Esta es la primera idea de este trabajo. El segundo indica que la historicidad de las movilizaciones sociales, la historia de los medios y las formas de gobierno están inextricablemente unidas. El tercero, finalmente, subraya el hecho de que, a pesar de la diversidad de la situación, las preguntas se refieren a una mayor demanda de ciudadanía, alternancia en el poder, soberanía económica, *etc.* están entre los más publicitados.

Palabras clave

Movilizaciones sociales, medios, gobiernos, África francófona.

INTRODUCTION

L'évolution des médias et celle des mobilisations sociales sont inextricablement liées en Afrique francophone. Durant la colonisation, ce que les populations indigènes devaient lire ou écouter a été au centre d'enjeux pour leur émancipation. C'est pourquoi les premières mobilisations furent d'abord syndicales et politiques. Une de leurs formes les plus médiatisée fut le mouvement de décolonisation (Benot, 1972 ; Vallaey, 2007 ; Eyene Mba, 2013). C'est la première idée force de cette contribution. La seconde indique que l'accession à la souveraineté internationale s'est accompagnée elle aussi de types singuliers de mobilisations dont l'historicité est elle-même corrélée aux trajectoires que les modes de gouvernement empruntaient ainsi qu'à la nature des régimes politiques qui ont émergé. Un accent particulier est mis sur la manière dont les mobilisations sociales ont été et sont portées par les médias en postcolonies d'Afrique francophone. Mbembe (2000 : 139-140) définit les postcolonies comme des « *sociétés récemment sorties de l'expérience que fut la colonisation, celle-ci devant être considérée comme une relation de violence par excellence, de servitude et de domination* ». Pour Bhabha (2007) la postcolonialité comme épistémè n'est pas une idéologie mais renvoie à l'édifice qui supporte les productions intellectuelles et culturelles d'une époque dans les sociétés subalternes, à un climat intellectuel qui avait tendance à concevoir comme marginal tout ce qui était étranger au centre que constituait l'Europe. Le postcolonialisme récuse le discours, le clivage centre/périphérie de la colonisation. Il

ne s'agit donc pas d'un simple discours réductible à la parole. C'est un répertoire théorique et d'actions qui se veut légitime pour agir sur les mondes, en constituant les personnes ou les groupes d'individus étudiés non plus en objets/sujets, mais en individus/citoyens.

A partir des travaux de Fillieule, Agrikoliansky, Sommier (2010) et de Fillieule, Mathieu, Péchu (2009), nous postulons la mobilisation sociale comme processus s'appuyant sur la communication pour sensibiliser et rallier à l'action collective et/ou communautaire le plus grand nombre d'individus possible autour des questions d'intérêt général dans leurs différentes phases : énonciation/formulation, mise en œuvre, évaluation, ou plus généralement encore, la protestation/contestation. Ce travail met en évidence les identités sociales de ces mobilisations. Les identités sociales renvoient à leurs formes, aux thèmes qui les structurent ou qui en émergent. Elles sont à comprendre comme outils cognitifs qui segmentent, classent et ordonnent l'environnement social et qui permettent aux individus d'entreprendre diverses actions à portées politiques, culturelles et sociales (Tajfel et Turner 1979, 1986). Nous nous intéressons à leurs dynamiques (Balandier 1972), en ce sens que les organisations humaines ne sont que mouvements, ajustements, contradictions et mutations perpétuels. Ce sont ces dynamiques qui créent l'Histoire. C'est la troisième idée développée ici.

DÉCOLONISATIONS, PARTI UNIQUE, TRANSITIONS DÉMOCRATIQUES. UNE BRÈVE HISTOIRE DES MÉDIAS ET DES MOBILISATIONS EN AFRIQUE FRANCOPHONE

L'apparition de la presse en Afrique francophone est la conséquence de l'entreprise coloniale et de l'avènement de l'imprimerie. Si les premiers journaux en zone anglophone datent de la fin du 19^{ème} siècle, il faut attendre 1856 et la naissance du *Moniteur administratif* du Sénégal et dépendances pour voir les premières feuilles imprimées circuler en Afrique francophone. Dans presque tous les pays, ces publications étaient essentiellement au service de la dissémination de la bible. Au Congo belge par exemple, *Minsamu Miayenge* (« La bonne nouvelle ») paraît dès 1891 par le biais de la mission évangélique suédoise. Au Cameroun, *Mulée-Ngüea* (« Le guide ») est fondé en 1903 et *Muendi ma musango* (« Le Messager de paix ») en 1906, par des missionnaires baptistes.

Parallèlement à l'émergence de cette presse confessionnelle, commence à émerger un autre type de presse qui se fait l'écho des préoccupations des populations locales. A ce titre, on peut citer *L'AOF*, fondée en 1907 à Conakry, un journal à caractère syndical qui se transformera plus tard en organe de la branche locale de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) ; *La Voix des travailleurs sénégalais* publiée à partir de 1938 ou encore le très anti-colonialiste *Le Guide Dahomey*, fondé à Cotonou en 1920. Ces publications sont l'œuvre d'Africains.

La presse protestataire des Africains est très tôt objet de censure (Atenga, 2004). C'est le cas de *L'Afrique*, périodique anti-colonialiste du Rassemblement démocratique africain (RDA) auquel collaborent, entre autres, Aimé Césaire, Jean-Félix Tchicaya et Gabriel D'Arboussier, alors que dans le même temps, *Afrique de Demain*, l'organe du Comité de l'Empire Français, mouvance anti-indépendantiste est promu. Pour justifier son refus de voir paraître *L'Afrique*, le gouvernement français d'alors évoque des raisons liées au « contingentement du papier de presse » (Tudesq, 1995 ; Tudesq, Nédélec, 1998). D'après Benot (1972 : 89), les mobilisations médiatisées par ces premiers journaux ont obtenu des résultats. « L'administration coloniale a dû, à bien des égards, passer de la répression di-

recte aux méthodes plus [démocratiques] de corruption et d'intrigues. (...) Le niveau réel s'est quelque peu accru au terme d'une longue lutte comme d'autres à peu près inconnue de l'opinion française (...). Malgré la censure de fait, malgré les saisies de livres ».

Médias et mobilisations pendant les décolonisations

Quand s'ouvre la décennie des décolonisations à partir des années 50, les mobilisations sont essentiellement politiques. Elles débouchent sur un affrontement binaire entre les indépendantistes et les partisans de l'assimilation et du rattachement à la Communauté française proposée par Charles

De Gaulle. Parmi ces journaux éminemment politiques et combattus par l'administration coloniale, on peut citer entre autre, *La Voix du Cameroun* publiée par l'Union des populations du Cameroun (UPC) qui, à partir de 1948, milite pour l'indépendance immédiate et sans conditions. Ses slogans sont « le Cameroun par les Camerounais et pour les Camerounais » ou encore « la colonisation c'est le vol, le pillage, le meurtre ». Au Sénégal, *L'indépendant*, ou *Echos africains* sont aussi de ceux-là. Ce qui fait dire à Ki-Zerbo (1972) que cette presse a été un facteur décisif de progrès pour les partis africains, les libertés fondamentales d'expression, de réunion, de déplacement, *etc.* que l'administration coloniale fera respecter avec de multiples réticences. Pour De Benoist (1960) cette presse fut un catalyseur de grandes énergies africaines et parfois un brevet de maturité pour les partis qui possédaient un journal. Thomassery (1965), Chailley (1968), N'dongo (1976) et Biarnes (1980) ont indiqué chacun à leur manière que cette presse véhiculait de violentes diatribes à l'accent toujours corrosif, parfois pamphlétaire, appelant ouvertement ou subrepticement au soulèvement. Une sorte de rhétorique hérétique, comme l'écrit Bourdieu (1982 : 150), avec un style « éditorialisant » qui entraine en contradiction et en confrontation avec les discours paternalistes de la presse coloniale. Le style et l'audience populaire des journaux de la décolonisation a mis en lumière que l'administration coloniale était sensible aux mots qui la mettaient à nue.

Ces journaux paraissaient sous la forme de feuilles volantes, médiocrement imprimées, ou ronéotypées. Leur diffusion était essentiellement urbaine. Le journalisme n'était pas encore un métier qui s'apprenait mais relevait davantage d'une certaine capacité rhétorique et sophistique, d'une aptitude à discourir par écrit et d'une pertinence dans l'analyse du vaste mouvement des décolonisations alors en branle dans le tiers-monde. Les parutions de ces écrits étaient impatientement attendues. Gonidec (1971 : 347) avance ainsi l'idée d'un « âge d'or » de la presse africaine. Ces journaux, avec la liberté de ton qui les caractérisait, ont été des relais des mouvements nationalistes et les vecteurs d'idéaux qui ont contribué à l'émergence d'une opinion publique. Ils ont poussé les groupes sociaux traditionnels à reconnaître la nécessité d'une autorité nationale légitime investie du pouvoir de décision et participé à l'acceptation d'une certaine autonomie du politique, en sensibilisant les populations autochtones, en incitant à la participation accrue des enfants des terroirs sous domination à la gestion de la chose publique, en les préparant de fait à jouir de leur citoyenneté dans le cadre d'institutions de type « moderne » que devaient être les Etats indépendants dont l'avènement était rendu imminent. Ces journaux ont stimulé la naissance et le développement d'une conscience nationale et ont mis l'accent sur ce qui devait donner aux futurs Etats leur identité propre, leur spécificité, leur originalité. Toute chose que les partis uniques viendront hypothéquer.

Médias et mobilisations sous le parti unique

A partir des indépendances, les élites arrivées aux affaires s'accaparent de tous les pouvoirs. A l'exception du Sénégal, l'ensemble des pays basculent vers le monopartisme et

l'autoritarisme de fait. Pour Camau et Geisser (2003 : 39) « *au-delà de la diversité des configurations particulières, les régimes autoritaires se caractérisent par une tendance au cantonnement de l'expression du pluralisme dans des espaces sous contrôle et corrélativement de prévalence de réseaux informels sur la logique des institutions. Les restrictions plus ou moins accusées rencontrées dans l'exercice des droits et des libertés entretiennent une citoyenneté passive marquée par le repli sur la sphère domestique et l'identification de la sphère publique au domaine de l'arbitraire et de la répression, voire de la corruption. Les citoyens sont démobilisés et incités à l'apathie politique ou éventuellement mobilisés suivant les canaux exclusifs et contraignants qui les condamnent au suivisme... ».*

La période du parti unique et des régimes autoritaires coïncide avec la naissance des médias dits de service public. Ces entreprises sont mises sur pied avec l'aide de la Société nationale des entreprises de presse (SNEP). Fondée au lendemain de la seconde guerre mondiale, elle a hérité, suite à la promulgation de la loi du 11 mars 1946, des biens de la quasi-totalité des journaux accusés de collaboration avec l'occupant allemand. Ses filiales africaines intervenaient dans l'impression, la distribution et la publicité. L'arrivée de la SNEP sur la scène africaine se fait aux dépens du groupe Breteuil qui fonda, en 1933, l'hebdomadaire *Paris-Dakar* devenu quotidien en 1936, puis *Dakar-Matin* en 1960, avant de devenir *Le Soleil* en 1970 une fois passé sous tutelle étatique. Le groupe Breteuil possédait aussi *Paris-Tana* à Madagascar ; *La Presse du Cameroun* qui devient *l'Agence camerounaise de presse (ACAP)* puis, en 1974, le quotidien gouvernemental *Cameroon-Tribune* ; *Abidjan-Matin* qui deviendra *Fraternité Matin* en Côte d'Ivoire pour expliquer la politique du président Félix Houphouët-Boigny.

Les quotidiens gouvernementaux ont pour mission de rassembler les populations autour du chef-président ainsi qu'autour du développement décrétée grande cause nationale dans tous les jeunes Etats. Ce sont des organes de propagande dont les stratégies éditoriales reposent principalement sur la justification, la sublimation du charisme du chef-président, son exercice du commandement au sens paternaliste et autoritaire du terme hérité de la colonisation (Mbembe, 2000 ; Schatzberg, 2001). Le paternalisme autoritaire fait de l'Etat une famille au sein de laquelle les rapports de domination apparaissent comme une évidence. Il suggère que l'action du chef de l'Etat, bon père de famille, est dénuée de tout calcul (Wunsch, Olumu, 1990 ; Kofi Quashigah, Obiora Chinedu, 1999 ; Engelbert, 2000). La propagande des quotidiens gouvernementaux ainsi que leur rhétorique pour diffuser la vision que le chef-président a du développement est apodictique et apologétique. Elle est faite de certitudes prescriptives. Elle se déclame à la fois sur un ton liturgique et homélique.

En régime autoritaire, la mobilisation médiatique pour la cause du développement se fait de manière encadrée dans un sens proche de celui qu'on donnait à ce mot dans les anciennes républiques de l'Est. Il s'agit de contraindre des populations hétérogènes, liées supposément par des solidarités grégaires à adhérer à la vision politique du « chef » et à son action. L'encadrement va au-delà des militants et des sympathisants qu'il n'est plus nécessaire de convaincre. Il enjoint les populations en retrait à rejoindre les rangs. La volonté d'encadrer peut aussi puiser dans les registres de la simplification, de la trivialisat-ion, de la répétition, de l'extrémisation qui présentent les attitudes des indociles comme perverses, démobilisatrices, briseuses de la cohésion, de l'unité. L'encadrement insiste sur les devoirs, les rôles de chacun dans la dynamique de construction nationale. Le chef-président est le « père de la nation » ou « le guide-bien-aimé » derrière lequel les populations « doivent se mobiliser comme un seul « homme » (Debbasch 1966 ; Kourouma, 1968)

Durant le parti unique, les quotidiens gouvernementaux sont des instruments de mobilisation autour de ce que Bourmaud (1997 : p. 74-75) a appelé « *le présidentielisme monocentré* », cette forme de gouvernabilité qui implique que « *les institutions politiques se resserrent*

autour de la personne du président qui concentre entre ses mains l'essentiel des ressources politico-administratives. Les contre-pouvoirs sont vidés de leur substance tandis que le chef-président se fait l'incarnation du pouvoir personnel ». La mobilisation autour du chef-président et pour la cause du développement sera mise à mal par les mouvements politiques consécutifs à la chute du mur et qualifiés de transitions démocratiques.

Médias et mobilisations depuis les transitions démocratiques

A partir du début des années 1990, le concept de transition apparaît pour désigner la démocratisation à la fois comme un objectif politique universel, une valeur morale et un cadre d'analyse théorique central dans les sciences sociales (Fukuyama, 1992). L'étude des transitions a donné naissance au courant de la « transitologie ». Il renvoie à l'analyse du changement politique (basculement vers la démocratie pluraliste) et économique, dérégulation, désengagement, décharge de l'Etat (Dobry, 2000), ajustements structurel, économie de marché, *etc.* La transition désigne indistinctement différents types de processus de démocratisation qui culminent vers le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique (O'donnell, Shmitter, Whitehead, 1986). L'effet conjugué des poussées protestataires internes et du discours de La Baule (Tabi Akono, 1995) plongent l'Afrique subsaharienne francophone dans ce vaste mouvement. Une des manifestations les plus visible et désormais un des acquis est l'irruption d'une presse dite privée. De nombreux travaux ont tenté de rendre compte de son rôle dans le déroulement de ces transitions (Panos, 2000 ; Frère, 2000 ; De La Brosse, 1999 ; Institut africain pour la démocratie, 1997 ; Ba, 1996 ; Walsh, 1996 ; Atenga, 2004, 2005), *etc.*

Ces travaux s'accordent sur l'idée que l'agenda de cette presse est un agenda politique. Une partie minoritaire des titres était au service des forces conservatrices tandis que la majorité d'entre eux était au service des forces du changement. Cette dernière tendance véhicule une nouvelle forme de discours qui dénonce la « langue de bois » des médias d'Etat, apostrophe ceux qui ont en charge la gestion des affaires publiques, tance les mauvais décideurs et tourne en dérision les chefs que personne n'osait ouvertement jusque-là critiquer. A la propagande des médias gouvernementaux, la presse privée oppose une rhétorique critique. Elle se veut l'héritière des violentes diatribes de la presse d'opinion de la décolonisation et des conférences nationales qui se sont tenues à divers endroits du continent (Eboussi, 1993). Le style est souvent pamphlétaire et outrancier pour dénoncer les conditions de vie du citoyen ordinaire, fait de bastonnades, d'humiliations, d'abrutissement, d'asservissement, de paupérisation continue et soutenue par une violence sans bornes. Cette nouvelle presse profite de la parole qui se libère. Son style rend le « dieu mortel » (Mairet, 1987). Elle rompt avec la doxa au sens que lui donne Bourdieu (1994, p. 129) à savoir un « *point de vue particulier, point de vue des dominants qui se présente et s'impose comme point de vue universel ; le point de vue de ceux qui dominent en dominant l'Etat et qui ont constitué leur point de vue en point de vue universel en faisant l'Etat...* ».

Une rhétorique en rupture complète avec celle qui circonscrit les imaginaires pendant la période du parti unique. En renouvelant entièrement l'ancien édifice discursif, la presse privée profite de son « printemps » et du vent venu de l'Est pour produire un nouveau mode de mobilisation autour du politique. Les tirages attestent du succès populaire et de la légitimité acquise par ce nouvel ethos langagier dans cette situation de crise postcoloniale inédite que vivait alors le continent. La puissance créatrice de ce langage, son pouvoir constituant, la pluralité des perceptions qu'il a engendré faisaient écho aux convulsions sociales et aux menaces d'implosion. Un langage qui allait en guerre contre le mensonge comme occultation de la vérité, ablation ou omission de certaines tranches historiques et comme principe de pouvoir et de gouvernement (Pandelon, 2002 ; Etchegoyen, 1993). Cette rhétorique contestataire, bien que produite par les journalistes, est politiquement

marquée, derrière ses apparences d'impartialité, d'équilibre, de recherche du « juste milieu ». C'est pourquoi les tenants de l'orthodoxie conservatrice ont qualifié ces journaux de journaux d'opposition.

Ces journaux sont apparus comme les seuls instruments dont disposait encore le peuple pour exprimer sa colère, son mécontentement, en l'absence d'autres contre-pouvoirs et d'une classe politique dans l'ensemble remise aux ordres. Cette cristallisation de l'écriture de presse sur le fait politique, cette fixation quasi obsessionnelle et son succès auprès des masses, accentuent le style, les attitudes dogmatiques des journalistes qui sont certains d'avoir toujours raison, et donc peu enclin à l'autocritique.

Boyomo Assala (1999) note ainsi que ces excès sont si incroyables, qu'on ose à peine, à leur propos, parler de liberté, sans pour autant que cela puisse inférer une amélioration notable de la vie politique. Misse Misse (1995) quant à lui indique que cette presse témoigne indubitablement d'une indigence conceptuelle. Les mises en perspective y sont faibles. Analyses que nuance Frère (2001, p. 31) en estimant que « *cette fonction critique de la presse a contribué à modifier radicalement la perception de l'homme de pouvoir. D'une part, elle a œuvré à la désacralisation de dirigeants qui avaient mis les médias au service du culte de la personnalité. Usant largement de la caricature ou de la métaphore animale, de l'ironie, de la dérision ou de l'insulte, les journaux ramènent les dirigeants à leur dimension la plus humaine. D'autre part, la presse a permis de souligner la relativité de tout discours politique, démontrant que les vérités présentées hier comme intangibles et fondatrices pouvaient être mises en question...* ». Au-delà des grilles de lecture, cette presse est depuis le relais d'un ensemble de mobilisations dont certaines sont saillantes et permanentes depuis plus de deux décennies.

ACTEURS ET IDENTITÉS MÉDIATIQUES DES MOBILISATIONS

« La lutte pour le changement (Lucha) » et « Congolais debout » en République démocratique du Congo (RDC), le Collectif «Y'en a marre» au Sénégal, «Balai citoyen» au Burkina Faso, « Dynamique citoyenne » et l'« Association de défense des intérêts citoyens (Acdic) » au Cameroun, sont autant d'exemples qui marquent le développement d'associations, d'ONG et de collectifs dans les quartiers, qui tentent de faire entendre leurs voix dans la marche des affaires des pays concernés. Bien que leur structuration demeure labile, nous les appréhendons comme mobilisations sociales, mouvements sociaux au sens de Neveu (2000) à savoir « un agir ensemble intentionnel dans une logique de revendication » ou « entreprises collectives visant à établir un nouvel ordre de vie » comme l'entendait Blumer (1946). Dans l'aire étudiée, elles relèvent davantage de la protestation collective au sens de Lafargue (1998), c'est-à-dire l'expression de revendications épisodiques ou durables résultant de l'exaspération des antagonismes entre le pouvoir et la société exprimée par un ensemble d'individus, organisés ou non. Elles sont une colère collective (Monga, 1994) au cœur de laquelle la question de la citoyenneté est cruciale.

Médias et mobilisations sur la citoyenneté

Que ce soit dans les pays où l'alternance au sommet de l'Etat a eu lieu (Benin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, *etc.*), que ce soit en Afrique centrale où s'observe une coagulation autoritaire, les organisations de la société civile qui essaient et tentent de se faire entendre se mobilisent autour de la question de la citoyenneté au sens de Bouguerra (1999) et de Schnapper, (2012). Elle implique un ensemble de droits qui font de l'individu non plus une abstraction, mais un animal politique au sens primaire du terme, c'est-à-dire vivant dans une société organisée qui lui donne accès aux services de bases (santé, éducation, logement, énergie, moyens de communication, *etc.*) à un coût accessible. Ce

n'est qu'ainsi qu'il se sent acteur investi des possibilités d'agir et a conscience d'appartenir à une communauté de destin et de valeurs qui font une nation. La problématique du respect des libertés fondamentales et des libertés publiques est elle aussi au centre des protestations collectives qui s'observent ici et là, et qui nourrissent la chronique médiatique. Passer des sociétés de sujétion à des sociétés de citoyens est l'enjeu central des mobilisations sociales, des protestations et des colères collectives en Afrique subsaharienne francophone. La presse africaine joue à cet égard un rôle de relais. A l'occasion de la journée internationale de la liberté de la presse le 3 mai 2005, le Directeur général de l'Unesco de l'époque, Koïchiro Matsuura déclarait à Dakar que *« les médias indépendants, libres et pluralistes jouent un rôle crucial dans la bonne gouvernance des sociétés démocratiques, en assurant la transparence et le respect des principes de responsabilité, en promouvant la participation et l'Etat de droit et en contribuant à la lutte contre la pauvreté »*.

Blé (2014 : 13-14) abonde dans le même sens : la presse doit être accompagnée car elle représente depuis les années 90 un « système de valeurs qui rend possible l'existence de tous les pouvoirs car elle s'inscrit dans un ensemble d'institutions juridiques, politiques, économiques et sociales(...). Elle est le baromètre de tous les secteurs d'activité et aide à mieux informer les populations. La critique qu'elle exerce et l'alternative qu'elle constitue donnent à la souveraineté du citoyen un pouvoir concret qui le rend arbitre et maître de tous les jeux et enjeux ».

Dans les contextes sociaux, politiques et culturels qui sont l'objet de ce travail, la réalité est plus nuancée. Nonobstant, face à la faiblesse ou l'inexistence de contre-pouvoir cette presse a, depuis les années 90, souvent pratiqué ce que Maringues (1996, p. 112) nomme *« un journalisme de guérilla, où un fragile David armé de son stylo défie un Goliath en uniforme kaki sous les yeux d'une population usée par la misère et d'une classe politique corrompue qui délègue volontiers à la presse la tâche d'affronter le pouvoir »*. C'est pourquoi Frère (2000, p. 499) écrit que *« les journaux africains constituent un patrimoine très important, car ils fournissent un discours sur la démocratie et sur le rôle des médias qui est [...] produit localement et par des locaux... »*. Quête de plus de citoyenneté et gestion du pouvoir sont en lien et constitue l'autre préoccupation dominante des mobilisations sociales et des protestations africaines francophones.

Médias et mobilisations sur la gestion du pouvoir

Les tensions et conflits qui secouent structurellement une partie de l'Afrique y compris francophone se rapportent aux conditions d'accession au pouvoir, aux modalités de son maintien, aux exigences de sa gestion pour l'intérêt de tous. Les individus ne veulent plus être considérés uniquement quand les élections ont lieu. Pour se sentir entièrement citoyens, ils veulent participer activement à la vie politique. Ils veulent délibérer, ne plus être discriminés, exclus en fonction de leur ethnie, leurs origines sociales, partisans, syndicales, etc. Quand les conditions d'accession à cet universalisme qui fait la condition humaine et citoyenne ne sont pas réunies, les protestations collectives, les mobilisations médiatisées deviennent les modalités par excellence pour se faire entendre, quand elles ne dérivent pas vers des extrémismes religieux ou des émeutes. Entre 2007 et 2008, le Cameroun, le Burkina Faso, le Maroc, l'Égypte, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Sénégal, l'Afrique du Sud ont par exemple été secoués par ces colères collectives.

De nombreux travaux ont montré l'articulation qu'il y avait en Afrique entre pauvreté, faim et gestion du pouvoir (conquête, conservation, dévolution) au service des populations (Akindès, 2007; Delcourt, 2008 ; Janin, 2008 ; Dufumier, Hugon, 2008 ; Janin, Suremain, 2005 ; Banégas, Warnier, 2001 ; Janin, 2001 ; De Boeck, Honwana, 2000). La prise en charge de la faim y apparaît alors comme une cause sociétale et politique majeure dans l'économie du pouvoir (Bayart, 1989). Là aussi, les médias jouent un rôle à la fois dans la

mise en avant des figures de réussite, les trajectoires d'accumulation rapide au cœur du système du pouvoir et des situations d'extrême vulnérabilité. Janin (2009) pense d'ailleurs que le sentiment de pauvreté pèse d'un plus grand poids moral et politique en ville qu'en milieu rural, ce qui explique que les protestations et les mobilisations y sont plus fortes, pauvreté et faim ne devenant que des catalyseurs permettant de demander des comptes aux détenteurs du pouvoir. Pour Banegas et Warnier (2001), ils cristallisent le ressentiment social qui a sédimenté depuis de longues années sur l'impuissance des détenteurs du pouvoir et leur cynisme. Surtout en Afrique centrale où la résilience autoritaire (résistance des régimes politiques issus des partis uniques) ouvre désormais la porte à toutes les formes de violence, principalement par les jeunes, et dans un contexte où les partis politiques n'ont vraiment jamais gagné en crédibilité.

Si la faim et la pauvreté servent d'exutoires, les mobilisations politiques médiatisées posent d'abord la question de la représentativité générationnelle au cœur du pouvoir. Ces protestations reçoivent d'ailleurs un large écho parce que les médias eux-mêmes sont animés par des jeunes qui vivent au quotidien la précarité du métier de journaliste désormais considéré par les familles comme un dépotoir de « ratés », de rebus sociaux, notamment ceux exerçant dans la presse écrite en crise endémique depuis le début des années 2000.

Pourtant, ces jeunes qui investissent les salles de rédaction sont aujourd'hui diplômés et sont parfois restés longtemps sans emplois. Bien avant, certains ont même été dockers, vendeurs à la sauvette, moto-taximen, *etc.* Ils nourrissent par conséquent aigreur et amertume vis-à-vis de l'Etat père de famille qui n'a pas pu leur garantir un avenir dans le fonctionariat apoplectique. Leur écriture, leurs mises en récits des mobilisations ne peut donc se comprendre en faisant fi des trajectoires sociales qui les ont conduits au journalisme en attendant mieux. Tout en y étant, ils ne veulent pas subir l'ordre politique comme une fatalité. Faire partie d'une rédaction est une réponse, un acte de résistance face aux rapports de domination qui reposent sur le recours permanent à la force et l'arbitraire de l'Etat et ceux qui ont en charge sa gestion. Rendre compte des mobilisations s'apparente ainsi à une force symbolique en face de la force d'Etat, sans limite. Les stratégies éditoriales qui médiatisent ses mobilisations seraient incompréhensibles sans la prise en compte de ces trajectoires, leurs logiques, leurs déterminants et leurs subjectivités.

Médias et mobilisations sur la souveraineté économique

La faim et la pauvreté renvoient à des questions économiques. Mais c'est la souveraineté monétaire et les revendications liées à la sortie du franc des colonies françaises d'Afrique (FCFA) qui sont aujourd'hui les symboles des mobilisations africaines francophones pour l'indépendance économique. Les universitaires Kako Nubukpo, Ze Belinga *et al.* (2017) font office de figures de proue de ce combat. Dans *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire*. A qui profite le FCFA?, ils démontrent que les 15 pays concernés par cette monnaie peinent à développer leurs économies du fait de sa très forte valeur qui ne tient pas compte des réalités locales. Ils mettent l'accent sur l'idée que la monnaie est un attribut de souveraineté et que ne peut être envisagé l'avenir de ces économies sans ouvrir le débat sur son utilité et sa pertinence et sans envisager la fin de cette domination. Créé en 1945, le FCFA est aujourd'hui arrimé à l'euro (la parité est fixe entre le FCFA et l'Euro. 1 Euro pour 655 FCFA), ce qui laisse ces économies sous la double servitude française et européenne. Ces universitaires réactualisent un débat déjà initié en 1980 par Tchundjang Pouémi dans *Monnaie, servitude et liberté*. La répression monétaire en Afrique, puis par Nicolas Agbohohou avec en 2000 dans *Le franc CFA et l'Euro contre l'Afrique*.

Au plan médiatique, le débat est porté par le journaliste suprémaciste Kémi Séba, figure désormais héroïque sur les réseaux sociaux après avoir, le 19 août 2017, au cours d'une

manifestation à Dakar, brûlé publiquement un billet de 5 000 FCFA (7,6 euros). Sur la base d'une plainte déposée par la Banque des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), il a été incarcéré avant d'être relâché et expulsé vers la France dont il est détenteur de la nationalité. La manifestation se tenait à l'appel du collectif « Urgence panafricaniste » dont il est le promoteur et qui a entre autres objectifs, la création d'une monnaie africaine. Depuis janvier 2017, des manifestations simultanées pour exiger la fin de cette monnaie ont eu lieu dans plusieurs villes en Afrique (Bamako, Connonou, Dakar, Abidjan, Libreville, *etc.*) en France, en Belgique, *etc.*

A côté de la fin du FCFA, les Accords de partenariat économique (APE) sont aussi l'autre cheval de bataille des mobilisations économiques médiatisées en Afrique. Le 27 septembre 2007, en collaboration avec des ONG européennes, des associations africaines ont lancé la « journée mondiale contre les APE ». Ils sont présentés par Bruxelles non pas comme de simples accords commerciaux, mais comme des « instruments de développement », là où les mobilisations africaines et les altermondialistes les perçoivent comme des accords de libre échange qui mettent fin aux droits de douane sur les biens et les marchandises en provenance d'Europe, et comprennent aussi des mesures de libéralisation des services, des investissements et des marchés publics et imposeraient des règles sur la politique de concurrence, la propriété intellectuelle, *etc.* Les mobilisations africaines les dénoncent comme un « génocide économique » ou « la mort de l'agriculture et du paysannat » en Afrique (Adeola *et al.*, 2005 ; Sinott *et al.*, 2004 ; Devenport, 2003). Selon eux, les APE anéantiraient à court terme les efforts d'intégration régionale et mettraient en péril les industries locales naissantes, les emplois et les conditions de vie. Plus encore, à moyen terme, ils réduiraient l'espace politique dont disposent les pays concernés pour réguler et dessiner leurs propres politiques répondant à leurs besoins et objectifs de développement.

Toutes ces mobilisations et bien d'autres bénéficient d'une exposition dans les journaux à la radio et la télévision. Comme l'indique le baromètre Kantar TNS 2017, radios et télévision demeurent toujours parmi les médias les plus populaires en Afrique francophone, même si internet continue une percée significative grâce à la généralisation des smartphones. L'enquête, qui a porté sur 8 pays (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, République Démocratique du Congo, Sénégal, République du Congo) et sur près de 18,3 millions d'individus âgés de 15 ans et plus, visait à récolter des données pour identifier le paysage médiatique de l'Afrique (au niveau local, national et régional), la consommation et les comportements adoptés, au global et par média. Les résultats montrent, entre autres, que les enquêtés passent en moyenne 1h37 à écouter la radio et plus de 4h à regarder la télévision. La libéralisation de l'audiovisuel a permis la multiplication des chaînes à l'instar d'Afrique média basée au Cameroun et émettant par satellite dans plusieurs pays africains. Elle se veut à vocation panafricaniste. Avec des programmes durant parfois plus de deux heures, elle s'est retrouvée à l'avant-garde de la mobilisation contre le FCFA sur fond de complotisme, d'anti-occidentalisme, de suprémacisme et au nom de la libération de l'Afrique.

CONCLUSION

Cette contribution s'appuie sur intervention prononcée le 13 octobre 2017 à l'occasion de la table ronde de clôture du colloque international « Information - communication publique et espaces publics sociétaux : interactions et tensions ». Il s'agissait d'insister sur le fait qu'après le premier choc pétrolier (marquant le début de la remise en question de l'Etat providence), les pays africains ont été placés sous la tutelle des bailleurs de fonds internationaux et qu'avec la chute du mur, ont émergé des associations et des partis po-

litiques qui demandaient des comptes aux régimes en place depuis les indépendances. Ces poussées protestataires ont connu leur point culminant dans les années 90 avec la médiatisation dont elles ont bénéficié grâce à ce qu'on a appelé le « Printemps de la presse africaine ». Depuis, quelques conclusions d'étape peuvent être tirées :

- Ces mobilisations hétéroclites préfigurent le basculement de l'Afrique francophone dans l'avènement des sociétés post-autoritaires.
- Elles sont révélatrices de l'inscription de cette partie du monde dans la globalisation et ses conséquences (Appadurāi, 2001).
- Elles sont porteuses d'enjeux communicationnels, socio-anthropologiques et politiques qui se rapportent aux enjeux informatifs, identitaires, relationnels et territoriaux.
- Ce sont ces enjeux qui reconfigurent/recomposent les espaces publics d'Afrique francophone en structuration.
- Les appréhender, c'est appréhender le rôle que les médias jouent dans leurs publicisation, leur légitimation au niveau local et international.
- Ce sont les médias et leurs modèles économiques et éditoriaux particuliers qui leur donnent sens et significations et permettent d'en saisir les logiques et les stratégies d'acteurs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adeola F. Adenikinju-Olumuyiwa B. Alaba (2005) *Eu-acp economic partnership agreements: implication for trade and development in west africa*, Rapport.
- Agbohohou N. (2000) *Le franc CFA et l'Euro contre l'Afrique*, Edition solidarité mondiale, Coignières.
- Akindès F. (2007) « Pauvreté et constructions des droits en Afrique? », *West African Review*, n° 10.
- Appadurāi A (2001) *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- Atenga T. (2004) *Contrôle de la parole et conservation du pouvoir. Analyse de la répression de la presse écrite depuis 1990*, Thèse de doctorat en Science politique, Université de Paris I.
- Atenga T. (2005) « La presse et le pouvoir au Cameroun. Quinze ans de cohabitation houleuse », *Politique africaine*, n° 97 (1) pp. 33-48.
- Ba A. (1996) *Télévisions, paraboles et démocraties en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan,
- Balandier G. (1972) *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris, PUF.
- Balandier G. (1982) *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 4ème éd.
- Banégas, R. et J.-P. Warnier (2001), « Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir », *Politique africaine*, n° 82.
- Bayart J-F. (1989) *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Benot Yves, *Idéologies des indépendances africaines*, Paris, François Maspero, 1972, p. 89.
- Biarnes P. (1980) *L'Afrique aux africains*, Paris, A. Colin, 1980.
- Blé R. G. « radiodiffusion bonne gouvernance et développement en Côte d'Ivoire » in Bachiri M. (dir) (2010) *Médias et bonne gouvernance en Afrique, concepts et cas pratiques*, Libreville, Unesco, p. 13-14.

- Blumer H., « Collective Behaviour » in LEE (éd.), *New Outline of the Principles of Sociology*, New York, Barnes and Noble, 1946.
- Bouguerra T. (1999), « La citoyenneté : sa définition, ses lieux et conditions d'exercice », *Tréma*, n° 15-16, p. 69-72.
- Bourdieu P. (1982) *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, p. 150 et suivantes.
- Bourdieu P. (1994) *Raisons pratiques*, Paris, Seuil.
- Bourmaud D. (1997) *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 160 p.
- Boyomo-Assala, L.-C. (1999), « Média et démocratie: une perspective ethnométhodologique », in Sindjoun L., (éd.), *La révolution passive au Cameroun. Etat, société et changement*, Dakar, CO-DESRIA, p. 36-62.
- Camau M., Geisser V. (2003) *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris Presse de Science Po, 372 p.
- Chailley M. (1968) *Histoire de l'Afrique occidentale française*, Paris, Berger-Levrault
- Davenport M. (2003) *Etude sur l'accès au marché dans les négociations entre la CEDEAO et l'UE dans le cadre des APE*, Rapport.
- De Benoist J. (1960) « Situation de la Presse dans l'Afrique occidentale en langue française », Dakar, *Afrique documents*, n° 52-53.
- De Boeck F. et A. Honwana (coord.) (2000), *Politique africaine - Enfants, jeunes et politique*, n° 80.
- De La Brosse Renaud (1999) *Le rôle de la presse dans la transition démocratique en Afrique*, Villeneuve d'Asq, Presse Universitaire du Septentrion, 909 p.
- Debbasch O. (1966) La formation des partis uniques africains. In: *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 2, p. 51-94.
- Delcourt L. (2008) « Mobilisations dans le Sud face à la crise alimentaire », *État des résistances dans le Sud, 2009 face à la crise alimentaire*, Bruxelles, CETRI.
- Dobry M. (2000) « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence ». In *Revue française de science politique*, 50e année, n° 4-5, pp. 585-614.
- Dufumier M., P. Hugon (2008) « Les "émeutes de la faim" : du sous-investissement agricole à la crise sociopolitique », *Tiers-Monde*, n° 196.
- Eboussi Boulaga (1993) *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 219 p.
- Engelbert P. (2000) *State legitimacy and development in africa*, London, Boulder, 243 p.
- Etchegoyen A. (1993) *La démocratie malade du mensonge*, Paris, Ed. François Bourin, 228 p.
- Eyene Mba J-R. (dir.) (2013) *Politiques et indépendances africaines*, Paris, L'Harmattan
- Fillieule O., Agrikoliansky E., Sommier I. (2010) *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris La Découverte.
- Fillieule O., Mathieu L., Pechu C. (dirs) (2009) *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Frère M-S. (2000) *Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, Karthala, 540 p.

- Frère M-S. (2001) « dix ans de pluralisme en Afrique francophone », *Les Cahiers du journalisme*, automne.
- Fukuyama F. (1992) *La Fin de l'Histoire et le Dernier Homme*, Paris, Flammarion 1992, 452 pages
- Gonidec P. F. (1971) *Les Systèmes politiques africains, l'évolution, la scène politique, l'intégration nationale, Première Partie*, Paris, LGDJ, 361 p.
- Homi Bhabha (2007), *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, Paris Payot.
- Institut africain pour la démocratie (1997), *Médias africains et construction démocratique : actes des séminaires du programme « médias et démocratie »* : Cotonou (Bénin), Ouagadougou (Burkina Faso), Abidjan (Côte d'Ivoire), *Dakar, Editions Démocraties africaines*, 157 p.
- Institut Panos (2000) *Afrique centrale : des médias pour la démocratie*, Paris, Karthala, 198 p., Janin, P. (2001) « Une géographie sociale de la rue africaine », *Politique africaine*, n° 82.
- Janin, P. (2008) « Crise alimentaire mondiale. Désordres et débats », *Hérodote - Les enjeux de la crise alimentaire mondiale*, n° 131.
- Janin P., C-E. de Suremain (2005) « La Question alimentaire en Afrique : risque et politisation », *Tiers-Monde*, vol. 66, n° 184.
- Janin, P. (2009). « Les « émeutes de la faim » : une lecture (géo-politique) du changement (social) ». *Politique étrangère*, n° 2, p. 251-263.
- Kako Nubukpo, Ze Belinga *et al.* (2017) *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. A qui profite le franc CFA ?* Paris, La Dispute.
- Ki-Zerbo J. (1972) *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Hatier.
- Kofi Quashigah E., Obiora Chinedu O (ed.) (1999) *Legitimate governance in africa : international an domestic legal perspectives*, Boston, The Hague, 621 p.
- Kourouma A. (1968) *Les soleils des indépendances*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 172 p.
- Lafargue J. (1998) *La protestation collective*, Paris, Nathan
- Mairet G. (1987) *Le Dieu mortel – Essai de non philosophie de l'Etat*, Paris, PUF, 184 p.
- Maringues M. (1996) *Nigeria : un journalisme de guérilla*, Paris, Reporters Sans Frontières Editions, p. 112.
- Mbembe A. (1988) *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale*, Paris, Karthala, 222 p.
- Mbembe A. (2000) *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 293 p.
- Monga C. (1994) *Anthropologie de la colère. Société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan
- N'dongo S. (1976) *Coopération et néo-colonialisme*, Paris, Maspero
- Neveu E. (2000) *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
- O'donnell G. Shmitter, P., Whitehead L. (1986) *Transition from Authoritarian Rule*, Baltimore, Ed. Johns Hopkins U.P.
- Pandelon G. (2002) *Esquisse d'une théorie politique du mensonge*, Paris, L.G.D.J., 218 p

- Schatzberg M. G. (2001) *Political legitimacy in middle Africa: father, family, food*, Indiana University Press, 293 p.
- Schnapper D. (2012) « Sociologie de la citoyenneté », *Annuaire de l'EHESS*, p. 476-478.
- Sinnott P., McLeod J., Heiser N., Barry M. (2004) *Guinée - Etude d'impact d'un APE : Renforcement des capacités en appui à la préparation des Accords de Partenariat Economique*, Rapport Suret-Canale J. (1977) *Afrique noire, l'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions Sociales, 636 p.
- Tabi Akono F. (1995) *Le discours de la baule et les processus démocratiques en Afrique. Contribution à une problématique de la démocratie et du développement dans les pays d'Afrique noire francophone*, Thèse de doctorat en Sciences politiques, Université de Clermont-Ferrand.
- Tajfel, H., Turner, J.C. (1979). An integrative theory of intergroup conflict. In S. Worchel and W. Austin (Eds), *The social psychology of intergroup relations* (p.33-48). Pacific Grove, CA/ Brooks/Cole.
- Tajfel, H., Turner, J.C. (1986). The social identity theory of intergroup behavior. In S. Worchel and W. Austin (Eds), *Psychology of intergroup relations* (2nd ed., p. 7-24). Chicago: Nelson-Hall.
- Tchundjang Pouémi J. (1980) *Monnaie, servitude et liberté. La répression monétaire en l'Afrique*, Paris, Editions Jeune Afrique.
- Thomassery M. (1965) *Catalogue des périodiques d'Afrique noire francophone (1852-1962) conservés à l'IFAN*, Dakar : IFAN, (n° spécial de «Catalogues et documents», n° 19 de 1969).
- Tudesq A-J. (1995) *Feuilles d'Afrique : étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 362 p. ;
- Tudesq A-J., Nédélec S. (1998), *Journaux et radios en Afrique au XIXè et au XXè siècles*, Paris, GRET, 198 p.
- Vallaes A. (2007) *Indépendance Cha cha*, Paris, Fayard
- Walsh Gretchen (1996), *The media in Africa and Africa in the media: an annotated bibliography*, London, New-Providence, 291 p.
- Wunsch J. S., Olomu Dele (ed) (1990) *The failure of the centralized state: institutions and the self-governance in africa*, London, Boulder, 334 p.

Mettre en scène Twitter dans les émissions politiques télévisées : pratique journalistique hybride et construction artefactuelle d'une « opinion publique connectée »

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Michael Nexon

*Michaël Nexon est doctorant à l'université Lyon 2 sous la direction de Julia Bonaccorsi, co-encadré par Annelise Touboul et rattaché au laboratoire Elico. Ses travaux portent notamment sur les variations intermédiaires que proposent aujourd'hui les émissions politiques télévisées qui intègrent des formes de dialogisme avec certains réseaux socionumériques comme Facebook ou plus régulièrement Twitter.
michael-nexon@hotmail.fr*

Plan de l'article

Introduction

1/ Croquer une « opinion publique connectée » : objectivation et expertise journalistique

Pluralité des objectifs et appréhension de Twitter comme espace protéiforme

Le chiffre comme approbation d'un succès commercial et démocratique

Le *fact-checking* ou comment s'instituer comme autorité énonciative

Recourir au « micro-twittoir » : le journaliste comme porte-parole d'une vox populi

2/ Croquer le politique : de l'expertise à l'info-divertissement

Le tweet comme petite phrase

Mobiliser l'humour pour rejouer les codes de l'émission

Rituel d'inversion et mise à l'épreuve de l'invité politique

Conclusion

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

Cet article vise à comprendre la manière dont les journalistes politiques – bousculés dans leur identité, leur centralité et leurs pratiques professionnelles par les réseaux socionumériques – se saisissent de discours produits sur Twitter comme éléments objectifs d'une opinion publique « connectée ». Or, si cette dernière ne peut être scientifiquement prouvée, elle trouve dans les discours journalistiques une évidence qui empêche toute remise en question. Mettre en scène cette « opinion publique » permet surtout de replacer le journaliste dans une position magistrale et hybride, entre expertise et info-divertissement. Notre analyse sémio-pragmatique et discursive porte sur l'émission *Des paroles et des actes* et plus particulièrement la séquence finale dédiée aux réactions des internautes animée par un journaliste « expert » des réseaux socionumériques chargé de relayer la parole et l'opinion des « Français ».

Mots clés

Journalisme politique, Twitter, opinion publique connectée, variation intermédiaire, discours.

TITLE

Staging Twitter in political television programs: hybrid journalistic practice and artifactual construction of a “connected public opinion”

Abstract

This article aims at understanding the way political journalists – whose identity, centrality and professional practices are totally changed by social networking sites – use the discourses produced on Twitter as objective insights from a “connected” public opinion. While this “public opinion” cannot be scientifically proven, it is presented as unquestionable in the journalistic discourse. By staging this “public opinion”, journalists hold a masterful and hybrid position that sits between that of expertise and info-divertissement. Our semio-pragmatic and discourse analysis will focus on the French political television program *Des paroles et des actes* and, in particular, on the final sequence dedicated to feedback from Internet users. The sequence is presented by a journalist “specialized” in social networking sites, responsible for passing on the words and opinion of “the French people”.

Keywords

Political journalism, Twitter, connected public opinion, inter-media variation, discourse

TÍTULO

Escenificar Twitter en los programas políticos de televisión: práctica periodística híbrida y construcción artefactual de una “opinión pública conectada”

Resumen

Este artículo apunta a entender cómo los periodistas –cuya identidad, centralidad y prácticas profesionales están cambiando por completo por los sitios de redes sociales– utilizan los *tecnodiscursos* producidos en Twitter como elementos objetivos de una opinión pública “conectada”. Esta opinión pública no puede ser científicamente comprobada; sin embargo, el discurso periodístico no la cuestiona. Escenificar esta “opinión pública” permite ante todo colocar al periodista en una postura magistral e híbrida, entre pericia e *infotainment*. Nuestro análisis semiopragmático y discursivo tratará del programa político de televisión francés *Des paroles et des actes* y, más particularmente, de la secuencia final en la que se escuchan las reacciones de los internautas. Esta secuencia es animada por un periodista “experto” en las redes sociales, encargado de transmitir la palabra y la opinión de “los Franceses”.

Palabras clave

Periodismo político, Twitter, opinión pública conectada, variación inter-mediática, discurso

INTRODUCTION

Si la médiation télévisuelle du politique n’est pas nouvelle (Leroux et Riutort, 2013 ; Neveu, 1995), force est de constater une évolution récente de ses cadres de représentation avec la mise en place de dispositifs intermédiatiques qui offrent aux téléspectateurs la possibilité de commenter les émissions sur les réseaux socionumériques *Facebook* et *Twitter* et de voir une sélection de discours apparaître dans le cadre télévisuel. *Des Paroles et des actes* ou encore *L’Emission politique* ont également intégré dans leur trame une séquence dédiée aux réactions des internautes, animée par un journaliste « expert » des réseaux

socionumériques chargé de relayer la parole et l'opinion des « Français ».

Les réseaux socionumériques sont mobilisés tels des espaces publics à l'intérieur desquels se fabrique et circule de l'information politique jugée pertinente et dont il faudrait rendre compte notamment à travers une « revue de tweets ». Si ces dispositifs permettent de produire du commentaire à partir des émissions politiques, celles-ci cherchent aussi à en tirer du bénéfice en produisant leur propre commentaire. Un jeu de médiation-remédiation des énoncés – des normes langagières et visuelles propres à l'espace numérique – se met en place et nourrit la pratique journalistique.

L'enjeu serait ici de rendre compte d'une « opinion publique ». Certains discours journalistiques tendent à proposer sous la forme de l'évidence un *trptyque équationnel* entre opinion publique, internautes et réseaux socionumériques alors même que ceux-ci doivent être pensés dans leur spécificité propre. Julien Boyadjian (2014) montre que les utilisateurs de Twitter qui produisent de la discursivité politique ne peuvent être envisagés comme représentatifs de l'opinion publique. Ils sont plus jeunes, plus masculins et plus diplômés que la population française.

Cet article ne réclame nullement de donner une définition de ce que serait une opinion publique « connectée ». La question n'est pas de savoir si cette opinion publique peut être acceptable d'un point de vue scientifique. A la suite des travaux de Luc Boltanski (1991), nous pensons que ce n'est pas tant la réalité objective qui compte que la manière dont les acteurs vont construire dans leurs énonciations et mobiliser dans leurs pratiques une certaine vision du réel qui fait sens pour eux, qui justifie leurs prises de position et permet de déployer un discours critique. Pour ces acteurs médiatiques, au premier rang desquels se trouvent des journalistes politiques, cette opinion publique – régulièrement énoncée comme « un sentiment général », « des grandes tendances » - existe bel et bien et doit faire l'objet d'un traitement journalistique.

Deux questionnements viennent animer notre réflexion.

- 1) Comment le triptyque équationnel entre opinion publique, internautes et réseaux socionumériques est-il construit dans la pratique journalistique ?
- 2) Quelles sont les logiques et les intérêts qui sous-tendent et légitiment ce discours ?

Notre analyse vise à comprendre la manière dont les journalistes – bousculés dans leur identité, leur centralité et leurs pratiques professionnelles par les réseaux socionumériques (Mercier, Pignard- Cheynel, 2014) – peuvent se saisir de propos recueillis en ligne en tant qu'éléments objectivables d'une opinion publique « connectée » en plus d'une opinion publique sondagière (Blondiaux, 1997) déjà instituée et légitimée.

Nous formulons l'hypothèse selon laquelle la mise en place de ces dispositifs intermédiaires de récolte d'opinions vise à produire un nouveau régime de l'opinion publique (Gaïti, 2007) à moindre coût, fondé notamment sur un principe d'ubiquité et une mise en visibilité des saillances discursives et/ou relationnelles, qui offre au journaliste une plasticité énonciative lui permettant de croiser différents registres en passant de l'information à l'info-divertissement.

L'étude proposée prend appui sur l'émission politique télévisée *Des Paroles et des actes* entre le 24 septembre 2015 et le 26 mai 2016, soit six émissions contenant une séquence finale nouvelle dédiée aux réactions des internautes. Chaque séquence a fait l'objet d'une transcription intégrale manuelle avec captures d'écran, permettant de travailler à la fois les logiques discursives mais également les mises en scène visuelles. L'arrivée de ce type de dispositif dans une émission politique phare de la télévision française avec en moyenne 2.5 millions de téléspectateurs, est un signe de l'importance que prennent dans la pratique journalistique l'expression d'internautes sur les réseaux sociaux.

Nous allons voir que la séquence retenue cherche à dessiner, à croquer les grandes tendances des réactions de « Français » à l'émission, en mobilisant à la fois un registre de l'expertise, fondé sur une recherche de la vérité et de l'objectivité et un registre de l'info-divertissement, fondé sur une recherche de petites phrases dans une ambiance humoristique et critique.

CROQUER UNE OPINION PUBLIQUE CONNECTÉE : OBJECTIVATION ET EXPERTISE JOURNALISTIQUE

Jusqu'alors, l'émission diffusait une sélection de tweets, la plupart du temps sous forme de *scroll* en bas de l'écran, se superposant au débat, sans pour autant en prendre véritablement part. L'émission du 24 septembre 2015 propose pour la première fois, en plus de la diffusion continue de tweets qui prévalait jusqu'alors, une nouvelle séquence en fin d'émission, appelée « Le verdict », animée par Karim Rissouli, journaliste politique présenté comme « expert » des réseaux sociaux et Jean-Daniel Lévy, sondeur chez *Harris Interactive*.

L'intégration d'une séquence sondagière pour évaluer la personnalité politique invitée à l'émission n'est pas nouvelle. En 1985, l'émission *L'Heure de vérité* (1982-1995) ajoute une séquence à l'intérieur de laquelle est rendu public un sondage express par Minitel réalisé par la SOFRES auprès de 500 téléspectateurs. Ce « sondage-express » proposait une évaluation de la performance de l'invité politique pendant l'émission. Ce dispositif évaluatif, s'il n'est pas systématisé à l'ensemble des émissions politiques en direct, fait quand même partie, depuis plusieurs années, du répertoire des journalistes politiques en contexte télévisuel. Les professionnels des sondages, représentants d'instituts ont d'ailleurs acquis une place de choix dans les émissions politiques en étant régulièrement invités à la table du débat et dont la parole semble légitime et attendue. A l'instar du sondage, les énoncés produits à partir de tweets sont « provoqués, travaillés, encadrés, standardisés, simplifiés » (Blondiaux, 1997) et font ainsi l'objet d'une généralisation sans réelle remise en question alors même que les modalités de construction d'une « opinion publique » demeurent encore plus opaques que celles qui permettent la réalisation de sondage.

La séquence de Karim Rissouli cherche elle aussi à évaluer la prestation de l'invité politique, à partir d'une analyse des discours produits sur les réseaux socionumériques, notamment Twitter, plutôt que par le biais d'une analyse sondagière. Intégrer dans l'émission un journaliste dit « expert des réseaux sociaux » est nouveau. Dès lors, l'analyse des réseaux sociaux apparaît comme aussi pertinente que la livraison des résultats d'un sondage. Ainsi, dans la pratique et le discours, viennent se juxtaposer deux types d'opinions publiques qui seraient complémentaires: l'une sondagière, et l'autre connectée.

Ce type de pratique journalistique qui vise à sélectionner sur les réseaux sociaux les énoncés discursifs jugés pertinents, les synthétiser et en rendre compte, commence à s'instituer dans certaines émissions qui traitent de politique (*C politique* sur France 5 avec la séquence de Bastien Hugues, *CQFD* sur Itélé avec Véronique Reille-Soult). L'arrivée d'une séquence dédiée aux tweets dans cette émission politique de renom marque sans doute une étape supplémentaire dans l'importance qu'accordent les journalistes à ce type de pratiques.

Pluralité des objectifs et appréhension de Twitter comme espace protéiforme

A chaque émission, David Pujadas et Karim Rissouli rappellent les objectifs de cette séquence. Nous pouvons en identifier quatre à partir des énonciations produites par les

journalistes en plateau. Il s'agit tout d'abord de recenser et résumer les tweets publiés, c'est-à-dire de faire un travail de veille, de collecte et de traduction : « *Karim, vous avez regardé, lu, analysé les messages, les tweets reçus ce soir* » (Emission du 26.05.2016). Tout au long de l'émission, nous voyons d'ailleurs Karim Rissouli au premier rang du public, les yeux rivés sur un ordinateur. La mise en scène télévisuelle participe à produire une figure du journaliste connecté, expert des réseaux socionumériques. Le second objectif consiste pour le journaliste à dresser le portrait-robot de l'invité : « *Est-ce qu'il y a une sorte de portrait-robot de François Bayrou qui est dressé ?* » (Emission du 12.11.2015). Il s'agit ici de mettre en exergue une sélection de discours produits par des *twittos* qui pointent certains traits de caractère du personnage politique, tels que le courage, la probité, l'orgueil par exemple. Le portrait-robot ainsi dressé ne peut être envisagé comme l'expression subjective du journaliste mais comme un agrégat composite d'expressions singulières qui permettent une construction collective. Le journaliste prend d'ailleurs soin de se positionner comme médiateur voire traducteur d'une opinion publique connectée. Le troisième objectif vise à prononcer le verdict des internautes, transformant par là même l'espace scénique télévisuel en tribunal médiatique : « *Quel sentiment après votre prestation Jean-Luc Mélenchon ? Ceux qui nous regardent ont-ils été convaincus ?* » (Emission du 26.05.2016). Le journaliste se charge non seulement de relayer certaines opinions et critiques formulées mais aussi de dire si la prestation de l'invité a été jugée positivement ou négativement par la majorité des *twittos*. Enfin, Karim Rissouli doit animer une séquence qui intègre aussi de l'autodérision, c'est-à-dire qui emprunte une caractéristique propre à l'info-divertissement : « *Il ne faudra pas tout prendre au premier degré* » (Emission du 24.09.2015). Une émission politique de grande écoute tente ici d'inclure pour la première fois un discours et des pratiques qui étaient jusqu'alors déconsidérées par les journalistes politiques.

En analysant les quatre objectifs prononcés à l'égard de cette séquence, nous notons une ambigüité intrinsèque quant à la position du journaliste, à la fois expert des réseaux socionumériques et amuseur public, mobilisant parfois même la caricature. Le journaliste doit composer une énonciation qui s'intéressera à la fois au général pour faire advenir une « opinion publique » et au particulier en rendant visibles des saillances, des « petites pépites » à partir de cette opinion publique : « *Vous nous livrez les grandes tendances ou les petites pépites, ce qui a fait réagir, ce qui a fait rebondir.* » (Émission du 12.11.2015).

Enfin, les deux journalistes en plateau mobilisent une vision plurielle de Twitter, à la fois considéré comme le thermomètre d'une certaine opinion publique, un espace où la parole est à la fois libérée et passionnée (allant même jusqu'à parler de Twitter comme un « *réceptacle d'insultes* »), mais aussi un espace où la parole est contrôlée, vérifiée et maîtrisée (lieu de vérification des énoncés ou encore « *énorme rédaction de journalistes* » voire même tribunal d'opinion). Ce type d'appréhensions valorise en creux le besoin de faire appel à un journaliste pour effectuer une médiation, donner du sens à des dizaines de milliers d'énoncés.

Le chiffre comme approbation d'un succès commercial et démocratique

Chaque séquence commence systématiquement par un bilan du nombre de tweets produits pendant l'émission. Il s'agit de la première information délivrée par le journaliste à l'invité politique :

« *Alors on commence avec une première info qui, elle, est incontestable. C'est le nombre de tweets que l'émission a généré ce soir. [...] On en était à 45 000 tweets. 45 000 tweets, c'est exactement la moyenne pour ce type d'émission. Donc ça n'a pas sur-réagit, ça n'a pas sous-réagit. [...] Et on est loin du record d'Alain Juppé qui était autour de 58 000 tweets.* » (Émission du 24.09.2015)

« *On est autour de 20 000 tweets je pense, quoique ce que vous venez de dire va peut-être relancer la machine. Autour de 20 000 tweets, c'est la moyenne basse de l'émission.* » (Émission du 12.11.2015)

« *Enormément de tweets ! C'est plus que beaucoup ! Peut-être que ça ne vous dit rien mais vous avez généré 86 000 tweets au moment où on se parle. Record pour cette émission depuis qu'on a décidé de les comptabiliser. [...] 86 000 ! Et au hasard pour comparer : Alain Juppé. Bon, c'était 57 000 tweets. [...] 86 000 contre 57 000 pour Juppé.* » (Émission du 04.02.2016 avec Nicolas Sarkozy)

Karim Rissouli énonce des records, des comparaisons, des moyennes qui ne sont pas seulement mobilisés à titres indicatifs mais qui participent aussi à produire une énonciation sur la performance de l'émission et de l'invité. Plus le volume de tweets est élevé et plus la prestation de l'invité politique peut être considérée comme réussie par les journalistes. La stratégie de la comparaison permet d'ailleurs au journaliste de participer à la mise en scène de la compétition politique. Établir une comparaison des performances entre Nicolas Sarkozy et Alain Juppé n'est pas neutre dans la mesure où les deux invités politiques sont lancés dans la compétition des primaires pour l'élection présidentielle française de 2017. Dire à Nicolas Sarkozy qu'il a battu le record d'Alain Juppé permet d'entretenir un suspens en renforçant la compétition entre les deux favoris et la dimension spectaculaire de la politique.

On ne peut qu'être surpris par l'absence de rigueur dans l'appréhension des tweets. La moyenne de production de tweets par émission, énoncée par Karim Rissouli, est très largement fluctuante. Pendant la séquence avec Manuel Valls, Karim Rissouli énonce une moyenne de 45 000 tweets par émission. Pendant la séquence avec François Bayrou, la moyenne passe à 20 000 tweets (moyenne basse) et 32 000 tweets pendant la séquence avec Mélenchon (moyenne basse également). Ainsi, énoncer une moyenne de production de tweets qui va de 20 000 à 45 000 tweets n'est ni crédible ni sérieux. Cela participe pourtant à nourrir le discours journalistique sur la participation du public au débat politique.

Cette évaluation n'est pas seulement celle du 'succès' de l'invité, mais aussi une manière de démontrer le succès de l'émission. Cet élément permet aussi de légitimer un succès commercial et démocratique, autant qu'il permet à l'émission de se valoriser elle-même, d'apparaître comme légitime pour les invités.

Le fact-checking ou la réaffirmation d'une autorité énonciative

Chaque séquence comporte un temps consacré au *fact-checking*, soit à la vérification des affirmations de l'invité politique. La particularité de ce dispositif, qui se développe de plus en plus dans la pratique journalistique, réside dans le fait que le journaliste n'est pas forcément celui qui lance l'alerte, mais celui qui vérifie et relaye ou met en doute les informations produites par des hommes politiques ou des *twittos*.

Cette utilisation permet au journaliste de renégocier son statut vis-à-vis d'autres producteurs d'informations, en s'imposant comme le détenteur de la vérité. En effet, l'énonciation journalistique permet de repositionner le journaliste dans le rôle du vérificateur légitime, reléguant ainsi les affirmations de certains *twittos* comme potentiellement douteuses et nécessitant une vérification préalable :

« *Vous le savez, les internautes, ils ne laissent absolument rien passer sur Twitter. L'une de vos informations a été particulièrement contestée ce soir. C'est quand vous parliez des fonctionnaires et vous avez dit : « les Français veulent plus de militaires pour les protéger. Et les militaires ce sont des fonctionnaires. ». Plusieurs personnes nous ont dit : « Non, les militaires ne sont pas des fonctionnaires » notamment *vetriana01*. Alors qui a raison ? On a vérifié. » (Émission du 24/09/15)*

Le journaliste est ainsi mis en abîme, se proposant de « *fact-checker* » des *fact-checkers*, de proposer une vérité à partir de discours affirmant eux-mêmes une vérité. Procéder à un travail de *fact-checking* à partir des tweets produits par les internautes téléspectateurs permet à la fois au journaliste de donner une certaine forme de légitimité aux *twittos*, en

relayant et en validant les affirmations qui peuvent être produites, mais aussi de se positionner comme intermédiaire voire même comme porte-parole d'une opinion publique connectée.

Recourir au « micro-twittoir » : le journaliste comme porte-parole d'une vox populi

Si l'on analyse la manière dont les deux journalistes en plateau parlent des tweets référencés autour de l'émission, nous constatons un discours selon lequel chaque tweet publié sur le réseau est nécessairement adressé à l'émission, aux journalistes de l'émission :

« Plusieurs personnes nous ont dit [...] On nous a beaucoup beaucoup alerté sur Twitter [...] On a reçu des dizaines de milliers de messages. » (Émission du 24.09.2015)

« Que nous disent nos téléspectateurs sur les réseaux sociaux ? » (Émission du 26.11.2015)

Il s'agit bien ici d'une distorsion de la réalité de production des tweets. Si les *twittos* réagissent à l'émission, c'est avant tout pour donner leur opinion sur le réseau, discuter et critiquer et non uniquement pour adresser un message aux journalistes de l'émission. Bien sûr, certains énoncés sont adressés mais quand une émission de 2h30 reprend en moyenne 35 tweets sur un volume moyen de 35 000 tweets, les chances d'intégrer le cadre télévisuel sont extrêmement faibles puisque 0.1 % des tweets produits vont apparaître dans le cadre de l'émission politique télévisée. En partant du principe que les tweets produits avec le hashtag #DPDA auraient comme fonction première de s'adresser aux journalistes de l'émission, nous observons un effet centralisateur positionnant le journaliste non seulement comme relai mais aussi comme facteur du courrier numérique des téléspectateurs :

« Il y a du bon. Il y a du moins bon. Il y a du gentil. Il y a du beaucoup moins gentil. On a essayé de faire le tri. Et puis cet autre message un peu moins sympa qui résume le sentiment général : « Manuel Valls a-t-il vraiment besoin d'avoir tous ses ministres assis tranquillement derrière ? Il emmène sa cour partout point d'interrogation ? ». Ce n'est pas très sympa mais ça résume, je vous assure, le sentiment général sur cette opération de com ce soir sur Twitter. » (Émission du 24/09/15)

Dans cet extrait, le journaliste énonce l'existence d'un « sentiment général » dont il se fait le porte-parole. A aucun moment, il ne va justifier le procédé à partir duquel il peut tirer cette conclusion. Sa position d'« expert » lui permet d'asseoir une autorité énonciative indépendamment de la réalité factuelle de l'énonciation. Pour renforcer cette impression de vérité, Karim Rissouli mobilise sa propre personne comme garante de la vérité. Avec la formulation « je vous assure », il fait valoir sa grandeur et sa légitimité pour valider son propos. L'autorité énonciative dont il est porteur semble le préserver d'éventuelles contradictions que l'on pourrait lui faire. S'il reconnaît ne pas pouvoir faire preuve de la même scientificité que son collègue sondeur, il se reconnaît cependant la capacité d'évaluer les tweets et de proposer une quantification hors sol. A défaut de pouvoir produire des données chiffrées – en dehors du volume total de tweets produits – comme peut le faire un sondeur, le journaliste doit quand même proposer une énonciation quantitative qui va légitimer son propos : « Ça a été beaucoup commenté sur Twitter » (Émission du 21.01.2016), « Je vous assure que c'est beaucoup revenu. » (Émission du 04.02.2016). L'utilisation d'adverbes, tels que « beaucoup », participe au discours évaluatif et critique du journaliste et le place en relai de cette « opinion publique connectée ». Ainsi, nous observons une stratégie d'*effacement énonciatif* du journaliste qui lui permet de livrer des critiques parfois dures tout en se dédouanant d'en être l'instigateur dans l'éventualité où l'invité politique s'en prendrait au journaliste. Cela se trouve illustré dans la séquence avec Jean-Luc Mélenchon qui remet en question cette stratégie du journaliste, et l'oblige ainsi à se justifier :

K. Rissouli : *Est-ce que vous reconnaissez un peu cette petite mégalomanie ?*

J.-L. Mélenchon : *Non.*

K. R. : *Non ?*

J.-L. M. : *Non.*

K. R. : *Pas du tout ? Jamais ?*

J.-L. M. : *Non. La mégalomanie, vous savez que c'est une maladie. Je ne me sens pas malade.*
(Rires du public)

K. R. : *Très bien.*

J.-L. M. : *Par contre, il y a une certaine mégalomanie à juger les autres et à leur attribuer des traits de caractère qu'ils n'ont pas.*

K. R. : *On essaie de regarder ce qui se dit de vous et je vous le restitue.*

J.-L. M. : *Oui, oui, c'est ça ! [...] Non mais quelques fois on ne sait pas ! On a une opinion et on vous dit que vous êtes hargneux.*

D. Pujadas : *Ce n'est pas ce qu'on a dit !*

J.-L. M. (désignant Karim Rissouli) : *C'est ce qu'il a dit lui ! Vous ne suivez pas l'émission Pujadas !* (Rires du public)

D. P. : *Un téléspectateur ! C'est ce qu'a dit un téléspectateur.*

En définitive, cette séquence finale dans l'émission montre un double positionnement du journaliste qui pourrait apparaître comme contradictoire au premier abord, mais qui semble parfaitement légitimé. D'une part, Karim Rissouli s'impose comme une figure d'autorité garante de la vérité notamment en utilisant l'outil du *fact-checking* pour réaffirmer des faits objectifs et vérifiables. D'autre part, cette autorité énonciative lui permet de proposer un discours sur Twitter et une analyse de tweets en faisant figurer une « *opinion publique connectée* » dont les modalités de construction sont encore plus opaques et moins scientifiques que celles des sondages : « *Honnêtement je ne peux pas être aussi scientifique que Jean-Daniel ce soir.* » (Emission du 21.01.2016). Cette modalité de saisie des tweets revêt de nombreuses similitudes avec le dispositif du micro-trottoir déjà utilisé dans la pratique journalistique. Michelle Betz dans son *Manuel des journalistes audiovisuels* (2003) définit le micro-trottoir comme une « *collection d'interviews très courtes avec un certain nombre de personnes, choisies habituellement de manière aléatoire [...] pour introduire l'opinion des gens ordinaires dans une nouvelle audiovisuelle* ». C'est pour cette raison que nous pouvons parler de *micro-twittoir* au sens où le journaliste rend visible une sélection de réactions plurielles formulées dans un espace public et censées être représentatives d'un état d'esprit général sur une question donnée.

CROQUER LE POLITIQUE : DE L'EXPERTISE À L'INFO-DIVERTISSEMENT

Nous venons de voir que le journaliste croque ce qu'il envisage comme étant une opinion publique en esquisant des grandes tendances, des traits généraux. Or, un autre enjeu émerge de ces pratiques. Il s'agit pour le journaliste de croquer l'invité(e) politique, c'est-à-dire de dépeindre son portrait mais aussi de le manger au sens symbolique du terme, de le dominer, de le déstabiliser, de jouer avec lui. La chronique mobilise alors des codes propres aux émissions de l'info-divertissement, cassant ainsi le caractère sérieux de l'émission.

Le tweet comme petite phrase

Nous avons observé que la médiation de tweets par le journaliste repose sur l'idée que ces derniers, sélectionnés pour être télédiffusés, incarnent, condensent, illustrent ce que pensent « les Français ». En ce sens, le tweet est érigé comme argument ou remarque d'au-

torité et s'intègre dans la stratégie d'assertion que mobilise le journaliste. En prétendant restituer une opinion générale, Karim Rissouli valide plus ou moins tacitement le déplacement de la singularité d'un tweet vers une opinion qui serait celle des internautes et plus largement celle des Français :

« *Mais il y a un paradoxe quand même ce soir David, c'est que dans la posture il est jugé bon ministre de l'Intérieur. Mais que l'émission avançant ce soir, il n'a pas vraiment rassuré les Français. Ça, c'est beaucoup revenu aussi.* » (Emission du 26.11.2015)

Dans le cadre qui nous intéresse, le tweet peut être envisagé comme une « petite phrase » (Alice Krieg Planque, 2011) à la fois coproduit par le dispositif technique et l'énonciateur, remarquable, détachable, maîtrisable et pouvant faire l'objet de reprises. Il s'intègre aux stratégies de communication politique de plus en plus orientées vers la recherche de la bonne formule et au cadre d'écriture journalistique qui vise une efficacité langagière. D'un point de vue pratique, la mobilisation de petites phrases permet au journaliste de fabriquer sa séquence de manière réactive et adaptée au format du programme. Dans la mesure où les tweets produits recouvrent une pluralité de registres énonciatifs, le journaliste peut s'en saisir à la fois comme argument d'autorité – le tweet comme révélateur d'une opinion publique – et comme élément de divertissement – le tweet comme énoncé singulièrement remarquable.

C'est à partir de ces tweets et de la manière dont ils sont transposés dans la chronique que la séquence va prendre une tonalité nouvelle, celle de l'autodérision et de l'humour qui inscrit pour la première fois l'émission dans une logique d'info-divertissement. Le tweet ne vise non plus seulement à nourrir le débat politique mais aussi à nourrir le spectacle télévisuel. En annonçant qu'« *il ne faudra pas tout prendre au premier degré* », le journaliste brouille l'usage qu'il fait des tweets.

Si la petite phrase est souvent perçue « sur le mode de la déploration » (Krieg Planque et Ollivier Yaniv, 2011), il en va autrement dans la séquence observée. La petite phrase a pour fonction de soutenir l'argumentaire critique du journaliste, de renforcer la logique de proximité avec le public par la complicité et la médiation, de répondre à l'impératif de brièveté et d'efficacité. Mais elle sert également, de par ses qualités humoristiques ou critiques, à alléger le caractère sérieux de l'émission en empruntant les codes de l'info-divertissement.

Rejouer les codes de l'émission politique : mobilisation de l'humour

Deux types d'humour peuvent être repérés. D'une part, le journaliste, à travers une attitude et un langage volontairement plus familiers, cherche à faire rire le public et les invités. La séquence intervient en fin d'émission, à la suite de deux heures de débat. La recherche d'une plus grande proximité avec le public en plateau et les téléspectateurs passe ici par un discours moins formel, moins conventionnel que le cadre dans lequel il s'exprime. D'autre part, le journaliste va sélectionner les tweets afin d'en faire apparaître les plus remarquables à l'écran. Tous les tweets concernent l'invité politique et font l'objet d'une reprise par le journaliste sous forme de question adressée. Cela réclame de la personnalité politique qu'elle montre une bonne maîtrise des codes médiatiques et plus particulièrement qu'elle se soumette volontairement à une séquence publique d'autodérision voire même de dénigrement :

« *Pour finir, on va se détendre un peu. [...] On va vous mettre à contribution si vous êtes d'accord. On vous met à contribution ? Aux Etats-Unis, Barack Obama a fait un carton, je ne sais pas si vous avez vu ça, en acceptant de lire lui-même à l'antenne face caméra des tweets le concernant, des tweets plus ou moins gentils voire carrément méchants. Manuel Valls, je vais donc avoir... Ils sont là, regardez. Dans ma main droite, le tweet très gentil. Il est là. Et dans ma main gauche, le tweet méchant,*

peut-être carrément méchant mais bon. Main droite, main gauche ? Moi je vous conseille la gauche et le tweet méchant parce qu'on va encore dire que vous êtes de droite si vous prenez la main droite, donc... (Rires du public) » (Émission du 24/09/15)

Karim Rissouli fait ici référence à la séquence des « *Mean tweets* » d'Obama dans l'émission politique *Jimmy Kimmel Live!*, très populaire aux États-Unis. Avec Manuel Valls, il se trouve confronté à un interlocuteur qui ne souhaite pas participer à ce jeu et s'emporte face à ces pratiques journalistiques. Cette séquence revêt deux dimensions intéressantes. D'une part, elle oblige le journaliste à se justifier sur sa pratique en rappelant le cadre dans lequel il pense sa séquence et l'attitude attendue du responsable politique : « *Manuel Valls, c'est une séquence d'autodérision donc faut se détendre, je vous l'avais dit.* » (Émission du 24/09/15). D'autre part, nous observons un rapport de force entre la personnalité politique qui exprime un refus et les journalistes en plateau qui tentent de garder la face et sous couvert de choix imposent à l'invité le déroulé de la séquence. En signifiant son refus, Manuel Valls crée une discontinuité dans la mise en scène télévisuelle. Or, la séquence doit avoir lieu. Avec ou sans le consentement de l'invité :

D. Pujadas : *Le Premier ministre ne souhaite pas le lire. Mais vous pouvez le lire Karim !*

K. Rissouli : *Oui mais ça aurait été plus drôle dans sa voix.*

D. P. : *Ah oui mais...*

(S'en suit la lecture du tweet critique puis un long développement de Manuel Valls sur les raisons qui le poussent à ne pas rentrer dans le jeu proposé. Vient enfin le moment de lire le tweet « gentil »)

D. P. : *On va peut-être lire quand même le message bienveillant qui était adressé, Karim Rissouli. [...]*

K. R. : *J'avais dit que je lirai les deux. «Manuel Valls, droit dans ses bottes. Courageux, percutant, sans détour, réaliste, hashtag homme d'état». Vous voyez, je me suis fait engueuler et j'ai été sympa à la fin.* (Rires du public)

Les journalistes manifestent ici un renversement du pouvoir énonciatif. Manuel Valls n'a pas d'autres alternatives que de se soumettre au choix des journalistes et de lire en direct les tweets critiques. S'il a pu tout au long de l'émission garder une certaine maîtrise du discours, cette séquence induit une autre configuration dans laquelle il doit nolens volens garder la face au sens goffmanien du terme c'est-à-dire en tant que valeur sociale positive (Goffman, 1974). Exercice d'autant plus difficile pour l'invité qui n'a pas connaissance au préalable du contenu de cette séquence fabriquée en temps réel.

La mobilisation du registre de l'humour et d'un langage plus familier, plus ordinaire au sein d'une émission politique marque la volonté d'ouvrir le format à des mises en scène plus hybrides, alternant le sérieux et le superficiel, sacralisant et désacralisant la parole et la personnalité politique invitée.

Rituel d'inversion et mise à l'épreuve de l'invité politique

Pierre Leroux et Philippe Riutort interrogent le rapport de pouvoir qu'il existe entre l'invité politique et le journaliste dans le rituel d'inversion : « *Malgré un traitement souvent ironique et moqueur des animateurs, contribuant à retourner à leur profit le rapport de forces qui prévaut généralement entre journalistes et responsables politiques par l'établissement d'une sorte de « rituel d'inversion », les invités politiques semblent accepter ce traitement qui leur est infligé en faisant preuve d'humour* » (Leroux, Riutort, 2011). A la différence de l'émission politique qui ne remet pas toujours en question la sacralité du politique, les logiques de l'info-divertissement bousculent, voire même renversent la relation de pouvoir. Les journalistes peuvent ainsi mettre à l'épreuve le personnel politique en l'attaquant, en le critiquant,

en le déstabilisant sur le terrain non seulement politique mais aussi personnel, et ce sous une apparente décontraction : « *Le pire ennemi de Bayrou, c'est lui-même. Son ego est surdimensionné.* » (Émission du 12.11.2015) « *Mélenchon parle de lui à la troisième personne. Mégalo.* » (Émission du 26.05.2016).

Cette séquence s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus ancien de spectacularisation de l'émission politique et de désacralisation de l'invité politique (Lits, 2005 ; Leroux et Riutort, 2013). Elle vise à tester le politique non plus seulement sur ses compétences politiques mais aussi sur ses compétences médiatiques et communicationnelles. L'enjeu est d'apparaître comme étant capable de faire preuve d'autocritique, de dérision, d'humour, de rondeur, de jeu d'esprits, de montrer son « autorité plastique » (Darras, 1997). Loin d'être anecdotique et superficielle, cette séquence constitue pour le politique un exercice à risque dans la mesure où elle participe à forger son image publique. Et c'est justement à partir de cet enjeu essentiel que le journaliste peut se permettre une prise de contrôle du discours et du face-à-face. En relayant des énoncés produits par une opinion publique « connectée », il fait advenir une critique renforcée par le poids du nombre et la force de l'assertion qu'il est alors difficile de critiquer.

CONCLUSION

En nous appuyant sur l'analyse de la séquence finale *Des paroles et des actes*, nous avons essayé de comprendre comment les journalistes politiques peuvent se saisir des tweets réactifs publiés lors de l'émission. Nous avons observé deux manières de mobiliser Twitter. D'une part, les tweets sont convoqués comme révélateurs d'une « opinion publique connectée » dont il s'agit de rendre compte. Mais ils sont d'autre part saisis dans leur dimension singulière, en tant que petites phrases. Ce traitement journalistique entraîne un flou, une ambiguïté, une hybridation de la pratique du journalisme politique qui alterne entre recherche d'objectivité, d'expertise, de généralités et mise en scène de singularités, de petites phrases, de l'anecdotique.

En intégrant des paroles nouvelles, dites citoyennes, dans l'agora télévisuelle, l'émission politique semble remplir sa fonction démocratique d'ouverture de la scène publique à des acteurs qui en étaient jusqu'alors exclus. Cependant, si l'ordre du discours (Foucault, 1971) peut sembler modifié, il n'en demeure pas moins que des logiques politiques de circulation et de contrôle de la production discursive semblent agir sur les formes de représentation de la parole citoyenne.

Ainsi, l'intermédiation telle qu'elle est mise en œuvre permet davantage de reproduire des rapports de pouvoir déjà institués avant même l'arrivée d'Internet et de mettre à profit les potentialités actancielles qu'il offre (Théviot, Mabi, 2014). La mise en scène de l'intermédiation procède d'une volonté d'intégration de réactions extérieures au cadre télévisuel tout en maintenant des formes visibles de différenciation entre les acteurs en présence, créant ainsi une tension entre engagement et distanciation, horizontalité et verticalité, mise en valeur et instrumentalisation.

L'intermédiation répond également aux exigences de proximité, de participation, de réactivité, de rythme et de plasticité qu'imposent aujourd'hui les cadres de l'émission politique (Leroux et Riutort, *op. cit.*). La séquence devient plus facile à fabriquer en ne réclamant plus une légitimité scientifique comme les sondages (Champagne, 1990). Si elle semble en apparence légère et accessoire, elle illustre plutôt bien l'émergence de pratiques journalistiques qui se fondent sur un triptyque équationnel pour fabriquer un nouveau registre d'opinion publique simple à fabriquer et à mobiliser.

Si l'intermédiation introduit dans le cadre de l'émission politique des éléments propres à l'info-divertissement qu'il semble aujourd'hui difficile de pouvoir contourner, elle peut être également pensée comme la marque d'une évolution durable des formats télévisuels vers une « intermédiation » stratégique dont cette séquence est une des manifestations possibles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Betz, Michelle (2003), *Manuel des journalistes audiovisuels*, Knight International Press Fellow.
- Blondiaux, Loïc (1998), *La fabrique de l'opinion : une histoire sociale des sondages*, Paris : Seuil.
- Blondiaux, Loïc (1997), Ce que les sondages font à l'opinion, *Politix*, vol. 10, n° 37, p. 117-136.
- Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent (1991), *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard.
- Boyardjian, Julien (2014), Twitter, un nouveau « baromètre de l'opinion publique »?, *Participations*, n° 8, p. 55-74.
- Champagne, Patrick (1990), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, coll. Le sens commun, Paris : Editions de Minuit.
- Darras, Éric (1997), Les bienséances de l'échange politique. Naissance d'une tribune politique télévisuelle, *Politix*, n° 37, p. 9-24.
- Foucault, Michel (1971), *L'ordre du discours*, Paris : Gallimard.
- Goffman, Erving (1974), *Les rites d'interactions*, Paris : les Editions de Minuit.
- Krieg Planque, Alice, Ollivier Yaniv Caroline (2011), Poser les « petites phrases » comme objet d'étude, *Communication & Langages*, n° 168, p. 17-22.
- Krieg Planque, Alice (2011), Les 'petites phrases': un objet pour l'analyse des discours politiques et médiatiques, *Communication & Langages*, n° 168, p. 23-41.
- Leroux, Pierre, Riutort, Philippe (2013), *La politique sur un plateau. Ce que la télévision fait à la représentation*, Paris : PUF.
- Leroux, Pierre, Riutort, Philippe (2011), Les « petites phrases » Les émissions de divertissement : de nouveaux lieux de valorisation des petites phrases?, *Communication & langages*, p. 69-80.
- Lits, Marc (2005), La spectacularisation des émissions politiques dans les télévisions européennes, *Recherches en communication*, n° 24, p. 7-18.
- Mabi, Clément, Théviot, Anaïs (2014), Présentation du dossier. S'engager sur Internet. Mobilisations et pratiques politiques, *Politiques de communication*, n° 3, p. 5-24.
- Mercier, Arnaud, Pignard-Cheynel Nathalie (2014), Mutations du journalisme à l'ère du numérique : un état des travaux, *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [en ligne], n° 5, 2014, mis en ligne le 17 juillet 2014, consulté le 12 juillet 2017, <http://rfsic.revues.org/1097>.
- Neveu, Éric (1995), Les émissions politiques à la télévision. Les années quatre-vingt ou les impasses du spectacle politique, *Hermès La Revue*, n° 17-18, p. 145-162.

Du journal de l'Hommelet au Blog2Roubaix : les mutations de la contribution communicationnelle d'un comité de quartier à l'espace public

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Gersende Blanchard

Gersende Blanchard est maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille et membre du Groupe d'Etudes et de Recherche Interdisciplinaire en Information et Communication (GERIICO). Ses travaux de recherche portent sur l'intégration du numérique par les organisations partisanes et militantes ; la communication politique en ligne (stratégies, pratiques, acteurs) ; les productions et producteurs de l'information médiatique à l'heure du numérique et l'évolution des formes de médiation dans l'espace public.

Plan de l'article

Introduction

De l'arrivée du comité de quartier sur la Toile au Blog2Roubaix : retour sur la genèse d'un investissement sur le web

Un investissement marqué par une individualisation des pratiques militantes et communicationnelles

Les enjeux de la création du Blog2Roubaix

Le blog2Roubaix et le journal : des outils au service des habitants et a fortiori de la légitimation du rôle du comité de quartier de l'Hommelet

Les manifestations d'un élargissement du champ d'intervention dans l'espace public : un élargissement à l'échelle de la ville de Roubaix et au-delà

Les enjeux de l'élargissement de l'accès à la visibilité et son paradoxe

La professionnalisation : accompagnement et conséquence de l'élargissement de l'accès à la visibilité

Conclusion

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

Cet article interroge l'évolution des formes de médiation dans l'espace public dans le cadre des pratiques d'autopublication d'un comité de quartier roubaisien. Journal imprimé, site web, blog font partie de la panoplie des supports de mise à disposition d'informations par le comité de quartier de l'Hommelet, sans passer par les médias ni les pages dédiées aux associations du journal municipal. Il s'agit de voir si l'usage qu'il fait de l'internet constitue un moyen de donner forme à et de faire exister la contestation (Raoul, 2009) en conférant une visibilité potentiellement nouvelle, car élargie, aux tensions existantes dans l'espace local. Comment cette possibilité d'élargissement des publics, auxquels il peut s'adresser, est-elle intégrée dans les pratiques communicationnelles du comité de quartier ?

Mots clés

Comité de quartier, espace public, internet, journal, auto-publication, professionnalisation

TITLE

From the newspaper to the *Blog2Roubaix*: the evolution of the way of expression in the public sphere from neighborhood committee

Abstract

This paper questions the evolution of the forms of mediation in the public sphere by analysing self-publication practices implemented by a neighbourhood committee located in the town of Roubaix (France). In order to diffuse citizen information, the Hommelet committee uses a wide array of communication tools including a website, a blog and a print newspaper that allow it to avoid traditional gate-keepers such as local media. Our principal goal is to understand the role played by the use of the internet in shaping protest practices (Raoul, 2009) and providing a new and wider visibility to the tensions which run throughout the local sphere. How is the possibility to reach new audiences integrated into the committee's communication practices?

Keywords

Neighborhood committee, public sphere, internet, newspaper, self-publication, professionalization

TÍTULO

Del periódico al *Blog2Roubaix*: la evolución de la forma de expresión en la esfera pública desde el comité de barrio

Resumen

Este artículo examina la evolución de las formas de mediación en el espacio público como parte de las prácticas de auto publicación de un comité vecinal de Roubaix. Los periódicos impresos, el sitio web, el blog son parte de la gama de medios para el suministro de información por parte del comité del distrito de Hommelet, sin pasar por los medios o páginas dedicadas a las asociaciones del periódico municipal. Se trata de ver si el uso que hace de Internet constituye una forma de dar forma y hacer que exista la contestación (Raoul, 2009) al conferir una visibilidad potencialmente nueva, porque se amplió, con las tensiones existentes en El espacio local. ¿Cómo es esta posibilidad de ampliar las audiencias, a las que puede recurrir, integrarse en las prácticas de comunicación del comité de vecindario?

Palabras clave

Comité de vecindad, espacio público, internet, periódico, autopublicación, profesionalización

INTRODUCTION

Cet article propose d'interroger l'évolution des formes de médiation dans l'espace public, dans le cadre de pratiques d'autopublication d'un comité de quartier de la ville de Roubaix : le comité de quartier de l'Hommelet. Journal imprimé, site web, blog font partie de la panoplie des supports d'informations mise à disposition par ce comité de quartier, sans passer par les médias d'information traditionnels (les médias dominants) ni les pages dédiées aux associations du journal municipal. Nous proposons d'analyser la manière dont cet acteur historique de la militance locale se saisit du web, qui permet une communication élargie au-delà des seuls habitants du quartier, en comparaison de celle traditionnel-

lement permise par le journal papier qu'il éditait et diffusait antérieurement, de manière irrégulière, dans les boîtes aux lettres du quartier. Comment cette possibilité d'élargissement des publics, auxquels il peut s'adresser, est-elle intégrée dans les pratiques communicationnelles et militantes du comité de quartier de l'Hommelet? Que nous montrent ces pratiques communicationnelles des relations (interactions et tensions) qu'entretient le comité de quartier avec les professionnels de l'information et le pouvoir municipal? En quoi l'accès à une visibilité plus large des informations produites par le comité de quartier de l'Hommelet participe de la modification des pratiques et des formes de sa contribution communicationnelle à l'espace public? Ainsi faisons-nous l'hypothèse que l'usage que le comité de quartier fait de l'internet participe de l'évolution des modalités de sa participation et de son expression dans l'espace public, évolution qui serait accompagnée et favorisée par une modification du profil et des pratiques de ceux qui sont en charge de l'animation des outils de communication du comité de quartier. Ce travail, à la suite d'autres travaux, invite à interroger la relation entre supports de communication électronique et espace public local (Le Cam, 2003) et à analyser en quoi ces supports, produits par des acteurs qui ne sont pas des professionnels des médias, participent de sa dynamique (Raoul, 2008) en prenant part au *process* général d'informationnalisation (Miège, 2007).

Le « nouveau terrain » que représente internet est particulièrement bien investi par le comité de quartier de l'Hommelet qui y multiplie les formes de sa présence : site web, blog, page Facebook, compte Twitter, web-tv accessible aux abonnés de la Freebox. Nous nous intéressons plus particulièrement ici à l'usage qu'il fait de son blog, *LeBlog2Roubaix* (<https://leblog2roubaix.com>), créé en septembre 2006. Notre analyse se fonde sur la confrontation de trois types de matériaux : un corpus de 239 billets publiés sur ce blog sur une période de quatre mois pendant les trois années consécutives à sa création (soit de septembre à décembre pour les années 2006, 2007 et 2008) ; un corpus de 120 articles issus de cinq des onze numéros du journal papier, *Hommelet Informations*, qui lui préexistait de 1994 à 2004 ; et des discours recueillis au moyen de deux entretiens semi-directifs réalisés auprès des personnes en charge de la gestion du blog au moment de l'enquête. L'un effectué le 21 avril 2011 auprès de la personne à l'origine de la création du *Blog2Roubaix*, l'autre effectué le 2 mai 2011 auprès d'une personne employée à mi-temps par le comité de quartier de l'Hommelet pour participer à l'animation du blog. Signalons dès à présent que les verbatim des entretiens convoqués dans cet article seront signalés par E1 et E2.

L'analyse du matériau discursif, réuni à partir des billets du blog et des articles du journal, a consisté au repérage des thèmes abordés, des acteurs et des lieux mis en visibilité respectivement dans les discours tenus sur le blog et au sein d'*Hommelet Informations* à partir d'un travail à la fois quantitatif et qualitatif. Le fait de travailler par analyse comparative des modalités d'appropriation et de mise en discours, par un même acteur, de deux types de supports de communication qui se sont succédés, l'un sous format papier (de 1994 à 2004) et l'autre sous format électronique (depuis 2006), nous permet d'étudier les mutations de la contribution communicationnelle de ce type d'acteurs à l'espace public.

Période du corpus	Septembre à décembre 2006	Septembre à décembre 2007	Septembre à décembre 2008	TOTAL
Nombre de billets	58	97	84	239

Exemplaire du journal	N°3 Mai 1995	N°8 Août 1996	N°9 Avril 1997	N°10 Mai 2003	N°11 Janvier 2004	TOTAL
Nombre d'articles	8	41	29	17	14	109

Figure 1 : Répartition du corpus de billets issus du blog et du corpus d'articles issus du journal papier du comité de quartier de l'Hommelet

DE L'ARRIVÉE DU COMITÉ DE QUARTIER SUR LA TOILE AU BLOG2ROUBAIX : RETOUR SUR LA GENÈSE D'UN INVESTISSEMENT SUR LE WEB

Un investissement marqué par une individualisation des pratiques militantes et communicationnelles

L'arrivée sur le web du comité de quartier de l'Hommelet date de 1996, avec la mise en ligne de son premier site web. Elle est bien antérieure au *Blog2Roubaix*. Au regard de l'histoire de l'internet militant en France (Granjon, 2001 ; Cardon et Granjon, 2010), le comité de quartier de l'Hommelet, avec cette première initiative, peut être considéré comme un précurseur. Cet investissement précoce du web par le comité de quartier de l'Hommelet est étroitement lié à la volonté et aux compétences d'une personne en particulier : le permanent-habitant. Cet habitant de l'Hommelet, né à Roubaix, a rejoint le comité de quartier en 1994, d'abord en tant que bénévole, puis comme permanent-habitant à mi-temps à partir de 1995. En effet, depuis 1989, avec la reconnaissance des comités de quartier comme « interlocuteur privilégié de la municipalité » (Neveu, 1999, p. 350), la mairie de Roubaix a mis en œuvre des moyens budgétaires qui ont permis aux comités de quartier de disposer d'un local et d'un poste de permanent-habitant à mi-temps¹. Cet emploi de permanent-habitant, occupé par l'un des membres du comité de quartier, peut ici s'apparenter à une forme de rétribution matérielle du militantisme (Gaxie, 1977). C'est donc ce permanent-habitant, diplômé en communication et passionné d'internet, qui a joué le rôle de sensibilisateur à l'intérêt d'une présence sur le web pour le comité de quartier. Après avoir découvert internet dans le cadre d'un stage de fin d'études et s'être essayé à la création d'un site web pour un groupe musical, il a pris l'initiative de mettre à profit son intérêt et ses compétences personnelles en informatique pour créer le site web du comité de quartier de l'Hommelet. Les débuts du comité de quartier sur le web ont donc été marqués par un certain sens de la débrouillardise de la part de celui qui en est à l'origine et se révèlent dépendants de ses capacités à s'auto-former :

« J'utilisais un logiciel qui n'existe plus, qui s'appelle Claris Home Page, qui est du html wysiwyg, enfin basique de chez basique et effectivement, ce qui fait que je l'ai conçu page par page. Mais c'était pas si dur. Parce que les débuts d'internet, fallait chercher, donc ça m'a appris à regarder » (E1).

L'investissement du web par le comité de quartier de l'Hommelet s'inscrit dans la tendance remarquée à l'individualisation des pratiques militantes dont on peut observer ici un certain accomplissement avec le recours aux technologies de l'information et de la communication (Tic), et plus précisément dans l'initiative prise de manière isolée par le permanent-habitant de créer un site web pour le comité de quartier, puis le *Blog2Roubaix*, si bien que, comme il le souligne lui-même, « au début, [il] considérai[t] le blog un peu comme le [s]ien » (E1). Sur le blog, ceci se manifeste par un certain nombre de discours tenus à la première personne et qui sont, par exemple, l'occasion pour ce permanent-habitant de faire part de son ressenti personnel par rapport à la manière dont il a vécu la journée où le comité de quartier de l'Hommelet a dû quitter le local dans lequel se trouvait son siège (Billet du 4/10/2006, « expulsion (1) ») ou de faire part de ses commentaires sur les déclarations d'un élu local (Billet du 11/12/2008, « Revue de presse spécial Comités de quartier »). Ainsi le *Blog2Roubaix* est marqué par une certaine individualisation des prises de positions dans le débat public (Cardon et Delaunay-Tétrel, 2006, p. 62) conférant « une tonalité subjective,

.....

1. Les comités de quartier roubaisiens datent de 1977. Ce sont des associations indépendantes de la mairie et elles ne doivent pas être confondues avec les conseils de quartier que la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (dite loi Vaillant) a rendu obligatoire dans les villes supérieures à 80 000 habitants et dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition ainsi que les modalités de fonctionnement. Pour un retour sur la naissance et l'histoire des luttes et « petites » victoires des comités de quartier roubaisiens dans le développement de la démocratie locale cf. Neveu, 1999.

et parfois même affective, aux dires publicisés » (Granjon, 2016, p. 86) que nous n'avons pas observée dans les articles des numéros du journal du comité de quartier étudiés.

Les enjeux de la création du Blog2Roubaix

Avec le site web, comme le résume le permanent-habitant, « l'idée c'était d'exister sur internet » (E1). Mais cette existence prend une valeur particulière dans le cadre de la création du *Blog2Roubaix*. En effet, assurer une présence en ligne par l'intermédiaire du *Blog2Roubaix* est envisagé comme une nécessité face à l'expulsion du comité de quartier de l'Hommelet de son local, et comme un moyen d'assurer la poursuite de la contestation et de faire « parler de nous [du comité de quartier de l'Hommelet] sur internet » (E1). Pour le comité de quartier, internet représente un autre lieu (un terrain virtuel) où continuer à matérialiser son existence, faire entendre sa voix et sensibiliser (mobiliser) les internautes à sa cause.

« Alors qu'on annonce notre expulsion après douze ans de bons et loyaux loyers (...) je viens d'apprendre que c'est lors de la Journée Mondiale de l'Habitat que notre association d'habitants se retrouve à la rue, à cause d'un propriétaire lui-même organisme financé par l'argent public pour faire de "l'insertion par le logement". Le rassemblement symbolique est fixé à 17h devant le 222 avenue des Nations Unies à Roubaix » (Billet du 29/09/2006, « Expulsés lors de la journée mondiale de l'habitat »)².

Le blog se fait ainsi le relais de la contestation du comité de quartier de l'Hommelet contre son expulsion. La vidéo réalisée par le permanent-habitant y est l'occasion de montrer la mobilisation et le soutien des habitants mais aussi des élus présents aux côtés du comité lors de ce rassemblement (Billet du 6/10/2006, « expulsion, le film »). Pour le comité de quartier, le blog peut se faire support de contestations et d'interpellations, y compris à l'égard de la municipalité, lorsque cela concerne l'obtention de ses subventions ou les conditions d'occupation de son nouveau local³, mais aussi et plus largement lorsqu'il s'agit, par l'intermédiaire de la reprise d'articles de presse commentés, de défendre l'existence et le rôle des comités de quartier à Roubaix face au projet de réforme de la démocratie participative du conseil municipal. La pratique de reprise de discours originellement produits et diffusés par les médias traditionnels dominants (professionnels et commerciaux) sur les supports permettant l'autopublication a déjà bien été repérée [cf. notamment Rebillard, 2006, 2007]. Cependant, il est intéressant de souligner qu'à plusieurs reprises le comité de quartier de l'Hommelet a recours à cette pratique pour relayer ses prises de positions et son mécontentement, non pas de manière directe, mais par l'intermédiaire de déclarations qu'il a pu tenir dans la presse et donc par l'intermédiaire des médiateurs traditionnels que sont les journalistes professionnels (cf. par exemple le billet du 2/12/2008, « Nord-Eclair : « Le comité de quartier mécontent » » ou le billet du 17/12/2008, « [VDN⁴] « Touche pas à ma démocratie citoyenne... » »). Ceci tend à montrer que l'autonomisation de la publication (Rebillard, 2007) que permet l'usage du *Blog2Roubaix* n'est pas synonyme, pour le comité de quartier de l'Hommelet, d'une remise en cause des professionnels de l'information et de leur rôle dans l'animation du débat public local. La mise en œuvre d'un dispositif alternatif de production d'information tel que le *Blog2Roubaix* ne relève pas prioritairement d'une action collective motivée par la critique des médias (Granjon, 2016).

.....

2. Les extraits des billets issus du Blog2Roubaix sont reproduits « tels quels », c'est-à-dire avec les éventuelles fautes de frappe, d'orthographe ou omissions qu'ils peuvent comporter.

3. Cinq des billets du blog ont été l'occasion pour le comité de quartier de l'Hommelet de faire part de son mécontentement et de contester la décision de la Ville d'utiliser le nouveau local du comité pour la tenue d'expositions organisées par une autre association, comme en témoigne l'extrait du billet suivant : « la Mairie de Roubaix invente la compression de citoyens de la démocratie locale ! Prenez un comité de quartier associatif dynamique mais expulsé, promettez-lui un local "inutilisé depuis 3 ans" d'une galerie municipale annoncée comme "moribonde", laissez les habitants le retaper, et ensuite annoncez une série d'expositions subitement financées en lieu et place » (Billet du 13/12/2008, « Compression de citoyens (photos) »).

4. « VDN » est ici utilisé pour « Voix du Nord », le nom d'un journal de presse quotidienne régional des Hauts-de-France.

La reprise des articles de presse concernant le comité de quartier de l'Hommelet est certes envisagée comme une « manière d'alimenter le débat » (E1), mais nous pouvons nous demander si elle ne constitue pas parfois une manière de le faire tout en se protégeant derrière le discours produit par d'autres, en l'occurrence celui des journalistes professionnels. D'ailleurs, comme le soulignait l'un des interviewés, il ne s'agit pas pour le blog de « devenir le blog contre la mairie » (E1). N'oublions pas que ce sont les subventions accordées par la municipalité qui permettent aux comités de quartier de pouvoir, entre autres, assurer la production de ce support de communication.

LE BLOG2ROUBAIX ET LE JOURNAL : DES OUTILS AU SERVICE DES HABITANTS ET A FORTIORI DE LA LÉGITIMATION DU RÔLE DU COMITÉ DE QUARTIER DE L'HOMMELET

Nous nous intéressons donc à un type d'acteur, des associations initiées par les habitants, dont l'une des fonctions est de construire et porter une parole publique collective, concernant les problèmes et les projets du quartier, à l'intention de la cible habitante et au-delà de la municipalité. Les comités de quartier constituent des instances de médiation entre les habitants du quartier et le pouvoir local en place, et qui, comme le souligne François Rangeon, « se situent à mi-chemin entre un rôle d'instance consultative représentative des intérêts de la population et un rôle de groupe de pression relayant la mobilisation de certaines catégories d'habitants » (Rangeon, 1999, p. 337). Le journal *Hommelet Informations* constituait l'un des moyens d'assurer cette fonction si l'on considère, comme cela était stipulé dans l'éditorial du numéro 10, que son rôle était de « parler du quartier, certes, mais aussi faire remonter les paroles d'habitants, car cette feuille de choux [était] aussi envoyée aux élus de la Ville de Roubaix » (« Edito », *Hommelet Info*, n° 10, mai 2003, p. 1). Qu'en est-il du *Blog2Roubaix*?

Tout d'abord, l'usage de l'internet est envisagé comme « un moyen moderne d'encourager la citoyenneté » (« *L'Hommelet est sur le web* », *Hommelet Info*, n° 9, avril 1997, p. 13). L'une des fonctions du blog, selon ses animateurs, est de « mettre en avant ce que font les habitants » (E2), de « montrer les initiatives des habitants » (E1). Comme cela était le cas antérieurement dans le journal du quartier, sont relayées sur le blog les différentes actions du comité de quartier de l'Hommelet ou d'autres associations auxquelles participent les habitants du quartier. Il est, en cela, conçu comme « un outil de communication pour le comité de quartier » (E2) :

« Prenez le temps de découvrir ce **moment de vie** roubaisienne : au cœur du quartier de l'Hommelet, le Comité de Quartier a mis en place depuis quelques années un jardin en cœur d'îlot, à la place d'une ancienne courée. Il est animé par des habitants du quartier (...) » (Billet du 19/09/2006, « Un moment vert »).

Mais comme le souligne le permanent-habitant, le blog se veut également un outil pour « porter des revendications citoyennes qu'on vit ou dont on est témoin » (E1). Comme le journal avant lui, le blog du comité de quartier constitue un « lieu » où peuvent être affichées les revendications vis-à-vis de tel ou tel problème ou prise de position des responsables politiques locaux, que ce soit à l'initiative des habitants ou des animateurs du blog. Le blog peut faire office de réceptacle public des revendications du comité de quartier ou des habitants à l'égard et à l'encontre de la municipalité de Roubaix ou de l'un ou l'autre de ses élus. Un réceptacle des contestations, des doléances ou des interpellations adressées aux responsables locaux et qui prend place en dehors des espaces de mise en visibilité et de communication de la municipalité, comme le laisse entendre la narration de cette expérience avec un premier adjoint :

« [nom du premier adjoint de l'époque] par exemple, c'est le premier adjoint qui va devenir maire, on l'a allumé dans la presse mais enfin on l'a allumé sur notre blog (...) Et donc il m'a appelé « bon alors [prénom de l'enquêté] bon j'ai vu ton papier je voudrais répondre ». Ben je dis ouais, pas de problème, enfin c'est normal, c'est le droit de réponse. Donc on a fait une interview, on a, ben voilà, je lui ai redit

ce que j'avais dit et il a répondu donc euh. Donc voilà, c'est intéressant parce que du coup euh il ne le fait pas forcément sur la web tv de Roubaix, donc voilà, c'est intéressant du coup. Parce que du coup, ça devient un lieu où euh ben on interpelle un politique et il vient répondre » (E1).

Il apparaît que l'usage qui est fait de son blog par le comité de quartier de l'Hommelet participe de sa volonté de légitimer et (ré)affirmer son rôle d'intermédiaire de la participation. Le blog, comme antérieurement le journal du comité, est ainsi présenté comme un outil mis au service des habitants qui sont invités à prendre la parole :

« Ce journal est donc le vôtre. N'hésitez donc pas à nous contacter pour proposer des sujets et des infos, pour réagir ou nous suggérer des idées » (éditorial du numéro 10, Hommelet Informations, 2003).

« Ce blog est le vôtre (...) si vous voulez proposer des sujets (...) voilà on vient, on vous filme et vous pouvez nous raconter ce que vous voulez, des moments de vie comme ça » (Billet du 14 septembre 2006, « Bienvenue à Roubaix »).

Ceci participe, dans le même temps, de la volonté du comité de quartier de l'Hommelet de légitimer son rôle de médiateur et sa capacité à représenter la parole des habitants, en leur offrant la possibilité d'accéder à une forme de visibilité publique par l'intermédiaire de son blog. Car, comme le rappelle Bruno Raoul, l'aptitude des comités de quartier à parler au nom des habitants dépend de leur capacité à construire une figure de ceux-ci, dans la mesure où

« le comité de quartier n'a de représentativité que celle qu'il parvient par lui-même, par ses statuts, par ses assemblées générales, par ses propres actions, à argumenter et à légitimer (...) il ne dispose pas d'une caution institutionnelle fondatrice comparable à celle que confère une élection au suffrage universel » (Raoul, 2009, p. 123).

Cependant, force est de constater que sur le blog comme dans le journal, la mise en visibilité des habitants intervient davantage à partir de la mise en visibilité de scènes de vie, de discussions filmées relevant du registre de la conversation ordinaire qui devient ici publique et qui n'apparaissent pas toujours reliées à une volonté de mise en débat public. Ceci laisse à penser, comme a déjà pu le remarquer Bruno Raoul à propos des journaux de quartier, que « chaque parole retranscrite ou rapportée semble avoir sa légitimité publique en soi, du seul fait qu'elle émane d'un habitant ou d'une habitante (ou prétendus comme tels) » (Raoul, 2009, p. 129). La catégorie habitant, notamment traduite à travers l'étiquetage « paroles habitant » des billets sur le blog, apparaît comme catégorie de justification et de légitimation (Neveu, 1999, p. 363).

LES MANIFESTATIONS D'UN ÉLARGISSEMENT DU CHAMP D'INTERVENTION DANS L'ESPACE PUBLIC : UN ÉLARGISSEMENT À L'ÉCHELLE DE LA VILLE DE ROUBAIX ET AU-DELÀ

Au-delà du nom choisi pour le blog et son adresse url, dès le premier billet posté, on peut constater que le blog est envisagé comme une opportunité, d'une part d'élargir le champ d'intervention des sujets au-delà du périmètre du quartier de l'Hommelet en montrant « un peu ce qu'est la vie roubaisienne », et d'autre part de s'adresser à un public élargi, non limité aux seuls habitants du quartier, ni même à ceux de la ville de Roubaix, mais à tous les internautes.

« J'ai l'honneur de réaliser ma première vidéo de ce nouveau site web qui va s'adresser en fait à tous les Roubaisiens et pas seulement. Et donc l'objectif en fait c'est de montrer un peu ce qu'est la vie roubaisienne » (Billet du 14/09/2006, « Bienvenue à Roubaix »).

A la différence de ce qui a pu être observé à partir du corpus d'articles issus du journal *Hommelet Informations*, les sujets abordés et les acteurs mis en visibilité ou à qui la parole est donnée sur le *Blog2Roubaix* ne se cantonnent pas à ceux du quartier de l'Hommelet. Si le maire de Roubaix ou des artistes lyonnais, par exemple, sont évoqués dans *Hommelet Informations*, ceci

intervient toujours dans le cadre de leur venue dans le quartier de l'Hommelet, ce qui semble légitimer le fait que le journal en parle. Le blog, quant à lui, témoigne d'une véritable ouverture sur le hors quartier, et même au-delà en dehors de la ville de Roubaix, à partir des acteurs, actions et lieux qui y sont mis en visibilité (Blanchard in Noyer *et al.*, 2013). Car avec le blog, comme le souligne son créateur, « l'idée [dès le départ] c'était de dire ben on ne s'interdit pas d'aller interviewer, enfin de faire des sujets qui ne concernent pas que l'Hommelet » (E1).

« *Un petit bar de quartier, quasiment caché, qui est resté intact de génération en génération. Petit inventaire des objets d'époque — et utilisés à l'époque — par Fred Giraud, le gérant du Bar à Machine, mémoire vivante du quartier qui qualifie, de manière très jolie, les urbanistes de "voleurs de soleil!" Et c'est toujours à Nice, dans le quartier St Roch. Avec en prime quelques mots en patois niçois* » (Billet du 20/09/2007, « Fred Giraud, Le Bar à Machine »).

Cette extension du territoire couvert intervient dans le cadre de déplacements des membres du comité de quartier pour des manifestations organisées par les réseaux associatifs régionaux, nationaux et internationaux auxquels participe le comité. Mais les invitations du permanent-habitant à l'origine de la création du *Blog2Roubaix* à venir parler de l'expérience du blogging sont elles-mêmes devenues des occasions de traiter de sujets en dehors du quartier et de Roubaix, et d'interviewer, pour le blog, des personnes présentes sur les lieux de ces manifestations. Ceci tend à confirmer l'hypothèse de la possibilité d'un élargissement du champ thématique et du périmètre d'intervention du comité de quartier dans l'espace public du fait de l'existence et de l'usage du *Blog2Roubaix*, dans la mesure où la présence du comité de quartier à ces manifestations est liée au blog et vise à « parler du blog ». Ainsi sur les 239 billets que comporte le corpus, 30 sont liés à ce type de déplacements, sachant que ce genre de billets est absent du corpus réuni sur les quatre premiers mois d'existence du blog.

LES ENJEUX DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS À LA VISIBILITÉ ET SON PARADOXE

En comparaison de son journal, dont l'aire de diffusion était liée à celle de son aire de distribution (celle du quartier de l'Hommelet), le *Blog2Roubaix* offre donc au comité de quartier la possibilité de s'adresser de manière régulière à un public élargi, « sur un support qui peut toucher aussi bien les proches voisins que des personnes à l'autre bout du monde », comme cela était d'ailleurs souligné dans les pages d'*Hommelet Informations* (« L'Hommelet est sur le web », *Hommelet Informations*, n°9, 1997, p.13). Il apparaît dès lors possible d'identifier en cela une évolution de la communication du comité de quartier de l'Hommelet en raison de l'évolution du rapport aux publics qui la caractérise. Derrière l'enjeu de l'élargissement potentiel des destinataires se trouve celui de l'élargissement de la visibilité du comité de quartier de l'Hommelet. Catherine Neveu a pu mettre en évidence la faible visibilité, tant physique que politique, dont jouissent les comités de quartier roubaisiens auprès des habitants (Neveu, 1999, p. 351-352) et la faible reconnaissance dont ils jouissent auprès de l'autorité municipale (Neveu, 2003, p. 116). Or, il apparaît que pour le comité de quartier de l'Hommelet, le *Blog2Roubaix* constitue un moyen d'améliorer sa visibilité - pas forcément directement auprès des habitants, car comme en avait conscience le permanent-habitant « faire un site web, on savait que c'était pas forcément lu par les habitants » (E1) -, mais par l'intermédiaire de l'élargissement de l'accès à la visibilité que permet l'usage d'internet (Cardon, 2010) :

« *Je pense que si on avait continué à faire Hommelet Infos dans le quartier, on n'aurait pas touché les associations roubaisiennes, on n'aurait pas touché les associations en dehors de Roubaix, les réseaux en dehors de Roubaix. (...) on ne serait pas invités au FORIC [Forum International de l'Information Citoyenne] à Nice (...). Voilà, ça nous donne une visibilité plus large* » (E2).

Le comité de quartier, grâce au blog, semble être devenu un interlocuteur pour les associations roubaisiennes qui le sollicitent pour relayer leurs actions, la cause qu'elles défendent

ou les manifestations qu'elles organisent (Cf. billet du 21/10/2008, « Un nouveau local pour l'épicerie solidaire »). Ceci donne le sentiment aux animateurs du blog que le comité de quartier, grâce au blog, est reconnu non seulement par les associations roubaisiennes mais aussi par la municipalité comme un acteur de la production d'information locale, en ce qu'il est invité « par la Ville aux événements comme peut l'être la presse locale » (E2).

La « visibilité plus large » que permet le *Blog2Roubaix* au comité de quartier de l'Hommelet est aussi elle-même mise en visibilité sur le blog: que ce soit par l'intermédiaire de l'annonce des manifestations auxquelles le comité de quartier est convié pour parler du blog, de sa nomination pour le « concours international de blogs de la Deutsche Welle » (Billet du 24/10/2007, « *Le Blog2Roubaix* nommé par les Best Of The Blogs! »), de la reproduction des articles ou reportages originellement produits et diffusés par les médias de presse ou audiovisuels évoquant le blog ou enfin, comme cela était le cas au moment de l'enquête, par l'intermédiaire de l'affichage en temps réel de la diversité géographique de la provenance des visiteurs du blog⁵.

« *On sait d'où viennent les gens, et ça c'est rigolo, parce qu'ils viennent de partout dans le monde (...), et ça les élus savent, enfin je sais que, j'ai discuté par exemple avec Madame [nom de la personne] qui est maintenant élue régionale, vice-présidente régionale, qui depuis le début, regardait le blog et m'a dit, « ouais, en plus votre blog il est regardé de partout », et euh pour des élus locaux (rire) (...) ils savent que ben il y a des gens qui nous regardent »* (E1).

Le *Blog2Roubaix* constitue donc, pour le comité de quartier de l'Hommelet, un moyen de montrer (notamment aux élus dont il est dit qu'ils consultent le blog) la visibilité dont il jouit en dehors du quartier et même de la ville. Il est, en cela, envisagé comme « un outil de pression » (E1), qui permettrait de lui donner « un poids » :

« *Je crois que ça nous donne du poids aussi euh c'est-à-dire que c'est un blog qui est éventuellement lu partout en France et donc il y a une image de la ville qui peut éventuellement se retransmettre via notre blog »* (E1).

Mais l'élargissement de l'accès à la visibilité peut se révéler paradoxal. En effet, il semblerait que celle-ci puisse être à l'origine d'une certaine retenue, d'une certaine « pudeur » à « montrer tout le côté sale de Roubaix » (E1) et donc à se faire l'écho des problèmes liés à la malpropreté, par exemple. Sur le blog, seuls deux billets du corpus se faisaient l'écho des revendications d'un habitant de l'Hommelet en faveur de l'installation de poubelles pour lutter contre la malpropreté du quartier, quand dans *Hommelet Informations*, quatre des articles issus du corpus traitaient du problème de la malpropreté du quartier tandis que les photos les accompagnant reflétaient une image dégradée de certaines de ses rues. (« Les maisons vides ou murées du quartier! », *Hommelet Informations*, n° 8, été 1996, p. 13 ; « Propreté: ce n'est pas gagné! » et « Une si tranquille rue... », *Hommelet Informations*, n° 10, mai 2003, p. 1 et p. 2, « La casse qui s'est cassée! », *Hommelet Informations*, n° 11, janvier 2004, p. 3).

Avec et sur le blog, il s'agirait de ne pas ternir l'image de Roubaix, comme le laissent entendre les propos du permanent-habitant : « j'ai envie de dire Roubaix ça bénéficie tellement d'une mauvaise image pour l'instant que ce n'est peut-être pas la peine d'en rajouter » (E1). Dès lors, nous pouvons nous demander si la volonté de « rester positif, [de] montrer ce qui se passe de bien, le côté militance de Roubaix » (E1), au-delà des frontières communales, ne se fait pas au détriment de l'un des rôles du comité de quartier de l'Hommelet et de son support de communication, qui consiste à rendre visible, auprès du pouvoir local, les problèmes auxquels sont confrontés les habitants. Avec le *Blog2Roubaix* et la visibilité élargie dont il jouit en dehors de la ville, le comité de quartier de l'Hommelet se trouverait pris entre un engagement voué à mettre en relief « les dysfonctionnements du territoire et le souci d'en restituer une image plus positive » vers l'extérieur, comme peuvent l'être les journalistes en charge de la couverture médiatique de Roubaix

.....

5. Sur le *Blog2Roubaix*, deux widgets fournissaient une visualisation en temps réel de la provenance (par ville, région et pays) des internautes qui étaient en train de consulter le blog par l'intermédiaire d'une mappemonde.

pour les titres de la presse quotidienne régionale (Kaciaf et Talpin, 2016, 115). La visibilité élargie octroyée au comité de quartier par l'intermédiaire de son blog le conduirait à s'éloigner de son rôle originel et à autocensurer (Dupuy-Salle, 2014) les discours qui y sont publicisés. Avec et sur son blog, le comité de quartier de l'Hommelet intervient et se positionne en médiateur des informations au-delà de son territoire de référence, le quartier. Il se retrouverait alors, sous certains aspects, en concurrence avec les acteurs, dont la municipalité roubaisienne, qui traditionnellement communiquent sur ces territoires et à qui revient habituellement le rôle de promouvoir la ville, notamment en dehors des frontières communales. Ceci soulève la question des conséquences de la conversion des acteurs de la militance locale aux relations publiques généralisées (Miège, 2007) dont on constate qu'elle peut se traduire par le souci d'une certaine édulcoration de la dimension critique des discours produits et de l'auto-assignation d'une posture d'obligance (Dupuy-Salle, 2014, p. 66). La compatibilité de la militance et du pouvoir critique du comité de quartier dans le contexte de l'utilisation qu'il fait de son blog pose question.

LA PROFESSIONNALISATION : ACCOMPAGNEMENT ET CONSÉQUENCE DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS À LA VISIBILITÉ

Les différentes initiatives mises en œuvre par le comité de quartier de l'Hommelet pour déployer sa présence et sa mise en visibilité sur le web, et au-delà, sont accompagnées par une évolution vers des pratiques considérées comme plus professionnelles, en référence aux standards et aux pratiques des journalistes professionnels. Ceci se traduit entre autres par la mise en place hebdomadaire d'« une réunion, un comité de rédaction où on voit les reportages à faire pour la semaine, les sujets à traiter » (E2) ou encore par un raccourcissement des formats et le recours au montage vidéo. En effet, les productions vidéo qui pouvaient régulièrement durer jusqu'à deux heures ont peu à peu été supplantées par des formats de type reportages de moins d'une dizaine de minutes. Comme l'explique l'un des interviewés, « On essaie de rendre ça plus dynamique, sur un ton plus journalistique, peut-être pour qu'il y ait plus de vues, pour que ce soit plus agréable (...) C'est pas, sur les sujets, sur les sujets, [le créateur du blog] traitait les mêmes sujets avant sauf que voilà il n'y avait pas de montage derrière, il n'y avait pas de, de rédaction derrière » (E2).

La contribution communicationnelle du comité de quartier de l'Hommelet dans l'espace public se révèle largement prise en charge non plus seulement par des militants-bénévoles habitant le quartier, mais par des personnes recrutées pour les compétences en matière d'usages des Tic et surtout d'écriture journalistique dont elles disposent. Ce dont témoigne par exemple le profil de l'une des animatrices du *Blog2Roubaix* qui est initialement intervenue pour le blog en tant que bénévole, puis en tant que stagiaire dans le cadre de ses études en « journalisme et documentation », avant d'être employée à mi-temps par le comité de quartier pour participer à l'animation du blog alors qu'elle n'habite pas le quartier de l'Hommelet. D'autres personnes, du fait de leurs compétences en montage vidéo ou production d'écrits journalistiques, ont également pu être recrutées de manière plus temporaire ou accueillies en stage pour participer à « une prestation à faire sur la vidéo » (E1) ou réaliser des reportages vidéo pour le *Blog2Roubaix*. Les compétences en journalisme semblent avoir pris le dessus par rapport au statut d'habitant-militant du quartier. Le recrutement de personnes qui ont suivi une formation en journalisme manifeste une volonté de professionnalisation comme le laissent deviner les propos du créateur du blog : « c'est des vraies journalistes, comparées à moi qui suis pas journaliste » (E1). Son discours témoigne d'une « extension du professionnalisme journalistique qui tend à devenir symboliquement la référence majeure » (Spano, 2004, p. 102).

Ainsi, une partie des personnes qui prennent en charge la communication du comité de quartier de l'Hommelet seraient d'abord des professionnels, en herbe ou en devenir, du journalisme, et non plus seulement des habitants-militants mettant leurs compétences au service du comité de quartier et de la cause habitante. Parmi les personnes recrutées, l'une a été correspondante pour un journal de presse quotidienne régionale tandis qu'une autre a travaillé pour la télévision locale de la métropole lilloise. Ceci témoigne d'une évolution des profils glissant vers un principe de rétribution qui tendrait à être dominé par des enjeux plus journalistiques, ou pour le moins professionnels, que militants (Ferron, 2016, p.24). A l'instar de ce que Benjamin Ferron (2016) a pu observer ailleurs, pour ces personnes, le *Blog2Roubaix* semble constituer « un espace de compensation vis-à-vis du champ journalistique officiel (ou reconnu) » qui permet à des aspirants journalistes de trouver une place que ne leur offre pas le marché du travail (Ferron, 2016, p.25). Les travaux de William Spano (2004) et Yannick Estienne (2007) ont déjà mis en évidence la possibilité de repli que constituent les magazines de marque et les webzines qui renvoient à des univers d'insertion professionnelle pour des journalistes et apprentis journalistes en mal de supports d'information marchands, ou en situation précaire, et qui voient dans les médias de sources une manière de compléter leurs revenus ou d'acquérir une expérience à valoriser professionnellement. Ainsi, la professionnalisation des pratiques des animateurs du blog du comité de quartier de l'Hommelet, qui devient de moins en moins un outil amateur de la militance locale mais plutôt un outil d'information diffusé dans un espace public élargi, participe du phénomène de dilution du journalisme (Ruellan, 2005).

CONCLUSION

L'analyse comparative menée sur les corpus issus du blog et du journal du comité de quartier de l'Hommelet permet de montrer que le discours du blog témoigne d'une extension du territoire couvert et des sujets abordés par le comité de quartier. Par l'intermédiaire de son blog, il intervient et se positionne en médiateur des informations relatives à un territoire géographique dont les contours sont plus vastes que ceux du quartier de l'Hommelet. Dès lors, sous certains aspects, le comité de quartier de l'Hommelet apparaît comme en concurrence avec les acteurs qui traditionnellement communiquent sur ces territoires. Ce nouveau positionnement du comité de quartier le place face à un dilemme : sa mission de relais des revendications des problèmes du quartier et de ses habitants, semble se révéler difficilement compatible avec le souci qu'il a de l'image qu'il peut donner de l'Hommelet et au-delà de la ville de Roubaix. L'évolution des pratiques du comité de quartier de l'Hommelet vers une communication soucieuse d'être plutôt positive, plus consensuelle, plus lisse concernant les problèmes auxquels sont confrontés les habitants de Roubaix révélerait une communication plus éloignée d'une politique de communication d'animation du débat public et d'inscription des problèmes publics à l'agenda politique. En définitive, nous sommes ici face à un phénomène déjà bien connu et repéré depuis longtemps : celui de la généralisation des relations publiques (Miège, 2007).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Blanchard, Gersende (2013), « L'usage de son blog par un comité de quartier roubaisien : un exemple de la manifestation de la production de territoires (enchevêtrés) » (p.257-276), in Noyer, Jacques, Paillart, Isabelle, Raoul, Bruno (dir.), *Médias et Territoires. L'espace public entre communication et imaginaire territorial*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.

- Cardon, Dominique (2010), *La Démocratie internet. Promesses et limites*, Paris : Editions du Seuil.
- Cardon, Dominique ; Delaunay-Tétré, Hélène (2006), « La production de soi comme technique relationnelle. Un essai de typologie des blogs par leurs publics », *Réseaux*, 24, 138, p. 15-71.
- Cardon, Dominique ; Granjon, Fabien (2010), *Mediactivistes*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Dupuy-Salle, Manuel (2014), « Les cinéphiles-blogueurs amateurs face aux stratégies de captation professionnelles : entre dépendance et indépendance », *Réseaux*, vol. 1, n° 183, p. 65-91.
- Estienne, Yannick (2007), *Le journalisme après Internet*, Paris : L'Harmattan.
- Ferron, Benjamin (2016), « Professionnaliser les médias alternatifs? Enjeux sociaux et politiques d'une mobilisation (1999-2016) », *Savoir/Agir*, 4, n° 38, p. 21-28.
- Gaxie, Daniel (1977), « Économie des partis et rétribution du militantisme », *Revue Française de science politique*, 27, p. 123-154.
- Granjon, Fabien (2001), *L'Internet militant*, Rennes : Edition Apogée.
- Granjon, Fabien (2016), « Mobilisations informationnelles et Web participatif » (p. 83-99), in Coutant, Alexandre (dir.), *Internet et politique*, Paris : CNRS Editions.
- Kaciaf, Nicolas ; Talpin, Julien (2016), « S'engager sans politiser. Sociologie du journalisme dans « la ville la plus pauvre de France » », *Politiques de communication*, 2, n° 7, p. 113-149.
- Le Cam, Florence (2003), « Les carnets (weblogs), une piste pour l'expression citoyenne locale? », *Deuxième Workshop de M@rsouin*, ENST Bretagne, Brest, [en ligne], Consulté le 5 avril 2013, http://www.marsouin.org/IMG/pdf/FLC_S2C3_norm.pdf.
- Miège, Bernard (2007), *La société conquise par la communication. Tome III, Les Tic entre innovation technique et ancrage social*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Neveu, Catherine (2003), *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens d'une ville du Nord*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Neveu, Catherine (1999), « Quel(s) espace(s) public(s) pour «les habitants»? Réflexions autour de l'expérience de Comités de quartier à Roubaix » (p. 347-365), in Blondiaux, Loïc ; Marcou, Gérard ; Rangeon, François (dir.), *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Rangeon, François (1999), « Les comités de quartier, instruments de démocratie locale? », in Blondiaux, Loïc ; Marcou, Gérard ; Rangeon, François (dir.), *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Raoul, Bruno (2009), « Un espace public local au miroir d'un journal de quartier », *Mots. Les langages du politique*, 90, p. 119-132.
- Raoul, Bruno (2008), « Des médias de quartier au miroir d'une perspective interdisciplinaire : quels enjeux pour les SIC? », *Actes du 16ème Congrès de la SFSIC*, [en ligne], Consulté le 5 avril 2013, http://www.sfsic.org/congres_2008/spip.php?article102.
- Rebillard, Franck (2007), *Le Web 2.0 en perspective. Une analyse socio-économique de l'internet*, Paris : L'Harmattan.
- Rebillard, Franck (2006), « L'information journalistique sur l'internet, entre diffusion mass-médiatique et circulation réticulaire de l'actualité » (p. 213-226), in Broudoux, Evelyne ; Chartron, Gislaïne (dir.), *Document numérique et société*, Actes du colloque DocSoc 06, Paris : ADBS Editions.
- Ruellan, Denis (2005), « Expansion ou dilution du journalisme? », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, [en ligne], Consulté le 19 février 2018, <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2005/Ruellan/>
- Spano, William (2004), « Les magazines culturels de marque sous l'emprise du journalisme », *Communication & Langages*, n° 140, p. 97-107.

La sphère publique sur les réseaux sociaux en Chine : enjeux et stratégies des acteurs

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Tingting Tao

Tingting Tao est doctorante en Sciences de l'Information et de la Communication au sein du laboratoire Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication. Ses travaux de recherche étudient la sphère publique sur les réseaux sociaux en Chine. Ils portent en particulier sur l'analyse des stratégies des acteurs sociaux impliqués.

taotingting1024@163.com

Plan de l'article

Introduction

Le développement des réseaux sociaux chinois et des formes de contestations en ligne

La participation sociale en réseau - Les stratégies des principaux acteurs sociaux impliqués

Les freins à l'émergence d'un éventuel espace public

Réajustement des stratégies politiques de la communication de l'autorité chinoise et les modalités de contrôle

Conclusion

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

Un éventuel espace public alternatif a commencé à prendre forme dans le contexte contemporain chinois avec l'émergence des réseaux sociaux chinois. On pourrait parler d'un compromis stratégique du parti au pouvoir en Chine : nécessité de censurer pour ne pas gêner le pouvoir tout en offrant une illusion de liberté, en permettant une relative liberté d'expression. Cet article s'intéresse aux engagements sociaux et débats publics soulevés par le numérique en Chine, ainsi que le réajustement des stratégies de la communication politique de l'autorité chinoise. L'intérêt est ici de nous attarder sur les contextes socio-politiques chinois, dans lesquels cet éventuel espace public démontre sa particularité.

Mots clés

Espace public, réseaux sociaux, réclamations/revendications sociales, Chine.

TITLE

The public sphere on social networks in China: issues and strategies of actors

Abstract

A possible alternative public space has begun to take shape in the contemporary Chinese context with Chinese social networks. We can notice a strategic compromise of the ruling

party of China, the need to censor so as not to obstruct the power, while offering an illusion of freedom by allowing a relative freedom of expression. This article is interested in the social participation and public debates raised by the digital social media in China, as well as the readjustment of the political communication strategy of Chinese authority. The interest here amounts to the Chinese socio-political contexts, in which this possible public space demonstrates its particularity.

Keywords

Public space, social networks, social claims, China.

TÍTULO

La esfera pública en las redes sociales en China: cuestiones y estrategias of actores

Resumen

Un posible espacio público alternativo ha comenzado a tomar forma en el contexto chino contemporáneo con el nacimiento de las redes sociales chinas. Se podría hablar de un compromiso estratégico del partido en el poder en China: la necesidad de censurar para no obstaculizar el poder mientras se ofrece una ilusión de libertad, permitiendo una relativa libertad de expresión. Este artículo trata sobre los compromisos sociales y los debates públicos planteados sobre los medios digitales en China, así como el reajuste de las estrategias de comunicación política de la autoridad china. El interés aquí reside en detenerse en los contextos sociopolíticos chinos, en los cuales este posible espacio público muestra su particularidad.

Palabras clave

Espacio público, redes sociales, reclamos sociales, China

INTRODUCTION

La définition restrictive d'« espace public » (Habermas, 1993), donnée initialement par Jürgen Habermas, ne cesse d'être critiquée car elle « *rend compte d'une réalité sociale historique concrète, mais renvoie à une conception normative de la vie démocratique. Ensuite, il fait référence à un concept unique, mais s'incarne dans les réalités extraordinairement diverses* » (Dacheux, 2008). Nous trouvons cependant un avantage à faire référence à ce concept, non pas pour nous cantonner à sa seule conception normative mais pour irriguer notre recherche sur les transformations de la structure sociale en Chine apportées par les réseaux sociaux : pouvons-nous parler d'un éventuel « espace public numérique » en Chine, qui serait soutenu par les dispositifs numériques de notre époque ? L'hypothèse est d'autant plus envisageable que les auteurs européens contemporains en Sciences de l'Information et de la Communication, comme Bernard Miège, Peter Dahlgren, Marie-Gabrielle Suraud ou Bertrand Cabedoche plaident aujourd'hui pour une conception dynamique et plurielle de l'espace public, animée par l'interaction entre un espace public dominant et des espaces publics multiples, opposés et alternatifs, voire autonomes, « *afin de ne pas marginaliser et supprimer la diversité de sociétés complexes* » (Dahlgren, 2000)

Notre article porte sur les configurations possibles de l'espace public dans la société chinoise, avec le développement des réseaux sociaux chinois et par là-même, l'opportunité d'une éventuelle influence exercée sur le système social et politique. Plus précisément, notre objectif sera principalement d'identifier les stratégies des principaux acteurs so-

ciaux impliqués : les intellectuels publics (journalistes, juristes, professeurs...), les ONG, les citoyens ordinaires politisés, le parti politique, les opérateurs de plateforme des réseaux sociaux, *etc.* L'interaction et les jeux stratégiques de ces derniers révèlent une tension entre, d'une part, les engagements sociaux et le débat émergent avec l'apparition des réseaux sociaux en Chine et, d'autre part, les modalités de contrôle de l'autorité chinoise.

Il nous semble utile de préciser d'abord les conditions dans lesquelles les réseaux sociaux numériques montent en puissance, ainsi qu'une représentation synthétique des préoccupations sociales en ligne. Nous examinerons ensuite les stratégies des acteurs sociaux impliqués, favorisant la participation sociale et le débat public en réseau ainsi que les facteurs qui empêchent la formation d'un éventuel espace public. Enfin, nous analyserons les stratégies du parti politique.

Notre analyse s'appuie sur une enquête de terrain, poursuivie dans le cadre de notre recherche doctorale. Nous avons suivi l'évolution de la plate-forme des réseaux sociaux chinois *Sina Weibo* durant la période 2009-2017. La collecte d'un million de données de base nous a ainsi permis de réaliser une étude plus approfondie sur les préoccupations sociales qui caractérisent la société chinoise. Enfin, la conduite de cinquante-quatre entretiens semi-directifs nous a été utile pour analyser les stratégies des différents acteurs sociaux impliqués.

LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX SOCIAUX CHINOIS ET DES FORMES DE CONTESTATIONS EN LIGNE

Depuis la mise en service du réseau NCFC (National Computing and Networking Facility of China) en 1994, considérée comme l'acte d'entrée de la Chine dans le réseau Internet mondial, la Chine d'aujourd'hui est un des pays qui compte le plus d'internautes, avec plus de 731 millions d'internautes recensés, soit 53,2 % de la population chinoise (CN-NIC, 2017).

Centrée sur les enjeux industriels et politiques, l'attitude qu'adoptent les cadres du parti communiste chinois sur les réseaux sociaux se manifeste paradoxalement, d'autant que « *La fermeture de Facebook, Youtube ou Twitter relève en effet autant du protectionnisme économique que de la censure médiatique* » (Renaud, 2014), nous voyons un grand succès de leurs « clones » en Chine. Conçu à l'origine comme un clone de Twitter, le service de microblogging chinois *Sina Weibo* « *est sans doute un des exemples les plus parlants des bénéfices apportés par le protectionnisme économique aux Chinois* » (*Ibid.*).

Lancé en 2009, un mois seulement après que l'accès à Twitter a été suspendu, le service *Sina Weibo* est devenu très rapidement le leader du microblogging en Chine en octobre 2010, « *après seulement 14 mois d'existence. Sina Weibo compte plus de 50 millions d'utilisateurs et plus de 2 milliards de tweets publiés* » (Sautédé, 2011).

La contribution des médias sociaux chinois est sans précédent car il n'y avait pas de véritable opinion publique jusque-là, sinon très rare, la soi-disant « opinion publique » étant généralement l'opinion consciemment façonnée par le parti politique dans les médias traditionnels. Grâce aux réseaux sociaux et surtout grâce à l'apparition de *Sina Weibo*, cette opinion publique a cru trouver une nouvelle forme d'émancipation. C'est ce que signale le professeur de communication ZHANG Zhi'an dans nos entretiens :

« *Aujourd'hui, grâce à Weibo, tout le monde peut s'exprimer, elle reste à ce jour la seule plateforme de débat public accessible pour tous... On assiste à une re-structuration communautaire de l'expression. Les Chinois réapprennent à dialoguer sur un lieu virtuel d'espace public* » (Entretien effectué le 6 avril 2016 à Pékin).

C'est une alternative que choisissent les Chinois pour contrebalancer le déficit démocratique de leur pays : pas d'élection libre, pas de pouvoir judiciaire indépendant, média indépendant quasi inexistant. En fait, nous sommes actuellement confrontés à un espace public « élargi », qui ne se limite plus aux affaires politiques mais se penche davantage vers des affaires sociales, comme le signale Bernard Miège : « On perçoit dès lors l'embarras : on a toujours affaire à un EP politique mais le politique est envisagé dans un sens large et l'activité citoyenne (ou le dialogue social, selon certains) porte désormais avant tout sur des problèmes de société, cette activité ou ce dialogue étant supposés renforcer ou conforter la démocratie » (Miège, 2010, p. 175).

Les réseaux sociaux numériques chinois représentent un support d'expression permettant aux utilisateurs de rendre visibles leurs réclamations et revendications sociales. Nous choisissons ces deux termes (réclamation/revendication) pour englober dans leur totalité les différents niveaux d'engagements sociaux en ligne. Les auteurs anglophones William L.F. Felstiner, Richard L. Abel et Austin Sarat définissent la notion de *réclamation en la synthétisant dans la formule* « naming, blaming, claiming » (Felstiner, William L. F., 1980/1981). Selon ces auteurs, l'injustice constitue l'une des causes majeures de la réclamation : « Les ennuis, les problèmes, les bouleversements personnels et sociaux sont des occurrences qui surviennent chaque jour. Pourtant les chercheurs en sciences sociales n'ont que rarement étudié la capacité des gens à tolérer la douleur et l'injustice. » (Ibid.). Les auteurs ont pris pour exemple le cas des ouvriers des chantiers navals souffrant d'asbestose en raison de leur travail. Une fois que la victime est consciente de cette injustice, c'est-à-dire après avoir vécu les deux étapes « réaliser (*naming*) » et « reprocher (*blaming*) », elle entrera logiquement dans la troisième étape, celle de « réclamer (*claiming*) » : « La troisième transformation se produit lorsqu'une personne munie d'un grief l'exprime à la personne ou à l'entité supposée responsable et demande un remède, nous appelons cela réclamer à l'aide de la communication ». (Ibid.).

Nous nous référons donc ici à leur définition de la « réclamation » pour caractériser les protestations contre l'injustice en Chine. Il peut dès lors s'agir d'injustices personnelles telles que des procès judiciaires infondés ou des expériences offensantes pour lesquelles un autre acteur (industriel, gouvernemental, etc) est tenu responsable. On peut aussi citer les réclamations des mineurs de charbon atteints de pneumoconiose qui sont similaires au cas des ouvriers mentionné ci-dessus.

D'un autre côté, le régime politique chinois a incité de plus en plus de gens à revendiquer un système politique plus juste avec des revendications liées notamment à la vie démocratique (liberté d'expression, etc.). Des revendications de plus en plus marquées touchent aussi des domaines variés comme la protection de l'environnement ou encore la traçabilité alimentaire. Pour ces raisons, nous utilisons le terme de revendication pour évoquer les aspirations politiques et sociales du peuple.

Pour analyser les types de protestations sur les réseaux sociaux, nous avons étudié les discours des 100 comptes qui ont une très grande influence sociale¹ sur la plate-forme de *Sina Weibo*, afin d'effectuer une classification thématique de ces discours. Cette classification, découlant de notre analyse sur un million de données², nous offre une représentation synthétique des préoccupations principales au sein de cette sphère publique en ligne.

.....

1. Nous avons constitué notre échantillon d'une centaine de comptes tout en considérant des paramètres tels que le nombre de *posts*, le nombre de lecteurs et d'abonnés, l'activité du compte ainsi que le nombre de commentaires laissés, etc. Nous avons également consulté une liste d'analyse établie par un centre de recherche chinois (Qingbo) pour développer un échantillon assez fiable en termes de recherche académique.

2. Pour effectuer cette étape, nous avons tiré avantage d'une interface de programmation proposée par l'opérateur de Weibo pour les téléchargements des contenus afin de recueillir un million de données sur cette plate-forme ; nous avons ensuite utilisé MATLAB, un dispositif informatique spécifique qui est chargé d'extraire et de classer les mots-clés parmi une masse textuelle de *posts* afin d'effectuer une répartition proportionnelle de différents thèmes (politique, social, etc.) dans l'ensemble de notre corpus. Cette répartition a été révélée par le calcul de la récurrence des mots-clés représentatifs.

Thème	Nombre de données classées	Pourcentage
Politique	499,095	49,91 %
Social	164,097	16,41 %
Droit	110,629	11,06 %
Economie	93,346	9,33 %
Réseau	39,184	3,92 %
Environnement	34,057	3,41 %
Sécurité publique	14,910	1,49 %
Sport	7,355	0,74 %
Sécurité alimentaire	6,467	0,65 %
Autres thèmes publics	5,561	0,56 %
Total des données concernant du débat public	974,701	97,47 %
Nombre des données d'analyse	1,000,000	

Classification thématique des données par la catégorisation de mots-clés

Dans ce tableau, nous voyons bien que les préoccupations principales sont disposées séquentiellement de la manière suivante : *Politique, Social, Droit, Economie, Réseau, Environnement, Sécurité publique, Sport, ainsi que la Sécurité alimentaire entre autres*. La plupart des requêtes se concentre sur les thèmes *politiques* (49,91 %), *sociaux* (16,41 %) et *juridiques* (11,06 %). Ces trois premiers occupent 77,38 % des discussions publiques en ligne. Nous pouvons également dégager les sujets les plus discutés dans chaque domaine. Les revendications politiques sont axées autour de sujets tels que la réforme et la démocratie, tandis que les revendications sociales sont toujours associées avec l'éducation, l'égalité de richesses, etc.

LA PARTICIPATION SOCIALE EN RÉSEAU ET LES STRATÉGIES DES PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUÉS

Les nouveaux médias sont perçus comme une alternative aux "agenda-setters". Différents acteurs s'approprient les réseaux sociaux pour influencer sur l'agenda médiatique. Le gouvernement a dû ainsi faire face à de nouveaux défis, qu'il n'avait jamais rencontrés auparavant. Qui sont les acteurs les plus impliqués dans ces participations sociales ? Nous avons identifié trois types des acteurs essentiels qui favorisent les engagements sociaux ainsi que les débats publics en ligne : les intellectuels publics, les ONG, ainsi que les citoyens ordinaires politisés.

Les intellectuels publics

D'après Jurgen Habermas, le courant de l'opinion publique « suit un canal plutôt vertical : des couches supérieures vers celles qui leur sont respectivement inférieures ; les "leaders d'opinion dans le domaine des affaires publiques « sont en général plus aisés et plus cultivés, jouissent d'un statut social meilleur que les membres des couches où s'exerce leur influence » (Habermas, 1993, p. 221).

Le rôle de ces « leaders d'opinion » est joué aujourd'hui par les « *intellectuels publics* », dont la définition sociale peut varier mais est couramment reconnue par les Chinois comme des personnes hautement éduquées et socialement influentes. Ces « *intellectuels publics* » renvoient à différentes professions dans la société chinoise. Outre les intellectuels tels

que les professeurs d'universités, les journalistes et les juristes représentent des catégories d'intellectuels qui n'ont jamais été aussi présents sur la scène médiatique.

Les journalistes

D'après le professeur de communication HU Yong, le rôle du journaliste a beaucoup évolué avec les médias sociaux : « un ensemble de facteurs concernant les journalistes doit être actualisé voire réécrit. On peut constater que de plus en plus de journalistes sont aujourd'hui des activistes » (Entretien effectué le 6 mai 2016 à Pékin). De nombreux événements sensibles, filtrés par les médias traditionnels, peuvent désormais être mis en lumière *via* l'exposition des journalistes sur les réseaux sociaux ; de plus, les compétences professionnelles inhérentes de ces derniers contribuent à alimenter la propagation des événements sociaux. Nous nous référons ici à *l'affaire Bo Xilai* comme exemple. La chute de cet homme politique a commencé avec l'inculpation de son épouse pour le meurtre d'un consultant britannique, Neil Heywood. Le journaliste Yang Haipeng a été le premier à dévoiler sur les réseaux sociaux ce scandale politique.

Les juristes

Au regard des enjeux de la société chinoise qui se trouvait dans une transition politico-économique, et au fur et à mesure des réformes économiques et d'ouverture du pays, un grand nombre d'obstacles judiciaires se sont faits jour. Cela a fait ressortir l'importance des engagements sociaux des avocats et des professeurs de droit. Grâce à l'Internet et surtout aux réseaux sociaux, ces derniers ont su trouver un moyen de « *s'exprimer sur des thématiques qu'ils ne peuvent aborder de front au sein du système judiciaire ou dans les médias traditionnels* » (Zyw, 2009). D'après Zyw, ces juristes sont plus habiles à emprunter le langage officiel - « *gouverner le pays conformément à la loi (yi fa zhi guo)* » qui a été initialement proposé par l'autorité chinoise pour revendiquer une légitimité politique et une légitimité des propres pratiques – afin « d'élargir le débat sur les droits et de défendre leurs causes » (Delmas Marty, 2007).

Nous voyons par conséquent que de nombreux avocats se rassemblent et forment des collectifs pour porter des revendications sociales liées à la protection des Droits de l'Homme. Comme l'indique le professeur de droit HE Weifang lors d'un entretien : « *ils vont au-delà du rôle des avocats : la socialisation des avocats et des universitaires est devenue une tendance, ce qui est différent des époques précédentes* » (Entretien effectué le 30 mars 2016 à Pékin). D'après lui, les avocats et les professeurs de droit jouent un rôle crucial dans la diffusion des cas judiciaires sur les réseaux sociaux, ce qui a entraîné une forte pression sociale : « *Une fois que l'opinion publique se déclenche, elle développera le cas dit sensible qui mène ensuite à une intervention politique. Pour résumer, l'opinion publique influence le pouvoir politique et celui-ci influence les tribunaux.* » Un autre juriste bien connu, Xin Xu, a également confirmé qu'il exposait constamment les erreurs judiciaires sur les réseaux sociaux : « *Il est plus difficile pour les médias traditionnels de prêter attention à un cas judiciaire tandis que les nouveaux médias sont plus enclins à se concentrer sur un cas pendant une longue période. Pour vous donner une idée, je lance quotidiennement des appels publics sur Sina Weibo* » (Entretien effectué le 29 avril 2016 à Pékin). Un cas typique est celui de l'affaire *Nie Shubin*³ dans laquelle la vérité a éclaté 22

.....

3. L'affaire Nie Shubin est le résultat d'une erreur judiciaire reconnue en Chine. Nie Shubin a été exécuté en 1995 à l'âge de 20 ans pour le meurtre et le viol d'une femme près de la ville de Shijiazhuang. Dix ans plus tard, le 18 janvier 2005, Wang Shujin, a reconnu être l'auteur de cette agression sexuelle et du meurtre. Cependant, Nie Shubin n'avait pas été innocent, toutes les requêtes adressées au Tribunal populaire suprême du Hebei ayant été rejetées. Cela a suscité des protestations sur les réseaux sociaux. Sous la pression des internautes et des avocats, l'affaire a été rouverte officiellement en 2014 et la Cour suprême chinoise a finalement innocenté Nie Shubin en 2016.

ans plus tard, suite à une intervention judiciaire menée par d'énormes pressions sociales exercées en ligne. Cependant, nous pouvons émettre une réserve sur le fait que les opinions publiques affectent les jugements judiciaires. He Weifang signale également que les affaires judiciaires risquent d'être surexposées en réseau. Dans un pays où la primauté du droit n'a pas été garantie, certains leaders d'opinion et même des juristes se sont écartés de la règle de droit atteindre leurs objectifs. La pression de l'opinion publiques leur semble être une solution plus efficace que le processus judiciaire.

LES ONG

Les ONG représentent également un acteur indispensable dans la société civile. Les thèmes sont généralement centrés sur les droits de l'homme, l'aide humanitaire, la protection de l'environnement, *etc.* Nous signalons ici un nouveau modèle d'organisation qui apparaît avec la naissance des réseaux sociaux, à partir desquels se structurent les modalités organisationnelles et les modalités d'intervention. Les réseaux sociaux permettent en effet de récolter de nombreux micro-dons de la part d'internautes qui sont disséminés sur l'ensemble du territoire national. Cette nouvelle modalité offre pour une ONG une solution pratique et efficace d'organisation de l'aide humanitaire. Les associations, telles que "da'ai qing chen" - qui fournit une assistance humanitaire aux mineurs infectés par la pneumoconiose - et "ai xin wu can" - qui aide les enfants pauvres en leur offrant des déjeuners gratuits - font partie des exemples typiques.

De ce fait, nous supposons que ce nouveau type d'organisations à but non lucratif, apparaissant avec la naissance des réseaux sociaux, constitue une caractéristique distinctive du réseau social chinois, laquelle lui permet de se démarquer d'autres institutions de la sphère publique des pays occidentaux.

Les citoyens ordinaires politisés

Le troisième acteur essentiel concerne les citoyens ordinaires politisés, qui se veulent libres de participer uniquement aux causes de leurs choix. Cela renvoie à la définition du *néo-militantisme* donnée par Fabien Granjon. Selon l'auteur, les formes d'engagement militant sont passées « d'un militantisme « traditionnel » à un engagement distancié » (Granjon, 2003). Nous repérons donc ici trois niveaux d'engagements sociaux : les participations sociales non-conflictuelles, les protestations sociales au profit de l'intérêt général, ainsi que les protestations liées aux injustices.

Premièrement, les participations sociales non-conflictuelles impliquent une variété de tactiques subtiles développées par les citoyens ordinaires favorisant les débats publics en ligne. Bien que la censure s'avère être de plus en plus sévère, de nombreux moyens de contournement permettent aux citoyens contourner ces contraintes. Dans de nombreux cas, ces tactiques manifestent une créativité sarcastique : l'allusion, le jeu de mot ou le dessin coexistent sur Weibo. Par exemple, « Zhou Yongkang⁴ » est devenu un mot sensible après avoir été impliqué dans un scandale politique. Les internautes ont pourtant vite emprunté « maître kang (kang shi fu) » (une marque populaire de nouilles instantanées) pour se référer à cet ancien chef de la sécurité publique. Un autre cas typique est l'inven-

.....

4. Zhou Yongkang (周永康), né le 12 décembre 1942 à Wuxi, est un homme politique chinois. Ayant été membre du Comité permanent du bureau politique du Parti communiste chinois et ministre de la Sécurité publique de la République Populaire de 2002 à 2007, il a été « placé sous enquête » en août 2013, et condamné à la prison à perpétuité le 11 juin 2015, pour « recel de corruption, abus de pouvoir, et révélation intentionnelle de secrets d'État ». En tant que l'un des proches les plus importants de Bo Xilai, sa chute a été reconnue comme une conséquence d'être impliqué dans l'affaire Bo Xilai.

tion du mot « caonima », qui s'écrit « cheval de l'herbe et de boue » mais qui se prononce à peu près comme « nique ta mère » (Aesène, 2012). Ce terme est largement répandu pour ironiser sur la censure d'Internet.

En fait, la technologie existante ne permet pas encore de détecter tous les phénomènes linguistiques. Une fois que la surveillance repère les inventions du public et les incorpore dans le système de censure, les internautes peuvent aussitôt inventer un vocabulaire alternatif, commençant ainsi un nouveau cycle de détournement et de repérage. D'après Séverine Aesène, le discours critique et l'ironie s'imposent aujourd'hui « *plus que jamais comme des éléments de la culture populaire de la jeunesse chinoise, qui a massivement adopté Internet* » : « *Les jeux de mots, au départ utilisés pour contourner les logiciels de blocage, donnent lieu à un véritable concours de créativité aux dépens de la crédibilité du discours officiel* » (Ibid.).

Deuxièmement, les protestations sociales au profit de l'intérêt général couvrent des revendications sociales de plus en plus diversifiées, telles que la protection de l'environnement ou la sécurité alimentaire. « Internet est devenu en Chine un répertoire de protestations privilégié » (Ibid.) qui occupent aujourd'hui les principales thématiques des discussions en ligne. Les événements qui y sont liés peuvent rapidement susciter des répercussions et stimuler des débats à grande échelle. Le scandale des vaccins périmés⁵ en 2016 et la critique nationale contre la pollution de l'air en Chine, à la suite du documentaire « Sous le dôme - enquête sur le brouillard chinois » réalisé par une journaliste Chai Jing, en sont des représentations typiques.

Troisièmement, Séverine Aesène souligne l'importance des protestations liées aux injustices : « La protestation en ligne n'est plus l'apanage des dissidents. Elle est désormais considérée comme un élément légitime du répertoire d'action de tout citoyen ordinaire, dès lors qu'il est victime d'une injustice » (Ibid.). Il convient de noter que les réclamations individuelles sont susceptibles de se traduire par des revendications sociales ou encore des mouvements collectifs aussi longtemps que les gens se rendront compte que ce genre d'injustices est universel.

LES FREINS À L'ÉMERGENCE D'UN ÉVENTUEL ESPACE PUBLIC

En dépit de l'opportunité offerte par les réseaux sociaux pour l'émergence d'un espace public en Chine, il convient pourtant de déconstruire une approche trop « optimiste », qui réduirait la question de la revitalisation de l'espace public à une avancée technique. En fait, de nombreux facteurs socio-historiques dans la publicisation de questions sociales empêchent la constitution d'un éventuel espace public en Chine :

1. La fragmentation

L'hétérogénéité de la population chinoise est à l'image d'un « espace public morcelé » (Miège, 2007, p.109). Il n'y a quasiment pas de consensus dans la réalité de la société chinoise : tout le monde se fait entendre dans le « *brouhaha* » ; *l'information de qualité est difficile à trouver*. De fait, la transmission et la diffusion rapide des faits fragmentés ne leur permettent pas d'avoir un dialogue serein et apaisé.

.....

5. Le scandale des vaccins périmés concerne une vente de vaccins périmés en 2016 qui a occasionné la mort de millions de personnes. Le 18 mars 2016, une pharmacienne a été accusée d'avoir vendu, pendant cinq ans, des vaccins périmés ou mal conservés pour 570 millions de yuans. Ce scandale a été accompagné d'une mise au jour de l'incapacité de l'autorité chinoise à réguler les secteurs agrolimentaire et pharmaceutique.

Source consultée en ligne le 20 mai 2016: http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/03/24/pekin-revele-un-vaste-traffic-de-vaccins-perimes_4888964_3244.html#q3SdmMHL47HPlvBz.99

2. L'irrationnalité

La tradition du débat public s'est enracinée sur une longue durée en Europe mais la plupart du public chinois a, pendant longtemps (depuis la prise de pouvoir du Parti communiste (1949) et surtout après la *Révolution culturelle*) pris l'habitude d'accepter une univocité du produit proposé par les médias classiques et n'est pas prêt à s'engager dans cette forme de communication. Cette hypothèse a également été confirmée par de nombreux chercheurs chinois lors de nos entretiens.

3. La vulnérabilité et la commercialisation de prestations intellectuelles

Les intellectuels évoqués supra sont devenus vulnérables, du fait de la stigmatisation dont ils font l'objet par l'autorité chinoise et de la pression politique en général. Ce constat est partagé par un professeur d'université dont nous avons dû garantir l'anonymat : « *En plus de la pression de l'Université, il y a aussi des pressions venant d'autres organismes comme la Commission des Affaires Educatives, la Commission des Affaires politiques et juridiques, le Bureau de la sécurité publique, le Ministère de la Sécurité de l'État ainsi que l'Administration du cyberspace de Chine.* » (Entretien effectué le 21 juin 2016 à Pékin).

Par ailleurs, il faut souligner que d'autres intellectuels profitent de leur visibilité sur Internet et de leur notoriété après avoir participé à des affaires publiques, pour proposer des activités plus lucratives privilégiant ainsi leurs intérêts personnels à l'intérêt général, par un effet de dissimulation, comme l'évoque Jürgen Habermas : « *L'émetteur dissimule ses intentions commerciales en leur donnant la forme d'intérêts qui visent au bien commun* » (Habermas, 1993). Un manager de *Sina Weibo* nous a confirmé l'existence de prestations offertes par des intellectuels « engagés » et de la mise en place de système de rétribution : « *Certains leaders d'opinion font de la publicité. Ils peuvent être par ailleurs rémunérés ou récompensés par des fans notamment grâce à des articles. Ils ont également sur cette plateforme la possibilité de disposer de liens URL qui permettent d'aller sur leur site e-shop...* ». Xu Xin, le juriste que nous avons mentionné précédemment, affirme ainsi lors de notre entretien : « *Je parle de moins en moins des sujets sensibles, et j'ai même commencé à vendre des choses en ligne, tout cela a pour objet de diluer les éléments politiques de mes remarques.* » (Entretien effectué le 29 avril 2016 à Pékin).

4.

Enfin, nous constatons que d'autres facteurs existent, dotés de caractéristiques chinoises distinctives, tels que les « fans zombies » et le « Parti Wumao » (Parti aux 50 centimes). Les « fans zombies » se réfèrent aux faux fans, à savoir des titulaires de comptes frauduleux destinés à augmenter les chiffres des fans de contenus circulant sur les réseaux sociaux. Pour créer l'illusion d'une grande influence sociale afin de servir leurs propres intérêts, certains usagers prennent un raccourci par lequel ils achètent ces « faux fans » auprès d'entreprises spécialisées dans le marketing. Voici quelques prix en 2013 : 0,60 € pour l'achat d'un millier de faux fans, 3,50 € pour un millier de faux fans de qualité (moins de 100 amis chacun) et 4,30 € pour un millier de faux fans de première classe (avec des centaines d'adeptes et plus d'une centaine de commentaires. En ce qui concerne le « Parti Wumao », il désigne les étudiants universitaires ou les fonctionnaires gouvernementaux embauchés par le gouvernement. Ils sont responsables de la publication de commentaires en réseau favorisant le Parti, de sorte que nous les surnomons le « *Parti aux 50 centimes* », d'après le salaire proposé pour chaque contribution postée. L'existence de ces faux comptes et commentaires a largement perturbé notre analyse de corpus.

RÉAJUSTEMENT DES STRATÉGIES POLITIQUES ET COMMUNICATIONNELLES DE L'AUTORITÉ CHINOISE ET MODALITÉS DE CONTRÔLE

Avant d'aborder cette partie, il convient d'introduire d'abord l'environnement socio-politique dans lequel l'autorité chinoise se situe actuellement. L'autorité chinoise se trouve aujourd'hui dans une situation complexe entre la lutte politique interne et la crise de la représentation du Parti Communiste.

Depuis la fondation de la République populaire de Chine, les hauts dirigeants du Parti communiste chinois sont loin de former un ensemble monolithique. En fait, il y a toujours eu des luttes internes au sein du Parti communiste. Par exemple, la Révolution culturelle a été considérée comme un mouvement politique initié par Mao Zedong pour expulser ses opposants politiques. Après la Révolution culturelle, les luttes politiques internes se sont poursuivies sans interruption autour d'un nouveau modèle de leadership collectif établi par Deng Xiaoping à partir des années 1980. Dans ce modèle, autour d'un président, sept ou neuf membres du Comité permanent du bureau politique du Parti communiste chinois dirigent collectivement le PCC et la RPC, mais ces derniers doivent d'être choisis (ou sélectionnés de façon truquée) unanimement par les hauts fonctionnaires au sein du Parti, généralement les membres du précédent Comité central du Parti communiste. Les luttes politiques se sont ainsi déroulées autour des sièges du leadership. Les hauts fonctionnaires du Parti communiste chinois sont divisés en différentes factions aujourd'hui, dont « prince rouge » (*Taizidang* en chinois, les descendants des hauts dirigeants du Parti communiste chinois qui accèdent au pouvoir politique), la « faction de Jiang » (les alliés de Jiang Zemin), ainsi que « faction de la Ligue » (*Tuanpai* en chinois, dont les membres sont issus de la Ligue de la jeunesse communiste) constituent les trois forces principales qui se partagent les postes de secrétaire général et de membres du comité permanent du Politburo⁶ dont chacune tente d'influencer ce consensus pour remporter le leadership.

De plus, le mécontentement social croissant, les critiques contre le régime politique, la nostalgie de Mao, la perte de confiance à l'égard du gouvernement, sont autant de caractéristiques emblématiques de la crise politique à laquelle le parti au pouvoir chinois doit faire face. Cette crise pousse le parti au pouvoir à repenser son modèle de communication politique : bien que le régime politique rigide ne révèle aucun signe de relâchement, le pouvoir doit faire preuve de créativité politique, de souplesse et d'adaptation, s'il veut conserver sa crédibilité et, à terme, sa légitimité. Par conséquent, la contradiction des stratégies politiques de l'autorité chinoise réside dans le fait qu'elle doit à la fois faire preuve de souplesse sur les mouvements liés aux réseaux sociaux et en même temps durcir le contrôle social de ces mêmes réseaux pour renforcer leur légitimité politique.

Les nouvelles communications politiques en réseau

La communication a « pris une place de premier ordre » dans le champ politique et ses formes « se sont sensiblement modifiées. » (*Ibid.*). Inspirés par les trois modèles de communication politique proposés par Gilles Achache, nous remarquons que la stratégie de communication politique du gouvernement chinois s'est progressivement déplacée du modèle « propagandiste » vers le modèle du « marketing » (Achache, 1989). De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre par les pouvoirs publics sur les réseaux sociaux pour atteindre trois principaux objectifs : l'apaisement de la crise politique en répondant aux besoins sociaux ; l'instrumentalisation des médias sociaux résoudre les conflits internes et servir une opération de propagande au service du pouvoir en place.

.....

6. Source consultée le 20 mai 2016 : http://www.liberation.fr/planete/2012/11/07/chine-prises-de-factions-au-congres-du-parti-communiste_858891

L'apaisement de la crise politique

Selon le *Rapport d'influence des comptes officiels gouvernementaux sur Sina Weibo*, jusqu'en juin 2017, il y a au total 132 012 comptes officiels gouvernementaux sur cette plate-forme qui se chargent d'écouter et d'interagir avec le public⁷. De plus, le *Bureau de surveillance de l'opinion publique* a été établi en Juillet 2009, ayant pour objectif de saisir quotidiennement les opinions publiques en réseau afin de fournir une référence aux dirigeants du Parti Communiste.

Certaines mesures ont été mises en œuvre pour répondre aux réclamations/revendications du public. Etant donné que la demande anti-corruption figure parmi les revendications sociales les plus pressantes du moment, les autorités chinoises ont organisé une « tempête anti-corruption » depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping, dont *Sina Weibo* représente l'un des leviers les plus importants. Nous pouvons, à cet égard, citer une série d'exemples : Yang Dacai, un cadre local surnommé « l'oncle montre », a été limogé après que des internautes ont affiché sur *Sina Weibo* des photos de lui portant des montres de luxe qui ne correspondaient pas à son revenu ; Cai Bin, un fonctionnaire de la gestion urbaine à Guangdong, a été démis de ses fonctions après qu'il fut révélé en ligne qu'il possédait 22 maisons ; Lei Zhengfu, un chef de district de Chongqing, a été limogé seulement 63 heures après qu'une vidéo le mettant en vedette ayant des rapports sexuels avec une femme fut divulguée sur le réseau.

L'instrumentalisation des médias sociaux pour résoudre les conflits internes

Les médias sociaux sont largement instrumentalisés par le parti politique pour servir les luttes politiques et exclure les opposants illégitimes. Prenons par exemple le cas de Bo Xilai dont nous avons parlé : Les luttes politiques au sein du Parti se déroulent généralement en coulisses jusqu'à ce que l'affaire Bo Xilai les fasse connaître. Fils d'un compagnon de Mao, et l'un des rivaux les plus puissants de XI Jinping, cet homme politique a été arrêté en 2013, accusé d'avoir perçu des pots-de-vin. Son épouse a été, quant à elle, condamnée à mort avec sursis pour « le meurtre » d'un homme d'affaires britannique. Mais d'autres preuves ont montré qu'elle a été victime d'un complot politique. Bo doit être expulsé pour céder la place au nouveau Président. La diffusion de cette affaire sur les réseaux sociaux fut un cas typique d'instrumentalisation des médias sociaux par le pouvoir, pour laquelle la plate-forme du réseau social *Sina Weibo* a été largement instrumentalisée pour détruire cet opposant illégitime en mobilisant l'opinion des masses : Au cours du procès, le gouvernement a mené une diffusion en direct inédite sur *Sina Weibo*, qui a permis au public de masse de participer librement aux discussions du procès. La vie privée de cet homme politique a été continuellement rendue publique dans l'intention de dissiper l'aura charismatique de Bo.

L'opération de propagande au service du pouvoir en place

Le pouvoir tente toujours de façonner une image glorieuse du Parti et de ses dirigeants dans une logique d'acclamation, surtout après la prise du pouvoir par Xi Jinping. Par rapport à ses prédécesseurs, qui ne semblaient pas habiles aux conversations directes avec le public de masse à l'époque des médias classiques, le numéro un chinois - et son entourage - se sont rapidement rendu compte que ce nouveau dispositif numérique pouvait servir leur propre intérêt. Par l'intermédiaire des réseaux sociaux, une opération de propagande est orchestrée visant le simulacre de la proximité et de l'intimité du leader poli-

.....

7. Source consultée le 20 septembre: « Rapport d'influence des comptes officiels gouvernementaux sur Sina Weibo » publié par le « Bureau de surveillance de l'opinion publique » en ligne <http://yuqing.people.com.cn/NMediaFile/2017/0728/MAIN201707281449000265555430659.pdf>

tique, tout en évitant une interactivité directe avec le public de masse. Le mystérieux « fan club » de Xi Jinping sur *Sina Weibo* fait partie de ces stratégies politiques. Créé après la désignation de Xi Jinping à la tête du pays et suivi par environ 2 millions d'internautes, ce microblog est censé être la source d'informations exclusives sur Xi avec des publications relatant en direct le parcours du dirigeant⁸.

Le contrôle social

Cette stratégie en apparence plus souple masque (mal) en fait un contrôle plus strict des réseaux sociaux par les pouvoirs publics dès lors qu'il s'agit de sujets politiques sensibles. Le contrôle social de l'autorité chinoise est en effet de plus en plus sévère en Chine, comme le démontre une série de décrets pris après l'arrivée au pouvoir du nouveau président et l'arrestation de nombreux militants en 2013. Les modalités de contrôle peuvent être divisées en deux catégories, le contrôle direct et indirect.

Le contrôle direct se manifeste par le fait que la liberté d'expression est toujours restreinte. Il existe diverses mesures punitives contre les militants, en fonction de la gravité de leurs actes : privation de parole ; avertissement par les services de la sécurité d'État ; interdiction de sortie ; arrestation, *etc.* Un tournant fut marqué par une vague d'arrestations importantes en 2013. Après que le gouvernement chinois eut annoncé le lancement d'un projet nommé *lutte contre les rumeurs*, de nombreux leaders d'opinion ont été opprimés et certains envoyés en prison. D'après HU Yong, cela a eu pour conséquence un effet « boule de neige » : même si le réseau social *Sina Weibo* était considéré comme un lieu de dialogue démocratique, il fallait noter que le dynamisme porté par les leaders d'opinion a été rompu. Par conséquent, les participants à ces discussions, ne voyant plus de mouvement et de dialogue sur la plateforme, ont cessé toute activité.

Le contrôle indirect se manifeste davantage par la pression des autorités sur les médias sociaux. La légitimité de ces derniers est toujours sous l'emprise de l'État. Ils doivent donc être ré-intégrés dans les systèmes idéologiques nationaux. Notre entretien avec l'opérateur du service *Sina Weibo* atteste que celui-ci a pris effectivement des mesures de censure, tels que le filtrage automatique de mots-clés, et des mesures spéciales pour certains utilisateurs clés (fermeture du compte, restriction du discours et des commentaires *etc.*).

De plus, la campagne *Internet Water Army*, dont le « Parti Wumao » fait partie des exécuteurs principaux, constitue ainsi l'une des outils privilégiés de la stratégie politique du pouvoir chinois : il s'agit des faux *posts* écrits par des prestataires du gouvernement, qui inondent aujourd'hui les médias sociaux. Il est à noter que de nombreux faux *posts* ciblent les intellectuels chinois, la calomnie à laquelle ces derniers sont soumis étant devenue l'une des principales raisons de leur stigmatisation.

CONCLUSION

Les réseaux sociaux chinois ont fait émerger de nombreux engagements sociaux et débats publics en Chine, mais ce processus repose avant tout sur la contribution des différents acteurs sociaux impliqués : les intellectuels publics (journalistes, juristes, professeurs), les ONG, les citoyens ordinaires politisés, *etc.* Le positionnement de ces réseaux sociaux dans la sphère publique est encadré par une variété d'intérêts stratégiques, qui doivent être pris en compte lors de l'analyse du rôle de ce média dans l'émergence d'un éventuel espace public.

.....

8. Source: <http://www.france24.com/fr/20130205-chine-internet-fan-club-xi-jinping-weibo>, consulté le 20 juillet 2013

Cette sphère publique en réseau présente des caractéristiques différentes de celles des pays occidentaux, tel que le rôle inédit que jouent les avocats en réseau dans un pays où l'état de droit n'est pas encore complet, ainsi que les nouvelles modalités d'intervention que développent les ONG en ligne. Il nous est néanmoins difficile d'affirmer l'existence d'un « espace public numérique » en Chine, vu les facteurs induits par le contexte socio-politique chinois : fragmentation, irrationalité, vulnérabilité et commercialisation des intellectuels chinois, ainsi que d'autres facteurs de perturbation.

Par ailleurs, l'attitude qu'adopte l'autorité chinoise sur les réseaux sociaux se manifeste toujours paradoxalement : d'un côté, la crise de la représentation du parti au pouvoir l'oblige à passer de la propagande traditionnelle aux nouvelles communications politiques, de sorte que de nombreuses initiatives sont mises en œuvre sur les réseaux : l'apaisement de la crise politique en répondant aux besoins sociaux ; l'instrumentalisation des médias sociaux pour régler les conflits internes et servir la propagande au service du pouvoir en place. D'un autre côté, le pouvoir renforce son contrôle social dès qu'il s'agit des sujets sensibles politiques.

Pour conclure, nous remettons en cause la vision « optimiste » qui réduit la question de la revitalisation de l'espace public à une avancée technique. La formation d'un « espace public numérique » est en fait limitée, à la fois par les faiblesses inhérentes de cette sphère publique et par l'environnement politique qui l'entoure. Il est à noter que les médias sociaux chinois sont en fait des médias contrôlés de façon sophistiquée, avec un algorithme s'effectuant en arrière-plan influencé par le pouvoir politique. Par rapport aux médias traditionnels qui assurent la « qualité » de l'information avec une intervention très brutale, l'algorithme de contrôle des médias sociaux est relativement, invisible, plus facile à accepter.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Asèène, Séverine (2012), « Protester sur le web chinois (1994-2011) », *Le Temps des médias*, n° 18, p.99-110, [en ligne], consulté le 10 avril, 2015, <https://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2012-1-page-99.htm>.

CNNIC (*China Internet Network Information Center*) (2017), *China statistical report on internet development* [en ligne], Consulté le 4 mai 2017 <http://cnnic.cn/hlwfzyj/hlwxzbg/hlwjtjbg/201701/P020170123364672657408.pdf>

Dacheux, Éric (2008), *L'espace public. Les essentiels d'Hermès*, Paris, CNRS Éditions.

Dahlgren, Peter(2000), « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », *Réseaux*, vol. 18 n° 100, p. 157-186.

Delmas-Marty, Mireille (2007), « La construction d'un État de droit dans le contexte de la mondialisation », *la Chine et la démocratie*, Paris, Fayard, p. 551 -576.

Felstiner, William L. F., Abel, Richard L. et Sarat, Austin,(1980/1981), «The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming ... », *Law and society review*, vol. 15, n° 3-4, p. 631-654. La version française(1991) : «L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer», *Politix*. Revue des sciences sociales du politique, n° 16, p. 41-54. [en ligne], consulté le 8 mars, 2018, http://www.persee.fr/issue/polix_0295-2319_1991_num_4_16?sectionId=polix_0295-2319_1991_num_4_16_1477.

Achache, Gilles (1989), « Le marketing politique », *Hermès*, n° 4, p. 103-112.

Granjon, Fabien (2003), « Les militants-internautes, Passeurs, filtreurs et interprètes », *Communication*, n° 22, p. 11-32 [en ligne], consulté le 6 avril, 2016, <https://communication.revues.org/4744>.

Habermas, Jürgen (1993), *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

Miège, Bernard (2010), *L'espace public contemporain : une approche info-communicationnelle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Miège, Bernard (2007), *La société conquise par la communication. Tome II, La communication entre l'industrie et l'espace public*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Pailliant, Isabelle (coord.) (1995), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, Ellug.

Renaud, Clément (2014), *Conception d'un outil d'analyse et de visualisation des mèmes internet : le cas du réseau social chinois Sina Weibo*, consulté le 20 juin 2016 <https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-01553118/document>.

Sautédé Éric, (2011), « Les réseaux sociaux numériques en Chine : une constellation de petits mondes », *Hermès*, n° 59, p. 151-158.

Zyw, Anna (2009), « Les avocats chinois, promoteurs d'un réseau juridique virtuel » *Hermès*, n° 55, p. 65-70.

Politicisation and Depoliticisation within the Deliberative System: assessing interactions and tensions of political communication

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Rousiley C. M. Maia

*Rousiley C. M. Maia is a Professor of Political Communication in the Federal University of Minas Gerais, Brazil. She is the author of *Deliberation across Deeply Divided Societies* (with J. Steiner, M. C. Jaramillo, and S. Mameli, Cambridge University Press, 2017), *Recognition and the Media* (2014, Palgrave MacMillan), *Deliberation, the Media and Political Talk* (2012, Hampton Press). Some of her recent publications have appeared in *European Political Science Review*, *Political Studies*, *Journal of Computer-mediated Communication*, *Journal of Communication*, *Representation*, *Journal of Political Power*, *Journal of Public Deliberation*. E-mail: rousiley@fafich.ufmg.br*

Outline of the paper

Introduction

A systemic approach to deliberation: assessing politicisation and depoliticisation

The Hybrid and Interconnected Media Environment across Forums and Wider Publics

Final Considerations

References

ABSTRACT

By adopting a systemic approach to deliberation, this article explores interactions and tensions in political communication across formal and informal settings of the political system. This theoretical framework helps bridge the gap between governmental state-centric approaches and theories of a broader public sphere. Two central arguments are advanced. First, deliberative democrats should pay far more attention to processes of politicisation and depoliticisation in a network of governance. Second, a model of hybrid and interconnected media is needed to analyse such interdependencies and tensions in a dynamic way. An illustrative case study is provided to discuss implications for new possibilities of empirical analysis within the systemic approach to deliberation.

Keywords

Deliberative system, Political communication, Public sphere, Media system.

TITRE

Politicisation et dépoliticisation au sein du système délibératif : analyse des interactions et des tensions de la communication politique

Résumé

En adoptant une approche systémique de la délibération, cet article explore les interactions et les tensions dans la communication politique à travers les espaces formels et informels du système politique. Ce cadre théorique aide à combler un fossé entre les approches gouvernementales centrées sur l'État et les théories de la sphère publique. Deux arguments centraux sont avancés. Premièrement, les démocrates délibératifs devraient accorder plus d'attention aux processus de politisation et de dépolitisation dans un réseau de gouvernance. Deuxièmement, un modèle de médias hybrides et interconnectés est nécessaire pour analyser ces interdépendances et tensions de manière dynamique. Une étude de cas illustrative est présentée pour discuter des implications pour de nouvelles possibilités d'analyse empirique dans l'approche systémique de la délibération.

Mots clés

Système délibératif, Communication politique, Sphère publique, Système de médias.

TÍTULO

Politización y despolitización dentro del sistema deliberativo: análisis de las interacciones y las tensiones de la comunicación política

Resumen

Al adoptar un enfoque sistémico de la deliberación, este artículo explora las interacciones y las tensiones en la comunicación política a través de los espacios formales e informales del sistema político. Este marco teórico ayuda a salvar una brecha entre los enfoques gubernamentales centrados en el estado y las teorías de la esfera pública más amplia. Dos argumentos centrales están avanzados. En primer lugar, los demócratas deliberativos deberían prestar más atención a los procesos de politización y despolitización en una red de gobernanza. En segundo lugar, se necesita un modelo de medios híbridos e interconectados para analizar tales interdependencias y tensiones de una manera dinámica. Se proporciona un estudio de caso ilustrativo para discutir las implicaciones de las nuevas posibilidades del análisis empírico dentro del enfoque sistémico de la deliberación.

Palabras clave

Sistema deliberativo, Comunicación política, Esfera pública, Sistema de medios.

INTRODUCTION

Democracy is facing several challenges nowadays. These challenges stem from the large and widening gap between governors and the governed, the rise of anti-politics, and the nationalistic, discriminatory and explicitly anti-human rights agenda of several populist political representatives. In this context, deliberative democratic theory, which has been considered the “most active area” of political theory (Dryzek, 2007, p.237, 2016; Mansbridge *et al.*, 2012; Thompson, 2008), should pay ever more attention to the nexus between depoliticisation and anti-politics. Thus, amongst the challenges for deliberative democrats is the need to understand interactions and tensions in public communication, across formal decision-making institutions and informal settings and wider publics.

In this article, I advance two related arguments. First, the systemic approach to deliberation is better equipped than both governmental state-centric approaches and theories of broader public sphere to capture interactions and tensions in political communication

across formal and informal settings. Yet, deliberative democrats should pay far more attention to processes of politicisation and depoliticisation in a network of governance. The second argument developed in this article is that a model of hybrid and interconnected media is needed to analyse such interdependencies and tensions in a dynamic way. In other words, analyses of both massive and interpersonal communication in practical situations must be combined. This chapter illustrates this argument by describing a case study that investigates collective reason-exchange by providing a bridge between different discursive arenas and citizens' informal political discussions. The conclusion discusses implications for new possibilities of empirical analysis within the systemic approach to deliberation.

A SYSTEMIC APPROACH TO DELIBERATION: ASSESSING POLITICISATION AND DEPOLITICISATION

The appeal to expand the scale of analysis of deliberation that occurs in single institutions or forums to include complex interrelations in a political system has been advanced in various ways in the past decade (Goodin, 2005; Habermas, 1996, 2006, 2009; Hendriks, 2006; Mansbridge, 1999; Neblo, 2005; Parkinson, 2006; Thompson, 2008). Only recently, however, have scholars explicitly embraced a systemic approach as a research agenda (Dryzek, 2016; Elstub, 2015; Maia, 2012, 2017, 2018; Maia, Laranjeira and Mundim, 2017; Mansbridge *et al.*, 2012; Mendonça, 2016; Neblo, 2015; Niemeyer, 2014). The chief concern now is to assess a variety of arenas, institutions and actors, as well as the interconnection and combination of parts of the political system.

The systemic approach to deliberation has been defined as the 'third phase' in deliberative studies (Elstub, 2015; Maia, 2012; Mansbridge *et al.*, 2012), following the stage of political philosophical debates on normative controversies and the "empirical turn". Earlier studies were concerned with inquiry into theoretical problems – such as the type of communication needed for deliberation; the role of argumentation and issues of power, bargaining and strategy; the type of equality required in deliberative politics; the outcomes expected from deliberation; the notion of consensus, either conceptualized as a unanimous agreement or as multi-level understandings, and so forth. The studies in the second phase, having an empirical feature, became mostly devoted to understanding specificities of a vast range of deliberatively-designed initiatives applied worldwide. Certainly, deliberative theory has developed in different directions; a number of disagreements persist within each field, and theories intertwine and constantly change in face of various evidences provided by empirical research.

In such developments, a gap was observed between macro and micro approaches, insofar as studies were informed either (a) by public sphere theories focusing on discursive exchange as an informal and unstructured process throughout society or (b) by mini-public theories focusing on bounded discussions taking place in particular settings or institutions, encompassing organized publics (Chambers, 2009; Hendriks, 2006; Maia, 2012; Miège, 2010). In this section, I argue that a systemic approach is welcome to bridge this gap and provide a more complex picture of various levels of public communication, and tensions across private and public, civic and state-controlled domains. Still, more attention is required to survey how deliberation relates to processes of depoliticisation and politicisation.

The concept of the "public sphere", mainly based on Habermas' (1989, 1996) thinking, has inspired scholars from ever broader fields. While this philosopher's writings on the public sphere have evolved over the decades, they have retained the core idea that poli-

tical legitimacy of collective decision making on issues of common concern is achieved through public reasoned discussions and mutual justifications. By reconstructing a process of public deliberation in contemporary society in *Between Facts and Norms*, Habermas (1996) uses his refined theoretical framework organized around functional subsystems and the *lifeworld*, which includes multiple forms of life. He makes clear that the public sphere, regarded as the locus of argumentative discussion, cannot be understood as an “institution” or a “place” because it refers to the use that the subjects make of communication, particularly related to argumentative exchange (Habermas, 1996, p. 361). To counter the unitary view of the public sphere, Habermas suggests a typology of public sphere, differentiated according to “density of communication, organizational complexity, and range” (Habermas, 1996, p. 374). He discusses the *episodic public sphere*, referring to informal argumentative processes in various everyday environments; *the public sphere of occasional publics of organized presence*, referring to gatherings and meetings in forums created by voluntary associations and civil organizations; and the abstract public sphere, referring to single readers, listeners, and spectators spread out globally. Furthermore, in contrast to his earlier works, Habermas (1996, 2009) argues that different actors should fulfill distinct functions in relation to public deliberation. Thus, *Between Facts and Norms* avoids the cognitive overburden of citizens that is generated by the expectation that laypersons will be able to interpret and present effective solutions to highly complex problems in contemporary society. Daily conversation that spreads through private or semi-public domains has a special capacity, according to Habermas (1996), to allow for a more sensitive perception of “new problem situations”, and produce interpretations of needs and interests from the citizens’ own perspectives. Civil associations or social movements are especially apt to “exercise public influence”: “give voice to social problems, make broad demands, articulate public interests or needs, and thus attempt to influence the political process” (Habermas, 1996, p. 355). Experts have a set of skills that allows them to test beliefs, ideas and arguments with regard to a particular subject matter; they can provide technical information and appraise the consequences of certain actions, in order to clarify controversial issues. Under favourable conditions, experts may help political representatives and the public at large to engage more effectively in decision-making processes. The public sphere thus assumes a network structure insofar as reasoning together processes encompasses different categories of actors; and it can be observed in singular places as well as across settings. The public sphere presents distinct configurations in terms of spatially, temporally, and institutionally variations.

A number of scholars have rightly contended that the Habermasian theoretical framework does not provide middle-level generalizations about the various mechanisms through which civil society shapes public policy. John Dryzek (2006) points out that Habermas’ linkage of the civil-social periphery to the political center is grounded on “loose connections” (Habermas, 1996, p. 61). In a similar vein, Robert Goodin (2008) states that when deliberative theorists are pressed to go beyond illustrative examples of how civil society concerns make their way into the formal political process, they often tend to “go meta and start talking in pretty ungrounded ways” (Goodin, 2008, p. 261).

In this context, several types of deliberatively-designed mini-publics, applied worldwide, have demonstrated how deliberation might actually be institutionalized in contemporary democracies. In contrast to the abstract and fuzzy nature of interactions in the “wild public sphere”, as conceptualized by Habermas, studies focusing on mini-publics were concerned to provide specific evidences for those who deliberate; the types of behavior enacted by participants (for example, how informed, respectful, able to make reasonable considerations and open to listen to the view of others); the level of opinion change or participants satisfaction with the process.

No doubt, mini-public initiatives demonstrate many of the desirable consequences of deliberation (Fishkin, 2009; Grönlund, Bächtiger and Setälä, 2014; Neblo, 2015; Niemeyer, 2014; Warren and Pearse, 2008). These forums can demonstrate how the demanding normative principles of deliberation can work in practice, especially when the initiatives are designed to produce the representativeness of citizens' aspirations and interests; to offer incentives for considered reflection and learning, including provision of plural information and the opportunity to listen to competing experts; and to facilitate equal discussion among participants. Moreover, mini-public experiences have been highly productive in spawning new insights related to various types of connection between citizens and decision-making bodies (Grönlund, Bächtiger and Setälä, 2014; Warren and Pearse, 2008).

Thus, I concur that mini-publics are to be seen as one of the most innovative and promising experiences of democracy. However, we should not assume that they are necessarily more democratic than loose communication in the broader public sphere. It is important to keep in mind that mini-public initiatives can also suffer from poor debate quality and monopolization of a few participants. The political elites may organize mini-publics just to satisfy the public or the opposition; they can control the process in other domains and use these experiences as a manoeuvre to replace wider forms of citizens' judgement (Grönlund, Bächtiger and Setälä, 2014; Hendriks, 2016; Parkinson, 2006; Strandberg and Grönlund, 2014). Thus, mini-publics can be as equally problematic as loose discussion in the public sphere; and such experiences can become deeply depoliticising, particularly when seen in a network of governance.

The systemic approach seems to bridge the macro and micro traditions that have developed side by side in the studies of deliberation. Rather than focus on a separate forum or a single institution to investigate whether the discussions taking place meet or do not meet the standards of deliberation, scholars have sought to understand how different agents and organizations perform different functions; and to assess how separate moments can have different virtues of deliberation conceived as a society-wide process (Goodin, 2005; Neblo, 2005). Beyond state-centric approaches focusing on elite decision-making, there is a well-established understanding now that a deliberative system cannot be conceived without a picture of an enlarged public sphere, besides governmentally shaped forums and mini-publics (Bächtiger and Wegmann, 2013; Chambers, 2017; Dryzek and Hendriks, 2012; Habermas, 1996, 2009; Maia, 2017; Mansbridge *et al.*, 2012; Niemeyer, 2014). Indeed, large-scale processes such as legitimation of norms and building confidence for policies unavoidably require the engagement of wider publics. Informal political discussions are important for constituting a broader public sphere for at least three reasons (Maia, 2017): discovery and articulation problems from the perspective of those affected and concerned citizens; transformation of topics into issues of public concern; and public criticism aiming at correcting the malfunctioning of governmental bodies, political manoeuvres and resisting co-options.

For developing my argument, I would like to emphasize that since public political discussions occur through various forms of interactions, one cannot fail to appreciate distinct concomitant possibilities for politicisation and depoliticisation in the private, public and governmental spheres. I will pay attention to the "discursive" dimension of such processes, referring to speech acts, discourses and ideas. My key argument is that an analysis that focuses exclusively either on institutions (referring to policy-making or institutional reforms) or on publics (referring to citizens' claims or collective demands) will be conducive to narrow assessments.

I draw here on Colin Hay's (2007) notion of three types of politicisation/depoliticisation (see also Fawcett, Flinders, Hay and Wood, 2017). In brief, the most basic form of politici-

sation (Type I) is associated to the agents' capacity to articulate harms as socially-constructed problems, in such a way that such matters are no longer be seen as located in the realm of fate or necessity. For instance, the citizens' ability to speak out about their own immediacies regarding their identities, aspirations and needs, in order to identify structural factors and social obstacles to their emancipation or self-realization, is a crucial requirement for developing their autonomy as well as for ensuring intelligibility of injustice. Type II of politicisation refers to the transformation of topics into issues of public concern, rather than individual or private wellbeing. Free communicative exchange across distinct groups in a complex web of relations in society is essential for processing moral disagreements, conflict of interests and details of the common good, and thus advance recognition of rights, achievements and mutual commitments. Finally, Type III of politicisation is associated to institutionalization processes, including legislative debates on the issue at stake, new laws or public policies to enforce the responsibility of governmental bodies.

However, in most contentious debates, particularly when there is an intense conflict of interests and a high level of uncertainty, we should expect that processes of politicisation go hand in hand with those of depoliticisation. Type I of depoliticisation in the governmental sphere includes the politicians' attempts to deflect blame for wrongdoings and evade responsibility or accountability for policy revision. Under this circumstance, elected politicians typically seek to delegate responsibility to extra-governmental organizations, parastatal or semi-independent bodies for carrying out alleged governmental tasks or for providing remedies to detected problems. Type II of depoliticisation involves privatization as well as efforts to retreat public issues into the private sphere. The existence of choices is no longer debated and questions of public concerns are seen as matters of the individuals' concerns. Hence, neither the state nor the society at large is called to cooperate to alleviate such problems. The final form of depoliticisation (Type 3) is based on denial of the social dimension of problems. Again, harms, deficiencies or failures are regarded as results of individual-level behaviors, competencies and choices, rather than grounded on economic-social structures or embedded in societal culture. Thus, such issues are regarded as problems of the individual alone and no institutional, collective, responses or shared responsibilities are appropriate for regulation.

That said, I understand that a systemic approach provides scholars with broader lenses to capture complex, and often contradictory, relations between governmental and civic spheres, public and private spaces, formal and informal arenas. This framework is more suitable than both state-centric and civic-driven perspectives to capture the diffusion of discourses (and underlying ideas and values) mobilized by a range of interdependent actors in distinct institutions and arenas of the political system. Paying more attention to the interplay of the aforementioned three faces of politicisation and depoliticisation provides a more sophisticated and dynamic analysis of the current challenges of democracy, such the gap between governors and the governed, the rise of anti-politics, and the discriminatory and explicitly anti-human rights trends.

THE HYBRID AND INTERCONNECTED MEDIA ENVIRONMENT ACROSS FORUMS AND WIDER PUBLICS

It should be emphasized that both politicising and depoliticising discourses can be initiated within and outside the state (Fawcett, Flinders, Hay and Wood, 2017; Hay, 2007). In ethically pluralist societies, we should thus expect multiple struggles in the constitution of public debates insofar as specific social actors refuse to even listen to the demanding group; others contest their claims and defend the *status quo*; others may be willing to

cooperate dialogically and negotiate mutually acceptable courses of action or find ways of living together; and still others may make antagonistic demands (Habermas, 1996; Honneth, 1996, 2003, 2012; Maia, 2014). In this section, I argue that a better understanding of today's hybrid media environment – one that merges mass and interpersonal communication and produces mixed-media relationships – is necessary for a critical perspective of connections among parts of a deliberative system (Maia, 2017, 2018 -forthcoming).

Governmental agents, policymakers and politicians have been increasingly motivated to create their own political communication. Digital participatory innovations ask citizens to submit suggestions to public authorities, participate in public consultations, or engage in discussions to form opinions and make recommendations at local, regional, national, or transnational levels. Mass media-based communication and digital technologies have significantly enlarged the spaces for discussion on current facts and issues (Chadwick, 2013; Coleman and Moss, 2012; Kies and Nanz, 2013; Margetts and Dunleavy, 2013; Maia, 2017, 2018 forthcoming; Strandberg and Grönlund, 2014). We have been witnessing an increasing interplay between information from mass-mediated sources and interpersonal sources, to the extent that individuals disseminate news in a many-to-many format within SNSs; and thus distribute the cost of collecting, selecting, and analysing news among other participants. Platforms of citizens' self-generated content, such as blogs, video sharing and social media usually act as "re-framers" of issues on the mass media and public agenda, by interrogating, challenging, making public assertions, or taking public positions (Barnidge, 2015; Coe, Kenski and Raims, 2014; Klofstad, Sokhey and McClurg, 2013). Social movements and civic entities are particularly active for spreading messages across a variety of audiences and publics, running campaigns, promoting protests, providing political representation, sustaining public debates, and exerting pressure to shape decision-making (Dahlgren 2013; della Porta, 2012; Cammaerts, Mattoni and McCurdy, 2013). Moreover, ordinary citizens, *via* multi-platform communication, personally shape their messages through a diversity of dynamics, such as creating news-like materials, directly contacting political representatives, creating public events, starting a mobilization, and so forth (Bennett and Segerberg, 2012; Bimber, Flanagin and Stohl, 2012).

These communicative encounters play out freely in the hybrid and interconnected media environment – across governmentally-shaped forums, mass media-based arenas, civic associations and everyday environments. As I have argued, such communicative exchange processes shared interpretations of needs, rights, and achievements as well as interpretations that deny the existence of choices, define issues as fate-like occurrences, propose individualized responses to collective social challenges, and attempt to close down public debate *per se*.

Clearly, concerns with processes of politicisation and depoliticisation direct our attention to the central role played by the mass media—in promoting the visibility of politically relevant issues, setting the political agenda, framing topics, scrutinizing and evaluating those in authority, and so on. Recent research in the digital environment has provided vast evidences for observing variations in the online political discussion in different platforms, regarding the levels of users' identifiability, the role of moderation, the exposure or lack of exposure to political differences, and the purpose of the digital forum and its context (Coleman and Moss, 2012; Maia, 2014; Maia and Rezende, 2016; Strandberg and Grönlund, 2014; Stromer-Galley and Wichowski, 2011; Sunstein, 2017). However, most research on political discussion or deliberation has been restricted to one type of media. Rather than focusing on just a portion of the media environment, either on traditional mainstream media or on social network sites, more attention to the hybrid and interconnected media environment is needed to understand how mass communication merges with interpersonal communication. Mixed-media relationships involve up-and-down commu-

nication around houses of formal government and the civil society, including interest groups, civic organizations, informal networks and private discussions. Such a hybrid and interconnected media model is thus important for capturing, in a dynamic way, the diversified, complex, and usually contradictory processes of politicisation, depoliticisation and re-politicisation within the political system, as discussed in the previous section.

By using an empirical case, I would like to briefly illustrate how multiple digital platforms are becoming ever more important for citizens to engage in political discussions in ways that traverse the institutional-formal forums in the centre of the political system and civic arenas. In a recent research, we have examined citizens' online discussions about a controversial issue – the reduction of the age of criminal responsibility in Brazil – in settings that have distinct functions within a deliberative system: public hearings organized by the Brazilian Senate, the news media, and an activist Facebook Page (“18 reasons for saying ‘no’ to reduction of the age of criminal responsibility”, which was built by 153 civic associations in favour of the adolescents' rights (Maia *et al.*, 2015). In brief, the online platform hosted by the Senate allows citizens who could not participate directly in discussions in the public hearings to do so in a virtual manner. News media websites for comments enable citizens to scrutinize news on the issue at stake, display opinions publicly and regard opinions of other readers. By its turn, the Facebook page exposes citizens to partisan information and offers the opportunity for them to participate in discussions regarding activist campaigns.

It should be stressed that there was a near unanimous acceptance of the proposal for lowering the age of criminal responsibility in Brazil when this study was conducted – opinion surveys demonstrated that over 90 % of the population supported the reduction policy¹. Our analysis revealed political elites – defined here as agents who dedicate their primary activities to politics or public affairs, such as politicians, government officials, spokespersons of social movements and civic entities – attempted to politicise the issue; and good institutional conditions existed for public deliberation in the main arenas selected in our study. Interestingly, most participants (politicians, experts and civic associations) in the public hearings challenged hegemonic discourses and contested the reduction proposal; news media articles presented heterogeneous information and a balanced share of pro and con arguments; and civic entities, *via* the activist campaign in the Facebook page, provided a set of justifications to oppose such a policy. However, our analysis on citizens' online discussions revealed that commenters used dominant frames and one-dimensional argumentation in the digital platforms attached to the three aforementioned arenas. Commenters, while feverishly engaging in discussion, failed to consider the plurality of arguments available to assess causes and alternative recommendations for dealing with young offenders. In online discussions, the adolescents breaking the law was mostly framed as an individual's choice (heinous acts as freely and wrongfully inflicted) rather than a social problem; and the large majority of discussants admitted only one solution (imprisonment), and thus foreclosed debate over alternative or unfamiliar solutions. Despite being exposed to diverse perspectives and a pool of conflicting reasons in a legislative forum, the news media arena and an activist social media, citizens' pre-deliberative consensus persisted.

This study is useful for illustrating that success of deliberation seen as a broader process depends not only on the right institutional settings, or the right actor motivations and strategies in particular forums, but also on the capacity to deliberatively engage wider publics in a continuum of political practices. Events of deliberation *per se*, regardless of their

.....

1. A June 2013 survey (National Transports Confederation) revealed that 92.7 % of Brazilians favoured a penal age reduction from age 18 to 16. Another poll conducted by DataFolha, published in April 2013, pointed that 93 % of São Paulo citizens were in favour of changing the current legislation.

empirical finality, are part of larger discursive processes in society. Patterns of political discussion achieved in any forum compete with other discursive arenas and other publics. The issue of lowering the age of criminal responsibility explicitly or implicitly brings about historical social conflicts in Brazil. It is linked to public safety concerns that evoke “moral panics”, since the growing violence in Brazil is a harm deeply felt by a large number of citizens, including the sense of an existential threat. Our findings suggest that not all problems identified in the deliberative system can be resolved through deliberation. Rather, some problems require a broader critique of economic conditions in which the deliberative system is located. A better understanding of cultural and psychological aspects behind broader citizens’ judgments is also required.

FINAL CONSIDERATIONS

In this article, I have sought to grasp interactions and tensions in political communication across governmental and broader public sphere, focusing on different forms of politicisation and depoliticisation. By adopting the systemic approach to deliberation, I am not suggesting that the macro–micro distinction be rejected or that their lines of demarcation be obliterated. Depending on the research project, a micro-, meso-, or macro-level of analysis obviously continues to be important to observe specific variables, forms of logic, and dynamics at play. My point is that keeping in mind a systemic perspective and possible micro–macro linkages can improve the efficacy of explanations of the relationships among categories of actors, deliberative moments, and discursive contexts. I have argued that more attention should be paid, regardless of whether one is moving “downwards” or “upwards” in the analysis, to competing pressures across private and public, civic and state-controlled domains; and the interplay of different forms of politicisation and depoliticisation.

The notion of deliberative system is also very valuable to appraising the role of the media in a nuanced way. Thinking more seriously about media-based communication and connections among arenas, including wider publics in a continuum of political practices, points to the interdependencies and the “nexus” between depoliticisation and repoliticisation across governmental sectors and civil society spaces. Beyond media-centric approaches, the hybrid and interconnected media model facilitates a more sophisticated account of discourses, strategies, narratives and performances, not as isolated practices, but as complex outcomes of diverse categories of actors, who have distinct functional roles, often conflicting interests and unequal resources and opportunities for interacting and influencing others in public.

REFERENCES

Bächtiger, André; Wegmann, Alda (2013), « “Scaling up” deliberation » (p. 118–135), in Elstub, Stephen; McLaverty, Peter (ed.), *Deliberative democracy: issues and cases*, Edinburgh: Edinburgh University Press.

Barnidge, Matthew (2015), « The role of news in promoting political disagreement on social media », *Computers in Human Behavior*, n° 52, p. 211–218.

Bennett, W. Lance; Segerberg, Alexandra (2012), « The logic of connective action: digital media and the personalization of contentious politics », *Information, Communication and Society*, n° 15, p. 739–768.

- Bimber, Bruce; Flanagin, Andrew J.; Stohl, Cynthia (2012), *Collective action in organizations: Interaction and engagement in an era of technological change*, New York: Cambridge University Press.
- Cammaerts, Bart; Mattoni, Alice; McCurdy, Patrick (ed.) (2013), *Mediation and protest movements*, Chicago: Intellect Books.
- Chadwick, Andrew (2013), *The hybrid media system: Politics and power*, Oxford: Oxford University Press.
- Chambers, Simone (2017), « “Balancing epistemic quality and equal participation in a system approach to deliberative democracy” », *Social Epistemology*, n° 31, p. 266-276.
- Coe, Kevin; Kenski, Kate; Raims, Stephen A. (2014), « Online and uncivil? Patterns and determinants of civility in newspaper website comments », *Journal of Communication*, n° 64, p. 658–659.
- Coleman, Stephen; Moss, Giles (2012), « Under construction: The field of online deliberation research », *Journal of Information Technology and Politics*, n° 9, p. 1–15.
- Dahlgren, Peter (2013), *The political web: Media, participation and alternative democracy*, Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- della Porta, Donatella (2012), « Communication in movement: Social movements as agents of participatory democracy » (p.39-54), in Loader, Brian D.; Mercea, Dan (ed.), *Social media and democracy: Innovations in participatory politics*, London: Routledge.
- Dryzek, John S. (2006), *Deliberative global politics*, Cambridge: Polity Press.
- Dryzek, John S. (2007), « Theory, evidence, and the task of deliberation » (p.237-250), in Rosenberg, Shaw W. (ed.), *Can the people govern? Deliberation, participation and democracy*, New York: Palgrave Macmillan.
- Dryzek, John S. (2016), « The forum, the system, and the polity: Three varieties of democratic theory », *Political Theory*, n° 45, p. 1–27.
- Dryzek, John S.; Hendriks, Carolyn M. (2012), « Fostering deliberation in the forum and beyond » (p. 31–57), in Fischer, Frank; Gottweis, Herbert (ed.), *The argumentative turn revisited: public policy as communicative practice*, Durham: Duke University Press.
- Elstub, Stephen (2015), « A genealogy of deliberative », *Political Theory*, n° 2, p. 100–117.
- Fawcett, Paul; Flinders, Mathew; Hay, Colin; Wood, Mathew (ed.) (2017), *Anti-politics, depoliticization, and governance*, Oxford: Oxford University Press.
- Goodin, Robert E. (2005), « Sequencing deliberative moments », *Acta Politica*, n° 40, p. 182-196.
- Goodin, Robert E. (2008), *Innovating democracy: Democratic theory and practice after the deliberative turn*, New York: Oxford University Press.
- Grönlund, Kimmo; Bächtiger, André; Setälä, Maija (2014), « Deliberative mini-publics: Involving citizens » (p.93-114), in Grönlund, Kimmo; Bächtiger, André; Setälä, Maija (ed.), *The democratic process*, Colchester: ECPR Press.
- Habermas, Jürgen (1996), *Between facts and norms*, Cambridge: The MIT Press.
- Habermas, Jürgen (2006), « Political communication in media society: Does democracy still enjoy an epistemic dimension? The impact of normative theory on empirical research », *Communication Theory*, n° 16, p. 411-426.
- Habermas, Jürgen (2009), *Europe: the faltering project*, Cambridge: Polity Press.

- Hay, Colin (2007), *Why we hate politics*, Cambridge: Polity Press.
- Hendriks, Carolyn M. (2006), « Integrated deliberation: Reconciling civil society's dual role in deliberative democracy », *Political Studies*, n° 54, p. 486-508.
- Hendriks, Carolyn M. (2016), « Coupling citizens and elites in deliberative systems: The role of institutional design », *European Journal of Political Research*, n° 55, p. 3-60.
- Honneth, Axel (1996), *The struggle for recognition: The moral grammar of social conflicts*, Cambridge: The MIT Press.
- Honneth, Axel (2003), « 'Redistribution as recognition: A response to Nancy Fraser' » (p. 110-197), In Fraser, Nancy; Honneth, Axel (ed.), *Redistribution or recognition? A political-philosophical exchange*, New York: Verso.
- Honneth, Axel (2012), *The I in We: Studies in the theory of recognition*, Cambridge: Polity Press.
- Kies, Raphaël; Nanz, Patrizia (ed.) (2013), *Is Europe listening to us? Success and failures of EU citizen consultations*, Farnham: Ashgate.
- Klofstad, Casey A.; Sokhey, Anand Edward; McClurg, Scott D. (2013), « Disagreeing about disagreement: How conflict in social networks affects political behavior », *American Journal of Political Science*, n° 57, p. 120-134.
- Maia, Rousiley C. M. (2012), *Deliberation, the media and political talk*, New York: Hampton Press.
- Maia, Rousiley C. M. (2014), *Recognition and the media*, New York: Palgrave Macmillan.
- Maia, Rousiley C. M. (forthcoming), « 'Deliberative media' », in Bächtiger, André; Mansbridge, Jane; Warren, Mark E.; Dryzek, John S. (ed.), *Oxford handbook of deliberative democracy*, Oxford: Oxford University Press.
- Maia, Rousiley C. M.; Hauber, Gabriela; Rossini, Patrícia C. G.; Sampaio, Rafael C. (2015), « Can the deliberative system break up pre-deliberative consensus? Examining discussions within forums and across wider publics », Paper presented at the III International Colloquium: *The Deliberative System and Interconnected Media*, Belo Horizonte: The Federal University of Minas Gerais, 4-6 November, 2015.
- Maia, Rousiley C. M.; Laranjeira, Marcela D.; Mundim, Pedro S. (2017), « «The role of experts across two different arenas in a deliberative system» », *Journal of Public Deliberation*, n° 13, Article 2.
- Maia, Rousiley C. M.; Rezende, Thaianie A. (2016), « 'Respect and disrespect in deliberation across the networked media environment: Examining multiple paths of political talk' », *Journal of Computer Mediated Communication*, n° 21, p. 121-139.
- Mansbridge, Jane (1999), « Everyday talk in deliberative system » (p. 211-242), in Macedo, Stephen (ed.), *Deliberative politics: Essays on democracy and disagreement*, Oxford: Oxford University Press.
- Mansbridge, Jane; Bohman, James; Chambers, Simone; Christiano, Thomas; Fung, Archon; Parkinson, John; Warren, Mark E. (2012), « A systemic approach to deliberative democracy » (p. 1-26), in Parkinson, John; Mansbridge, Jane (ed.), *Deliberative systems*, Cambridge: Cambridge University Press
- Margetts, Helen; Dunleavy, Patrick (2013), « The second wave of digital-era governance: A quasi-paradigm for government on the web », *Philosophical Transactions A*, n° 371.

Mendonça, Ricardo Fabrino (2016), « Mitigating systemic dangers: The role of connectivity inducers in a deliberative system », *Critical Policy Studies*, n° 10, p. 171-190.

Miège, Bernard (2010), *L'espace public contemporain*, Grenoble: PUG.

Neblo, Michael A. (2015), *Deliberative democracy between theory and practice*, Cambridge: Cambridge University Press.

Niemeyer, Simon (2014), « Scaling up deliberation to mass publics: Harnessing mini-publics in a deliberative system » (p. 177–202), in Grönlund, Kimmo; Bächtiger, André; Setälä, Maija (ed.), *Deliberative mini-publics: Involving citizens in the democratic process*, Colchester: ECPR Press.

Parkinson, John (2006), *Deliberating in the real world - problems of legitimacy in deliberative democracy*, Oxford: Oxford University Press.

Strandberg, Kim; Grönlund, Kimmo (2014), « Online deliberation: Theory and practice in virtual mini-publics » (p. 93–113), in Grönlund, Kimmo ; Bächtiger, André ; Setälä, Maija (ed.), *Deliberative mini-publics: Involving citizens in the democratic process*, Colchester: ECPR Press.

Stromer-Galley, Jennifer; Wichowski, Alexis (2011), « Political discussion online » (p. 168–187), in Consalvo, Mia; Ess, Charles (ed.), *The handbook of internet studies*, Oxford: Wiley–Blackwell.

Sunstein, Cass. (2017), *R. #republic. Divided democracy in the age of social media*, New Jersey: Princeton University Press.

Thompson, Dennis F. (2008), « Deliberative democratic theory and empirical political science », *Annual Review of Political Science*, n° 11, p. 497-520.

Warren, Mark E.; Pearse, Hilary (ed.) (2008), *Designing deliberative democracy: The British Columbia citizens' assembly*, Cambridge: Cambridge University Press.

Contestation civique des unités de méthanisation agricole, une mise en discussion publique des risques

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Sarah Camguilhem

Sarah Camguilhem est docteure en Sciences de l'Information et de la Communication, post-doctorante au CERTOP, UMR 5044, CNRS, Université Toulouse Jean Jaurès, Université Toulouse 3 Paul Sabatier. Ses travaux portent sur les relations sciences-sociétés et les processus de contestation civique dans le domaine des risques environnementaux. sarah.camguilhem@univ-tlse3.fr

Plan de l'article

Introduction

La méthanisation agricole, une filière non stabilisée

La valorisation de l'énergie, source de contraintes

Des difficultés de rentabilité pour les agriculteurs

La fermeture de la discussion publique : un levier pour la contestation civique

Incertitudes techniques : un frein à la publicisation du projet

Un contexte territorial tendu : le renforcement potentiel de la contestation

Absence d'entente autour des modalités de développement de la filière

La mise en visibilité publique des risques par les associations

Au niveau local, l'exigence de consultation citoyenne en amont des projets

Conclusion

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

Dans cet article nous proposons une analyse communicationnelle de la contestation civique qui s'exprime au niveau local face à la construction d'unités de méthanisation agricoles. En effet, si la méthanisation est une technologie peu remise en cause pour elle-même, ce sont les modalités et les conséquences de l'exploitation d'une unité de méthanisation qui peuvent être sources de contestation, suscitant des craintes de la part des riverains ou d'associations de protection de l'environnement. Dans ce contexte, nous verrons que la contestation dans l'espace public autonome repose sur une exigence de publicisation des modalités de développement de la filière méthanisation et sur la mise en visibilité des risques.

Mots clés

Méthanisation ; contestation civique ; co-construction ; publicisation ; communication

TITLE

Civic contestation of agricultural biogas units, a public discussion of risks

Abstract

This article puts forward a communicational approach to analysing a local civic contestation with the building of agricultural biogas units. Methanization is a technology that is generally not questioned. However, how the exploitation of a methanization unit is performed and its consequences trigger contestation. Indeed, they generate fear amongst residents and environmental associations. In this context, we will see that the challenge in the autonomous public space rests on a requirement to publicize the development modalities of the biogas sector and on the visibility of risks.

Keywords

Méthanization; civic contestation; co-construction; publicization; communication

TÍTULO

Oposición cívica de las plantas agrícolas de biogás, una discusión pública de los riesgos

Resumen

En este artículo proponemos un análisis comunicativo de la oposición cívica que se manifiesta en el ámbito local por la construcción de las plantas agrícolas de producción de biogás. Si en sí misma la metanización es una tecnología globalmente poco cuestionada, son las modalidades y consecuencias del funcionamiento de una planta que pueden ser fuentes de oposición, suscitando preocupaciones en los vecinos del lugar o de las asociaciones de protección del medio ambiente. En este contexto, veremos que las manifestaciones en el espacio público autónomo responde: a una exigencia de publicidad de las formas de desarrollo de la filial del biogás y a la visibilización de los riesgos.

Palabras clave

Metanización; oposición cívica; co-construcción; publicitación, comunicación

INTRODUCTION

Le développement de la méthanisation agricole occupe une place grandissante dans la politique énergétique française. Par sa double capacité de valorisation des déchets organiques pour produire une énergie renouvelable, le biogaz, et de diminution des gaz à effet de serre (en évitant l'émission de méthane), la méthanisation devrait contribuer à atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement de 23 % d'énergies renouvelables en 2020. Si le principe de la méthanisation semble faire consensus, les modalités de développement d'une telle filière font l'objet de débats au sein de l'espace public. Ainsi, au niveau local, de nombreux projets d'implantation d'unités de méthanisation sont bloqués, voire empêchés par des mouvements de contestation civique.

En cela le développement de la méthanisation peut être rapproché d'autres technologies de production d'énergies renouvelables. Le développement de telles technologies (éoliennes, photovoltaïque au sol, *etc.*) se heurte souvent, au niveau local, à des mouvements d'opposition structurés autour de la protection du paysage, du patrimoine, de l'environnement ou encore de conflits d'usages (Lolive, 1997 ; Chataignier et Jobert, 2003 ; Suraud, 2006 ; Sébastien, 2013 ; Gobert, 2016). Ces contestations locales sont généralement associées par les porteurs de projets à des comportements relevant du « Nimby » (*Not in my backyard*, ce qui veut dire, « pas de cela chez moi »). Toutefois, de nombreux travaux ont montré que de tels mouvements d'opposition opèrent une montée en généralité des intérêts défendus, qui ne peuvent être réduits à la défense d'intérêts individuels (Lolive, 1997 ;

Jobert, 1998 ; Wolsink, 2010 ; Sébastien, 2013). Par ailleurs, nous assistons à une tendance forte qui constitue un « changement dans la nature des conflits d'aménagements : ceux-ci portent aujourd'hui sur la légitimité des projets, c'est-à-dire à la fois sur leur opportunité et sur la manière d'en décider, et non seulement sur les projets eux-mêmes » (Fourniau, 2007). Dans le prolongement de ces travaux, nous nous intéressons aux mouvements de contestation civique concernant le développement de la méthanisation agricole¹.

Nous proposons à travers cet article une analyse communicationnelle de tels mouvements, dans le prolongement de l'analyse de l'espace public proposée par J. Habermas (1997). Nous verrons comment les modalités de mise en public des projets de méthanisation, et la constitution d'un espace public des risques, pèsent sur le développement de la filière méthanisation. Nous montrerons qu'en l'absence de mise en débat public des projets de méthanisation, la montée en généralités résulte d'un agir communicationnel au sein de l'espace public autonome.

Depuis les années 1970, diverses mobilisations ont conduit à une thématique publique des risques environnement-santé. « Ce processus de « mise en thème public » est ici défini comme la formation dans l'espace public autonome de normes universalisantes telles que la « protection de l'environnement et de la santé ». L'universalisation, comme processus, exprime un détachement des contestations vis-à-vis d'intérêts particuliers ou stratégiques, c'est-à-dire de calculs économiques ou politiques » (Suraud, 2014). Dans cette perspective, nous prêtons une attention particulière à la formation des positions au sein de l'« espace public autonome » susceptibles d'entrer en confrontation avec les enjeux portés par le « système » (pouvoir politique et pouvoir économique).

Le soutien au développement de la filière méthanisation en France s'inscrit dans la politique de lutte contre l'effet de serre et le développement des énergies renouvelables. La méthanisation est un procédé de dégradation de la matière organique qui permet de produire une énergie renouvelable, le biogaz, et un digestat, résidu de matière après dégradation, qui constitue un amendement organique dont le retour au sol devrait permettre la réduction de l'utilisation d'engrais chimiques en agriculture. La méthanisation est une technologie maîtrisée depuis le 19^e siècle pour les boues de stations d'épuration, elle s'est ensuite diffusée au secteur agricole, en particulier dans les pays du nord de l'Europe (l'Allemagne est le premier pays européen producteur de biogaz).

Au début des années 2010, des incitations financières mises en place dans le cadre de la politique de lutte contre l'effet de serre et le développement des énergies renouvelables (revalorisation en 2006, puis en 2011 des tarifs d'achat de l'électricité produite à partir du biogaz) contribuent au regain d'intérêt pour la méthanisation en France. En 2013, les Ministères du Développement Durable et de l'Agriculture lancent un plan en faveur du développement de la méthanisation agricole (plan Énergie Méthane Autonomie Azote), fixant un objectif de 1 000 méthaniseurs à la ferme à l'horizon 2020 (contre 90 en 2012). Toutefois, les projets d'installations d'usines de méthanisation se trouvent régulièrement confrontés, localement, à des mouvements de contestation pouvant conduire, dans certains cas, à l'abandon des projets.

À travers une étude de cas présentée ici, nous souhaitons mettre en lumière les débats qui animent l'espace public autonome quant au développement des unités de méthanisation agricole. Nous verrons que la contestation des unités de méthanisation dépasse le cadre de la défense d'intérêts individuels (nuisances des riverains) et qu'une montée en généralité s'opère à travers la revendication d'une réflexion large autour d'une remise en question du modèle agricole intensif et du traitement et de la réduction des déchets. En effet, la mise en

.....

1. Cet article est issu d'un travail de recherche de post-doctorat mené dans le cadre du projet « Accept'Biogaz », sous la responsabilité scientifique de Marie-Gabrielle Suraud et en partenariat avec l'entreprise toulousaine Acceptables Avenir. Ce travail a bénéficié du soutien de la Région Midi-Pyrénées et de l'Ademe.

discussion publique du développement des énergies renouvelables ne tient jamais compte des « enjeux en amont et en aval (changements d'usage des sols, par exemple) » (Gobert, 2016), alors que « les effets induits potentiels » (compétition entre énergies et alimentation par exemple) peuvent participer à la remise en cause de ces technologies (Wolsink, 2010).

Notre terrain d'étude est un territoire rural en Région Midi-Pyrénées (aujourd'hui Occitanie), qui a fait de la méthanisation une filière stratégique de sa politique de soutien en faveur des énergies renouvelables depuis 2011. Une convention avec l'État, signée en 2013, fixe un objectif de 100 méthaniseurs à la ferme d'ici 2020.

Pour notre travail de recherche, nous nous sommes intéressés à un mouvement de contestation civique né à l'automne 2014 en réaction à un projet d'unité de méthanisation, dénommée ici « projet V », dont l'objectif était de méthaniser principalement du marc de raisin distillé. Plus largement, nous avons cherché à éclaircir les conditions de légitimation des projets d'unités de méthanisation agricole sur le territoire.

Le travail de terrain a été mené entre les mois de janvier et de mai 2017. Il s'appuie sur la réalisation de 27 entretiens, dont 20 ont été menés en tête-à-tête et enregistrés (durée de 30 minutes à 2 heures) et 7 ont été menés par téléphone. Notre enquête intervient trois ans après le mouvement de contestation contre le projet V. Ce décalage dans le temps induit deux conséquences : la première est la difficulté pour les enquêtés à se souvenir avec précision du déroulé des événements et certaines informations qu'ils ont partagées avec nous sont tronquées ou imprécises ; la deuxième est qu'un grand nombre de personnes, en particulier des riverains impliqués dans l'association d'opposition au projet, n'ont pas souhaité se replonger dans cet épisode et n'ont donc pas accepté de nous rencontrer. Nous avons donc tenté de retracer du mieux possible la période concernée, à partir de témoignages et de documents que nous avons pu consulter.

L'enquête par entretien a ainsi été complétée par la consultation de différents documents relatifs au projet V et aux autres projets du territoire qui nous ont été fournis, pour certains, par les personnes rencontrées sur le terrain, et d'autres que nous avons identifiés à partir de recherches sur internet : comptes rendus de réunions, rapports, études préalables, points d'étape du « projet V », dossiers de presse, site internet de l'association opposante au projet.

LA MÉTHANISATION AGRICOLE, UNE FILIÈRE NON STABILISÉE

La valorisation de l'énergie, source de contraintes

Le biogaz produit par le processus de méthanisation constitue une énergie qui peut être valorisée selon différentes voies, chacune s'accompagnant de contraintes spécifiques. La rentabilité des projets de méthanisation agricole dépend de la capacité pour les agriculteurs à supporter ces contraintes. La cogénération consiste en la production de chaleur et d'électricité, cette dernière étant revendue à EDF (rendement électrique de 40-45 % maximum). Pour être rentable, l'agriculteur doit aussi pouvoir utiliser la chaleur produite. Généralement, elle va être utilisée pour chauffer une maison, ou pour sécher le digestat, mais ces utilisations se révèlent insuffisantes pour absorber l'intégralité de la chaleur produite. Ainsi il arrive que les agriculteurs créent un débouché, que l'on peut alors qualifier d'artificiel, pour utiliser la chaleur (séchage de matière). En réalité, il existe aujourd'hui peu de projets avec un débouché pertinent pour la chaleur (tels que chauffage d'une piscine municipale, d'une maison de retraite, de serres, *etc.*).

Le biogaz peut également être injecté après épuration (biométhane) directement dans le réseau de gaz. Dans ce cas, il faut que l'installation soit à proximité du passage d'une canalisation de gaz. Par ailleurs, le raccordement au réseau a un coût très élevé, difficilement supportable pour un agriculteur seul ou même en petit regroupement.

Enfin, le biométhane peut aussi être utilisé en tant que carburant (bioGNV), quelques unités de méthanisation en France le proposent aujourd'hui mais cette valorisation ne concerne pas les unités de méthanisation agricole.

Des difficultés de rentabilité pour les agriculteurs

Du fait de ces contraintes, la méthanisation agricole se révèle aujourd'hui difficilement rentable : sur les 250 projets à la ferme existants aujourd'hui en France, un tiers ne seraient pas rentables et perdraient même de l'argent. Il s'agit d'une activité qui n'a pas encore défini son modèle de développement. Par ailleurs, la méthanisation agricole est une filière récente en France qui souffre d'incertitudes sur le plan technique ainsi que du manque d'expérience de certains constructeurs. En effet, à la différence d'autres technologies de production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque), la méthanisation consiste à travailler avec du vivant (des bactéries), et nombre de constructeurs ou bureaux d'étude traditionnellement positionnés sur le secteur des énergies renouvelables se sont révélés défaillants dans ce domaine particulier. Ainsi les différents porteurs de projets agricoles sont systématiquement confrontés à des difficultés de rentabilité de leur unité du fait de projets mal étudiés : pour vendre un projet, les charges sont minimisées, les unités sont surdimensionnées, les études sont systématiquement erronées quant aux potentiels énergétiques réels des intrants. De plus, ces agriculteurs sont également systématiquement confrontés à des problèmes techniques au démarrage de l'installation (fuites notamment), qui demandent des réajustements de la part des constructeurs. Ces défaillances s'expliquent en partie par le transfert de compétences de pays voisins, l'Allemagne en particulier, qui a accompagné le démarrage de la filière en France à la fin des années 2000, avec des technologies peu adaptées au contexte français². La filière française demeure à ce jour en cours de consolidation.

LA FERMETURE DE LA DISCUSSION PUBLIQUE : UN LEVIER POUR LA CONTESTATION CIVIQUE

L'une des particularités du « projet V » est d'être porté par six personnes qui ne sont pas des agriculteurs mais des chefs d'entreprises locaux. Le biogaz produit par l'installation « V » devait être injecté directement dans le réseau de gaz, c'est pourquoi les porteurs de projets tenaient à le positionner sur un terrain abritant une conduite de gaz. Le choix se porte sur une zone d'activités située sur la commune A, vendu aux porteurs de projet par la Communauté des communes. Les autorités administratives et politiques locales (Communauté des communes, Mairie, Préfecture) apportent leur soutien à ce projet, accompagnant les porteurs de projets et facilitant notamment la mise à disposition du terrain.

Incertitudes techniques : un frein à la publicisation du projet

Les riverains sont informés du projet d'usine V à l'occasion d'une réunion d'information qui est organisée à l'automne 2014, alors que le projet a déjà été bien défini en amont et que le terrain fait l'objet d'une promesse de vente de la part de la Communauté de Communes. Elle est organisée à l'intention des riverains et des commerçants de la Zone

.....

2. Le modèle allemand de la méthanisation est basé sur l'utilisation de cultures « dédiées » : des champs de maïs sont utilisés pour la méthanisation au détriment de l'alimentation. La France a refusé ce modèle par l'adoption d'un amendement des députés écologistes lors de la discussion sur la loi sur la transition énergétique en 2014. Seules les cultures « intermédiaires » (cultivées entre deux cycles de cultures pour éviter le lessivage des sols) peuvent être utilisées pour alimenter les méthaniseurs. Ainsi les députés soutiennent la méthanisation mais refusent qu'elle se « développe au détriment de la production de nourriture pour les hommes ». Il s'agissait ici « de tirer les enseignements de l'exemple des agro-carburants ou encore de la méthanisation en Allemagne, qui ont amené à une grande consommation de cultures dédiées et de terres agricoles, entraînant un effet de spéculation sur les matières premières agricoles ».

d'Activités, et marque le début du mouvement de contestation puisque c'est à la suite de cette réunion que ceux-ci se regroupent en association. L'association est très active et le mouvement se durcit très vite : des affiches et des tracts sont diffusés sur le marché, accrochés sur les portails des maisons du village, la Mairie est occupée à plusieurs reprises par les opposants qui réclament des réponses à leurs questions, des courriers sont envoyés par les commerçants de la Zone d'Activités au Maire de la commune, une pétition est lancée qui recueille près de 1350 signatures (la commune A compte 1378 habitants). Les opposants dénoncent un projet mené « en catimini », sans aucune concertation préalable avec les riverains, et expriment des inquiétudes et des questionnements quant à l'initiative : quelles seront les nuisances olfactives et qu'est ce qui est prévu pour les réduire ? Quels types d'intrants viendront alimenter le méthaniseur, étant donné que le marc de raisin n'est disponible que quelques mois dans l'année ? Existe-t-il un risque d'explosion ? Quels sont les risques de pollution atmosphérique (rejets de l'usine) ?

A la suite de la montée en puissance de la contestation, une réunion publique est organisée en octobre 2014 à l'initiative des autorités politiques locales et contre l'avis des porteurs de projet, qui a pour effet de renforcer la contestation. En effet, lors de cette réunion, l'association d'opposants va reprocher aux porteurs de projet l'absence de concertation en amont, ainsi que l'absence de réponse aux questions et aux craintes exprimées par les citoyens. D'abord, le choix du terrain est entériné, la technologie et la valorisation de l'énergie (injection de gaz) sont arrêtées, les options alternatives proposées par l'association (cogénération et production de chaleur avec bénéfiques pour les riverains) ne sont pas prises en compte. Ensuite, aucune réponse n'est apportée de la part des porteurs de projet aux questions des riverains sur les nuisances et les risques potentiels. À travers cette absence de réponses, ce sont les « failles » sur le plan technique du projet V qui sont mises au jour : le marc de raisin distillé est peu méthanogène ; les porteurs de projet n'avaient pas la maîtrise du gisement permettant de garantir l'alimentation du méthaniseur. L'incapacité des porteurs de projet à apporter des réponses aux questions des opposants s'explique en partie par le caractère non stabilisé et en construction de la filière, et a constitué un levier pour la contestation. L'une des craintes avancées par l'association d'opposants est de voir d'autres intrants venir à plus ou moins long terme alimenter le méthaniseur : déchets agroalimentaires, déchets d'abattoir, boues de stations d'épuration, *etc.* Une éventualité inacceptable pour les membres de l'association qui soulignent que les nuisances engendrées seraient alors significativement augmentées. En effet, les usines de méthanisation peuvent décider de modifier le plan d'approvisionnement des intrants une fois l'unité en fonctionnement afin de tenter de remédier à des difficultés de rentabilité. L'exemple du projet V démontre clairement que le manque de publicisation, une tendance qui marque de manière générale la sphère économique (représentée ici par les porteurs de projet) (Chaskiel et Suraud, 2009), alimente la dynamique de contestation civique.

Un contexte territorial tendu : le renforcement potentiel de la contestation

D'un point de vue méthodologique, il s'agit d'un mouvement dont les contours sont difficiles à saisir *a posteriori*, et nous avons rencontré des difficultés à retrouver les participants de la contestation. La forme de la contestation a divisé les habitants du village et des alentours, de même que les riverains, plus ou moins proches.

Il convient de noter que la commune A est limitrophe de la commune qui abrite le territoire de Sivens, et que le projet V est rendu public en même temps que s'opère le durcissement de la mobilisation sur le site de la ZAD de Sivens (automne 2014). Ce contexte n'est pas étranger au désaccord qui découle du projet V, décrit comme très « violent ». Bien qu'il ne puisse pas être comparé aux manifestations ayant eu lieu sur le territoire de Sivens, le mouvement de contestation qui nous intéresse ici est rapidement monté en puissance et une partie des riverains a refusé de le rejoindre du fait de sa force : des tracts au visuel

« choc » (têtes de mort) distribués ou placardés sur les maisons, ou encore la violence du ton employé lors de la réunion publique sont donnés en exemple. Même s'il est très difficile de mesurer avec précision l'influence du mouvement de Sivens, le projet V prend place dans un contexte territorial très tendu, marqué par un « ras-le-bol » vis-à-vis de projets « imposés ». Ainsi, si l'association ne semble compter qu'une vingtaine de membres actifs, il existe un large soutien, comme vient en témoigner entre autres la pétition, et un potentiel de renforcement de la contestation du fait du contexte territorial. Ce contexte particulier a pu faire craindre des débordements aux autorités politiques, et c'est une décision du Maire qui vient interrompre le projet, deux mois après le début de la contestation.

ABSENCE D'ENTENTE AUTOUR DES MODALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

S'il y a entente au sein de la société civile sur le principe de la méthanisation agricole, ce sont les modalités de développement de cette filière qui alimentent le débat. En particulier, les inquiétudes portent sur la taille des projets (7 hectares pour le projet V) dont dépendent les nuisances (circulation de camions, quantité d'intrants et degré de nuisances olfactives, *etc.*), et sur le portage des projets, puisque les unités de méthanisation agricole peuvent être portées par des agriculteurs seuls ou en regroupement, mais également des industriels, ou des « investisseurs ».

La mise en visibilité publique des risques par les associations

Nous avons pu observer sur notre terrain d'étude que les installations « à la ferme », implantées sur une exploitation agricole, ne rencontrent pas, ou rarement, d'opposition. Dans ce modèle, un agriculteur seul, ou un petit regroupement de quatre ou cinq agriculteurs, valorisent leurs déchets agricoles en produisant du biogaz, et le digestat revient sur les terres pour être épandu en tant qu'amendement organique. Le digestat étant moins odorant (voire pas odorant du tout) que les fumiers et lisiers traditionnellement épandus par les agriculteurs, les promoteurs de la filière mettent en avant une diminution des nuisances. Par ailleurs, les agriculteurs qui débutent une activité de méthanisation l'accompagnent souvent d'une conversion en agriculture biologique, l'utilisation du digestat en tant qu'amendement organique permettant la réduction, pouvant aller jusqu'à l'élimination, du recours aux amendements chimiques. En revanche, ce sont souvent les projets dont l'implantation est prévue en dehors d'une exploitation agricole et basés sur l'apport d'intrants extérieurs, portés par des « industriels » ou bien des « gros » regroupements d'agriculteurs (pouvant aller jusqu'à 50-60 agriculteurs), qui se heurtent à l'opposition des riverains.

Si les mouvements d'opposition naissent du côté des riverains qui s'inquiètent des modalités d'exploitation d'une unité de méthanisation et de ses conséquences, une montée en généralité s'opère rapidement et s'appuie sur la stigmatisation des « gros » projets et les risques de « dérives » qui en découlent. À ce niveau, les revendications trouvent rapidement un écho auprès des associations traditionnelles de protection de l'environnement. Au niveau local, ce qui est défendu de manière assez systématique par les associations ce sont les « petits » projets portés par des agriculteurs (seuls ou un petit regroupement) ou des collectivités. En revanche, on rencontre une opposition quasi systématique aux « gros » projets : les projets portés par des « industriels » ou des « financiers », mais aussi les « gros » projets agricoles. Bien qu'il soit difficile de définir avec précision la taille critique, ceux-ci font craindre des dérives, notamment de surproduction pour alimenter les méthaniseurs, la production d'énergies renouvelables devenant un prétexte au renforcement de l'agriculture intensive : « *Le problème de la méthanisation c'est qu'on sait que parfois on*

consomme plus que ce qu'on produit. Si c'est pour faire du maïs irrigué chimique et le balancer dans des méthaniseurs, je vois pas très bien la finalité écologique » (Entretien avec un représentant local de la Confédération paysanne).

De même l'implantation de « grosses » unités de méthanisation, ou même la multiplication d'unités sur un territoire, signifie la nécessité de transporter une grande quantité de déchets afin d'alimenter ces usines, en présentant le risque d'évincer la question de la réflexion sur la réduction des déchets. Enfin, les associations rappellent que la production d'énergies renouvelables devrait se faire au bénéfice de la collectivité et non permettre à des industriels de faire du profit.

Ainsi posées, les questions autour du développement de la méthanisation agricole renvoient à la transition vers un nouveau modèle agricole ou encore au traitement et à la réflexion sur la réduction des déchets³ : la méthanisation devrait se développer dans une démarche d'amélioration des pratiques et en aucun cas renforcer des problématiques existantes.

Au niveau local, l'exigence de consultation citoyenne en amont des projets

Les associations de protection de l'environnement ne manifestent pas d'opposition de principe à la méthanisation. Au contraire, il s'agit d'une activité globalement soutenue et présentée comme vertueuse. Toutefois, ces associations conditionnent généralement leur soutien à cette filière à un certain nombre de conditions. L'association France Nature Environnement (FNE), par exemple, soutient l'activité de méthanisation en tant qu'atout pour le changement du modèle énergétique actuel, basé sur les énergies fossiles. Elle met en avant les avantages de la méthanisation et se montre « vigilante face aux risques et aux potentielles dérives » et soumet le « développement raisonné » de la méthanisation à certaines conditions telle que, par exemple, celle de ne pas ralentir les démarches de prévention des déchets organiques⁴. Autre exemple, Les Amis de la Terre, au niveau national, « encourage la méthanisation des déchets dans de petites unités, ainsi que tous les procédés permettant de récupérer les fuites de méthane », mais l'association dénonce les dérives du modèle allemand et met en garde contre les risques. Au niveau de Midi-Pyrénées, la position de l'association est de défendre les « petites unités », à la ferme, individuelles, et de s'opposer aux « grosses » usines. L'association encourage les riverains impactés par des « gros » projets, menés sans consultation préalable de la population, à se regrouper en association pour les combattre.

Sur le plan local, de nombreuses associations actives sur notre territoire d'étude sont affiliées à FNE par le biais d'une fédération. C'est le cas d'une association locale, par exemple, qui a pris position en faveur des opposants au projet V. Toutefois, ce positionnement ne traduit pas une opposition à l'activité de méthanisation. La vision de l'association se veut globale, les projets devant être analysés dans leur ensemble, et à la lumière de certaines conditions, la première étant celle d'une discussion publique sur le projet en amont avec les parties prenantes (riverains, habitants, associations).

« Il y a toujours des nuisances, forcément, une unité de méthanisation, c'est une unité qui va transformer donc il va y avoir des intrants, d'où viennent ces intrants ? Ils ont être transportés par camions, en général, sur quelle distance ? Sur quelle route ? Qui vont provoquer quelles nuisances ? Et c'est tout ça qu'il faut regarder et essayer de voir comment on peut réduire ces nuisances. Et c'est là qu'intervient, à mon avis, la discussion avec la population pour que les inconvénients soient minimisés et acceptés » (Entretien avec un membre d'une association locale de protection de l'environnement.)

.....

3. La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement a fixé des objectifs précis de réduction des déchets (diminution des ordures ménagères et assimilés de 7 % en 5 ans)

4. « Méthascope. Outil d'aide au positionnement sur un projet de méthaniseur. Le livret. », FNE, janvier 2017, p.10

Il convient de souligner qu'il s'agit d'un thème en émergence et que toutes les associations, localement, ne se sont pas encore saisies du sujet de la méthanisation. Toutefois, notre travail de terrain tend à indiquer que les associations locales peuvent adhérer à des principes généraux tels ceux énoncés par FNE, tout en étant en demande d'information sur les différents projets qui impactent leur territoire, les technologies existantes, les voies de valorisation de l'énergie, *etc.* afin de construire leur positionnement au cas par cas. La relative nouveauté du développement de la méthanisation offre une opportunité de co-construction de la filière avec les parties prenantes.

CONCLUSION

La méthanisation agricole est une filière en construction, qui fait encore l'objet de nombreuses incertitudes sur le plan technique. L'exemple du projet V démontre d'une part, que les conditions de légitimation de la méthanisation passent par la co-construction avec les parties prenantes, c'est-à-dire une phase d'information, puis une discussion publique élargie sur les modalités de développement de telles unités sur les territoires ; d'autre part, que la cristallisation rapide des positions peut apparaître en réaction au refus de publicité. Ainsi, tel que cela est mis en avant par les théories délibératives, la publicisation est un enjeu essentiel. « La dynamique de la publicité modifierait les positions de chacun, permettrait d'intégrer le point de vue de l'autre et de monter en généralité » (Blondiaux et Sintomer, 2009). En l'absence de débat institutionnalisé concernant le développement de la méthanisation, c'est bien la communication au sein de l'espace public autonome qui permet ici une certaine montée en généralité des arguments. Il s'agit d'observer la façon dont les positions ainsi formées peuvent être portées jusqu'à la sphère du pouvoir et comment elles seront, ou non, intégrées par celle-ci. En effet, « les attentes se concentrent sur la faculté de ces structures à percevoir les problèmes affectant la société dans son ensemble, à les interpréter et à les mettre en scène d'une façon qui, à la fois, suscite l'attention et innove » (Habermas, 1997, p. 386). Selon Habermas, le rôle de l'espace public autonome est bien d'« identifier les problèmes de la société dans son ensemble et les faire valoir au niveau de la sphère politique en suscitant l'expression d'opinions influentes » (Suraud, 2007).

À l'instar de ce que l'on peut observer avec d'autres énergies renouvelables, le soutien politique à la méthanisation a entraîné une multiplication rapide des projets, des industriels ou des « investisseurs » ayant pu voir l'opportunité de s'engager dans la filière du fait des incitations financières (Chataignier et Jobert, 2003). Mais ce développement ne s'est pas accompagné d'une mise en discussion publique des risques ainsi que des enjeux du développement de la méthanisation, et dont dépend la légitimité de ce type de projets.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Barbier, Rémi, Larrue, Corinne (2011), « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, vol. 1, n° 1, p. 67-104.

Blatrix, Cécile (2000), *La démocratie participative, de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, Doctorat en Science Politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sous la direction du Professeur Daniel Gaxie.

Blatrix, Cécile (2002), « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, vol. 15, n° 57, p. 79-102.

Blatrix, Cécile, *et al.* (2007), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte.

- Blatrix, Cécile (2009), « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, vol. 74, n° 2, p. 97-119.
- Blondiaux, Loïc, Sintomer, Yves (2009), « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, vol. 1, n° 63, p. 28-38.
- Blondiaux, Loïc, Fourniau, Jean-Michel (2011), « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n° 1, p. 8-35
- Chaskiel, Patrick, Suraud, Marie-Gabrielle (2009), « La responsabilité sociale environnementale des entreprises : une réponse économique à la politisation de la production », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 2, n° 4.
- Chataignier, Stéphane, Jobert, Arthur (2003), « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », vol. 4, n° 54, p. 36-48.
- Denier-Pasquier, Florence (2016), « Oser l'innovation démocratique pour accélérer la transition écologique », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol. 1, n° 81, p. 52-56.
- Girod, Alain (2003), « Territoires, proximité et espace public », *Études de communication* [En ligne], consulté le 24 août 2016, <http://edc.revues.org/97>
- Gobert, Julie (2016), « D'une acceptabilité « end of pipe » à une réflexion multiscale sur les systèmes socio-techniques : exemple des bioraffineries », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], consulté le 09 novembre 2016, <https://vertigo.revues.org/16930>
- Fourniau, Jean-Michel (2007), « L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLV, n° 1, p. 149-179.
- Habermas, Jürgen (1997), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, Paris.
- Jobert, Arthur (1998), « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 11, n° 42, p. 67-92.
- Lolive, Jacques (1997), « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, vol. 10, n° 39, p. 109-130.
- Rocher, Laurence (2008), « Les contradictions de la gestion intégrée des déchets urbains : l'incinération entre valorisation énergétique et refus social », *Flux*, vol. 4, n° 74, p. 22-29.
- Sébastien, Léa (2013), « Le nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France », *Sociologies pratiques*, vol. 2, n° 27, p. 145-165.
- Suraud, Marie-Gabrielle (2006), « L'espace public », *Communication*, vol. 24, n° 2, p. 9-28.
- Suraud, Marie-Gabrielle (2007), « Communication ou délibération : les échanges dans la société civile », *Hermès, La Revue*, n° 47), p. 177-184.
- Suraud, Marie-Gabrielle (2014), « L'espace public des risques », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], consulté le 09 novembre 2016, <https://rfsic.revues.org/883>
- Torre, André, Melot, Romain, Bossuet, Luc, Cadoret, Anne, Caron, Armelle, Darly, Ségolène, Jeanneaux, Philippe, Kirat, Thierry et Pham, Hai Vu (2010), « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace? Éléments de méthode et de repérage », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], consulté le 19 septembre 2017, <http://vertigo.revues.org/9590>
- Wolsink, Maarten, 2010, « Social acceptance of contested environmental policy infrastructure: comparing renewable energy, water management, and waste facilities », *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 30, n° 5, p. 302-311

L'aéroport, la multinationale et les « zadistes ». Identification et conflictualité des acteurs de l'espace public sociétal

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Gérald Lachaud

Gérald Lachaud est enseignant-chercheur à l'Université Jean-Moulin Lyon 3, membre d'ELICO Lyon 3. Ses travaux portent sur la thématique de la responsabilité sociétale des entreprises ainsi que sur la communication numérique. Ils s'inscrivent dans une triple perspective : sémiotique, communicationnelle et organisationnelle. gerald.lachaud@univ-lyon3.fr

Plan de l'article

Introduction

Méthodologie et élaboration du corpus

Un discours sur l'intérêt général, entre controverse argumentaire et conciliation énonciative ?

Une affirmation du dissensus fondée sur une lecture négociée du discours d'intérêt général ?

La radicalité au risque de la stigmatisation des personnes ?

Conclusion

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

À l'appui d'un corpus de pages web, cet article étudie comment les protagonistes d'une controverse publique nomment leurs adversaires. Il montre que le discours institutionnel, empreint des notions d'intérêt général et de respect des procédures de consultation de l'opinion publique, s'appuie sur un effacement nominatif des contradicteurs. Il souligne, à l'inverse, que le discours d'opposition, tenu par des acteurs insérés et représentés dans l'espace public politique et médiatique, maintient une désignation relative de l'interlocuteur et repose sur un clivage énonciatif. Enfin, il met en évidence, de la part des tenants d'une position plus radicale, la volonté de désigner nommément les personnes, morales ou physiques, à combattre.

Mots clés

Communication, discours, entreprise, environnement, espace public

TITLE

The airport, the firm and the « zadistes ». Identification and confliction of the actors of the public sphere

Abstract

In support of a corpus of Web pages, this article studies how the protagonists of a public controversy name their opponents. He shows that the institutional speech, marked with

notions of general interest and respect for the procedures of consultation of the public opinion, leans on a name specific erasure of the opponents. He underlines, on the contrary, that the speech of opposition, held by actors inserted and represented in the political and media public place, maintains a relative name of the interlocutor and rests on an enunciative cleavage. Finally, he highlights, on behalf of the upholders of a more radical position, a will to indicate in particular the people, the morality or the physical appearances to be fought.

Keywords

Communication, firm, public sphere, controversy

TÍTULO

El aeropuerto, la multinacional y los « zadistas ». Identificación y conflictividad de los actores del espacio público

Resumen

Con el apoyo de un corpus de páginas web, este artículo estudia cómo los protagonistas de una controversia pública nombran a sus adversarios. Muestra que el discurso institucional, impregnado nociones de interés general y de respeto de los procedimientos de consulta de la opinión pública, se apoya en una borradora nominativa de los contradictores. Subraya, a la inversa, que el discurso de oposición, tenido por actores insertados y representados en el espacio público político y popular, mantiene un nombramiento relativo del interlocutor y repone en un cruce enunciativo. Por fin, pone en evidencia, por parte de los poseedores de una posición más radical, la voluntad de designar señaladamente a las personas, morales o físicas a combatir.

Palabras clave

Comunicación, empresa, discurso, espacio público

INTRODUCTION

Nombreuses sont les entreprises qui soulignent, dans leurs campagnes de communication institutionnelle ou de communication publicitaire, leur contribution au développement durable ou leur responsabilité à l'égard de l'environnement. Tout aussi nombreuses sont les associations militantes qui ne voient dans ces actions qu'une simple opération de *greenwashing*. Les entreprises chercheraient ainsi à « verdir » leur discours ou leur image pour mieux dissimuler des pratiques critiquables en matière de biodiversité, de changement climatique, de pollution ou de gaspillage des ressources naturelles (Cordelier, Breduillieard, 2010). Les citoyennes et les citoyens ne seraient d'ailleurs pas dupes de ce décalage ; les enquêtes publiées régulièrement par différents instituts de sondage en attestent. Au point qu'entre l'environnement et la communication des entreprises, la rupture serait définitive et ontologique (Libaert, 2010).

Le débat est particulièrement vif et crucial en ce qui concerne l'aménagement du territoire. En effet, rares sont les équipements structurants, tels que les autoroutes, les lignes ferroviaires ou les aéroports, qui ne recèlent pas un potentiel de mobilisation locale et de contestation globale (Ollitrault, 2008). Depuis les premières revendications écologistes des années 1970 (Vrignon, 2017), la confrontation d'acteurs issus des mondes associatif, politique, économique et scientifique paraît ne devoir déboucher sur aucun consensus réel et pérenne.

Ainsi, avec la santé (Barbot, 2002 ; De Oliveira, 2014), l'environnement est l'enjeu sociétal qui a sans doute le plus poussé les pouvoirs publics à instituer de nouveaux dispositifs de décision, d'information et de communication, moins technocratiques et plus ouverts à une participation formelle des citoyennes et des citoyens (Leroy, Suraud, 2014).

Cependant, la persistance de situations de blocage et d'affrontement, parfois dramatiques, poussent les analystes à interroger l'effectivité réelle d'un espace public central fondé sur la prédominance des assemblées représentatives et des médias de masse (Habermas, 1997). Élargi et diversifié (Miège, 2010), mais aussi ségréatif pour de nombreuses minorités (Fraser, 2001), fragmenté et parcellisé (François, Neveu, 1999), concurrencé par autant d'arènes de la décision (Jobert, 1995) que de forum de discussion (Rouquette, 2016), l'espace public central n'assurerait plus sa fonction essentielle de médiation entre la société civile et l'État. L'obtention du consentement (Dobry, 2009) n'en serait désormais que plus difficile, entraînant une crise de la décision politique (Bouvier, 2007).

Dès lors, « l'impératif délibératif » (Blondiaux, Sintomer, 2002) n'aurait pour seul horizon d'attente que le dilemme entre « domestication et ensauvagement » de la revendication sociale (Neveu, 2011). Aux pratiques langagières d'« atténuation de la conflictualité » (Krieg-Planque, 2010) et de « lissage » du discours institutionnel (Oger, Ollivier-Yaniv, 2006), corollaires de l'instrumentation de l'action publique (Lascombes, Le Galès, 2005), répondraient une montée en puissance des violences verbales (Fracchiolla *et al.*, 2013) ou des pratiques de désobéissance civile (Hayes, Ollitrault, 2012), caractéristiques d'un mode d'expérience, de socialisation et de communication spécifique de l'« espace public oppositionnel » (Negt, 2007).

Dans ces conditions, nous souhaitons interroger la place et la présence de l'altérité dans le discours des protagonistes d'un débat environnemental. Comment sont définis, nommés, interpellés les adversaires d'une thèse défendue par un camp ? Quels sont les procédés de qualification ou de disqualification intuitu personæ utilisés dans un débat « médiaté » (Lamizet, 1989) ?

Notre étude porte sur le projet de construction de l'Aéroport du Grand Ouest (AGO), situé dans la Zone d'Aménagement Différé (Zad) de Notre-Dame des Landes (NDL), en remplacement de l'aéroport de Nantes Atlantique. Initié dans les années 1960, le projet tombe ensuite en désuétude. Il est relancé à l'initiative de Jean-Marc Ayrault, à l'époque maire de Nantes. Conforté en 2003 par l'avis de la CNDP, puis par une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) en 2008, le dossier aboutit à la signature par l'État d'une concession de cinquante-cinq ans à l'entreprise Vinci. Mais les décisions administratives et judiciaires n'emportent pas la conviction de toutes et de tous. Populations des communes concernées, exploitantes et exploitants agricoles, représentantes et élus politiques, scientifiques se mobilisent et organisent plusieurs manifestations. Des militantes et militants d'obédiences diverses (altermondialiste, écologiste, libertaire...) viennent les soutenir à différentes reprises. L'occupation définitive de la Zad est décidée en 2009. Une opération d'évacuation *manu militari* se solde par un échec en 2012. Les autorités décident de geler le chantier jusqu'à épuisement des recours. Les conclusions de la Commission du dialogue, nommée en 2012, ainsi que les résultats de la consultation locale, organisée en 2016, confirment la construction de l'AGO, sans pour autant entraîner une quelconque évolution de la situation sur la Zad. En 2017, la publication du rapport de la mission de médiation conduit à l'annonce, par le Premier ministre, de l'abandon du projet de transfert de l'aéroport de Nantes.

Tout au long de la controverse, les deux camps antagonistes n'ont cessé de développer deux points de vue irréconciliables, sur des enjeux aussi fondamentaux que l'environnement, l'économie ou la politique. Un seul aura su les réunir : la nécessité de définir son adversaire pour mieux réfuter ses arguments.

Nous verrons ainsi, que les porteurs institutionnels du projet de NDL placent leur initiative sous le sceau de la rationalité des études techniques, des analyses économiques et des procédures légales. Certaines objections pourront donc être prises en compte après audition et consultation des opposants. Ces derniers resteront toutefois relégués dans l'anonymat. À l'inverse, les opposants qui souhaitent placer leur combat sur un plan juridique n'hésitent pas à identifier, nommer et qualifier le principal bénéficiaire du projet de construction : Vinci. De leur côté, les adversaires les plus radicaux intensifient l'identification et la désignation de cette entreprise, au point d'en appeler parfois à des actions ciblées sur les personnes qui la représentent et la symbolisent.

MÉTHODOLOGIE ET ÉLABORATION DU CORPUS

Notre terrain d'investigation est composé de quinze sites web appartenant aux promoteurs du projet (Syndicat Mixte Aéroportuaire, Des Ailes pour l'ouest, sites de la société Vinci), aux opposants (« zadistes », Europe Écologie Les Verts, Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport, Atelier Citoyen, Naturalistes en lutte, France Nature Environnement...) auxquels s'ajoute le site de la CNDP.

Ces sites ont été investigués, au cours du mois de mars 2017, à partir d'une série de mots clefs en rapport avec les principaux protagonistes emblématiques engagés dans la controverse : Zad, zadiste, opposant, concessionnaire, association, Vinci... Lorsque nécessaire (absence de moteur de recherche), il a été procédé à une navigation raisonnée dans l'arborescence du site. Notre approche privilégie les « écrits d'écran » (Souchier, 1996) issus d'un travail éditorial spécifique au web. Nous avons donc exclu de notre corpus les documents téléchargeables au format pdf, de type communiqué de presse ou rapports officiels qui relèvent, selon nous, de logiques énonciatives et sémiotiques différentes, puisqu'ils ne sont pas destinés, en premier lieu, à l'ensemble des internautes et n'exploitent pas toutes les virtualités sémiotiques et pragmatiques de la communication numérique.

L'analyse des pages-écrans retenues repose sur une double approche qualitative, à la fois sémiolinguistique (Charaudeau, 1995) et narratologique (Lits, 2008). Trois dimensions ont été retenues pour mettre en évidence l'identité assumée par les protagonistes et celles qu'ils attribuent à leurs adversaires. La dimension statutaire porte sur le statut officiel des acteurs (association, parti politique, entreprise, collectivité territoriale...). La dimension identitaire répertorie les qualifications axiologiques associées aux acteurs désignés. La dimension discursive étudie la nature rhétorique et argumentaire des propos destinés aux acteurs nommés (démonstration, invective, explication...).

L'examen du corpus ainsi réalisé objective plusieurs tendances informationnelles et communicationnelles. Trois sites web nous paraissent représentatifs de ces tendances. Nous les avons donc privilégiés dans la suite de nos propos.

UN DISCOURS SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ENTRE CONTROVERSE ARGUMENTAIRE ET CONCILIATION ÉNONCIATIVE ?

Les arguments en faveur de la construction de l'Aéroport du Grand Ouest (AGO) reposent sur un double constat. Le premier dresse un bilan de la situation actuelle. Les contraintes d'exploitation et les contraintes environnementales rendent obsolète, et même dangereux, le maintien de l'implantation de l'aéroport de Nantes Atlantique. Le second part d'une analyse prospective. L'essor du trafic aérien et le développement économique du territoire rendent impossible le *statu quo* actuel et imposent *de facto* le choix d'un nouveau site.

Ces arguments sont développés dans dix rubriques regroupées dans un onglet nommé « Les raisons du transfert », accessible dès la page d'accueil du site web du Syndicat Mixte Aéroportuaire (SMA). De son côté, le site web de l'association « Des ailes pour l'ouest » propose un onglet intitulé « Les données pour comprendre » qui rassemble douze rubriques. Dans les deux cas, le contenu détaillé des rubriques peut varier de quelques dizaines à plusieurs centaines de lignes de textes, accompagnées parfois de photos, de séquences vidéo ou d'infographies. Les thématiques développées dans les deux onglets sont très proches. Elles mettent en exergue la prise en compte des enjeux environnementaux, les avantages attendus pour l'ensemble de la collectivité, le souci de préserver les deniers publics, l'intérêt porté aux préoccupations des agriculteurs, le respect des procédures légales, l'irréfragabilité du projet pour des raisons économiques ou techniques.

Cependant, le site de l'association « Des ailes pour l'ouest » privilégie un vocabulaire moins technocratique. Ainsi, une des rubriques consacrées à l'environnement annonce clairement : « Un nouvel aéroport plus «vert» ». Alors que le site du SMA titre avec moins d'emphase : « Une biodiversité préservée ». Le ton du site « Des ailes pour l'ouest » se veut donc direct et familier, à la limite parfois du slogan : « Sauver Saint-Aignan de Grand-Lieu ». La dramatisation n'est pas non plus absente : « Résister aux menaces et à la violence », « Une saturation alarmante ». Elle se retrouve aussi dans certaines illustrations visuelles qui accompagnent la présentation des rubriques en « patchwork de tuiles » (Lachaud, 2016) sur la page d'accueil (cf. figure 1). C'est ainsi que les internautes peuvent voir la rubrique « Moins de risques » agrémentée de l'image d'un avion en détresse au-dessus d'une voirie urbaine. Le site de l'association « Des ailes pour l'ouest » semble aussi s'inscrire dans une volonté de polémique argumentaire. Ainsi, dans la rubrique « Résister aux menaces et à la violence », les opposants à l'AGO, (occupants illégaux de la Zad, élus écologistes ou militants associatifs...) sont identifiés et désignés nommément, parfois photos à l'appui.



Figure 1 : présentation des rubriques de l'onglet « Les données pour comprendre », page d'accueil site Des ailes pour l'ouest

De même, certaines pages-écrans de plusieurs rubriques invitent les internautes à consulter des « fiches d'information ». Le lien hypertexte proposé est présenté sous la forme d'une courte affirmation, la plupart du temps empruntée aux opposants, réfutée et rejetée de manière cinglante, catégorique et définitive : « Le projet coûtera plusieurs milliards avec les infrastructures d'accès : FAUX », « Les élus écologistes et l'Acipa n'ont jamais soutenu la violence : FAUX » ... À l'inverse, quelques assertions, plus rares, affirment avec détermination les convictions et les thèses des partisans de l'aéroport de ND : « Ce projet a respecté les procédures démocratiques et réglementaires : VRAI ».

Le site du SMA, quant à lui, se caractérise par une absence de réfutation directe ou de désignation répétée des adversaires. Loin d'être mis au service d'une contestation rhétorique, le « discours expert » (Cusso, & Gobin, 2008) présenté dans l'ensemble des pages-écrans paraît plutôt s'inscrire dans un art de la gouvernance politique. Il permet ainsi de repousser toutes les éventualités d'une alternative construite et élaborée. De même, il sert aussi à démontrer que les objections les plus légitimées ou les plus fondées ont été entendues et même prises en compte tout au long de l'élaboration du projet de construction de l'AGO. Dans cette optique, le SMA reste lui-même un énonciateur discret, pour ne pas dire absent. Il n'apparaît en effet que dans une seule rubrique, celle consacrée à la création d'emplois, pour mettre en avant son expertise en prospective économique : « les dernières évaluations du Syndicat Mixte Aéroportuaire confirment que plus de 10 000 emplois seront générés. ». Soulignons, enfin, que les sites du SMA et des « Des ailes pour l'ouest » ne nomment pas le nom du groupe Vinci, mais utilisent le terme de « concessionnaire » ou l'expression « concessionnaire privé ».

Cet « effacement énonciatif » (Rabatel, 2004) du SMA contraste avec les citations ou les références empruntées aux différentes instances qui ont participé à l'élaboration du projet, à la phase de consultation obligatoire menée de 2002 à 2008, puis à la procédure de conciliation instaurée par le Premier ministre en 2012 et au processus de validation juridique : Direction Générale de l'Aviation Civile, Bureau Enquête Analyse, Commission Européenne, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Commission du dialogue... Le procédé discursif est particulièrement prégnant pour trois rubriques dont les pages-écrans sont parmi les plus longues du site : « Un réaménagement irréaliste », « Un processus démocratique exemplaire » et « Une biodiversité préservée ». L'intentionnalité communicationnelle déployée, ici, se veut sans doute autant explicative qu'argumentative (Bronckart, 1996). Certes, quelques intertitres ont pour objectif de répondre de manière directe à un énoncé argumentaire des adversaires de l'AGO : « Une répartition du trafic sur les autres aéroports régionaux est illusoire », « Notre Dame des Landes est un site de qualité mais pas exceptionnel ». Cependant, la volonté d'infirmier ou de confirmer l'opinion des internautes passe, aussi, par de longues explications didactiques. La description et le résumé des démarches et des méthodes suivies tendent ainsi à démontrer que le projet de construction du nouvel aéroport résout la problématique de départ, avec la plus grande pertinence au regard des objectifs visés, des contraintes imposées par la loi et des possibilités d'aménagement.

La sous-énonciation, l'évitement de l'affrontement argumentatif, l'adoption d'une posture pédagogique plutôt que polémique, le souci de montrer que les alternatives ont été étudiées, la volonté d'apporter des réponses et des solutions concrètes aux difficultés soulevées par les différentes parties prenantes sont autant de procédés, constatés dans d'autres situations discursives, qui participent d'un « effacement du dissensus » (Monte & Oger, 2015). Mais il convient, aussi, de s'interroger sur le rôle de ces procédés dans le déploiement d'un « impératif pragmatique gestionnaire », reliant l'univers épistémique de la production de connaissances, l'univers technique de l'efficacité et l'univers pratique de la prise de décision (Jeanneret, 2010).

UNE AFFIRMATION DU DISSENSUS FONDÉE SUR UNE LECTURE NEGOCIÉE DU DISCOURS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

Comment affirmer un dissensus face à un discours qui place le projet de construction de l'AGO sous les auspices de l'intérêt général, de la volonté commune et de la nécessité technique et économique ?

Une des réponses apportées par les opposants consiste à démontrer, point par point, l'inexactitude et la partialité des études menées en amont du projet. Tel est, entre autres, l'objectif de l'atelier citoyen créé en 2014 « pour travailler sur les alternatives au projet de Notre-Dame-des-Landes ».

Une autre forme de réponse repose, en partie, sur les ressources de l'énonciation. Cette option est explorée lors de la consultation locale non contraignante organisée le 26 juin 2016 sur cinq communes du département de Loire-Atlantique. Le site web de France Nature Environnement (FNE) propose alors aux internautes de télécharger dix-sept éléments visuels à diffuser sur les réseaux sociaux pour mobiliser l'opinion publique.

Sur ces dix-sept éléments visuels, onze sont placés sous l'égide d'une accroche : « Le saviez-vous ? » (cf. figure 2). Les destinataires et destinatrices se voient ainsi présenter un argument chiffré contre les conséquences du projet de NDL (« Un aéroport à NDDL détruirait + de 700 ha de zones humides qui atténuent les effets des sécheresses ou des inondations ») ou à une assertion contre les errements de la procédure (« L'inventaire des espèces présentes à Notre-Dame-des-Landes a été rédigé un mois avant d'être réalisé sur le terrain »).



Figure 2 : visuel « Le saviez-vous ? » conçu pour la consultation locale, site France Nature Environnement

Trois autres éléments visuels se donnent à voir comme l'affiche d'une campagne de communication uchronique d'un énonciateur fictif, « Notre Dame of the Landes Airport », allusion plus ou moins voilée au concessionnaire du futur AGO : Vinci Airport. L'image se veut séduisante et attirante (cf. figure 3). Elle n'hésite pas à recourir aux codes esthétiques publicitaires : arrière-plan sur fond de coucher de soleil, modèles féminins et masculins au sourire photogénique... Mais l'argumentaire se fait ironique, grinçant ou confine à l'absurde. Il vise à culpabiliser les probables clientes et clients : « La construction de l'aéroport de Notre Dame de Landes a permis la destruction complète de plus de 700 hectares de bocage et de zones humides. *Grâce à vous.* [souligné par nos soins] ». Il vise aussi à discréditer cet énonciateur fictif concessionnaire du projet d'aéroport : « *Grâce à nous* [souligné par nos soins], plusieurs zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique sont désormais coulées sous une charmante et robuste dalle de béton armé ». Enfin, un bandeau sur-apposé et signé France Nature Environnement invite l'opinion publique à

s'opposer au scénario catastrophe décrit par les mots et illustré par l'image : « Il est encore temps de dire NON à un projet aberrant. Agissez avec nous ».



Figure 3 : visuel « campagne publicitaire » conçu pour la consultation locale, site France Nature Environnement

Dans une autre page-écran, intitulée « Notre-Dame-des-Landes : 12 raisons de dire «non» », la désignation du groupe Vinci se veut plus directe et nominative. L'entreprise se voit ainsi imputer plusieurs griefs : des « pressions » sur les exploitants agricoles qui refusent de partir, une précarisation des ouvriers par la pratique systématique de la sous-traitance sur les chantiers et une sous-estimation du coût global de la construction de l'aéroport.

Cette mise en exergue visuelle et sémantique d'une énonciation clivante peut être pensée comme le résultat d'une indispensable activité de cadrage réalisé par les porteurs d'un problème public pour publiciser leur cause (Benford, Snow, 2012). Le clivage « eux contre nous » se révèle en effet propice à la sensibilisation et à la mobilisation de l'opinion. Elle peut aussi s'expliquer par l'intentionnalité communicationnelle d'une campagne référendaire qui, par définition et par principe, dichotomise les points de vue. Mais alors, il convient de s'interroger sur l'éventualité d'une porosité de la critique environnementaliste à l'esthétisation du monde et de la vie quotidienne par le capitalisme (Lipovetsky, Serroy, 2013). Face à l'intégration globale des phénomènes esthétiques dans les univers marchands de la production et de la consommation, cette critique n'aurait d'autre recours que de mobiliser les codes publicitaires pour convaincre, séduire et amener à ses arguments un *homo aestheticus* adeptes des valeurs artistiques que sont le souci de l'authenticité de soi, le désir d'expressivité et la recherche d'expériences.

Cette désignation esthétique de l'adversaire fait congruence avec la médiatisation, voire la spectacularisation, des reproches adressés aux entreprises dans l'espace public médiatique. L'un des emblèmes de cette spectacularisation est le « Prix Pinocchio », décerné aux firmes coupables de « greenwashing » par l'association les Amis de la Terre. Vinci en fut le lauréat en 2011. Le principe de ce prix s'appuie, d'abord et avant tout, sur des considérations sémantiques et rhétoriques (Cattelani, 2010) qui actualisent le constat, récurrent, du décalage entre le dire publicitaire et communicationnel et le faire financier, organisationnel et industriel des entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (Martin-Juchat, 2007). Une page-écran du site de FNE,

consacrée aux actions en justice menées contre Vinci et Bouygues, dans le cadre d'autres travaux d'infrastructures que ceux de NDL, dénonce, elle aussi, l'inadéquation entre le discours et les pratiques. La conclusion de cette page est sans appel : « Avec de belles campagnes, ces groupes tentent de verdir leur image. Mais pour qu'ils passent des paroles aux actes, faisons connaître leurs infractions. ».

Cependant, rendre public un tel décalage ne signifie pas, pour autant, nier ou rejeter le principe de la responsabilité des firmes comme catégorie morale. La légitimité juridique de ce concept est donc maintenue. De même, la légitimité sociale de l'entreprise qui s'en revendique pour agir dans le monde vécu n'est pas contestée dans ses fondements. À cet égard, il faut noter que le site web de FNE possède aussi une rubrique « Entreprise » où figurent, entre autres, les logos de Engie, ERDF, Véolia ou encore de la Fondation PSA Peugeot Citroën. Cette rubrique a pour but de présenter les possibilités d'un partenariat respectueux de la charte édictée par FNE permettant pour un acteur socio-économique « d'inscrire le développement durable dans une démarche stratégique et/ou de responsabilité sociétale ».

Ainsi, la critique adressée à la firme Vinci par FNE reste une critique immanente. Elle reconnaît et admet les valeurs dominantes d'une société pour mieux en questionner l'effectivité et la réalité dans les situations concrètes du monde vécu (Honneth, 2003). Le discours entrepreneurial porté par la multinationale du BTP ne sera donc pas rejeté, mais sans doute interprété et lu de manière négociée (Hall, 1997), afin d'en valider une application située et limitée, selon des règles circonstanciées.

LA RADICALITÉ AU RISQUE DE LA STIGMATISATION DES PERSONNES ?

À l'inverse de la fédération France Nature Environnement, les opposants installés sur le site de NDL n'instruisent pas de procès en responsabilité contre les entreprises. Ce terme, entendu dans cette acception, est d'ailleurs absent de l'ensemble des pages-écrans du site web « zad.nadir » qui présente le point de vue et les actions des « zadistes ». Il est également absent du site web de l'Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport (Acipa). Il est probable que la revendication d'une stricte application du principe de responsabilité des entreprises impliquerait, aussi, la pleine acceptation et l'entière reconnaissance de leur légitimité sociétale. De manière plus générale, les objets de discours mobilisés par les promoteurs du projet d'AGO, tels que « environnement » ou « développement durable », n'ont guère leur place dans les contenus proposés aux internautes par le site de l'Acipa ou des « zadistes ».

En revanche, le nom de Vinci constitue un objet de discours à part entière. Il est proposé parmi les mots-clés en bas de la page d'accueil du site de l'Acipa. Le site des « zadistes » lui consacre même une rubrique entière, dénommée « Vinci et Cie », visible dans le bandeau de la page d'accueil. Il paraît logique de retrouver dans cette rubrique la plupart des pages-écrans consacrées à l'enquête menée par Nicolas de la Casinière sur la firme de BTP, sous-titrée « Les prédateurs du béton ». Un résumé, le sommaire, l'annonce de plusieurs soirées-débats sont ainsi proposés. Le site de l'Acipa fait écho à l'ouvrage de manière identique. Dans les deux cas, il est suggéré aux internautes de poursuivre leur propre investigation dans un souci d'autonomie critique. Le travail de curation opéré par les animateurs des deux sites permet ainsi d'afficher plusieurs liens hypertextes issus du web militant, comme aussi, parfois, des grands médias. De cette façon, chacune et chacun doit prendre conscience de l'emprise du groupe Vinci dans l'espace public, dans la sphère politique voire dans son quotidien. La dénonciation de Vinci comme « entreprise globale » s'accompagne d'un travail de démythification et de dévoilement. Le site des

« zadistes » souligne que la multinationale n'est pas un géant inexpugnable, « un gros bloc unique, puissant et indéboulonnable » contre lequel tout combat serait vain, inutile ou perdu d'avance. Alors s'ouvre, dans la rubrique « Propositions et idées d'actions », un espace narratif où la fiction créatrice (Ricoeur, 1983) insère l'actant Vinci dans un récit qui invente, projette et configure des formes d'action à venir : détournement de la charte graphique, occupation de péages et de parkings, envoi de mails pour convaincre les salariés... Les différentes opérations ne sont pas seulement décrites dans leurs détails pratiques. Les effets attendus sur les militants, les sympathisants, voire les médias et l'opinion publique sont également évoqués. Car cette narration doit pouvoir être mise en application.

L'engagement des « zadistes » contre la firme ne se limite pas à la défense de la seule zone délimitée par le projet de construction de l'AGO. Il doit s'étendre à l'ensemble des lieux où se manifeste et où se concrétise la présence de la « multinationale polymorphe anthropophage ». Ainsi, en janvier 2013, la rubrique « Agenda » du site web fait écho aux « journées nationales contre Vinci », organisées sur le principe de « la Zad est partout ». Cette extension du domaine de la lutte repose d'abord sur la mobilisation et les initiatives des comités et collectifs locaux de soutien, mieux à même de connaître l'implantation géographique de Vinci. Quelques mois plus tard, la rubrique « Évinçons Vinci » annonce ainsi la mise en place d'« un outil participatif permettant de cartographier, cibler et mettre à découvert l'ensemble des infrastructures et chantiers de Vinci (ainsi que ses filiales)... ».

Le mot « Vinci » n'est donc pas seulement le nom qui désigne un des protagonistes des « luttes pour la signification » (Hall, 2007) menées par les « zadistes ». Il est aussi un topos langagier qui donne accès à autant de topoï géographiques qu'il convient de transformer en foyers d'affrontement, physique et symbolique. Au point de faire surgir dans la « blogosphère », sur le site « Mouvements, des idées et des luttes », le slogan en forme de mot d'ordre : « Occupy Vinci ».

Dans ce combat tous azimuts, l'argumentation *ad hominem* contre l'entité Vinci se double d'une intervention *ad personam* contre les individus qui l'animent ou qui lui prêtent concours : dirigeants, cadres, prestataires et sous-traitants du projet d'AGO. Les escarmouches électroniques sont alors aussi utiles et importantes que les accrochages sur le terrain. Plusieurs dizaines de noms, avec leurs coordonnées professionnelles, parfois personnelles, sont donc mis en ligne. En 2016, la page-écran « Liste de mails et contacts « collabos » » vise plus particulièrement l'agence d'architecture, l'agence de communication et le paysagiste qui ont élaboré le projet d'aéroport. En 2013, la page-écran « Les bases de ce qu'il faut savoir sur Vinci... » cible autant le personnel de Vinci que celui de l'aéroport de Nantes. En 2014, le site relaie la campagne « Adopte un sous-traitant », lancée sur un blog militant éponyme, afin de « pousser les entreprises citées à abandonner toute implication dans le projet d'aéroport... ». Les actions contre les personnes peuvent se dérouler sur les lieux de travail (accompagnement musical, décoration des façades des locaux professionnels ou des abords des chantiers...). Elles peuvent aussi s'appuyer sur les ressources d'une « mobilisation de clavier » (Badouard, 2013). Il est ainsi suggéré aux internautes de se montrer pédagogues et charitables, en quelques clics seulement, à l'égard des dirigeants de Vinci. Mais l'invitation militante ne se saurait se départir d'un art consommé de l'énonciation. La fausse ironie peut ainsi le disputer à l'habileté rhétorique contre un éventuel procès en responsabilité d'incitation à la cybercriminalité : « *N'en profitez surtout pas pour harceler les décideurs et décideuses de Vinci Airport. Illes [sic] ont déjà une vie pas facile les pauvres. Et encore moins de les inscrire sur un maximum de site commerciaux à travers le monde, ils pourraient comprendre à quel point les intérêts privés peuvent être envahissant.* ».

CONCLUSION

La lecture des pages-écrans étudiées et l'analyse des discours tenus par les différents protagonistes de la controverse de Notre-Dame des Landes entérinent l'irréductibilité des points de vue, la divergence absolue des arguments et la différence radicale des visions du monde. À la promesse d'un développement et d'une intégration économiques des territoires, compatibles avec une maîtrise des contraintes environnementales, répond la dénonciation d'un dévoiement et de l'accaparement de l'intérêt commun. Dans cet affrontement, l'identification des adversaires et leur désignation, directe ou voilée, tacite ou explicite, prend toute son importance.

Cependant, sous un antagonisme monolithique apparent, qui s'est traduit par un blocage de la situation et parfois un affrontement physique, se dissimulent, sans doute, des mouvements et des circulations dont l'origine reste en partie indécelable. Ainsi, une association environnementaliste reconnue par les pouvoirs publics, consultée parfois pour son expertise, entendue à l'occasion comme force de proposition, et par ailleurs engagée dans des procédures juridiques, peut-elle interpellier et mettre en cause, dans son discours institutionnel, une multinationale en usant du qualificatif de « prédateurs » que des mouvements plus radicaux reprennent et publicisent ? L'examen de notre corpus montre que le site web de France Nature Environnement ne se rallie pas à cette éventualité. L'accès aux ressources symboliques et matérielles de l'espace public politique (subventions, participations aux arènes de discussion...) pourrait expliquer le choix apparent d'une euphémisation. Ce serait oublier que la lutte pour la protection des espèces sauvages en voie de disparition (loups, ours, lynx...) se fait, aussi, en brandissant dans le champ médiatique la cause des « prédateurs ».

Par ailleurs, l'abandon du projet de transfert à Notre-Dame des Landes et l'annonce de l'agrandissement de Nantes-Atlantique ne signifient sans doute pas l'achèvement définitif de la controverse. Plusieurs événements laissent penser, au contraire, à sa poursuite : mobilisation de collectifs autour du lac de Grand-Lieu et de l'agglomération nantaise, prises de position médiatiques d'élu.e.s, destruction par le feu de cartes électorales... Face à une situation qui se caractérise, désormais, par un renversement des rôles et des positions, les identités revendiquées et endossées par les protagonistes, les paroles et les interactions produites dans l'espace public seront certainement appelées à évoluer. Ce qui ne manquera pas de provoquer chez les observateurs de nouveaux questionnements info-communicationnels : comment sera dénommé le mouvement des populations riveraines de l'aéroport de Nantes-Atlantique, quel sens prendra l'avenir réel et effectif de la Zad, les arguments de l'ancien discours dominant institutionnel seront-ils réaffirmés par des interventions radicales, la défense de l'environnement sera-t-elle à nouveau invoquée et par qui... ?

Le travail d'élucidation de notre corpus et l'évolution récente de la situation appellent donc une investigation additionnelle, à la fois intensive, dans les différents strates des sites web étudiés, et extensive, auprès d'autres sites web (médias, partis politiques...) ainsi qu'auprès des acteurs qui animent ces sites. Toutefois, la seule vertu maïeutique d'un entretien avec les responsables qui statuent sur le sort des pages-écrans ne saurait suffire à approfondir et à valider ce que l'étude de notre corpus a permis de souligner. Une approche monographique fondée sur un croisement méthodologique (observation participante, étude des documents prescripteurs, analyse de la décision...) apporterait ainsi une vision complémentaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Badouard, Romain (2013), « Les mobilisations de clavier. Le lien hypertexte comme ressource des actions collectives en ligne », *Réseaux*, vol. 5, n° 181, p. 87-117.
- Barbot, Janine (2002), *Les malades en mouvement. Les médecins et la science à l'épreuve du Sida*, Paris : Balland.
- Benford, Robert A. ; Snow David A. (2012), « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, vol. 3, n° 99, p. 217-255.
- Blondiaux, Loïc ; Yves, Sintomer (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, p. 17-35.
- Bouvier, Alban (2007), « Crises politiques, crises et anti-crisis rhétoriques », *Questions de communication*, n° 12, p. 89-102.
- Bronckart, Jean-Paul (1996), *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*, Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- Casinière (de la), Nicolas (2013), *Les prédateurs du béton. Enquête sur la multinationale Vinci*, Paris : Libertalia.
- Cattelani, Andrea (2010), « Les aventures de Pinocchio au pays du greenwashing » in Cattelani Andrea ; Libaert, Thierry ; Pierlot, Jean-Marie (dir), *Contredire l'entreprise*, Louvain, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, octobre 2009, p. 59-68.
- Charaudeau, Patrick (1983), *Langage et discours : éléments de sémiolinguistique. Théorie et pratique*, Paris : Hachette.
- Cordelier Benoît ; Breduillieard, Pauline (2013), « Publicité verte et greenwashing », *Gestion 2000*, vol. 30, n° 6, p. 115-131.
- Cussó, Roser ; Gobin, Corinne (2008), « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat? », *Mots*, n° 88, p. 5-11.
- De Oliveira, Jean-Philippe (2014), « Quand les associations coproduisent l'action publique : enjeux et tensions autour des campagnes grand public de prévention du sida » in Aldrin, Philippe ; Hubé, Nicolas ; Ollivier-Yaniv, Caroline ; Utard, Jean-Michel (dir), *Les mondes de la communication publique. Légitimation et fabrique symbolique du politique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 129-146.
- Dobry, Michel (2009), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Fracchiolla, Béatrice ; Moïse, Claudine ; Romain, Christina ; Auger, Nathalie (2013), *Violences verbales, analyses, enjeux et perspectives*, Paris : Presses Universitaires de Rennes.
- François, Bastien ; Neveu, Érik (1999), « Introduction. Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains » in François, Bastien ; Neveu, Érik (dir), *Espaces publics : acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 13-58.
- Fraser, Nancy (2001), « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement », *Hermès*, n° 31, p. 125-156.
- Habermas, Jürgen (1997), *L'espace public*, Paris : Payot Rivages
- Hall, Stuart (1997), « Codage/Décodage », *Sociologie de la communication*, vol. 1, n° 1, p. 59-71.
- Hayes, Graeme ; Ollitrault, Sylvie (2012), *La désobéissance civile*, Paris : Presses de Sciences Po.

- Honneth, Axel (2003), « La critique comme mise à jour. La dialectique de la raison et les controverses actuelles sur la critique sociale » in Renault, Emmanuel ; Sintomer Yves (dir), *Où en est la théorie critique ?*, Paris : La Découverte, p. 59-73.
- Jeanneret, Yves (2010), « L'optique du sustainable : territoires médiatisés et savoirs visibles », *Question de communication*, n° 17, p. 59-80.
- Jobert, Yves (1995), « Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche » in Faure, Alain ; Pollet, Gilles ; Warin Philippe (dir), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris : L'Harmattan, p. 13-24.
- Krieg-Planque, Alice (2010), « La formule "développement durable". Un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, vol. 4, n° 134, p. 5-29.
- Lachaud, Gérald (2016), « La pérennité des identités sociales des internautes à l'heure des évolutions de la communication numérique. L'exemple des pages d'accueil des sites institutionnels des entreprises du CAC40 », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 17/3A, p. 144-155.
- Lamizet, Bernard (1989), « Une nouvelle communication : l'écran entre le texte et l'image », *Quaderni*, vol. 8, n° 1, p. 67-75.
- Lascoumes, Pierre ; Le Galès Patrick (2005), *Gouverner par les instruments*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Libaert, Thierry (2010), *Communication et environnement, le pacte impossible*, Paris : PUF.
- Lipovestky, Gilles ; Serroy, Jean, (2013), *L'esthétisation du Monde. Vivre à l'âge du capitalisme artiste*, Paris : Gallimard.
- Lits, Marc (2008), *Du récit au récit médiatique*, Bruxelles : De Boeck.
- Leroy, Pieter ; Suraud, Marie-Gabrielle (2014), « Avant-propos. Environnement et communication – une thématique en transformations », *ESSACHESS*, vol. 7, n° 1 (13), p. 11-15.
- Martin-Juchat, Fabienne (2007), « Communication des entreprises sur la responsabilité sociale : constat du décalage français », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 1, p. 35-49.
- Miège, Bernard (2010), *L'espace public contemporain*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Monte, Michèle ; Oger, Claire (2015), « La construction de l'autorité en contexte. L'effacement du dissensus dans les discours institutionnels », *Mots*, n° 107, p. 5-17.
- Negt, Oskar (2007), *L'espace public oppositionnel*, Paris : Payot.
- Neveu, Catherine (2011), « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, vol. 1, n° 1, p. 186-209.
- Oger, Claire ; Ollivier-Yaniv, Caroline (2006), « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots*, n° 81, p. 63-77.
- Ollitrault, Sylvie (2008), *Militer pour la planète : sociologie des écologistes*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Rabatel, Alain (2004), « Effacement énonciatif et discours rapporté », *Langages*, n° 156, p. 3-17.
- Ricoeur, Paul (1984), *La configuration dans le récit de fiction*, Paris : Le Seuil.

Rouquette, Sébastien (2016), « Aux marges de l'espace public médiatique. L'espace des commentaires des articles de presse en ligne », *Politiques de communication*, n° 6, p. 81-111.

Souchier, Emmanuël (1996), « L'écrit d'écran : pratiques d'écriture et informatique », *Communication & Langages*, n° 107, p. 105-119.

Vrignon, Alexis (2017), *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68*, Rennes : Presses Univ

The Humanities as Allies: Media Studies and the Web

Online October 31st 2018.

Initially published in Estudos em Comunicação, n° 25, vol.2, dezembro, 2017 Portugal. ojs.labcom-ifp.ubi.pt/index.php/ec/article/download/267/133.

Peter Dahlgren

Peter Dahlgren, Lund University

TITRE

Les humanités comme alliées: études sur les médias et le Web

TÍTULO

Las humanidades como aliados: los medios de comunicación y la web

PRELIMINARIES

Dickens opens his *A Tale of Two Cities* with 'It was the best of times, it was the worst of times, it was the age of wisdom, it was the age of foolishness, it was the epoch of belief, it was the epoch of incredulity, it was the season of Light, it was the season of Darkness, it was the spring of hope, it was the winter of despair...' Today we are perched on another precarious historical fence, weighing the pros and cons of late modernity: all the material wealth and well-being are juxtaposed with increasing deprivation and social crises; there is an unease as we sense that our compelling technological progress is indeed proving to be a Faustian bargain – not least as we look at the state of the environment. We are not convinced that 'progress' has made us 'happier'.

A central feature of late modernity is the media, especially in their newer digital forms. (In this text I use the term the Web out of convenience – if somewhat inaccurately – to refer to the technical infrastructure and software of integrated digital media, including social media). The Web is not only embedded as an inexorable manifestation of this age, it is also a force that contributes to driving it forward, particularly *via* the meta-processes of mediatisation. As I explain below, this term posits that the media interplay with all dimensions of the social and cultural world, reorganising how we live and experience our lives. I underscore that the dynamics of mediatisation – and more specifically their consequences – are ambivalent. The rise of the Web as mass phenomenon only two decades ago has dramatically altered our lives, providing us with tools that would been unimaginable not long ago. With all the advantages, however, it manifests dark sides as well, thereby raising serious questions.

Most research with the field of media and communication studies (or, media studies for short) is firmly anchored in the social sciences; there are some contributions from the hu-

manities, but they remain a minority. The ultimate intention of this text is to invite more engagement from the humanities regarding the Web. My premise is that we as social scientists, and the field as whole, would greatly benefit from such engagement, as intellectual stimulation for the field. So why cannot the social sciences handle these issues largely on their own? Well, they can and they have, but in my view there are areas of inquiry where humanities perspectives could see things through different lenses and genuinely enhance our understanding, by posing other sorts of questions – and perhaps pointing to different kinds of answers. Digital media are not only about how we do things, how we work, socialise, play, and get things done. With their ubiquity, they have also become central to our sense of who we are, and to how we experience and relate to the world – themes that the humanities could further probe in edifying ways, situating them in historical contexts, illuminating normative and aesthetic dimensions. Democracy, in turn, is not just about a formal system, its structures and dynamics. It is all about the people and their subjectivities, the values, and cultural patterns that sustain and permeate society.

In the presentation I begin with some brief reflections on why the humanities are important for media studies, while also acknowledging the difficult position in which the humanities find themselves. The question might be raised: why seek help from wounded allies? My view is that even if their institutional position is weak, their intellectual affordances can help us. Moreover, I argue that their plight has relevance for democracy itself. From there I turn to the field of media studies and the emerging paradigm of mediatisation, offering a short scene-setting for what follows. The next and central section looks at the Web, highlighting a number of key thematic areas that are persistently problematic. This is by no means an ‘anti-Web tirade’; rather, my discussion is driven by a sense that with all the justifiable praise accorded to the Web, some important questions are left in the shadows. It is here where more engagement from the humanities could offer spotlights.

WHY THE HUMANITIES?

At heart, the notion of ‘the humanities’ encompasses both production within arts and culture – the generation of various kinds of ‘works’ – as well as the analysis of such production (e.g. literature *and* literary criticism). Our concern here resides largely with the analysis side of the humanities, although certain kinds of production, for example, philosophy, are also of considerable relevance. For those readers who have their anchoring within the humanities, the rubric of this section no doubt sounds redundant; for other readers, I wish to recapitulate a number of very traditional arguments. I do this with a starting point in a rather recent text by Holm, Scott and Jarrick (2014); their *Humanities World Report 2015* is both a survey of the views of leading humanistic scholars from around the world as well as an original contribution to the contemporary discussions about the state of the humanities.

Essential contributions

The authors contend that the humanities make a number of essential contributions to people and societies all around the world (there is no fashionable ‘cultural relativism’ in their argument: they assert the significance of the humanities for everyone). They assert first of all the most classic view, that the humanities have an *intrinsic* value, in that they support personal and spiritual development, not least by fostering aesthetic appreciation. This of course has been the basic position for at least two and a half millennia. Bringing up the perspective to the contemporary world, they make the unassailable case that the humanities contribute to other disciplines, feeding into other fields, ranging from the

social and natural sciences to medicine, computer science, and engineering/design. The contributions can vary enormously, from illuminating implicit value premises in social research to elucidating the aesthetic parameters of an architectural design.

Further, Holm, Scott and Jarrick (2014) posit that the traditional benefits of the humanities now have an extra relevance in the context of heterogeneous societies: they have ‘broad social value’ in their striving to create tolerance and understanding between citizens, facilitating social cohesion. The pertinence of this needs hardly be defended in the context of our multifarious, multicultural societies, where living together with difference is proving to be an ever-greater challenge. As an extension of this reasoning, they also underscore the importance of the humanities to enable citizens to understand, preserve, and not least – where necessary – to challenge national heritage and culture. This is to learn from the past about one’s collective identities – to appreciate, appropriate, but also to confront and reject elements that have shaped a shared sense of community. The relevance of this horizon is brought home not least as some right-wing political leaders in Europe today are striving to have the histories of their countries rewritten, to promote a politically expedient narrative that edits out uncomfortable historical realities from collective memory. In short, democratic life benefits from input from the humanities.

The report also sees the humanities as serving to aid decision-making on ethical issues, which are becoming all the more complex as social policies must take into account more intricate social contexts, and as technological developments demand more attentiveness to ethical dimensions and risk aspects, from genetic manipulation to nuclear power.

In case there was any lingering suspicion, the *Humanities World Report 2015* makes it abundantly clear that the humanities should absolutely *not* be seen as some static body of truth or wisdom, even if they include some indispensable legacies. The humanities at heart foster critical thinking. This is their essence; it epitomised by – but not limited to – the Socratic tradition. Rather, they manifest an on-going critical dialogue and interrogation of circumstances, achievements, and dilemmas of the human world, while they aim to understand, interpret, inspire, and challenge.

CRITICAL THINKING IN A WORLD OF HAZARDOUS TRANSITIONS

The critical tradition of the humanities became incorporated in the Enlightenment. The Enlightenment reaffirmed the basic view of the traditional humanities that questioning is essential for the growth of knowledge. Thus the idea of ‘critical’ has become an attribute associated with arts, science, and pursuit of knowledge. Moreover, the notion of ‘critique’ emerged as a more specific stance (I expand on these themes in Dahlgren 2013). Walter Benjamin suggests that critique involves brushing against the grain of established understandings. For Hegel, critique veered towards reflections on power relations, and challenges to domination – an intellectual thread that Marx most famously picked up and pursued. No less famous is Kant’s notion of critique, in the sense of reflections on the conditions of our knowing: what are the contingencies that shape how we know the world and ourselves (in his *Critique of Pure Reason*)? Enlightenment for Kant becomes precisely the way out of our self-imposed ignorance.

Thus, this ‘brushing against the grain’, probing power relations, and reflecting on the factors that shape and inevitably delimit our knowledge are essential toolkits for navigating the modern world, which often feels – and is – overwhelming. The future is not what it used to be, so to speak. Just looking at some of the major hazardous global transitions that we facing makes this apparent: climate and pollution trauma, economic-financial

breakdowns, political crises, culture and religious collisions, failed states, and wars fill the news daily. This is generating not just uncertainty, but also fear, which is being politically exploited on many fronts. Spheres of human life previously separated by geography, class, normative horizons, domains of power, or expertise, are becoming ever-more juxtaposed, intermingled, hybridised. Confusion is considerable. Yet, this ‘liquid’ character of late modernity (Bauman 2007), where values and ethics appear further dislodged from traditional perceived certainties, also offers us new opportunities to think afresh, to break new ground. We need philosophers, historians, text analysts: it is in the interplay with other fields that the humanities can make an extra contribution that other disciplines are less equipped to do. By questioning and offering critiques, they can enhance the growth of knowledge in their own fields as well as those with whom they enter into critical dialogue.

This stance of critique is important. However, it is not always clear to what extent it is operative. In regard, for example, to the new emerging hybrid field of digital humanities (DH) Holm, Scott and Jarrick (2014) on the one hand laud the engagement and crossover between the humanities and computer science that DH represents. The benefits of DH are obvious: the analytic work of some humanities research can be made easier; with all the vast cataloguing of materials that are going on, and it facilitates access in ways previously not possible. On the other hand, authors find that despite all the helpful applications, DH does not seem to be critically dialoguing with computer science; it is not generating much in the way of new research questions. They opine that DH must demonstrate its *intellectual* power and potential and promote new ways of thinking; it must generate critique.

THE HUMANITIES UNDER DURESS

It is clear that all is not well with the humanities, unfortunately: their marginalisation in higher education and in the allocation of research funding has been going on for many decades. I am in a sense appealing to assistance from potential allies who are wounded. In fact, one could argue that the ‘humanities’ have been in decline ever since the term became widespread in the academic world, which was after World War II. Prior to that, the usual rubric was ‘Liberal Arts’, ‘Arts and Sciences’, or ‘Arts, Letters and Sciences’ (Perloff, 2001). Some observers would go back even centuries earlier, others would place the start of the crisis in the 1960s. In any case, in the post-war era, the general societal drift that lauds ‘utility’, efficiency, and market logic has eroded the vitality of the humanities. Their perceived significance among those outside these fields, especially among academic decision-makers and politicians, has been in steady decline (see Pedro 2015 for a witty rendering of the debates).

The evidence and/or arguments are familiar: humanities are not of much utility, they have modest relevance in today’s world, they have limited commercial appeal, and they mostly do not easily lend themselves to quantification. Research is underfunded, teaching is understaffed, and the salary gap between scholars in the humanities and in other fields has widened. We witness massive declines in university enrolments for humanities studies, with currently about only eight percent of undergraduates in the US having a major in them, which is a 50 percent reduction since 1966. Obviously such a complex development cannot be reduced to one single factor, but many critical observers see an integrated logic. This has to do with the corporatisation of higher education, a vector of the more overarching neoliberal paradigm of societal development that has been hegemonic in the West since the early 1980s. Jay (2014) makes the case that the corporatisation of higher education involves a profound transformation towards vocational training. Higher edu-

cation becomes geared for credentialising, whereby the value of courses and credits are judged in terms of their practical vocational utility. In this setting, it is understandable that the humanities are hit the hardest, especially when the overall trends in knowledge where computational, technological, and mechanical skills are replacing broad-based education that emphasises history, philosophy, and aesthetics.

We should note, however, that these neoliberal logics are not in any way restricted to universities; they imbue our entire society. Thus, for those with humanistic and artistic life interests, the situation is economically dreadful; they must either have external income or a 'day job' to pay the bills. Their position and relevance in society is increasingly peripheral.

More broadly, authors such as Sandel (2012), Nussbaum (2010), and Brown (2015) demonstrate in various ways how trust, solidarity, and other virtues are bulldozed over by economic rationality, which seeps into and put price tags on just about all areas of human life. Moreover, neoliberalism has become not just a policy horizon but also a cultural motif, shaping social relationships and visions of the good society (see, for example, Couldry, 2010; Young, 2007). Even democracy itself becomes corroded, as normative frameworks that concern justice are subverted, derailing the foundations for democratic political discussion: issues that are normative and political in character become rendered in terms that are economic, technical or administrative in character, undermining the meaningfulness of participation. This carries with it feelings of disempowerment and ultimately either disengagement or populist 'enagement'.

Thus, I would argue, the importance of the humanities lies also in their service to democracy; they are an essential resource, a compass to help us in piloting the treacherous waters of explicit and implicit un- and antidemocratic values, and provide visions of the good society. And with the voices of the traditional humanities less and less heard, much is being lost – perhaps irretrievably. I turn now to a short discussion of the field of media and communication studies, to illustrate more concretely why our field needs more input from the humanities, and why this has bearing on the life of democracy.

MEDIA AND COMMUNICATION STUDIES – AND MEDIATISATION

Porous – and expanding – boundaries

Media studies was established around the world over the course of a number of decades – 1960s-1990s – as proponents of the new field marched out of various 'mother disciplines' such as sociology and political science to launch new university departments and research journals. The humanities were in a limited way among some of the 'mother disciplines', notably literature and rhetoric, and to a lesser degree visual aesthetics. Film as an academic discipline is a special case in that while it focuses on 'a medium', it has long maintained its institutional independence from media studies (this distinction seems to be eroding somewhat now with the increasing convergence of media technologies). History has generated a small but robust domain of 'media history' within the field, as is the case with philosophy. I should also mention that the adjacent field of cultural studies – which is at least as eclectic and porous as media studies – has had a strong humanities profile, especially after it became established in the US (arriving from the UK in the late 1970s-early 1980s). There are some small areas of juxtaposition and overlap between the two fields, and certainly the humanities are well represented in these domains. In sum, though, we can say that while the humanities have always having some sort of presence in the field of media studies, its role is a rather minor one.

This can be illustrated by looking at the three largest professional associations in the field: The International Communication Association (ICA); The International Association for Media and Communication Research (IAMCR) and the European Communication Research and Education Association (ECREA). The ICA and the IAMCR are organised around more or less permanent theme divisions plus various temporary groups; at present these units together total 31 in both associations. ECREA has 2 sections. In these associations, the humanities are represented by two or three units, with titles like Communication History and Philosophy; Theory and Critique; Communication History; and Ethics of Society/Communication. Obviously work with a humanities profile can appear in some other units of these three associations, (e.g. Popular Communication; Visual Communication; Religion, Communication and Culture; and Television Art). Still, the overwhelming character of media research remains social scientific in its orientation.

This tendency is reinforced by the trends in assessment criteria and the templates for journal publishing, where quantitative methods, terse prose, and models of research with origins in the natural sciences have increasingly become the norm in the last decade or so. Generally, it is somewhat easier for researchers in the science sciences to adapt to these publishing templates than for those in the humanities, where longer, descriptive and analytical prose, often in an essayistic style, is more common.

Emerging as a synthesis from a number of mother disciplines, media studies remains today rather eclectic, with porous boundaries and an uncertain core. While some are troubled by this (the topic gives rise to occasional soul-searching in themed journal issues), others feel that this allows for a relatively pluralistic atmosphere with a healthy degree of tolerance (even if the occasional battle over theory and/or methods is still fought). The profiles of departments vary considerably around the globe, offering different specialisations. These tend to lean either towards the 'academic' or the 'practitioner' end of the spectrum; in the latter camp we find for instance media management, public relations/strategic communication, and media production. Journalism as an academic field has had a long history of its own, but is often organised within media and communication departments (or schools), in some cases with both an academic-research as well as a professional profile.

What is of particular relevance today is that the field of media studies no longer has a monopoly on its objects of research: scholars from across the range of social sciences have been increasingly engaging themselves in media research, especially since the advent of the Internet. Moreover, some fronts of the field are merging with computer science, telecommunication, informatics, and even AI – artificial intelligence. The very notion of what a 'medium' is – or what 'media' are – has been problematised by the technical developments. Some within the field may grumble about this growing expansion and the resultant 'external competition' – and want to guard their institutional interests. Yet intellectually we should laud this development, which adds more scholarly voices and perspectives – even if it risks rendering our distinct academic *raison d'être* slightly less secure.

Let us be clear about these developments: for all their significance and the intellectual excitement they generate, for all the interesting results they can deliver, they are for the most part not moving towards the humanities. Rather, within this sprawling field and its interfaces with other disciplines, the direction is all the more towards qualitative trends, where huge computational analyses of phenomena such as Twitter behaviour are highly unlikely to critically inquire about the deeper social realities behind the numerical findings. A number of scholars in the field do relate easily to the humanities *via* their use of qualitative ethnographic approaches and/or their use of textual methodologies such as semiotics, hermeneutics, and discourse analysis. Yet, there seems to be a generational factor here, with these 'softer' approaches in use among older scholars, while younger researchers are all the more likely to follow the quantitative trends.

Mediatisation: meta-processes of late modernity

There has been a compelling conceptual development in the field over the past decade, which has to do with the perceived scope of the research terrain and with situating the role of media today. Traditionally, in the era of mass communication, media research pivoted on the tri-part division of the institutions of the media, the form and content of their communication, and the consequences or significance of these representations for individuals, organisations, for culture and for society. Though there have been a variety of research paradigms over the years, it was generally taken that mediated communication is a largely one-way, distinct phenomenon emanating from specific organisational entities and impacting on various audiences and publics. However, a rupture began to emerge with the Internet: technically, there need not be a difference between ‘sender’ and receiver’; the ‘users’ could now be producers as well.

Many aspects of modern life are in some way *mediated*, in that they make use of media; this is not very controversial. But with the notion of *mediatisation*, which has been gaining ground in recent years, it is argued that the media’s interplay with each sector is in some way altering it, and by extension transforming society at large. This is the ‘grand’ claim; some other versions are more modest. Some argue that mediatisation should be seen as a ‘sensitising’ concept – one that guides and stimulates, rather than makes definitive claims (Bruhn Jensen 2013). In any case, the revolution brought about by the Internet does lend credence to the claims of mediatisation – the Web today does just about touch all phases of personal, organisational, and institutional life.

Pulling together the above discussion, we see that Media and Communication Studies, a broad and eclectic field, does encompass some elements from the humanities, but it is largely a social scientific enterprise. Moreover, the research focus understandably follows the development of media technologies, the emphasis is increasingly on the analysis of large amounts of quantitative data, and the mode of research and its style of reporting are increasingly modelled on the natural sciences. The humanities are being left further behind. Finally, with the turn to mediatisation, the field is increasingly asserting the intersection of mediated communication with all other domains of society, evoking the need for a multidisciplinary approach to media-society analysis. The low profile of the humanities in this context is unfortunate: the need for their intellectual contribution becomes all the more apparent. This insufficiency becomes evident if we look at some of the central attributes of the online world, and the discursive frameworks in which they are embedded.

DILEMMAS OF LIFE ONLINE

The social sciences tend to stay with questions that are of the more overtly empirical kind, for obvious reasons; larger issues are more difficult to operationalise for such research. Yet these are the questions many people are asking themselves about the Web. For example, even the idea of ‘human’ is evolving, as our bodies become more bio-technically integrated with digital media; where does this leave the classic notion of the subject? Part of the challenge lies in fact in identifying and formulating the important topics of our time in the face of late modern, Web-based mediatisation; a number of them are normative-ethical in nature, not merely empirical – and for these reasons I make this appeal for more assistance from the humanities. I realise of course that scholars have always found it difficult to get a firm grasp of their own historical era, especially when it is characterised by extremely rapid changes; historical hindsight is always easier. Yet we cannot merely postpone our efforts to understand and come to terms with the present to some vague point in the future; we need to tackle many issues now, albeit with an awareness that is

always imperfect. The following discussion, in part inspired by a number of stimulating contributions from the humanities, identifies and briefly addresses a range of dilemmas we face as we increasingly live our lives online, and as aspects of our offline lives become increasingly mediated. Obviously it is impossible to be exhaustive here; what follows can only be suggestive.

Political economy, technical architecture, and automation

As a way of grounding – in a social science manner – an understanding on the ubiquitous and seemingly infinite Web, and particularly social media, a few words about its political economy and technical architecture may be useful. Political economy addresses questions of ownership, control, and the relations of power that derive from these factors. These are the first important things to know about the Web: it is not a neutral communicative space, but is thoroughly structured by power relations. In the online digital world, a few large corporate actors such as Google, Microsoft, Facebook and YouTube dominate the Web environment; all are commercial enterprises (only the very small wiki sector has any significant non-commercial actors). This of course raises many issues, not least normative-democratic ones, but for our purposes here, suffice to say that the massive imbalance in power between users and these corporate entities, and the thoroughly commercial logic of the Web, are decisive in shaping the character of the Web and our experience of it. While we as users can make creative use of the Web, we have little power over its how it is run (see van Dijck 2013).

This becomes apparent if we look at the technical architecture. The technical architecture of the web and social media is, of course, immensely complex; my key point here, however, is quite basic: whatever aspect of the technical architecture that we look at, we find points of control – points where various actors/stakeholders are in a position to filter, edit, block or exclude what should be the democratic flow of communication for both individuals and social networks. Among the main levels of the technical architecture, each of which can be used as a locus of control, we have: the overall technical network, the specific device being used, their concrete applications, the actual content being transferred or blocked, and social data (which include users' location, histories of their web usage, applications use, contact histories and so forth). Thus for example, with the commercial logic comes a constant accumulation of private data that we provide the Web giants – in the case of Facebook, with our formal consent, in the case of Google, Amazon, *etc.*, by default. This data is packaged, analysed, and sold to many other Web actors. We use the Web, but the Web also uses us; we should not forget where the definitive power lies. And beyond the commercial logic of the technical architecture we have state surveillance, as was made globally public by the Snowden affair a couple of years ago. We are always potentially being watched; any lingering sense of privacy is mostly illusionary.

Of course this admittedly unpleasant baseline should not deter us from using the Web; rather it should just serve to remind us of its basic contingencies, and serve as a guide for our usage.

A very different set of issues emerge from the ever-impressive technical affordances of the Web. It echoes an old issue in compelling new ways, yet is rarely discussed today: automation. The theme of automation arose with the Industrial Revolution; the new machines resulted in enormous leaps forward in terms of efficiency and enhanced productivity. And yet, as we know, there was a backlash: Neo-Luddism in the UK during the early years of the nineteenth century was the most famous manifestation of this revolt against new technologies. While something was gained by these new technologies, it quickly became apparent that something was also lost: the 'deskilling' of crafts people became a major problem.

The adage of ‘use it or lose it’ applies perfectly here: without continually practising – and passing on to younger generations – their skills, the skills atrophied and disappeared. Moreover, there were other consequences: the machines tended to separate people from actual work, replacing it with stultifying routines. Automation refashions both the work process and the worker; it transforms the character of the whole task, the organisation, the roles, attitudes and skills of the people who participate in it. We become in a sense separated from ourselves.

In one of the few texts to apply this logic to digital media, Carr (2014) offers an array of examples of how new technologies erode not only skills but also imagination, fostering standardised thinking, professional complacency, and a decline in attention when so much of what should be built on creativity becomes predictable. He depicts what happens to doctors, architects, airline pilots, and even modern Eskimos – who become so dependent on GPS in their snowmobiles that when the technology fails they become literally lost. Debates on this theme appeared several decades ago when pocket calculators entered the pockets of many school children – ‘How will they do math without these gadgets?’ Since then, however, there has been much celebration over the often-amazing capacities we have gained, but little discussion about the skills we may be losing. I am certainly not making a neo-Neo-Luddite argument here – smashing laptops is not on the agenda – but rather asserting that we would benefit from a more sustained analysis of concrete digital practices. It may be possible to achieve less loss in the face of all the gain, or perhaps re-frame our understanding of what is indeed ‘gained’.

Abundance, speed, and pathways to knowledge

Above I mentioned how the basic technical architecture of the web becomes entwined with the power relations that shape it. There are other technical attributes of the Web that can impact on its use and the subjectivity of its users, even if they do not directly define power relations. Two such attributes are largely taken for granted by now and not discussed much anymore – they have merely become features that define the Web’s character: the abundance of information it makes available and the speed at which information is accessible – and at which it is replaced by new information. These by now mundane facts have nonetheless much bearing on our subjectivity as users and on the culture of our times more generally.

The output on the Web is, from the practical horizons of any user, seemingly inexhaustible. Of course each of us has his/her own areas of interest, networks and sites that we follow, and thereby wall off most of what is ‘out there’ as not relevant to our purposes. We all develop personal strategies for navigating the daily tsunami of information, the ‘infoglut’ as Andrejevic (2013) calls it. Yet, as he argues, even as we zero in on just those topics that interest us, we are often still confronted by a vast output, and moreover, in the realms of society, culture, and politics, we are faced by many different perspectives, premises, and conclusions. And even while we tend to adhere to the groupings whose worldviews we share, doubt can set in. And the consequences of doubt operate on the individual, group, and societal levels. Cognitive certainty is dislodged by informational abundance; moreover, as people become all the more media aware and understand the constructed character of mediated representation, suspicion of sources grows. So, to avoid such dissonance, we emotionally wall off those whom we mistrust the most, yet we can still become anxious about what we might be missing. Climates of popular debunking emerge, coloured by cynicism.

Fernández-Armesto (2010) suggests that historically there are four basic methods that we use in determining what is true: what we feel, what we are told, what we figure out, and

what we observe. All four co-exist in various relationships at any point in history. Today, in the viral world of Web information, the first option – that which we feel – is clearly on the rise. With just a little exaggeration, we can say that truth becomes an inner subjective reality, an affective leap, as in the notion of ‘truthiness’ (a term popularised by the U.S. comedian Stephen Colbert). The affectively attractive becomes the foundation for validity claims about reality, prompting outraged commentary about a ‘post-factual’ mentality in politics.

On social media getting confirmation from others is of high importance, for instance, *via* Twitter ‘storms’ and Facebook groups. We gather and quantify our ‘likes’ to enhance our public image – a pattern that further reinforces the reliance on feeling and ultimately does damage to the critical role of public spheres. Coupled with weak sense of efficacy, it is easy for citizens’ assumptions to be psychologically stronger than their critical reasoning, which can open the door to problematic and even dangerous post-rational trajectories. Affect can lead people to find short cuts to deal with the massive amounts of information and their at times overall ambivalence. This becomes debilitating for the individual, it fosters the cognitive closure of groups, and erodes the character of public discussion. It also ferments populism, which can further undercut the dynamics of democracy.

The dangers of the Web’s speed are related. Finding and extracting relevant information that one can trust can be difficult in a fast-moving informational environment, but still more challenging is developing ‘knowledge’, in the sense of resources for civic cultures. Knowledge emerges through the critical integration of new information with existing frames of reference, and may involve the modification of these frames. This takes time and effort, both of which become easily marginalised in the digital milieu of the ‘the ever new’: the present becomes devalued as attention turns to whatever will come next. Decision-making requires reflection, which in turn also demands time. The overall ‘speed up’ of (late) modern culture is a theme found in a number of writers, including and Harvey (1991) and Virilio (2002), and digital technologies are central here.

Manovich (2013) describes the computer as a ‘metamedium’, characterised by ‘permanent extendibility’. It is capable of translating just about everything into data, and *via* the use of algorithmic analysis it alters what it means to ‘know’ something, engendering what he calls software *epistemology*:

Digital code, data visualization, GIS, information retrieval, machine learning techniques, constantly increasing speed of processors and decreasing costs of storage, big data analytics technologies, social media, and other parts of the modern techno-social universe introduce new ways of acquiring knowledge, and in the process redefine what knowledge is (Manovich 2013:338).

With new algorithmic methods, one can now even generate new information and knowledge from existing analogue sources from the past, such as photos and models. This is called *data fusion*, and it is clear that it demands some serious rethinking of our traditional epistemologies.

Moreover, in the popular consciousness, not least among policy makers, there has emerged a hegemonic discourse that Mozorov (2013) sees as Internet-centric, a techno-utopian mind-set that assumes that a quick fix is available for social and political problems. Such ‘solutionist’ thinking results in programmes that throw laptops at underprivileged young people in urban slums in hopes of enhancing their life changes, or installing online chat forums for so that citizens and can communicate with their municipal governments to enhance democracy. And the obvious failures of such strategies do not seem to evoke much critical reflection.

Algorithms, subjectivity, attention,

In a related intervention, Berardi (2015) contends that while we believe that digital media are empowering us, they are in fact undermining 'the world' that we as a human community know. He sees the fundamental transition from an alphabetical foundation of knowledge to a digital one as constituting a major historic transition in human civilisation. This shift involves on the one hand, an erosion of memory, empathy, sensibility (that is, a fundamental transformation of our subjectivity), and on the other hand, a decreasing capacity to effectively impact on this new world:

A world is a projection of meaningful patterns on the surrounding space of lived existence. It is the sharing of a common code whose key lies in the form of life of the community itself...When the signs proceeding from the environment are no longer consistent and understandable within the frame of the shared code, when signs that convey effectiveness and potency escape the shared cultural code, a civilization ceases to be vital. (p. 331).

In the online context, what is often now called 'algorithmic culture' (Striphas 2015) signifies the manner in which commercial computational processes (e.g. Google search results) classify and rank people, locations, objects, ideas, and aesthetic works. This has an enormous bearing on how 'culture' today is experienced and practised. Not least these developments increasingly put culture in the hands of giant corporations, who commodify it and erode its public character – which takes us back to the political economy of the Web mentioned above.

While our attention is a commercial concern for corporate Web actors, for us it has to do with central dimensions of our existence. From the horizons of common sense, people have for some years increasingly begun to wonder about the amount of time we devote to screens. Just one little detail among many: according to a recent Nielsen survey in the US the average teenager exchanges about 4000 text messages a month (quoted in Harris, 2014). Whatever the accuracy of this statistic, it evokes scenes familiar to us all: a group lunch where conversation is constantly interrupted by mobile phones, or school yards at recess time where more children are communicating with screens than with each other. Perhaps we are indeed getting better at 'multitasking', but what of the quality of human interaction when attention becomes diffuse and sporadic? Pettman (2016) argues that not only do social media undercut attention by encouraging distraction, they also fragment us as a society by shuttling us into ever-smaller micro-zones of engagement.

We are more or less always available for our media devices, we are seldom more than a few clicks away from the Web. Indeed, a good deal of our social lives is now experienced or facilitated *via* the Web, and in the neoliberal era of capitalism, this means that 'the world' is active almost 24/7, which even encroaches on sleep (see Crary 2013). Harris (2014) laments this 'end of absence', and the 'loss of lack' that follows from it – that is, that we are rarely left to our own devices to think, meditate, and reflect, without the assistance of the Web in some way. Harris is not a professional humanist, he is a journalist, but he clearly articulates the concern that many have about 'using vs. losing' some of our most fundamental human capacities.

Access to information has never been greater in human history, but at the same time screen devices alter our relationship with text. The screen 'bias' is towards more visual representation, and, importantly, towards shorter texts. There are undeniable gains here in terms of the speed of information. But the attention required for encountering and processing longer texts seems on the wane among younger generations in many parts of the world, and school results point to a decline in reading skills, prominently among boys. Social scientific data has been presented, discussed, and debated as to the extent

and depth of these changes, but the larger questions of the fragmentation of attention and transformation of our relationship with the printed word need broader, historically oriented analyses.

THE MEDIATISATION OF CIVIC ENGAGEMENT

There is a very large literature dealing with the Web as an institution of the public sphere (see Dahlgren 2013 for an overview), and of course the Web has been an immense asset for democratic participation. However, the initial celebratory atmosphere has subsided, and scholars point to difficulties more and more often. For example, against the ideals of reasoned Habermasian deliberation in the public sphere, many observers emphasise the barriers to communicative rationality online. Aside from anti-democratic baleful threats and harassment, hate speech, propaganda, and plain uncivil behaviour, the general communicative environment of the Web is an impediment to such idealisations of democratic dialogue. As Lievrouw (2011) cogently describes the situation:

Media culture in the digital age has become more personal, skeptical, ironic, perishable, idiosyncratic, collaborative, and almost inconceivably diversified, even as established industries and institutions seek to maintain their grip on stable messages and audiences and to extend their business models online (p. 214).

What she captures here in fact are some of the definitive textures of the late modern situation, with their cross-currents of power relations and their particular sensibilities and affect. This massive outpouring of user-generated content robustly engenders horizontal communication among citizens, maintaining networks and situating people in various ways towards society and public culture, yet there are also issues. For example, in regard to journalism, there are all manner of ‘amateur-’, as well as ‘para-’ or ‘quasi-journalism’ juxtaposing and blending with each other: facts and viewpoints, debates, gossip, nonsense, misinformation, the insightful, the deceptive, the playful, the poetic, are mixed together, scrambling the traditional boundaries between journalism and non-journalism. Where public spheres end and entertainment and consumption take over is not always obvious.

On social media we see a great deal of ‘post-Habermasian’, multi-modal expression, where affect and aesthetic dimensions prevail. Emotional aspects such as a passion for justice and visions of the good society are always essential if people are to become politically involved, but the balance with rationality remains ever precarious. When fear, anger, denial, hate, revenge and other sentiments that lurk in the unconscious are in the political driver’s seat – and they are even among political leaders (see Žižek, 2011) – they can readily be combined with dangerous tendencies towards repression, xenophobia, racism, fascism, *etc.* Moreover, as abundance and speed on the Web increases the competition for attention, and as the media environment becomes denser, the odds of getting and holding attention to any message generally decreases. If we frame this feature in terms of civic engagement, this suggests that people are less likely to engage for longer periods with any given political issue, let alone long range policy horizons; political attention becomes more event-oriented, as Couldry (2014) proposes.

The Web has become central to democracy; if it does not function according to stipulated criteria of rationality, is all thereby lost? Apparently not, but how are we to understand the Web in relation to traditional requirements of communicative rationality? How are we to understand the mediatisation of democracy in late modernity? In the 1920s John Dewey wrote about the importance of education in shaping democratic citizens; Nussbaum (2010) continues in that that tradition. She underscores the importance of the

humanities and is adamant that ethics and compassion are central, as is the principle of treating other fellow citizens as people with equal rights. She stresses that the ability to see beyond one's own immediate interests, to be able to see what is good for the nation/the world as a whole and to be able to view the world from a variety of perspectives and test alternative sets of values are all immensely important.

If we go beyond the classroom, however, we still need viable civic cultures in the broader societal domain (see Dahlgren 2009). These provide taken-for-granted and accessible resources that can support democratic political agency. A central dimension of civic cultures is knowledge to orient oneself and one's actions in the world, and of course the Web looms massively here – with all the ambivalence I have suggested above. It can provide an endless flow of facts and information, but the challenge is in part to translate this into knowledge, to process information into cognitive frameworks. The other part of the challenge is to sift and filter through the cacophonous, 'post-rational' public sphere to find resources that will provide viable knowledge.

Civic cultures also comprise the democratic values and virtues that Nussbaum argues for. There have always been values prevalent that are not very compatible with democracy; the question is to what extent they actually threaten this form of government. Many observers are concerned about the commercial values that steer the entire Web. Commercialism is nothing new, obviously, but the worry is that in the context of the Web environment, democracy and civic horizons are being seriously marginalised by consumerist values. Indeed, even as people participate politically *via* social media or websites, they are embedded in a discursive environment, a habitus, that positions them as consumers. Online political participation can readily become a privatised activity. The often very loose or non-existent bonds with other active citizens often help generate a cosy personal comfort zone, a 'solo sphere' (Dahlgren 2013) characterised by 'slacktivism' and 'clicktivism', yielding situations where actors feel that engaging with the political remains a free-choice option among other leisure pursuits. Such engagement can be quite pleasurable – and does not require the sustained 'work' of serious political participation – yet erodes civic culture.

Civic cultures also predicated on trust: people must have enough faith even in strangers if they are to cooperate politically in an effective manner. On the Web, such trust is often found within the boundaries of personal networks, *e.g.* Facebook contacts. The down side here is that such groupings easily become 'echo chambers' where established views are reinforced, and, as some observers fear, even the ability to engage in reasoned argument with opposing views is dissipating. Beyond such networks, the Web can be an uncomfortable and even fearful space, where people are understandably very cautious about according trust, again impeding civic cultures. Yet even within the world of online 'friends' there are issues. Previously, friends were largely a personal, private matter. On social media, they become in a sense public, and serve as 'a public' for our manifestations of our identity. Thus, when people put on their Facebook page that they have been taking their kids to a lot of activities, when they post the greetings they sent to their mum on Mother's Day, something happens. On the one hand, that they do these private things is splendid. That they post such acts on Facebook turns them into public performances, a part of the digital presentation of self, an act that will hopefully elicit 'likes'. Where then does the meaning of these acts lie?

Bakardieva (2015) has traced the evolution of online sociality – which now culminates with the rise of socialbots, *i.e.* robotised functions that masquerade as 'friends' online. But even before this development, she sees a process of technical rationalisation of 'friendship' – sociality becomes an object of computation and takes on increasingly standardised and trivialised forms and gestures. Free-flowing sociality is essential for developing civic bonds;

even more fundamentally, friends are integral to our lives as human beings. How should we see such developments? What does ‘friendship’ mean?

Certainly more issues can be raised, but hopefully these will suffice to convey a sense of the kinds of issues that we need to creatively deal with in regard to the Web. A few marginalised voices (some are cited above) are addressing these topics, but in the contemporary situation, where techno-celebratory discourses prevail, these serious considerations remain few and are mostly left by the wayside. Today, people who were born after ca. 1985 have no direct experience of the pre-digital world. This referent has thus far been foundational in our attempts to understand the digital transformation of society. One can only – and with some trepidation – imagine the world when no living person has any memory of the time before digital media became pervasive. I wish to underscore again that to problematise these digital media is not to be ‘against’ them. It is not a question of choosing the corporeal reality over the digital one, but rather to critically inquire how we can live ‘better’ with both of them, with their interplay, and perhaps in the long run impacting on policies that shape them. In the short term, however, it is more a case of trying to probe how we can enhance our lives with them – and despite them. How to live well is a theme that has always been at the heart of the humanities.

REFERENCES

- Bakaedjieva, Maria (2015) ‘Rationalizing sociality: an unfinished script for socialbots’. *The Information Society: An International Journal*, 31:244–256, DOI: 10.1080/01972243.2015.1020197
- Bauman, Zygmunt (2007) *Liquid Times: Living in an Age of Uncertainty*. Cambridge: Polity Press.
- Bennett, W. Lance and Segerberg, Alexandra (2013), *The Logic of Connective Action: Digital Media and the Personalization of Contentious Politics*, New York: Cambridge University Press.
- Berardi, Franco ‘Bifo’ (2015) *AND: Phenomenology of the End*. South Pasadena, CA: Semiotext(e), distributed by MIT Press.
- Brown, Wendy (2015) *Undoing the Demos: Neoliberalism’s Stealth Revolution*. New York: Zone Books.
- Bruhn Jensen, Klaus (2013) ‘Definitive and sensitizing conceptualizations of mediatization’. *Communication Theory* vol. 23(3) 203-222.
- Carr, Nicholas (2014) *The Glass Cage: How Our Computers are Changing Us*. New York: Norton.
- Couldry, N. (2010) *Why Voice Matters: Culture and Politics After Neoliberalism*. London: Sage.
- Couldry, Nick (2014) ‘The myth of “us”: digital networks, political change and the production of collectivity’. *Information, Communication & Society*, DOI: 10.1080/1369118X.2014.979216
- Communication Theory* (2013) Special issue: Conceptualizing Mediatization. Vol 23(3).
- Crary, Jonathan (2013) *24/7 Late Capitalism and the Ends of Sleep*. London: Verso.
- Dahlgren, Peter (2009) *Media and Political Engagement*. New York: Cambridge University Press.
- Dahlgren, Peter (2013) *The Political Web: Participation, Media, and Alternative Democracy*. Basingstoke, UK: Palgrave Macmillan.
- Fernández-Armesto, Filipe (2010) *Truth: A History and Guide for the Perplexed*. London: Black Swan.

- Harris, Michael (2014) *The End of Absence: Reclaiming What We've Lost in a World of Constant Connection*. New York: CURRENT/Penguin.
- Harvey, David (1991) *The Condition of Post-Modernity*. Oxford: Blackwell.
- Hepp, Andreas (2013) *Cultures of Mediatization*. Cambridge: Polity.
- Hjarvard, Stig (2013) *The Mediatization of Culture and Society*. London: Routledge.
- Holm, Poul, Dominic Scott and Arne Jarrick (2014) *Humanities World Report 2015*. Basingstoke: Palgrave.
- Jay, Paul 2014. *The Humanities "Crisis" and the Future of Literary Studies*. New York: Palgrave Macmillan.
- Lievrouw: Leah. A. (2011) *Alternative and Activist New Media*. Cambridge, Polity Press
- Lundby, Knut, ed. (2009) *Mediatization: Concept, Changes, Consequences*. New York: Peter Lang.
- Lundby, Knut, ed. (2014) *Mediatization of Communication: Handbooks of Communication Science, vol. 21*. Berlin: De Gruyter Mouton.
- Lunt, Peter and Sonia Livingstone (2016) 'Is mediatization the new paradigm for our field?' *Media, Culture & Society* vol. 38(3) 462-470.
- Manovich, Lev (2013) *Software Takes Command*. London: Bloomsbury.
- Morozov, Evgeny (2013) *To Save Everything, Click Here*. London: Allen Lane.
- Nussbaum, Martha 2010 *Not For Profit: Why Democracy Needs the Humanities*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Pedro, Joan (2015) 'A dialogue between Enlightenment liberals and neoliberal elites on the idea of the university'. *Open Democracy*, 21 May.
- www.opendemocracy.net/joan-pedro/dialogue-between-enlightenment-liberals-and-neoliberal-elites-on-idea-of-university Accessed 18 May 2016.
- Perloff, Marjorie 2001 'Crisis in the humanities'. University of Buffalo, Electronic Poetry Center. Available online at: <http://epc.buffalo.edu/authors/perloff/articles/crisis.html> Accessed 2 June 2016
- Pettman, Dominic (2016) *Infinite Distraction: Paying Attention to Social Media*. Cambridge: Polity.
- Sandel, Michael (2012) *What Money Can't Buy: The Moral Limits of Markets*. London: Allen Lane.
- Striphas, Ted (2015) 'Algorithmic culture'. *European Journal of Cultural Studies*, vol. 18(4-5) 395-412.
- van Dijck, José (2013) *The Culture of Connectivity: A Critical History of Social Media*.
- Virilio, Paul (2000) *The Information Bomb*. London: Verso.
- Wilkie, Rob (2011) *The Digital Condition: Class and Culture in the Information Network*. New York: Fordham University Press.
- Young, Jock (2007) *The Vertigo of Late Modernity*. London: Sage.
- Wolton Dominique., *Internet et après? Une théorie critique des nouveaux médias*, Paris, Flammarion, 1999.
- Žižek, Slavoj (2011) *Living in the End of Times*. London: Verso.

LES ENJEUX de l'information et de la communication

Revue scientifique en sciences de l'information et de la communication

Éditée par le Gresec (Groupe de recherche sur les enjeux de la communication), cette revue scientifique aborde les processus d'information-communication dans leurs développements, mutations et inscriptions sociales, politiques et économiques. Elle privilégie les travaux relevant d'approches théoriques critiques et fondés sur des études empiriques, rendant compte de recherches conduites par des auteurs confirmés, des doctorants ou de jeunes chercheurs.

Elle est constituée de 3 à 4 numéros annuels :

- n°1 - Varia
- n°2 - Dossier thématique
- n°3 - Supplément A
- n°4 - Supplément B

C'est une revue en ligne, d'accès libre, qualifiante en Sciences de l'Information et de la Communication, consultable sur : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr> et sur le portail www.cairn.info